# **JEUDI 23 AVRIL 2009**

# PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

# 1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 heures)

# 2. Dépôt de documents: voir procès-verbal

# 3. Droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0233/2009) de M. Bowis, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (COM(2008)0414 – C6-0257/2008 – 2008/0142(COD)).

Comme vous êtes nombreux à le savoir, John Bowis s'est récemment trouvé malade à Bruxelles et il a été hospitalisé. Il a subi une opération, qui – je m'en réjouis – a été un succès. Il est actuellement en convalescence et il représente donc un bon exemple de soins de santé transfrontaliers. Il est remplacé aujourd'hui par mon ami et collègue, Philip Bushill-Matthews.

**Philip Bushill-Matthews**, *rapporteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, la tâche qui m'est confiée est à la fois très difficile et très facile. Elle est très difficile parce que ce dossier est très compliqué et très sensible, et c'est un dossier sur lequel, personnellement, j'ai très peu travaillé. Et elle est très facile en ce sens que c'est un rapport qui a été préparé par mon éminent collègue, John Bowis, qui, comme vous l'avez dit, se rétablit pour l'instant d'une importante opération au cœur, qu'il a subie il y a deux semaines à Bruxelles.

Il a fait un travail formidable pour clôturer avec fruit ce dossier aujourd'hui et, en effet, il avait posé les bases de cette réussite dans son rapport initial sur la mobilité des patients en juin 2005. Je suis persuadé qu'il souhaiterait aussi que je remercie personnellement la commissaire pour son soutien, les rapporteurs fictifs et le secrétariat de notre groupe, et, enfin, son propre assistant de recherche, pour les énormes efforts qu'ils ont tous consentis afin que l'on puisse dégager un accord sur bien des questions controversées. Avec leur concours, John a tenté de faire la lumière sur un domaine qui était pour le moins obscur et d'apporter de la clarté là où l'incertitude prévalait auparavant, en se basant toujours sur un double principe, à savoir que le patient passe en premier lieu et que le choix du patient doit être déterminé par les besoins et non par les moyens.

Au cours des dix dernières années, les citoyens européens ont dû se tourner vers la justice pour défendre leur droit à se rendre dans un autre État membre afin d'y recevoir un traitement. Il est évident que les patients veulent bénéficier de ce droit qui est légitime. Ils ne devraient pas avoir à aller en justice pour le faire valoir. La proposition à l'examen est pour nous une chance de le concrétiser. L'heure est venue pour nous, hommes et femmes politiques, de prendre nos responsabilités et de combler le manque ressenti par les juges, en créant nous-mêmes la certitude juridique.

La plupart des personnes voudront toujours se faire soigner près de chez elles. Toutefois, il existera toujours des patients désireux de se rendre dans un autre État membre pour y recevoir en traitement, quelle qu'en soit la raison. Si des patients choisissent cette option, nous devons veiller à ce que les conditions dans lesquelles ils le font soient transparentes et équitables. Nous devons nous assurer qu'ils sachent combien ils devront payer, quelles sont les normes de qualité et de sécurité qu'ils peuvent attendre et quels sont leurs droits si les choses tournent mal. Le présent rapport aborde toutes ces questions.

Permettez-moi d'affirmer clairement que ce droit des patients ne doit en aucun cas nuire à la capacité des États membres à fournir des soins de santé de qualité à tous leurs citoyens. Ce rapport ne dit pas aux États membres comment ils doivent organiser leurs propres systèmes de santé. Il ne leur dicte pas quelle qualité de soins ils doivent fournir. En réalité, il met en place des garde-fous pour aider les États membres à protéger leurs propres systèmes nationaux de santé, par exemple en choisissant un système d'autorisation préalable dans certaines circonstances.

Ces autorisations préalables ne doivent toutefois pas être utilisées pour limiter le choix du patient. En effet, la disponibilité accrue de soins de santé transfrontaliers devrait à terme contribuer à stimuler les systèmes nationaux pour qu'ils fournissent des niveaux toujours plus élevés de soins de santé eux-mêmes.

J'ai hâte d'entendre les commentaires de mes collègues dans ce débat qui va débuter.

**Daniela Filipiová**, présidente en exercice du Conseil. – (CS) Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir me joindre à vous aujourd'hui et de participer à des débats sur plusieurs questions importantes qui concernent la santé publique et qui figurent à l'ordre du jour. Il s'agit entre autres de l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, de la sécurité des patients et de l'action européenne dans le domaine des maladies rares.

Je dirais d'abord que ces trois questions font partie des priorités de la présidence tchèque et qu'elles seront également traitées par le Conseil emploi, politique sociale, santé et protection des consommateurs le 7 juin 2009 à Luxembourg. Nous nous réjouissons donc vraiment du débat à venir.

La présidence tchèque est tout à fait consciente du rôle important du Parlement européen dans le processus législatif dans le domaine de la santé publique et elle comprend qu'une coopération étroite entre le Conseil et le Parlement s'avère essentielle. Vos rapports concernant ces trois questions tombent donc au bon moment.

Je voudrais dire à présent quelques mots du point de vue du Conseil sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

La présidence tchèque est tout à fait consciente de la nécessité d'apporter la sécurité juridique aux patients qui bénéficient de soins de santé dans un autre État membre. Nous partons des résultats de la présidence française dans ce domaine. Notre objectif consiste à faire approuver ce texte qui sera clair et compréhensible pour les citoyens européens, qui respectera le droit primaire, y compris le principe de subsidiarité, et qui remplira l'objectif déclaré de garantir la sécurité juridique pour les citoyens européens en ce qui concerne l'application de leurs droits lorsqu'ils reçoivent des soins de santé transfrontaliers. Cependant, en même temps, il convient de réfléchir attentivement aux effets possibles de la mise en œuvre de la directive sur la stabilité des systèmes de santé dans les États membres de l'Union européenne.

Compte tenu de l'importance fondamentale de cette proposition, des discussions très intenses ont eu lieu et se poursuivent au sein des organes juridiques du Conseil. Dès lors, je ne suis pas en mesure de vous dire si le Conseil parviendra à un accord politique au terme de la présidence tchèque, c'est-à-dire lors du Conseil EPSCO de juin. Néanmoins, je peux tirer quelques conclusions générales dès à présent. La future directive devrait codifier toute la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne concernant la mise en œuvre du principe de libre circulation des marchandises et des services dans le domaine de la santé publique. Elle devrait également ajouter un règlement sur la coordination des systèmes sociaux et laisser le choix aux États membres soit de fournir des soins de santé dans un autre État membre, moyennant une autorisation préalable, soit d'appliquer un système de «gate-keeping».

Ces principes figurent dans le rapport de John Bowis concernant la proposition de directive dont vous allez débattre. Il est également possible d'identifier d'autres sujets que le Parlement européen et le Conseil partagent: l'importance de fournir des informations complètes et correctes aux patients concernant les options en matière de soins de santé transfrontaliers ou l'accent sur la qualité et la sécurité élevées concernant la fourniture des soins.

La présidence tchèque apprécie le soin que le Parlement a apporté à la rédaction de ce rapport, dont le texte est le résultat de nombreuses discussions difficiles mais fructueuses au sein des commissions pertinentes. Je suis consciente que la formulation du rapport représente un compromis entre différents groupes politiques et qu'il n'a pas été du tout aisé d'y parvenir. Je souhaite dès lors remercier toutes les personnes qui y ont participé et le rapporteur, John Bowis, auquel nous souhaitons tous bien sûr un prompt rétablissement. Il s'agit là d'une précieuse contribution qui permet de poursuivre le processus législatif de la proposition de directive. Le Conseil va étudier le texte du rapport dans le détail, ainsi que toutes les propositions d'amendement avant de les inclure dans la position commune du Conseil en vue de soutenir un accord en deuxième lecture.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme je l'ai déjà dit, il est trop tôt pour dire si le Conseil EPSCO de juin aboutira à un accord politique concernant la proposition de directive, car les discussions fondées sur la proposition de compromis soumise par la présidence tchèque ne sont pas encore finies. Dans tous les cas, le Conseil débattra encore de cette question en prenant en considération le rapport approuvé par le Parlement européen.

**Le Président.** – Je suis certain que M<sup>me</sup> Filipiová ne m'en voudra pas d'informer l'Assemblée qu'elle-même utilise une chaise roulante.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, avant d'aborder les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, permettez-moi de rendre hommage au rapporteur, M. John Bowis, qui n'est malheureusement pas parmi nous aujourd'hui, mais à qui nous devons beaucoup dans ce dossier. Je lui souhaite un prompt rétablissement, ainsi que santé et bonheur après autant d'années remarquables au service des citoyens européens.

#### (Applaudissements)

Je tiens également à remercier tous les rapporteurs fictifs pour leur travail constructif et, bien entendu, M. Bushill-Matthews, qui a pris aujourd'hui la parole au nom de M. Bowis.

Hier, ici à Strasbourg, nous avons fêté la Journée européenne des droits des patients. Ce faisant, nous avons reconnu le rôle croissant des patients dans les soins de santé, ainsi que l'importance de l'information des patients et de la confiance qu'ils ont dans les soins qu'ils reçoivent.

Dans ce contexte, la question clé est: que peut faire l'Union européenne pour les patients? Nous avons la possibilité ce matin de faire un grand pas en avant dans la construction d'une Europe des patients, pour chaque citoyen européen que vous représentez, Mesdames et Messieurs les Députés.

Je tiens avant toute chose à signaler que j'apprécie au plus haut point le travail réalisé par le Parlement dans l'examen de la proposition de directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers qui sera sous peu mis aux voix. Permettez-moi de remercier et de féliciter chacun d'entre vous pour vos débats intéressants et souvent stimulants, ainsi que pour la grande efficacité de ce processus.

Je voudrais brièvement rappeler la logique qui sous-tend cette proposition de directive, ainsi que ses principaux objectifs et principes. Cette proposition trouve son origine dans une décennie de jurisprudence de la Cour de justice européenne, qui a statué que les patients avaient le droit de se faire rembourser les soins de santé reçus à l'étranger, même s'ils auraient pu les recevoir dans leur pays d'origine.

Cet élément est capital. C'est un droit que le Traité reconnaît directement aux citoyens européens. Cependant, si les arrêts étaient clairs pour les personnes concernées, la question de savoir comment ils s'appliqueraient à d'autres cas l'était moins. Il est donc apparu qu'un cadre législatif s'imposait, de façon à ce que tous les patients en Europe puissent exercer leur droit au remboursement des soins de santé transfrontaliers.

Ce droit ne devrait pas seulement être reconnu aux patients qui ont accès à des informations qui ne sont pas publiquement disponibles et qui ont les moyens de faire appel à un avocat. Par conséquent, après une réflexion approfondie et une vaste consultation, la Commission a adopté sa proposition de directive le 2 juillet de l'année dernière.

Avant tout, son objectif premier était d'offrir aux patients de meilleures possibilités et un accès renforcé aux soins de santé dans toute l'Europe. Les patients sont au cœur-même de cette proposition, qui, par ailleurs, respecte pleinement la diversité des systèmes de santé au sein de l'Europe. Je serai très claire à ce sujet. Je sais que de nombreuses craintes ont été exprimées, mais cette directive n'imposera aucun changement dans l'organisation et le financement des systèmes nationaux de santé.

La proposition de directive a trois grands objectifs: premièrement, clarifier les conditions dans lesquelles les patients seront remboursés, dans leur pays d'origine, le coût des soins de santé transfrontaliers; deuxièmement, fournir des garanties quant à la qualité et à la sécurité des soins dans toute l'Europe; et, troisièmement, promouvoir la coopération européenne entre les systèmes de soins de santé.

Sur la base de ces trois piliers, il est possible de faire beaucoup de choses pour nos concitoyens, notamment pour ceux qui veulent bénéficier de soins de santé hors de leurs frontières, mais, au-delà, pour tous les patients en Europe. J'ai hâte de suivre votre débat.

**Iles Braghetto,** rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comment définir cette directive? Elle représente une occasion pour les patients de choisir un traitement approprié et un accès rapide aux services; une occasion pour les systèmes régionaux de soins de santé d'améliorer la qualité et l'efficacité de leur service de santé; une occasion d'une plus grande intégration européenne dans le secteur des soins de santé pour les personnes. Les réseaux européens de

référence, les normes technologiques et le développement de la télémédecine soutiendront la coopération transfrontalière qui est déjà en cours.

Cela nécessite un système approprié d'information, de suivi de la qualité et de l'efficacité des structures sanitaires, une garantie concernant la déontologie des professionnels de la santé et une procédure non bureaucratique de régulation de la mobilité transfrontalière. La directive apporte une réponse mesurée à ces exigences.

**Françoise Grossetête,** rapporteure pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je voudrais tout d'abord féliciter notre collègue John Bowis, même s'il n'est pas là. Je regrette, d'ailleurs, qu'il ne soit pas parmi nous parce qu'il s'est tellement impliqué dans son rapport concernant le droit des patients qu'il aurait vraiment mérité d'être ici, aujourd'hui.

Alors, il ne s'agit pas d'une nouvelle directive «services» bien évidemment, et surtout pas. Il s'agit de refuser que la Cour de justice fasse le droit européen en lieu et place des politiques. Cela est inacceptable.

Les citoyens européens ont le droit de se faire soigner dans un autre État membre, mais sous conditions. Je rassure nos collègues inquiets par rapport à d'éventuelles dérives à venir: cette directive respecte totalement la souveraineté des États membres quant à leur système de santé. Contrairement à ce que certains disent aussi, ceux qui s'y opposent, ce texte s'adresse à tous les patients et rétablit plus de justice, plus d'équité, car jusqu'à présent, seuls les plus favorisés ont accès à des soins transfrontaliers.

Avec cette directive, chaque citoyen pourra bénéficier de tels soins, à condition d'obtenir, pour des soins hospitaliers, une autorisation préalable de son État membre d'affiliation, ce qui permettra un remboursement des frais à hauteur de ce qui serait prévu dans l'État membre d'origine.

À condition que tout soit fait pour éviter le tourisme médical, je ne vois là que du progrès. C'est un grand pas en avant pour l'Europe de la santé, c'est plus d'équité, plus d'information pour nos concitoyens sur les soins disponibles, et plus de coopération dans les nouvelles technologies de la santé.

**Bernadette Vergnaud,** rapporteure pour avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, nous allons nous prononcer sur un texte que j'ai longtemps appelé de mes vœux, notamment dans le cadre de mon rapport sur l'impact de l'exclusion des services de santé de la directive «services».

Néanmoins, je crains que le vote de tout à l'heure ne me laisse un goût amer. Le rapport, tel que voté en commission de l'environnement, avec l'appui de la plupart des groupes politiques à l'exception des socialistes, n'est en effet, avec quelques améliorations, qu'une réponse aux arrêts de la Cour de justice. Non seulement il ne répond pas aux défis majeurs des politiques de santé dans l'Union, mais il ne résout pas l'insécurité juridique pour les patients et consacre une vision marchande des soins de santé.

À propos de l'insécurité juridique, il me paraît évident que le flou artistique qui règne entre les conditions d'application respectives de cette directive ou du règlement (CEE) n° 1408/1971, et bientôt du règlement (CE) n° 883/2004 adopté hier, ne fera qu'amener la Cour de justice à devoir se prononcer à nouveau.

Quant à la vision marchande, l'esprit de ce rapport se trouve déjà résumé dans sa base juridique, à savoir le seul article 95 régissant les règles du marché intérieur. La santé ne serait donc qu'une marchandise comme une autre, soumise aux mêmes règles d'offre et de demande.

Cela ne peut que conduire à un accès inégal aux soins entre des citoyens aisés et bien informés, pouvant choisir les meilleurs soins disponibles dans l'UE, et les autres devant se contenter de services déjà fragilisés dans de nombreux États membres, et que cette directive ne vise en aucun cas à améliorer.

Dans le même esprit, l'amendement 67 revient à mettre en concurrence les systèmes de santé sociale nationaux, chacun étant libre, à condition de payer bien sûr, de s'affilier au système de son choix dans l'UE.

Je voudrais enfin évoquer la question de l'autorisation préalable pour les soins de santé hospitaliers, dont la mise en place est soumise à toute une série de contraintes pour les États membres, alors même que ce principe permet à la fois de contrôler l'équilibre financier des systèmes sociaux et de garantir aux patients des conditions de remboursement.

Pour toutes ces raisons, et parce que je me fais peu d'illusions sur l'issue du vote d'aujourd'hui, au vu de la belle unanimité...

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Diana Wallis,** rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (EN) Monsieur le Président, au nom de la commission des affaires juridiques, nous tenons à saluer cette proposition et à mettre en lumière ce qu'elle apporte en termes de certitude juridique – et dont il faut se réjouir -, ainsi que l'accent qu'elle met sur le choix du patient. Mais nous avons aussi eu le sentiment, en tant que commission – et je pense que c'est important, compte tenu des préoccupations qui ont été exprimées ce matin -, qu'elle respectait la subsidiarité et, partant, l'intégrité des systèmes nationaux de santé.

Le seul point du rapport au sujet duquel nous avons des réserves est que nous aurions souhaité davantage de dispositions en faveur des patients pour qui les choses finissent hélas mal. Nous estimons que le régime juridique applicable et les règles de compétence définies ne sont pas suffisamment clairs: ils auraient pu être plus axés sur les patients, afin de garantir, comme nous l'avons fait dans d'autres domaines, que les patients puissent introduire des réclamations dans leur pays de résidence et recevoir une compensation conformément au droit de leur pays de résidence. Ce serait une bonne idée de réfléchir à nouveau à cet aspect.

**Anna Záborská,** rapporteure pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. – (SK) Comme rapporteure de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, je voudrais remercier M. Bowis pour son étroite collaboration et nos nombreuses discussions lors de la préparation de ce rapport. Je lui souhaite aussi un prompt rétablissement.

Le rapport concerne directement les droits des patients et les législateurs européens que nous sommes doivent veiller à l'application cohérente de l'égalité en matière de fourniture des soins de santé pour les femmes et les hommes. Toute forme de discrimination basée sur le sexe et mise en œuvre par les structures sanitaires, les assurances ou les fonctionnaires est inacceptable. Le danger du système proposé est que les soins de santé transfrontaliers, qui impliquent une forme de traitement préférentiel, serviront essentiellement aux citoyens les plus aisés.

Une solution passe par la possibilité d'une coopération interrégionale. Les accords régionaux transfrontaliers entre les établissements financiers et les structures sanitaires devraient contribuer à harmoniser les exigences des patients, la stabilité des finances publiques et, en particulier, la priorité pour l'État de veiller à ce que ses ressortissants restent en bonne santé.

**Avril Doyle,** *au nom du groupe PPE-DE.* – *(EN)* Monsieur le Président, depuis 1998, la Cour de justice européenne a déclaré que les patients avaient le droit d'être remboursés des soins des santé reçus dans un autre État membre. Sur la base du projet de proposition de la commissaire, ce rapport clarifie la façon d'appliquer les principes définis dans ces arrêts de la CJCE.

Je salue l'excellent rapport de John Bowis et son aptitude à traiter les nombreuses préoccupations légitimes relatives au projet de proposition initial. Le rapport se fonde sur les besoins des patients, et non sur leurs moyens. Les définitions des soins hospitaliers et de l'autorisation préalable ont été débattues et, si mes informations sont bonnes, convenues de commun accord avec le Conseil et la Commission. Les normes de qualité restent du ressort des États membres, tandis que les normes de sécurité deviennent une compétence européenne. Les points d'accès uniques à l'information pour les patients seront primordiaux dans tous les États membres afin que les patients puissent faire des choix informés. De même, la reconnaissance mutuelle des prescriptions constituera à mon sens un apport capital à cet acte législatif et elle doit dès lors devenir opérationnelle au plus vite.

Si les services de santé étaient au départ couverts par le projet de proposition Bolkestein sur les services transfrontaliers, il est vite devenu évident qu'une directive indépendante était nécessaire pour cette question cruciale de la santé – qui a des ramifications concernant tous les aspects des soins de santé dans les 27 États membres. Les patients préféreront toujours recevoir des soins près de chez eux. À l'heure actuelle, un pour cent seulement de nos budgets est consacré aux soins de santé transfrontaliers. Ne l'oublions pas.

Toutefois, lorsque les circonstances le justifient, il peut s'avérer préférable de recevoir des soins de santé dans un autre pays de l'UE – notamment dans les régions frontalières, où les installations de santé les plus proches, par exemple, peuvent se trouver dans un autre pays, ou lorsqu'il s'y trouve une plus grande expertise disponible, par exemple dans le cas de maladies rares, ou encore lorsqu'un traitement ou un soin particulier peut être fourni plus rapidement dans un autre pays. Je dois reconnaître que la compétence générale en matière de politique de santé et de financement de la politique de santé reste et continuera de rester nationale.

Je n'ai qu'une seule remarque à formuler au sujet du rapport Trakatellis. L'amendement 15 suscite bien des préoccupations et des interprétations erronées. Je me réjouis dès lors que la possibilité de vote séparé permette de se prononcer contre le concept d'«éradication» des maladies rares, qui soulève de nombreuses inquiétudes. J'apporterai néanmoins mon soutien au reste de l'amendement et à l'excellent travail réalisé par mon collègue, le P<sup>r</sup> Antonios Trakatellis, sur les maladies rares.

**Dagmar Roth-Behrendt**, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je voudrais tout d'abord souhaiter un prompt rétablissement à M. Bowis. Je sais qu'il travaillait dur au sein de la commission jusqu'au dernier jour du vote et j'espère qu'il récupérera après son opération et qu'il ira vite mieux, que nous le reverrons ici avant la pause estivale.

Permettez-moi de dire que mon groupe pense qu'il s'agit d'un très bon rapport. Nous pouvons voir que la proposition de la Commission a été nettement améliorée à l'aide de nombreux amendements de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, ainsi que par les compromis auxquels nous sommes parvenus. Madame la Commissaire, avec votre équipe, vous avez fait du bon travail mais il y existait une marge d'amélioration et nous sommes parvenus à cette amélioration.

Nous sommes parvenus à ce que tous les patients sachent à présent qu'ils ont des droits dans l'Union européenne au même titre que tout le monde. Ils peuvent se déplacer, comme cela va de soi pour chaque travailleur, pour chaque étudiant et pour les marchandises, les services et autres. Les patients auront eux aussi leurs droits dans le marché intérieur. C'est ce que prévoit ce texte et c'est pour cette raison que nous le saluons sans réserve.

Nous devons également mettre en exergue les parties du rapport avec lesquelles nous sommes particulièrement d'accord. Par exemple, le fait que les patients jouiront de la liberté de circulation dans le cas des soins non hospitaliers. Néanmoins, nous pensons aussi que les États membres devraient rester compétents pour leurs systèmes de santé. Ils doivent pouvoir planifier leurs soins hospitaliers, leurs soins spécialisés, et leurs investissements dans l'État membre en question doivent rester abordables. Nous ne cherchons pas à les priver de cette autorité, de cette compétence. Nous ne souhaitons pas non plus qu'ils soient saignés à blanc. Il est donc juste qu'il y ait une autorisation préalable pour certains traitements. Voilà un autre aspect que mon groupe est très heureux de soutenir pleinement. Je reviendrai sur ce point plus tard. C'est une bonne approche, qui caractérise l'ensemble du rapport.

Personnellement, je salue le fait qu'il y aura enfin des réseaux de référence. Depuis combien de temps demandons-nous que l'on indique clairement où se situent les meilleures pratiques? Où les meilleurs traitements sont mis en œuvre? Où ils obtiennent les meilleurs résultats? Quelle équipe, de quel hôpital, dans quel pays, a des résultats à communiquer? Pour l'heure, cela est laissé au hasard. Une petite partie de la communauté scientifique est peut-être au courant, mais pas chaque médecin de famille. Le fait de pouvoir améliorer cette situation grâce aux réseaux de référence constitue une grande réussite. Ces sources d'information permettront à chaque patient dans chaque État membre de se déplacer ou de téléphoner pour demander: «Quels sont mes droits?». On leur répondra dans leur propre langue quels sont leurs droits et ils recevront une réponse en cas de problème. C'est un développement positif.

Comme mon temps de parole s'épuise, je dois mentionner également les domaines que la majorité de mon groupe trouve regrettables. Pour la grande majorité de mon groupe, il y a deux points critiques pour nous et pour notre vote aujourd'hui. Le premier est que nous voulons une base juridique double. Nous devons recourir à l'article sur la santé, l'article 152, afin de garantir que le message que nous adressons au monde est qu'il s'agit d'une question liée à la politique de la santé et à la liberté de circulation. Nous en avons besoin et il s'agit d'une condition de notre soutien.

En outre, nous sommes convaincus que l'autorisation préalable, telle que définie à l'article 8, paragraphe 3, n'est pas définie comme il se doit. Si nous ne pouvons pas introduire une amélioration à ce propos grâce aux amendements que nous avons déposés, mon groupe ne pourra malheureusement pas voter ce rapport, chose que je regrette personnellement, même si cela peut contribuer à faire mieux en deuxième lecture, si nous n'avançons pas suffisamment aujourd'hui.

**Jules Maaten,** *au nom du groupe ALDE.* - (*NL*) Cette directive concerne les patients. Je ne le soulignerai jamais assez, car nous avons parlé de bien d'autres choses dans le contexte des soins de santé transfrontaliers: libre circulation des services médicaux et attitude vis-à-vis du marché des soins de santé. Ce n'est expressément pas ce dont nous parlons à présent.

Nous parlons d'une approche pragmatique. Comment pouvons-nous faire en sorte que les patients en profitent? Et si nous ne le faisons pas, qui le fera? Les patients se trouvent en position de faiblesse. Nous ne voulons pas que les malades soient obligés de s'engager dans une bataille avec des bureaucrates froids de la santé, qui considèrent la politique de la santé à partir de leur tableur, sur leur ordinateur avec ses chiffres et ses statistiques. Cela ne doit pas avoir lieu.

C'est pourquoi il s'agit aussi d'une directive sociale. Les soins de santé transfrontaliers existent bien sûr depuis longtemps pour ceux qui peuvent se les payer, mais il faut faire aussi quelque chose pour ceux qui ne peuvent pas se les payer. C'est de cela que nous débattons ici aujourd'hui, Monsieur le Président.

C'est aussi pour ces raisons que notre groupe attache de l'importance à l'autorisation préalable, qui constitue bien sûr un élément essentiel, Madame Filipiová. Entre parenthèses, j'apprécie particulièrement la présence du Conseil parmi nous aujourd'hui. L'autorisation préalable doit être en place non pas pour rendre impossible les soins de santé - absolument pas -, mais plutôt pour éviter de saper sérieusement les systèmes nationaux. Nous sommes d'accord avec cela et nous allons bien plus loin dans cette question que nous ne l'aurions peut-être fait normalement. Un compromis s'avère donc nécessaire. Nous estimons qu'il doit y avoir des exceptions pour les maladies rares ou les questions de vie ou de mort sur les listes d'attente. Nous voudrions fixer la définition des soins hospitaliers au niveau européen et non pas de manière séparée pour chaque État membre, tout simplement afin d'apporter la sécurité juridique aux patients et pour garantir la sécurité au sein des systèmes nationaux.

De plus, en cas de problème, nous pensons que les patients qui sont déjà très malades ne devraient pas s'engager dans de longues procédures juridiques; il convient au contraire de mettre en place un système de médiateur européen pour les patients.

À la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, nous n'étions pas d'accord bien sûr sur ce point et je demande simplement aux représentants de la gauche de mettre de côté l'idéologie pour cette fois et de faire en sorte que nous adoptions une bonne directive pour les patients et une approche pragmatique. J'ai écouté avec beaucoup de respect ce que M<sup>me</sup> Roth-Behrendt a dit ici à ce sujet.

Enfin, je remercie beaucoup le rapporteur, M. Bowis. Il s'est livré à un travail formidable et j'espère sincèrement qu'il se remettra vite.

**Salvatore Tatarella,** *au nom du groupe UEN.* – *(IT)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous approuvons aujourd'hui une directive d'une importance considérable, une directive qui concerne les patients - comme cela a été souligné - et tous les citoyens européens. À la veille des élections européennes, tous les citoyens européens peuvent voir, une nouvelle fois, combien le Parlement peut peser de manière positive sur la vie de chacun d'entre eux.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne prévoit le droit aux soins de santé et avec cette directive nous concrétisons à présent ce droit. C'est une question qui concerne un grand nombre de citoyens: une récente enquête Eurobaromètre a montré que 50 % des Européens sont prêts aujourd'hui à se rendre à l'étranger pour se faire soigner dans l'espoir de trouver un traitement meilleur et plus rapide de leur maladie et 74 % d'entre eux pensent que le traitement qu'ils reçoivent à l'étranger doit être remboursé par leur État membre.

Cette question est actuellement soumise aux lois nationales et les citoyens sont mal informés en ce qui concerne les options, le remboursement et le traitement possible à l'étranger. En effet, aujourd'hui, seulement 4 % des Européens se font soigner à l'étranger. L'Union européenne ne possède des règlements uniformes que dans les cas des soins urgents à l'étranger sur la base du règlement sur la carte européenne d'assurance maladie.

Aujourd'hui, le Parlement répond à la demande de protection sanitaire qui émane des citoyens européens et dans le domaine des soins de santé l'Europe est prête à abattre les frontières et à permettre à tous les patients de choisir où se faire soigner.

**Claude Turmes**, au nom du groupe des Verts/ALE. – Monsieur le Président, la directive qu'on traite aujourd'hui doit surtout être vue comme un complément à la coopération qui existe depuis trois décennies entre les États membres et leur sécurité sociale.

Dans mon pays membre, le Luxembourg, déjà aujourd'hui, plus de 30 % des soins de santé se font au-delà des frontières, et d'ailleurs le cas John Bowis, auquel je souhaite un bon rétablissement, est un parfait exemple du bon fonctionnement du règlement existant parce que John a été hospitalisé en urgence à Bruxelles. Il a été bien traité et, pour un citoyen britannique, il n'y a aucun problème concernant les remboursements.

Donc, cette directive, que doit-elle améliorer? Elle doit premièrement améliorer l'information du citoyen: l'information sur les prestations offertes, l'information sur les centres d'excellence que M<sup>me</sup> Roth-Behrendt a bien expliqués, mais surtout aussi l'information sur la qualité des soins. Je crois que beaucoup de pays membres, dont le mien, ont des progrès à faire en ce qui concerne les critères de qualité et l'information sur la qualité des soins. Et bien sûr, si je suis à l'étranger et si ça se passe mal, je dois avoir un endroit où m'adresser.

Tout cela est bien réglementé dans le texte actuel, mais il y a trois choses à améliorer pour nous. Premièrement, nous croyons qu'un système d'autorisation préalable pour les soins hospitaliers a un double avantage: c'est d'abord un grand avantage pour le citoyen européen parce qu'il saura exactement quand il sera remboursé et il sera aussi préfinancé, et, par ailleurs, cela permet la planification des grosses infrastructures hospitalières, car un bon système de santé, ce n'est pas la main invisible du marché qui va le faire. Cela doit être planifié.

La deuxième demande des Verts concerne une double base légale, parce que nous ne voulons pas que les soins de santé soient considérés comme un marché. Il doit être très clair que le système est organisé, surtout par les États membres.

Troisième chose: en ce qui concerne les maladies rares, nous voulons une législation spécifique parce que c'est trop important et c'est leurrer les citoyens européens de dire «allez voir quelque part en Europe, et on va s'en charger». On veut une législation spécifique. Donc, on ne veut pas d'un Bolkestein II, ce que nous voulons, c'est un texte de sécurité juridique qui serve la majorité des citoyens européens.

**Kartika Tamara Liotard,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*NL*) Je souhaite moi aussi remercier chaleureusement M. Bowis. Il a travaillé très dur sur ce rapport et j'espère qu'il se remettra rapidement.

Néanmoins, je dois dire qu'à travers l'expression «droits des patients», la Commission européenne tente d'introduire des principes de marché dans le domaine des soins de santé partout en Europe. Il va sans dire que mon groupe est pour plus de droits en faveur des patients et de leur mobilité dans les régions frontalières. Nous allons même bien plus loin. Nous considérons que chacun, riche et pauvre, a le droit de jouir d'un accès approprié à des soins de grande qualité.

J'éprouve cependant de sérieux problèmes quant fait que la proposition repose sur l'article concernant le marché intérieur, ce qui montre en soi que les intérêts économiques passent avant les intérêts des patients. En outre, la proposition est superflue puisque le remboursement des frais est déjà réglé. Il vaut mieux traiter le fait que quelques assureurs et États membres ne respectent pas ces arrangements.

Cette proposition traite aussi de façon inégale une question de la compétence des États membres, avec pour résultat que les personnes au portefeuille bien garni accèdent à de meilleurs soins. Conformément aux règles du pays d'origine, le système proposé de compensation et de coûts introduit une forme de mobilité du patient qui est contraire au principe de l'égalité d'accès universel aux soins de santé. La proposition contient aussi en germe le grand risque que ce ne soit bientôt plus le patient qui aura le droit de chercher à se faire soigner à l'étranger, mais plutôt les assurances ou les États membres qui pourront forcer les patients à choisir le fournisseur le moins cher. Ce sera donc une obligation au lieu d'un droit du patient.

Comme nous avons 27 pays et 27 systèmes de santé différents, la proposition de la Commission, qui est basée uniquement sur l'article 95 - le fameux article d'harmonisation -, conduira au démantèlement des systèmes de santé nationaux et déresponsabilisera les États membres. Nous préférons partir de l'égalité d'accès du patient plutôt que d'accorder un plus grand rôle au marché en matière de soins de santé.

Hanne Dahl, au nom du groupe IND/DEM. – (DA) Monsieur le Président, une des conséquences que la directive concernant le patient dans sa forme actuelle pourrait avoir pour le secteur des soins de santé serait de rendre le contrôle des dépenses publiques très difficile. Je demanderai donc de voter pour l'amendement 122 qui traite de l'autorisation préalable. Je pense qu'il est impératif que tous les citoyens jouissent d'un accès libre et égal au traitement, en temps voulu et en fonction de leurs besoins. Ce qui signifie que le médecin devrait décider seul du traitement et de son moment.

Malheureusement, cette directive illustre une tendance très claire; celle qui consiste à transformer tous les citoyens en consommateurs. Au lieu d'être des citoyens dans une société basée sur le principe de l'obligation

réciproque, nous sommes devenus des consommateurs d'un grand marché intérieur. Or, être citoyen cela signifie être un être humain et nous sommes tous des citoyens, aussi sûrement que nous sommes tous des humains. En tant que consommateurs, nous sommes réduits au rang d'objets d'une campagne de marketing. Cela signifie que nous sommes des objets plutôt que des sujets. Les patients devraient être des sujets et non des objets d'une campagne de marketing.

**Jim Allister (NI). -** (EN) Monsieur le Président, je transmets moi aussi mes meilleurs vœux au rapporteur, en espérant qu'il se rétablira au plus vite et reviendra parmi nous.

J'ai la conviction qu'obtenir les meilleurs services pour nos électeurs est dans l'intérêt de tous. Cependant, il est selon moi vital que cette directive trouve un juste équilibre entre la libre circulation, d'une part, et la sûreté des patients et la responsabilité, d'autre part. Je n'ai aucun intérêt à promouvoir le tourisme médical et je pense dès lors que l'autonomie nationale quant aux aspects réglementaires doit être protégée et que nous devons éviter un nivellement par le bas des normes en matière de santé. Nous devons par ailleurs veiller à ne pas accroître la pression exercée sur les services locaux au détriment des patients indigènes, et c'est notamment le cas lorsque les personnes recherchent des spécialisations.

En outre, la question du suivi après un traitement à l'étranger doit être abordée de manière appropriée, car je crains que des services tels que la physiothérapie notamment finissent par être accablés de demandes de soins de suivi.

**Colm Burke (PPE-DE).** - (*EN*) Monsieur le Président, il me tient à cœur de saluer le rapport de mon estimé collègue, M. Bowis, sur les droits des patients à recevoir des soins de santé transfrontaliers. Je regrette que M. Bowis ne soit pas présent parmi nous dans cette Assemblée ce matin et je lui souhaite un prompt rétablissement.

Cela a été un honneur pour moi de participer aux travaux visant à améliorer les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. J'ai déjà bénéficié moi-même de soins de santé transfrontaliers. J'ai eu la chance de pouvoir les payer et je voudrais désormais que ceux qui n'ont pas la même chance que moi puissent bénéficier du droit de voyager et de recevoir des soins de santé sans se soucier du coût et en étant pleinement informés de leurs droits et de la qualité des soins qu'ils sont en droit d'attendre.

Ces dernières années, la question des droits des patients à recevoir des soins de santé transfrontaliers a été débattue et promulguée par l'intermédiaire de la Cour de justice européenne. Il est donc opportun et approprié qu'en tant que représentants des citoyens, nous définissions clairement et sans équivoque le droit indéniable des patients à des soins de santé de qualité, quels que soient leurs moyens ou leur situation géographique.

Nous devrions aussi avoir accès à des soins de santé de qualité près de chez nous. Néanmoins, nous devons également reconnaître que ce n'est pas toujours possible, notamment dans le cas de maladies rares, pour lesquelles un traitement peut ne pas être disponible dans l'État membre où le patient est affilié.

Le patient qui doit se rendre à l'étranger pour y être soigné ne devrait pas avoir à subir la moindre incertitude quant à sa capacité à régler la note d'un traitement qui est souvent onéreux. Je me réjouis par conséquent que cette incertitude et cette confusion soient désormais supprimées une fois pour toutes. Dans des circonstances normales, aussitôt l'autorisation préalable reçue, les patients n'auront à payer que le moment qui dépasse ce qu'ils auraient dû payer s'ils avaient reçu un traitement identique ou semblable dans leur pays.

Les informations relatives à la qualité et aux normes des soins dans les autres États membres constitue un facteur important pour ceux qui peuvent être amenés à se rendre à l'étranger afin d'y recevoir un traitement. Nous avons travaillé sans relâche afin de garantir que les patients qui doivent ou souhaitent se rendre dans un autre pays pour y recevoir des soins aient accès à ces informations. Les points de contact nationaux proposés dans ce document comptent par conséquent parmi les innovations majeures et ils joueront un rôle prépondérant afin de contribuer et de faciliter la mobilité des patients. Je salue ce rapport qui – je l'espère – sera approuvé aujourd'hui.

**Guido Sacconi (PSE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, M<sup>me</sup> Roth-Behrendt a parfaitement expliqué la position de notre groupe et elle a très bien souligné, en particulier, à quel point nous apprécions le chemin qui a été parcouru pour améliorer ce texte. Mais elle a également insisté sur l'importance de la dernière ligne droite, celle d'une double base juridique et d'une possibilité légitime plus claire et plus forte pour les États membres d'obtenir une autorisation préalable concernant les soins hospitaliers.

Alors arrêtons cette discussion, nous connaissons très bien cette directive, dont nous avons débattu pendant des mois. Je voudrais poser deux questions particulièrement politiques, puisque l'heure de la décision a sonné. La première s'adresse à la commissaire Vassiliou: que pense exactement la Commission de la double base juridique? Deuxièmement, et je m'adresse au groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens - je regrette l'absence de mon ami John Bowis avec lequel nous avons réglé de nombreuses questions au cours de cette législature grâce à son rôle de coordinateur des principaux groupes de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, je lui souhaite moi aussi, bien sûr, un prompt rétablissement - mais aussi au groupe de l'alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe: pensez-vous qu'il vaut mieux procéder à la deuxième lecture sans le vote du groupe socialiste au Parlement européen? Sans une large majorité?

Je vous invite donc à réfléchir sérieusement aux amendements 116 et 125 en ce qui concerne la double base juridique et aux amendements 156 et 118 concernant l'autorisation préalable. S'ils sont approuvés, nous voterons pour; sinon ce ne sera pas possible. C'est à vous de voir et de choisir le résultat que vous préférez.

**Karin Riis-Jørgensen (ALDE).** – (*DA*) Monsieur le Président, nous sommes en pleine campagne électorale européenne - une campagne électorale au cours de laquelle nous devons nouer une étroite relation avec les citoyens européens. Saisissons-nous de ce texte et plaçons le patient au centre. Je suis une des rapporteurs du groupe de l'alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Comme telle mon groupe cible est constitué par un genre d'homme que vous avez tous rencontré dans vos circonscriptions électorales. Dans mon pays, chaque fois que je vais dans un supermarché, je vois un homme sur un vélomoteur équipé d'une caisse en bois à l'arrière. Cet homme est au cœur de la mobilité des patients parce que chacun devrait pouvoir se rendre à l'étranger et recevoir des soins, s'il le souhaite, quel que soit son salaire ou son patrimoine. Les patients qui souhaitent voyager son en fait peu nombreux. Seuls les désespérés se rendent à l'étranger.

Toutefois, ce n'est pas parce que mon bonhomme en vélomoteur peut voyager qu'il doit dépenser son argent en voyage. Heureusement, l'Assemblée convient largement que le patient individuel ne devrait pas avoir à payer de sa poche. C'est une véritable amélioration à la proposition de la Commission. L'amendement essentiel du groupe ALDE a consisté à désigner un médiateur européen pour les patients. Merci de l'avoir retenu. Le rôle précis de ce médiateur consistera à garantir que le citoyen européen, le patient, est en mesure d'exercer le droit que ce texte lui confère. La balle est maintenant dans le camp du Conseil. Elle est maintenant dans le camp des ministres qui ne cessent de nous répéter que nous devons être plus en phase avec les citoyens européens. Ce que je dis, c'est que l'Union européenne doit être plus en phase avec les citoyens européens. Voilà une occasion qui vous est offerte sur un plateau. Saisissez-la! Ne perdons pas cette occasion!

**Ewa Tomaszewska (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, il faut définir d'urgence les droits des patients dans les soins de santé transfrontaliers. Les patients ont le droit de connaître sur quelle base ils recevront une aide médicale, abstraction faite de savoir s'ils ont besoin d'aide de manière inattendue à l'étranger ou si c'est à cause des difficultés à accéder à des services médicaux spécifiques dans leur propre pays qu'ils décident de se rendre dans des structures médicales d'un autre pays de l'Union européenne.

Ils devraient être informés des frais éventuels qu'ils auront à supporter et aussi des possibilités de préfinancement. Ils devraient également jouir d'un accès garanti à des informations fiables concernant la qualité des services disponibles dans des structures de santé recommandées. Je pense ici aux réseaux de référence et aux points d'information. Les patients devraient recevoir une garantie d'information concernant leurs droits en cas de préjudice découlant d'un mauvais traitement, ainsi que des informations concernant la reconnaissance mutuelle des prescriptions. Le suivi des soins de santé transfrontaliers servira à évaluer la situation dans ce domaine. Je souhaite un prompt rétablissement à M. Bowis.

Margrete Auken (Verts/ALE). – (DA) Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Bowis pour son excellent travail dans le pilotage de ces négociations pas si simples. Une des questions difficiles a concerné l'aide aux patients atteints de maladies rares - un sujet que nous aborderons ici en fin de matinée. Nous voulons tous offrir à ces patients les meilleures possibilités de traitement disponible et, bien sûr, nous pensons qu'une étroite coopération européenne à cet égard nous apportera d'énormes avantages. Toutefois, cela sera totalement inutile si nous laissons simplement les patients voyager en Europe sans permettre à leur pays d'origine de contrôler ces voyages à la fois du point de vue médical et financier. Si le texte est adopté dans sa formulation actuelle, il permettra à tous les patients atteints d'une maladie rare de se rendre à l'étranger et de recevoir n'importe quel traitement que leur pays d'origine devra ensuite financer. Comment contrôler les dépenses et comment veiller à ce que les patients ne reçoivent pas un traitement inapproprié ou excessif? Après tout, ils sont à la merci de leur fournisseur de soins. Ils courent également le risque d'entrer sérieusement en conflit avec leur pays d'origine, qui pourrait refuser de payer sous prétexte que leur maladie n'est pas

suffisamment rare. Nous ne sommes pas encore parvenus à un accord sur la manière d'identifier cette partie de la population de patients. Nous préférerions de loin un texte séparé dans ce domaine de manière à pouvoir aider au mieux les personnes atteintes de maladies rares.

**Adamos Adamou (GUE/NGL).** – (*EL*) Monsieur le Président, je souhaite moi aussi un prompt rétablissement à notre ami John Bowis et je le remercie en même temps pour son excellent travail.

Je commencerais par dire que nous ne sommes en rien opposés aux soins de santé transfrontaliers. Au contraire, nous reconnaissons aux États membres la nécessité de recourir aux pouvoirs qui leur sont attribués en vertu de l'article 152 du traité sur l'Union européenne. Malheureusement, cette directive repose sur l'article 95 et j'attends de la commissaire qu'elle nous clarifie la base juridique.

Nous ne voulons pas qu'une politique favorisant les patients financièrement aisés au détriment des classes sociales les moins favorisées. M. Maaten n'est pas là, mais je ne pense pas faire preuve de rigidité idéologique en affirmant que nous pourrions aboutir à des soins de santé à deux vitesses.

Notre objectif doit consister à fournir les mêmes soins de santé sans intervention de la part de l'Union européenne dans les systèmes de sécurité sociale et sans viser à commercialiser le secteur de la santé.

Urszula Krupa (IND/DEM). – (PL) Monsieur le Président, le règlement concernant les possibilités de recevoir un traitement dans un autre État membre de l'Union européenne, qui entrera en vigueur à la suite de l'adoption de la directive sur la mise en œuvre des droits des patients dans les soins de santé transfrontaliers, aboutira à l'intervention de la Communauté dans les systèmes de santé, en violation des dispositions précédentes. En outre, des possibilités de traitement apparaîtront surtout pour les patients aisés et en même temps l'accès aux soins de santé sera encombré, surtout pour les patients dans les États membres plus pauvres. Le gouvernement libéral polonais poursuit la stratégie qui vise à accorder des privilèges particuliers à l'élite en termes d'accès aux soins de santé de haute qualité. Cette stratégie conduit à la privatisation des systèmes publics de santé et prive la plus grande partie de la société de possibilités de se faire soigner. Compte non tenu de l'avis de la Cour de justice, la santé humaine ne devrait pas faire l'objet d'une marchandisation, mais devrait constituer un droit inaliénable qui doit être garanti par les services publics de santé conformément au principe du respect et de la protection du droit à la vie et à la santé, ainsi que de la valeur inaliénable de chaque être humain.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, les retraites, l'assurance chômage et l'assurance maladie – presque 25 ans après l'Accord de Schengen, la protection sociale est toujours à la traîne. Souvent, les vacanciers sont effrontément exploités et doivent acquitter sur place des sommes exorbitantes qui ne leur sont ensuite que partiellement remboursées ou pas remboursées du tout lorsqu'ils rentrent chez eux.

La carte européenne d'assurance maladie est souvent refusée, malheureusement, tandis que le règlement des paiements entre les États membres ne fonctionne pas vraiment. Surtout en temps d'austérité budgétaire, le patient doit être placé plus au centre de la fourniture des soins de santé. Pour cela, les droits du patient doivent évidemment être renforcés. Il est peu probable que, dans une situation d'urgence, un patient soit en mesure d'obtenir une autorisation préalable pour le remboursement de ses frais d'hôpital. Si nous continuons à rogner sur le personnel médical à cause des pressions budgétaires, notre système de santé s'oriente dans la mauvaise direction à mon sens. Miser sur une meilleure coopération est le plus logique, mais il ne faut absolument pas permettre que cela dégénère en un parcours d'obstacle bureaucratique.

**Péter Olajos (PPE-DE).** – (HU) «Si le seul outil que vous avez est un marteau, vous verrez tout problème comme un clou», cette citation décrit mon sentiment au sujet de la crise actuelle: je vois la croissance et la reprise partout.

Je pense que ce texte nous ouvrira une série d'opportunités. Il peut non seulement révolutionner les soins de santé, mais stimuler également la création d'emplois et le développement économique. La mobilité du patient ne produira pas qu'un impact sur les soins de santé. Elle pourrait également produire un impact bénéfique non seulement sur l'offre culturelle du pays d'accueil, mais aussi sur le secteur de la restauration. En fait, elle pourrait conduire à la création de milliers d'emplois dans le secteur hospitalier également, qui donnera lieu à une croissance des recettes et pas seulement dans le secteur des soins de santé en premier lieu, mais dans les services connexes.

De même, le secteur des services financiers peut également s'attendre à une croissance. En effet, le fonctionnement du nouveau système nécessitera aussi un grand nombre de chambres de compensation, de courtiers en soins de santé, de conseillers, d'experts en assurance, d'interprètes et de traducteurs. Durant la

phase de réhabilitation, toute la chaîne du «tourisme médical» en profitera. Le principal avantage de ce règlement est qu'il présente une situation dans laquelle tout le monde gagne. Par exemple, si un État membre ne souhaite pas que ses ressortissants profitent de cette nouvelle possibilité, il améliorera le niveau de ses services de santé et ses listes d'attente. Si un État membre attire les patients étrangers, il reçoit de l'argent ainsi que son secteur de la santé, ce qui entraîne une hausse du niveau des soins de santé dans ce pays.

En tant que député hongrois au Parlement européen, je vois une occasion exceptionnelle dans la promotion du «tourisme médical» sur la base de la mobilité des patients en Europe. De nombreux patients étrangers viennent déjà se faire soigner dans mon pays, mais la question de l'assurance fait l'objet de beaucoup de confusion. Les choses dépendent largement des tout derniers règlements du pays d'origine. Je suis sûr que ce règlement améliorera la qualité de vie de chacun d'entre nous. Je souhaite un prompt rétablissement à M. Bowis. Entre parenthèses, il a déjà été longuement soigné en Hongrie dans le passé. Je le félicite également pour cet excellent rapport que je soutiendrai avec grand plaisir.

**Anne Van Lancker (PSE).** – (*NL*) Le plus important pour une bonne politique de la santé, chers députés, c'est que chacun soit en mesure d'obtenir des soins de santé convenables et bon marché, de préférence près de chez soi. Si seul un pour cent des patients se rend à l'étranger pour se faire soigner, c'est uniquement à cause de l'incertitude qui entoure la qualité et le remboursement de ces soins de santé.

C'est précisément pour cette raison que cette directive est une bonne nouvelle, surtout pour les frontaliers, pour les patients depuis longtemps sur liste d'attente, pour ceux qui souffrent de maladies pour lesquelles il existe de meilleurs traitements à l'étranger. Néanmoins, le droit de ces patients de se faire soigner à l'étranger ne devrait pas hypothéquer la possibilité pour les États membres d'organiser et financer comme il se doit leur propre système de santé, car il est nécessaire de garantir la fourniture des soins de santé à chacun. C'est pourquoi le Parlement a raison de prévoir un certain nombre de lignes rouges. J'en citerai trois.

Premièrement, la directive se concentre à juste titre sur la mobilité des patients et non pas sur celle des travailleurs de ce secteur. L'objectif ne peut être de créer un marché des services de santé. Sur ce point, le rapport est parfaitement en ordre.

Deuxièmement, les États membres doivent pouvoir décider eux-mêmes quels soins sont couverts et ce qui peut être remboursé. La directive s'en charge très bien.

Troisièmement, le remboursement des soins ambulatoires doit être simplifié, mais dans le cas des soins hospitaliers et spécialisés, les États membres doivent obtenir une autorisation préalable dans la mesure où ces soins sont coûteux. Un pays qui souhaite garantir les soins de santé à tout le monde doit pouvoir les planifier de cette manière. Sur ce point, Monsieur Bushill-Matthews, le rapport n'est pas satisfaisant: il prévoit encore trop de conditions qui rendent l'approbation préalable difficile pour les États membres. Je souhaite soutenir les collègues qui ont dit clairement qu'il s'agit vraiment d'un point essentiel aux yeux de mon groupe pour qu'il puisse approuver cette directive.

Enfin, je voudrais plaider pour une double base juridique, car les soins de santé constituent une responsabilité publique des États membres envers leurs populations et qui ne peuvent donc pas simplement être laissés au marché libre. J'espère que ces deux lignes rouges subsisteront jusqu'au bout.

**Elizabeth Lynne (ALDE).** - (*EN*) Monsieur le Président, pourquoi un patient devrait-il perdre la vue en attendant une opération de la cataracte au Royaume-Uni, par exemple, alors qu'il pourrait être facilement opéré dans un autre État membre? Pourquoi une personne qui attend en pleine agonie un replacement de la hanche ne pourrait-elle pas profiter de l'absence de liste d'attente dans d'autres États membres – parfois pour un coût moindre que dans son pays d'origine? Et pourquoi certains patients de cardiologie doivent-ils attendre inutilement pendant des mois avant une opération pour leur déboucher les artères? Si un médecin préconise un certain traitement qui ne peut être fourni dans le pays d'origine, nous devons créer un cadre juridique permettant au patient d'aller chercher ce traitement ailleurs.

Trop souvent – comme cela a déjà été dit – ce sont les plus pauvres qui sont victimes de discrimination et d'une inégalité d'accès aux soins de santé. Voilà pourquoi je suis ravie que le rapporteur ait accepté mon amendement afin d'indiquer clairement que les États membres doivent autoriser les traitements dans un autre pays et en supporter le coût.

Nous ne pouvons pas limiter l'accès aux soins de santé transfrontaliers à ceux qui peuvent se le permettre. Nous ne pouvons pas non plus exclure les personnes handicapées. Je me réjouis donc que bon nombre d'amendements à cet égard aient été acceptés. Les droits et la sécurité des patients doivent passer avant tout

le reste. C'est pourquoi je suis une fois de plus ravie que le rapporteur ait soutenu mes amendements concernant le règlement relatif aux professionnels de la santé. Je tiens à rappeler aux députés que ces propositions protègent ici un droit des citoyens européens déjà reconnu par un arrêt de la Cour de justice européenne depuis plusieurs années.

Je tiens pour terminer à souhaiter un prompt rétablissement à John Bowis. Son expérience montre l'importance de la coopération entre les États membres de l'UE.

**Jean Lambert (Verts/ALE).** -(EN) Monsieur le Président, cette directive me pose problème depuis un certain temps déjà, parce que le titre n'en reflète pas vraiment le contenu. Certains des discours que nous avons entendus aujourd'hui à propos des programmes de création d'emplois etc. renforcent mes préoccupations. Nous le savons, il est principalement question de choix et de paiement et, par conséquent, il s'agit tout autant de sécurité sociale que de soins de santé.

Cette semaine, nous avons actualisé le règlement qui est la partie de notre système qui garantit déjà la coopération et qui garantit déjà qu'en cas d'urgence, on ne peut refuser des soins de santé dans un autre État membre. J'invite mes collègues à lire ce que cette réglementation dit maintenant.

Cette directive parle de choix. Elle parle du coût des choix des patients et j'invite mes collègues à ne pas confondre les deux systèmes, comme c'est le cas de certains amendements. Selon moi, dès lors que nous sommes en présence de deux philosophies différentes, nous avons aussi besoin d'une double base juridique.

Jens Holm (GUE/NGL). – (SV) Monsieur le Président, ce rapport repose sur une base tout à fait erronée. Il repose sur l'article 95 du Traité, qui garantit la liberté du marché et il n'est donc en rien lié à la santé publique ou aux patients. Le droit à de bons soins de santé dans tous les États membres devrait constituer une priorité essentielle, au lieu de cela la Commission part d'un marché dans lequel les soins de santé sont traités comme une marchandise. Cette directive accorde la priorité aux citoyens qui peuvent payer d'importantes sommes d'argent pour voyager et se loger, ainsi qu'à ceux qui disposent de bonnes connaissances et d'accointances avec la bureaucratie sanitaire. Elle concerne les gros salaires et les milieux éduqués, pas les personnes les plus nécessiteuses.

D'aucuns pourraient penser que l'amendement déposé par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire visant à permettre aux États membres d'accorder une autorisation préalable avant que les soins ne soient dispensés est un bon amendement. Le problème est qu'il contient de nombreuses restrictions et que les États membres se voient imposer une lourde charge de preuve pour leur permettre de donner leur accord. La planification publique sera plus difficile et le système sanitaire national risque de s'épuiser.

En fin de compte, ce seront la Commission et la Cour de justice qui décideront si les autorisations préalables des États membres sont proportionnées. Si la directive repose sur l'article 95, qui se rapporte au marché, le marché constituera le facteur prépondérant et non les soins de santé appropriés.

**Johannes Blokland (IND/DEM).** – (*NL*) Ces derniers mois, ce rapport qui concerne les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers a mobilisé les énergies. Je remercie le rapporteur, M. Bowis, pour tout son travail et je lui souhaite un prompt rétablissement.

Les soins de santé transfrontaliers sont un fait et les droits des patients doivent être protégés à cet égard. La collaboration au niveau de l'Union européenne ne doit pas se faire au détriment de la qualité des soins ou des choix éthiques qui sont faits par les États membres suivant leurs principes. La diversité éthique doit être préservée, je suis donc heureux que le rapport aborde cette question.

La base juridique constitue à mes yeux un point très difficile. Je regrette que l'article 95 ait été choisi à cette fin. La commission des affaires juridiques s'est également prononcée dans ce sens. À mon avis, cela va à l'encontre de la subsidiarité dans le domaine de la politique et cela rend difficile pour les États membres de faire des choix indépendants sans que la Cour de justice n'intervienne.

**Lydia Schenardi (NI).** - Monsieur le Président, le 2 juillet 2008, la Commission a présenté une proposition de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins transfrontaliers, essayant d'éliminer les obstacles existants.

Ce sujet est une priorité pour l'ensemble des États membres. Toutefois, tous n'ont pas les moyens de garantir un niveau donné de qualité et de sécurité aux patients, que ce soit au niveau des soins et même de la qualité professionnelle des praticiens. Il paraît donc nécessaire de préciser les responsabilités des États membres en la matière.

Devant la diversité de l'organisation des systèmes de soins dans l'Union, il ne faut pas perdre de vue que la santé doit rester une compétence essentiellement nationale, et que chaque État est libre en ce qui concerne la définition de sa politique de santé.

Toutefois, compte tenu de la mobilité des travailleurs européens – encore que cela ne concerne que 3 à 4 % des citoyens et un peu moins de dix milliards d'euros par an –, il reste de nombreuses incertitudes quant à la qualité et à la sécurité des soins, au droit des patients, à la protection des données et aux voies de recours en cas de préjudice.

Mais nous allons malheureusement vers une inévitable harmonisation par le bas, et c'est à cet égard que nous resterons extrêmement vigilants dans notre soutien à ce rapport, afin de défendre au mieux les acquis sociaux de nos concitoyens.

**Pilar Ayuso (PPE-DE).** – (*ES*) Monsieur le Président, je souhaiterais dire tout d'abord combien j'apprécie les efforts de M. Bowis en vue de garantir un large accord sur cette question et lui adresser mes meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Le projet de directive sur lequel nous allons voter constituera un grand pas en avant puisque les États membres se lancent dans un projet commun de soins de santé. Il traite d'une question très complexe étant donné que, dans l'Union européenne, la santé est une compétence soumise au principe de subsidiarité. Toutefois, avec ce document, nous avons abattu cet obstacle et nous l'avons fait parce qu'il faut veiller sur les patients.

Il s'agit effectivement d'une grande réalisation car, sans entrer dans des considérations concernant la base juridique, cette directive reconnaît les droits irréfutables des patients et ouvre une vaste gamme de possibilités pour leur accès à un meilleur traitement.

C'est une directive faite pour les patients et concernant les patients.

Il s'agit d'une directive très complexe dont certains pays, comme le mien, se méfient. Une directive dans laquelle nous traitons d'un système de santé universel pour plus d'un million de citoyens communautaires.

Dans ce sens, les systèmes de santé comme les nôtres nécessitent clairement de reconnaître le fait que le patient étranger ne devrait pas avoir plus de droits que le patient venant des États membres dans lesquels le traitement est dispensé.

C'est pourquoi nous avons introduit un amendement à inclure dans la proposition, qui insiste pour que les patients qui se déplacent à l'étranger respectent les règles et les règlements de l'État membre dans lequel le traitement est dispensé, surtout en ce qui concerne le choix du médecin ou de l'hôpital.

De cette manière, nous sommes tous au clair avec la situation dans laquelle les patients qui proviennent d'autres États membres ne doit pas conduire à une discrimination à l'encontre des ressortissants des États membres dans lesquels le traitement est dispensé.

Nous ne pouvons pas non plus accorder un droit illimité à la mobilité des patients.

Nous sommes également favorables à ce que la transplantation d'organe soit exclue du champ d'application de cette directive, comme cela est proposé.

En guise de conclusion, je dirais que nous avons accompli un grand pas en avant et pour cette raison le groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens soutient cette directive, même si nous trouvons qu'elle aurait dû aller un peu plus loin, surtout en ce qui concerne la position des citoyens européens résidant dans un autre État membre et surtout ceux qui souffrent d'affections chroniques.

**Edite Estrela (PSE).** – (*PT*) Monsieur le Président, mes collègues, M<sup>me</sup> Roth-Behrendt et M. Sacconi, ont déjà expliqué très clairement la position de notre groupe. Nous considérons qu'il est essentiel de modifier la base juridique.

Madame la Commissaire, les soins de santé ne constituent pas une marchandise. Nous ne comprenons pas dès lors pourquoi la Commission n'a pas repris l'article 152 du Traité. Il est également essentiel de demander l'autorisation préalable pour les soins hospitaliers et spécialisés afin de protéger les patients. Ce n'est qu'avec l'obligation d'autorisation préalable que l'on peut garantir des soins de santé sûrs et de haute qualité.

Je termine en souhaitant un prompt rétablissement à M. Bowis. Son cas montre que les services transfrontaliers fonctionnent déjà sans cette directive.

**Siiri Oviir (ALDE)**. – *(ET)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les juristes ont coutume de dire que lorsque l'on réunit deux d'entre eux on obtient trois avis. Loin de moi l'idée de semer le doute sur les décisions de la Cour européenne, mais je ne suis pas d'accord avec le fait que les juristes ont décidé jusqu'à présent de la politique de mobilité des patients. Toute assistance médicale, indépendamment de ses caractéristiques particulières, tombe sous le coup du traité sur l'Union européenne.

En effet, l'objectif du programme des mesures sociales que nous avons approuvé l'année dernière ne sera réalisé qui si nous en votons une partie significative, à savoir les droits des patients dans les soins de santé transfrontaliers. Il est de notre devoir d'élus du peuple de créer une sécurité juridique et politique dans ce domaine très important. La directive à l'examen n'abolira pas d'un coup de baguette magique l'inégalité en matière de soins de santé dans les États membres, mais elle représente un grand pas vers l'équité et l'égalité des droits des patients.

Il n'est pas acceptable que nous confirmions l'équité en théorie, mais que nous l'ignorions dans la pratique du fait de contraintes financières nationales. Aussi justifiées soient-elles, les contraintes financières ne peuvent légaliser la négligence des droits des patients ou mettre en danger leurs droits. En conclusion, je voudrais remercier le rapporteur, M. Bowis, pour son travail responsable et très compétent.

**Roberto Musacchio (GUE/NGL).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord transmettre tous mes vœux de bon rétablissement à John Bowis. Le test décisif pour cette directive concerne sa base juridique.

S'il s'agit de garantir à chacun le droit de recevoir le meilleur traitement où que ce soit, qu'est-ce que la base juridique du marché vient faire dans cette histoire? C'est le droit à la santé qui devrait constituer la base juridique. Qui plus est, le droit à la santé devrait prévoir avant tout le droit de recevoir le meilleur traitement dans son propre pays, qui serait soumis à des normes européennes de qualité, sans se cacher derrière la subsidiarité.

Cependant, si le marché forme la base juridique, on peut penser que l'on veut «bolkesteiniser» la santé et veiller aux intérêts des assurances ou de ceux qui veulent tirer profit de la santé.

Cela défie l'entendement que les amendements parlementaires portant même sur la question essentielle de la base juridique risquent de ne pas être admis et cela nécessite aussi un éclaircissement essentiel de la part de la commissaire avant que le vote n'ait lieu.

**Kathy Sinnott (IND/DEM).-**(EN) Monsieur le Président, des efforts de taille ont été consentis afin de garantir que les malades aient le traitement dont ils ont besoin, qui qu'ils soient et où qu'ils soient.

Malheureusement, des efforts majeurs ont aussi été effectués afin de garantir qu'ils ne reçoivent pas cette aide. Dans cette directive, l'autorisation préalable à obtenir des autorités de la santé plutôt que sur la base du diagnostic médical sape les droits des patients. Elle nous renvoie à la case départ. L'autorisation préalable, c'est ce qui a poussé au départ les patients à saisir la Cour de justice européenne et les arrêts de la Cour de justice, c'est ce qui nous a amené cette directive ici.

Nous revoilà donc à la case départ: les décès imputables à la situation géographique resteront la règle. Les autorités sanitaires, telles que celles de mon propre pays, l'Irlande, pourront continuer de refuser l'autorisation de se rendre à l'étranger pour y recevoir un traitement en vertu de cette directive, tout comme elles le font actuellement conformément à l'actuel E112 que nous nous proposions d'améliorer.

**Ria Oomen-Ruijten (PPE-DE).** – (*NL*) Monsieur le Président, tout d'abord, je souhaite un prompt rétablissement à M. Bowis. Dans cette directive, le patient est au centre, le citoyen qui peut et aussi qui veut opter pour le meilleur traitement se prononce pour le recevoir près de chez lui, mais s'il doit se déplacer alors il se déplace.

Nous devons remercier pour ce texte les très courageux citoyens européens qui se sont adressés à la Cour de justice afin d'obtenir un bon traitement et des soins dans un autre État membre lorsque leur propre pays les a laissé tomber. La Cour leur a donné raison. Aujourd'hui, nous traduisons dans la loi ce que la Cour de justice a décidé et nous formulons aussi les conditions spécifiques selon lesquelles le droit aux soins de santé transfrontaliers est possible pour le citoyen qui le souhaitent.

Monsieur le Président, cette directive constitue une nouvelle fantastique pour tous ceux qui vivent dans les régions frontalières, une nouvelle fantastique pour les personnes qui souffrent de maladies rares, une nouvelle fantastique pour les personnes sur les listes d'attente parce qu'à partir de septembre elles pourront exulter. Ces personnes ont à présent le choix.

Nous avons prévu de meilleures dispositions pour l'information, nous avons défini plus précisément les règles de remboursement et nous avons mis en place les réseaux européens de référence garantissant que la qualité des soins de santé s'améliorera. Nous avons veillé à ce que la résolution des différends s'effectue à travers un médiateur, alors que d'autres options étaient possibles. Je mentionnerais le modèle hollandais de résolution des différends en matière de soins de santé qui a été lancé récemment. Nous avons l'option qui consiste à nous servir de régions test. Dans la région du Limbourg, d'où je viens, nous serions heureux d'y participer. Nous avons également remarqué que les systèmes de santé des États membres sont restés inchangés. Les citoyens obtiennent le droit de choisir et je considère que la liberté de choix est très importante.

**María Sornosa Martínez (PSE).** – (*ES*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais avant tout remercier M. Bowis et les rapporteurs fictifs pour leur travail et souhaiter un prompt rétablissement à M. Bowis.

Je crois que cette directive a voulu développer un cadre juridique plus large que les règlements actuels, qui protègent déjà les droits des citoyens à recevoir des soins de santé dans d'autres États membres, en reprenant la jurisprudence de la Cour de justice européenne. Toutefois, elle n'y parvient pas parce qu'elle génère plus d'incertitude juridique avec deux voies de mobilité qui ne s'excluent pas mutuellement: les règlements et la directive. De plus, comme il n'existe pas de définition claire des droits fondamentaux, comme le portefeuille de services, les prestations sociales ou l'autorisation préalable nécessaire, qui est indispensable; elle ne possède qu'une seule base juridique, à savoir le marché intérieur.

Mesdames et Messieurs, il est inacceptable qu'un principe universel de base tel que l'accessibilité aux soins de santé se fonde uniquement sur les règles du marché intérieur. Cela pourrait saper les systèmes de santé dans de nombreux États membres. De plus, nous n'apportons pas une vraie réponse à nos citoyens en ce qui concerne ce droit fondamental qui est le nôtre.

**Holger Krahmer (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en décidant que les patients ont le droit au remboursement des frais de traitement supportés à l'étranger, la Cour de justice européenne nous a donné une mission claire. À ce propos, Madame la Commissaire Vassiliou, la proposition de la Commission est excellente. C'est une proposition qui mérite qu'on la défende. Je regrette les événements des dernières semaines dans cette Assemblée concernant cette directive. Le spectre du marché a été évoqué et des connexions absurdes avec la directive des services ont été établies. Certains amendements – et je dis cela comme quelqu'un qui a grandi dans l'ex-République démocratique d'Allemagne – me glacent le sang. L'un d'entre eux prévoit par exemple que les États membres peuvent prendre des mesures appropriées visant à endiguer le flux de patients. Quelles manières est-ce là? On dirait que de nouveaux rideaux de fer se lèvent. C'est d'autant plus remarquable que de telles propositions émanent du groupe des Verts/Alliance libre européenne.

Il est question d'Europe sociale, chose dont il est beaucoup question ces derniers temps - les membres du groupe socialiste au Parlement européen, en particulier, aiment en parler. Ce midi, nous avons l'occasion de faire passer ce texte acide et de dire clairement si, pour nous, il est question de droits des patients ou si nous préférons la perspective bornée des bureaucraties nationales en charge de la santé.

**Frieda Brepoels (PPE-DE).** – (*NL*) La santé devient de plus en plus importante en Europe et je pense que les patients s'attendent clairement à plus de certitude concernant leurs droits, mais ils s'attendent également à des informations correctes et valables. Cette proposition concernant la mobilité des patients arrive donc à point nommé. Cela fait longtemps que nous l'attendons tous. Il est dès lors regrettable que l'homme qui a consacré une grande partie de sa carrière à cette question soit aujourd'hui absent pour raison de santé et je me joins à ceux qui ont souhaité un prompt rétablissement à John.

Je voudrais me concentrer essentiellement sur plusieurs points positifs qui servent l'intérêt du patient. La création d'un point de contact dans le pays d'origine du patient auquel ce dernier peut s'adresser pour recevoir tout type d'information, ainsi que la création d'un médiateur pour les patients et certainement la croissance de l'échelle grâce à une meilleure coopération entre les États membres présentent sûrement une valeur ajoutée pour les patients, en particulier ceux qui souffrent d'une maladie rare.

En ce qui concerne la question délicate de l'approbation préalable des soins hospitaliers, je pense qu'un compromis très créatif a été trouvé à l'avantage tant du patient que de l'assurance santé. Toutefois, afin de garder sous contrôle le phénomène inverse d'un afflux excessif, et c'est important pour ma région, la Flandre, le rapport prévoit explicitement que l'hôpital n'est jamais obligé d'accepter des patients étrangers si ses propres citoyens risquent d'être mis sur une liste d'attente.

En tant que résidente d'une région frontalière au carrefour de la Flandre, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Wallonie, je me réjouis vraiment de la demande faite à la Commission de désigner des régions frontalières comme zones de test pour des projets innovateurs concernant les soins de santé transfrontaliers. Je pense que les résultats d'un tel test seront très édifiants pour d'autres régions. J'espère que l'Euregio pourra servir d'exemple à cet égard.

**Dorette Corbey (PSE).** – (*NL*) Je commencerai par un mot de remerciement à M. Bowis pour ses efforts énergiques et généreux au nom de la santé publique et de la mobilité du patient. Je lui souhaite un prompt rétablissement.

Les soins de santé sont de la compétence nationale, mais il existe des points de contact avec l'Europe. Les patients connaissent les possibilités de traitement dans d'autres pays et souhaitent recourir à des services dans d'autres pays. C'est certainement le cas des patients dans les régions frontalières ou lorsque les listes d'attente sont longues dans le pays d'origine.

Il n'y a rien de mal à chercher à se faire soigner ou traiter dans d'autres pays, mais cette pratique doit être dûment réglementée. Tout d'abord, il ne devrait pas y avoir de tourisme forcé pour raison de santé. Les assurances ne devraient pas pouvoir faire pression sur les patients afin qu'ils se rendent ailleurs pour recevoir des soins moins chers.

Deuxièmement, il doit y avoir des garanties de qualité minimum. Quand on envoie des patients se faire traiter à l'étranger, il faut fournir les bonnes informations et s'assurer que la qualité est au rendez-vous.

Troisièmement, - et c'est très important - les États membres doivent se réserver le droit de demander une autorisation préalable. La santé ne constitue pas un marché libre. En vue de maintenir nos services, la planification s'avère nécessaire et les hôpitaux doivent savoir à quel genre d'afflux de patients ils peuvent s'attendre.

En ce qui me concerne, le plus important est que la directive contribue à garantir que ce sont avant tout les méthodes de traitement qui franchissent la frontière. Il existe une grande inégalité entre les États membres, et elle ne peut être comblée en envoyant les patients à l'étranger, mais précisément en échangeant le traitement et à cet égard aussi la directive peut apporter une contribution.

Zuzana Roithová (PPE-DE). – (CS) Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, je critique depuis plusieurs années le fait que la Cour de justice européenne décide du droit des patients au paiement des frais encourus à l'étranger. La Cour garantit que les citoyens ne doivent pas attendre l'autorisation de leur assurance maladie et qu'ils peuvent se rendre directement chez un médecin en cas de besoin et qu'ils ont droit au remboursement au moins du coût du même traitement dans leur pays d'origine, car il ne faut pas que cela constitue un obstacle à la liberté de circulation des personnes. C'est ce que prévoient les Traités, mais les socialistes se battent contre ce droit depuis cinq ans. Entre-temps, des gouvernements ont perdu d'autres recours intentés par leurs citoyens. Les groupes de pression nous ont dit des centaines de fois que les compagnies d'assurance risquaient la faillite. Ils craignent que les patients voyagent vers des pays où ils n'auront pas à attendre des mois ou des années avant de subir une opération, comme c'est le cas dans leur pays d'origine. Les patients devront donc obtenir l'autorisation préalable de leur assurance maladie avant de recevoir un traitement coûteux. Cependant, les patients et les médecins de l'Union européenne ont besoin d'une règle simple pour savoir quand ils doivent demander une autorisation. C'est pourquoi je ne soutiens pas la proposition qui vise à créer 27 définitions de soins spécialisés et coûteux. C'est de l'hypocrisie parce que cela implique le niveau de coûts que les compagnies d'assurance seraient prêtes à payer pour le traitement des citoyens à l'étranger. Pourquoi ne pas le faire directement en euros?

J'ai avancé des propositions de développement d'un système visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins de santé et à publier des évaluations objectives de la qualité des structures de santé. Cela implique des accréditations nationales ou internationales des hôpitaux. La proposition de compromis est peut-être plus générale, mais même ainsi elle constitue un stimulant important pour les pays qui ne possèdent pas encore de tels systèmes. Je suis sûre que tous les hôpitaux obtiendront bientôt une accréditation nationale ou européenne volontaire impliquant des vérifications de qualité. Les hôpitaux tchèques doivent déjà le faire.

Je pense aussi que la Commission ne devrait pas désigner mais seulement coordonner les régions frontalières comme zones pilotes où les projets transfrontaliers pourraient être testés. Je regrette que les socialistes continuent de lutter hypocritement et sous de faux prétextes contre une clarification des droits des patients dans l'Union européenne.

**Genowefa Grabowska (PSE).** – (*PL*) Monsieur le Président, il n'est pas bon que la Cour de justice décide des droits des citoyens, mais il est encore pire que cette situation se répète et que, au lieu du Parlement et du Conseil, la Cour de justice européenne le fasse constamment. C'est pourquoi je salue le rapport Bowis et je souhaite à son auteur un prompt rétablissement. Je vois dans ce rapport une occasion d'améliorer les normes de santé dans mon propre pays, la Pologne.

Toutefois, je voudrais attirer l'attention sur trois éléments importants de ce rapport. Primo, je pense que traiter les soins de santé exclusivement comme un service commercialisable est une erreur. Les citoyens se voient garantir le droit aux soins de santé à la fois par leur constitution nationale et par le droit communautaire. C'est pourquoi il faudrait modifier la base juridique. Secundo, le recours aux soins de santé transfrontaliers doit reposer sur le choix informé du patient et non sur la coercition. Tertio, la décision de traitement dans un autre État membre doit reposer sur le besoin et non sur l'épaisseur du portefeuille du patient.

Je suis certaine que l'espace européen ouvert aux citoyens nantis doit l'être également aux citoyens qui sont malades et qui ont besoin d'aide dans un autre État membre.

Christofer Fjellner (PPE-DE). – (SV) Monsieur le Président, de toutes les décisions que nous prenons ici au Parlement européen, celle-ci en est une dont je suis le plus fier. C'est une décision qui ouvre l'Europe et qui garantit la liberté de circulation aux personnes malades et à celles qui ont besoin de soins de santé, à celles pour lesquelles la liberté de circulation peut être une question de vie ou de mort. Cette décision donne à chacun la possibilité de décider de ses propres soins de santé et ce ne sont pas seulement les personnes bien informées ou nanties qui profiteront de cette occasion, mais nous permettrons à toutes les personnes de chercher à se faire soigner là où elles le souhaitent.

Vous, les sociaux-démocrates, vous voulez forcer les personnes à demander une autorisation préalable. En langage simple, cela signifie que vous voulez obliger les personnes malades à demander la permission de consulter le médecin, du moins si elles le font dans un autre État membre de l'Union européenne. Pourquoi le faites-vous? Pour pouvoir dire «non», bien sûr! Vous voulez pouvoir contrôler, réglementer et planifier—ôter le pouvoir des mains des patients. Nous n'avons pas besoin de votre autorisation préalable pour que les personnes n'aient pas à payer de leur poche. Aujourd'hui, si je consulte un médecin à Stockholm je ne dois pas demander de permission ni payer. La vérité est que vous êtes opposés à cette proposition depuis le début. Vous avez tenté de la restreindre, de l'empêcher et de la démolir. Vous tentez de faire de nouveau la même chose.

Lorsque nous avons débattu de cette question en Suède, vous avez essayé de faire en sorte que les gens ne puissent pas choisir de se faire soigner où bon leur semble en Suède. À présent, vous ne voulez pas que les gens puissent choisir de se faire soigner où bon leur semble en Europe. Vous dites que vous soutenez la proposition, mais vous vous êtes abstenus lors du vote en commission. Y a-t-il pire lâcheté? Vous ne savez même pas comment vous allez voter aujourd'hui. Vous ne savez même pas pour quoi vous allez voter.

Nous avons tous le choix aujourd'hui. Nous pouvons opter soit de défendre les droits des patients, soit les droits des bureaucrates et des politiques de décider et de réglementer. Je sais comment je vais voter. Je vais voter pour que l'accent soit placé sur les *patients*. Je crois que tous ceux parmi nous qui veulent se coucher ce soir la conscience tranquille devraient voter ainsi.

Åsa Westlund (PSE). – (SV) Monsieur le Président, tous les patients devraient avoir le droit aux soins de santé quand ils en ont besoin. Nous, les sociaux-démocrates, nous pensons qu'il est important que les gens puissent chercher à se faire soigner à l'étranger, par exemple quand les listes d'attente sont trop longues dans leur pays. C'est aussi pour cette raison que le gouvernement social-démocrate suédois a pris l'initiative d'une directive dans ce domaine. Néanmoins, ce n'est pas l'épaisseur du portefeuille qui doit décider du moment du traitement et les décisions concernant les soins de santé doivent être prises près des patients et non pas par des bureaucrates du système de l'Union européenne.

La proposition de directive de la Commission européenne donne beaucoup de pouvoir aux bureaucrates de l'Union européenne. De plus, elle ne tient nullement compte de toutes ces personnes qui ne peuvent payer des montants importants. Néanmoins, les députés suédois du centre-droit ont loué sans réserve la proposition de la Commission. Quant à nous, nous avons fait des propositions et nous avons travaillé dur pour permettre

aux personnes moins bien nanties de pouvoir se rendre plus facilement à l'étranger afin de se faire soigner. Nous avons également travaillé dur pour clarifier le fait que les soins de santé sont de la responsabilité des États membres et qu'ils ne doivent pas faire l'objet d'une prise de décision de la part des bureaucrates de l'Union européenne. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions. J'invite dès lors tous les députés à soutenir notre amendement à l'article 8, paragraphe 3. Nous pourrions alors soutenir cette directive et obtenir une solution rapide pour tous les patients européens.

**Emmanouil Angelakas (PPE-DE).** – (*EL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, M<sup>me</sup> Filipiová, je commencerai par féliciter M<sup>me</sup> Vassiliou pour son initiative concernant la proposition de directive et le rapporteur, M. Bowis, pour son excellent travail. Je souhaite moi aussi un prompt rétablissement à M. Bowis.

Je sais qu'il n'est pas aisé de faire avancer encore plus les soins de santé transfrontaliers si l'on tient compte, premièrement, des différences entre les systèmes de sécurité sociale des États membres; deuxièmement, des différents niveaux économiques des États membres; et troisièmement, du niveau différent des services de santé fournis dans chaque État membre. Cela étant, le rapporteur a accompli un excellent travail.

Le rapport dont nous débattons aujourd'hui pose les questions de la mobilité des patients, surtout dans le but de la consultation et du traitement dans des centres de santé spécialisés. Ce qui est certain, c'est que cela ne renforcera pas le tourisme médical, mais que cela permettra aux citoyens européens d'obtenir les meilleurs soins possibles en connaissant leurs droits et sans le désagrément qui consiste à obtenir un remboursement de leurs frais, les États membres ayant mis sur pied un système clair d'approbation préalable de ces frais.

N'oublions pas que ce point a fait l'objet de plusieurs arrêts de la Cour de justice européenne. Ce rapport traite de questions importantes: les États membres continuent de définir les soins de santé, les frais sont remboursés de la même manière que si les soins étaient fournis dans l'État membre, la question des soins de santé pour les patients atteints de maladies rares est abordée, indépendamment du fait qu'ils soient couverts par l'État membre d'origine du patient, les propositions concernant l'introduction de la fonction de médiateur européen chargé d'étudier les plaintes des patients représentent un pas dans la bonne direction et, enfin, le rapport souligne le besoin de campagne d'information visant à conseiller les patients sur leurs droits.

Plusieurs points doivent encore être traités. Comme, premièrement, la poursuite de la cartographie du mécanisme de calcul du coût; deuxièmement, la liste des affections qui peuvent être couvertes par le système; troisièmement, la reconnaissance des prescriptions étant donné que les mêmes médicaments ne sont pas disponibles dans tous les États membres; et, quatrièmement, la promotion de l'e-Santé.

Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble, il s'agit d'un pas dans la bonne direction et il est dommage que les socialistes se soient rétractés aujourd'hui. Je pense que les débats progresseront rapidement et j'ai le sentiment que la contribution du Parlement européen constitue une réponse à une demande essentielle de notre temps et des citoyens européens.

## PRÉSIDENCE DE M. LUIGI COCILOVO

Vice-président

**Charles Tannock (PPE-DE).** - (*EN*) Monsieur le Président, la plupart des citoyens de ma circonscription londonienne ne sont guère intéressés par ce que les députés européens font en réalité ni par les objectifs que l'UE poursuit, et ils n'en savent pas grand-chose. Cette semaine toutefois, la plénière examine deux rapports dont le contenu peut réellement intéresser la population. Le premier concerne le plafonnement des frais d'itinérance dans le cadre du paquet sur les télécommunications et le deuxième se rapporte aux droits des patients de choisir un traitement médical dans d'autres pays de l'UE.

Je voudrais à mon tour soutenir le rapport de mon collègue londonien John Bowis. Hélas, il ne peut être des nôtres aujourd'hui pour des raisons de santé et je lui souhaite un prompt rétablissement. Bien entendu, son absence se fera sentir au prochain Parlement.

Au Royaume-Uni, les traitements du service national de santé accusent souvent du retard et coûtent nettement plus cher que dans d'autres pays de l'UE. Tant la population que les budgets nationaux des États membres ont à gagner d'un marché européen plus flexible, avec des protections raisonnables en termes d'autorisation.

**Catiuscia Marini (PSE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous traitons d'une importante directive pour garantir substantiellement le droit à la mobilité des patients européens, le droit aux soins de santé dans les pays de l'Union européenne.

Toutefois, les soins de santé ne peuvent être considérés comme n'importe quel autre service fourni sur le marché intérieur. Les citoyens, en tant que patients, ne peuvent être assimilés à des consommateurs ordinaires. Le droit à la santé passe par le droit à recevoir un traitement et des soins, à commencer par ceux fournis dans le pays d'origine. Le droit à la mobilité des patients ne peut servir de prétexte à certains États membres pour éviter d'investir dans des services nationaux de santé, poussant essentiellement les citoyens au tourisme médical et non au choix.

La directive devrait mieux affronter les inégalités dans l'accès aux services et leur qualité dans les pays de résidence des patients. Les soins de santé ne sont pas une marchandise, c'est un droit social. La question juridique et la question de l'autorisation préalable servent essentiellement à refuser le droit à la santé.

Marios Matsakis (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, le rapport à l'examen marque un tournant dans la fourniture des soins de santé aux citoyens européens. Il fait clairement et résolument passer la santé des patients au premier plan, de même qu'il plante le décor pour que les systèmes de santé des différents États membres se livrent concurrence sur une base saine. Cet acte législatif contribuera assurément à une amélioration substantielle des soins de santé en Europe. Il se traduira également par une meilleure égalité en matière de soins, tous les citoyens, riches ou pauvres, connus ou inconnus, ayant accès à des meilleurs traitements à l'étranger si nécessaire.

Les préoccupations que j'avais au départ quant aux éventuels effets néfastes de la directive sur les systèmes nationaux des États membres plus petits ou plus pauvres ont été balayées par les dispositions relatives à l'autorisation préalable, qui fait office de protection. Je suis désormais en mesure d'affirmer avec certitude que cet acte législatif est profitable tant pour les patients que pour les systèmes de soins de santé de tous les États membres. Il mérite dès lors notre soutien inconditionnel et unanime. Je suis étonné de la position négative de mes collègues socialistes à cet égard.

**Elisabeth Schroedter (Verts/ALE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec M. Matsakis, car la proposition de la Commission n'apporte pas en fait de sécurité juridique aux patients qui se font soigner à l'étranger. En outre, elle n'élimine pas non plus les zones grises pour les systèmes de sécurité sociale au terme du règlement (CE) n° 883/2004. Seul un système clair d'autorisation préalable dans les cas de traitements coûteux garantira le remboursement des patients.

La directive n'est pas claire non plus en ce qui concerne sa base juridique - comme d'autre avant moi l'ont déjà souligné - y compris en ce qui concerne la répartition des compétences entre les États membres et l'Europe. Les systèmes de santé des États membres sont des systèmes de solidarité qui garantissent le même accès à chacun, quel que soit son patrimoine ou sa résidence. La législation européenne ne doit pas mettre en danger ces systèmes de solidarité. À cet égard également, la proposition de la Commission n'est pas appropriée et nos amendements devront être adoptés pour que nous puissions voter cette proposition.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).** – (*PT*) Monsieur le Président, il n'est pas acceptable que, sous prétexte d'appliquer les droits des patients en matière de soins de santé, la Commission européenne et la majorité du Parlement souhaitent en vérité remettre en question le service national et public de santé, comme dans le cas du Portugal.

En demandant que cette proposition soit adoptée sur la base de l'article 95 du traité CE, qui prévoit l'harmonisation du marché intérieur, ils tentent également de libéraliser ce secteur, ce qui est inacceptable. Il s'agit d'un secteur où la logique du marché et du profit dans l'intérêt de groupes financiers et économiques ne doit pas prévaloir. La santé ne peut être une marchandise. C'est pour cette raison que nous avons l'intention de rejeter cette proposition de la Commission.

Il existe déjà des règlements et des conventions en matière de fourniture des soins de santé transfrontaliers, que l'on peut améliorer sans remettre en question les responsabilités et les droits des États membres concernant la propriété et la gestion de leurs services de santé nationaux, dont nous estimons qu'ils doivent être publics, universels et accessibles à tous.

Christel Schaldemose (PSE). – (DA) Monsieur le Président, nous avons passé toute la matinée à parler de l'extrême importance de créer des soins de santé de qualité et de fournir des garanties appropriées aux citoyens à l'aide de cette proposition. Il faut reconnaître que la proposition contient de nombreux points positifs. Par exemple, toutes les exigences qui réglementent l'accès des patients à l'information et d'autres choses de ce genre. Mais soyons tout à fait francs. Nous ne pourrons garantir la sécurité des patients que s'il existe une autorisation préalable avant le voyage des patients à l'étranger. Cela donnera la garantie à 100 % que les patients ont droit au traitement pour lequel ils sont couverts, mais aussi qu'ils aboutiront au bon endroit et recevront le traitement approprié. Pour moi, ce genre de garantie est absolument essentiel. L'autorisation

préalable servira également d'outil permettant aux autorités sanitaires de garantir la sécurité des patients qui restent dans leur pays d'origine.

Olle Schmidt (ALDE). – (SV) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, enfin! La commissaire et M. Bowis ont fait un excellent travail. Le débat animé qui a précédé cette directive est incroyable. L'Union européenne et nous ici au Parlement, nous avons une occasion extraordinaire de nous «renouer le contact avec les gens», comme nous le souhaitons avec tellement de lyrisme et comme nous l'avons souligné à maintes reprises. Et que se passe-t-il? Nous hésitons, et nombreux sont ceux parmi nous - y compris les sociaux-démocrates suédois - qui souhaitent rendre les choses plus difficiles pour les patients et réduire leurs chances d'être soignés à l'étranger. Pourquoi? Il ne peut s'agir que de sauver les systèmes plutôt que les patients qui ont besoin de soins. Je suis heureux que nous soyons arrivés jusqu'ici, Madame la Commissaire. Vous avez pris vos responsabilités. Notre Assemblée a maintenant l'occasion de prendre ses responsabilités. Puisse le Conseil prendre lui aussi ses responsabilités!

**Proinsias De Rossa (PSE).** - (*EN*) Monsieur le Président, la fourniture et le financement de soins de santé abordables et de qualité relève de la responsabilité de chaque État membre. L'Europe n'y joue qu'un rôle de coordination. Bien entendu, nous avons toutes les raisons d'appeler à une meilleure coordination de nos services de santé dans toute l'Europe, et en particulier dans les zones frontalières, mais cette directive ne peut pas chercher à le faire. Son objectif doit être de veiller à ce que le droit d'un citoyen à recevoir des soins de santé dans un autre État membre soit soigneusement encadré, de façon à ce que la capacité de chaque État membre à financer et à organiser ses services nationaux ne soit pas sapée par le tourisme médical.

Je dois signaler que M<sup>me</sup> Sinnott, avec ses propos alarmistes, a tort, comme à son habitude. Personne en Irlande n'est mort après s'être vu refuser le droit de se rendre dans un autre État membre pour y être soigné – en réalité, il existe un fonds pour ceux qui ont besoin de pareils traitements.

En dernière analyse, ce sont les besoins médicaux des patients qui comptent le plus, et pas le choix des consommateurs. L'autorisation préalable et une base juridique appropriée sont essentielles et, à défaut, je ne pourrai soutenir cette directive.

**Daniela Filipiová,** présidente en exercice du Conseil. – (CS) Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier tous pour vos commentaires, vos suggestions et vos remarques. Je peux vous dire que les avis du Conseil et du Parlement européen coïncident sur différentes questions, même s'il existe encore des points dont nous devons débattre encore ensemble. M. Bushill-Matthews, qui remplace M. Bowis comme rapporteur, a dit dans son introduction qu'il s'agit d'une question difficile et sensible. Comme M. Maaten l'a dit, il faut parvenir à un compromis non seulement au Parlement européen, mais aussi au Conseil bien sûr. Je suis heureuse que la commission JURI salue la proposition qui consiste à accroître la sécurité juridique. Je conviens également avec M. Braghetto que cette proposition représente une opportunité pour les systèmes de santé nationaux.

La proposition améliorera en même temps les droits des patients, ainsi que M<sup>me</sup> Roth-Behrendt l'a dit. Je dois répéter évidemment que la directive doit bien sûr fonctionner dans la pratique et doit donc refléter les possibilités financières, législatives et organisationnelles des États membres individuellement. Il est clair également que, compte tenu des nombreuses propositions d'amendement, le Conseil aura besoin de quelque temps pour les étudier toutes. La discussion entre le Conseil et le Parlement européen se poursuivra. Il faut trouver le juste équilibre entre les différentes opinions et propositions, mais je crois que nous y parviendrons au bout du compte grâce à une coopération mutuelle.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, comme nous l'avons à nouveau constaté aujourd'hui, les débats du Parlement à ce sujet sont à la fois riches et passionnés. Ses discussions ont apporté beaucoup à l'initiative de la Commission et les amendements qui vont être mis aux voix constitueront également une contribution des plus appréciables sur plusieurs aspects essentiels.

Concernant les droits des patients à des soins de santé sûrs et de qualité, vous avez été nombreux à confirmer l'importance fondamentale de garantir la clarté et les assurances. Je suis pleinement d'accord et j'espère de tout cœur que cette ambition sera confirmée.

Pour ce qui est d'assumer les coûts d'un traitement à l'étranger, des préoccupations claires ont été entendues quant à l'incapacité d'un grand nombre de patients à payer des soins de santé transfrontaliers. C'est en effet un argument important et tout à fait recevable. Il existe à n'en pas douter des inégalités de revenu en Europe, et elles ont de graves conséquences en termes d'accès à plusieurs services fondamentaux, notamment les soins de santé. Cette question doit être résolue. Réduire ces inégalités constitue toutefois un défi de taille, a

fortiori dans le contexte de l'actuelle crise économique. Il faudra pour le relever des efforts significatifs et coordonnés à tous les niveaux, tant de la part de l'UE qu'à l'échelon des États membres.

Malheureusement, nos possibilités d'action dans le cadre de cette proposition de directive sont limitées. La proposition de la Commission laisse aux États membres la possibilité d'assumer directement les coûts liés aux traitements transfrontaliers, par exemple au moyen d'un système de confirmation écrite du montant qui sera versé. Si le Parlement tient à l'indiquer clairement dans le texte, je ne peux que l'en féliciter. La proposition de directive n'a pas cherché à l'empêcher, mais elle prend soin de respecter les responsabilités des États membres en matière d'organisation des soins de santé. Aussi avons-nous veillé à limiter l'impact financier des soins de santé transfrontaliers sur les systèmes nationaux de santé et sur les fonds d'assurance-maladie. Les deux objectifs ne sont toutefois pas incompatibles. Il appartient aux États membres de les concilier autant que faire se peut au bénéfice des patients, notamment ceux dont les revenus sont les plus modestes.

S'agissant de la relation de cette directive avec le règlement sur la sécurité sociale, nous sommes – je pense – d'accord sur la nécessité d'une articulation claire. Autrement dit, lorsque le patient réclame une autorisation préalable et que les conditions du règlement sont remplies – c'est-à-dire en cas de retard excessif –, le règlement doit s'appliquer. Que ce soit bien clair: cela signifie que les tarifs du règlement doivent s'appliquer afin que les patients puissent bénéficier du système le plus avantageux.

Concernant l'autorisation préalable pour les soins hospitaliers, les dispositions proposées reposent sur des considérations de deux types. Premièrement, la jurisprudence: la Cour de justice a déclaré qu'un tel système serait justifié dans certaines circonstances. Nous avons codifié cela à l'article 8, paragraphe 3. Deuxièmement, il ne serait pas approprié d'aller au-delà de ces dispositions avec un système d'autorisation préalable plus souple – voire inconditionnel, qui serait généralisé légalement ou de facto dans tous les États membres. Nous savons tous que la mobilité des patients restera un phénomène limité. Cela veut dire que son incidence sur le budget sera elle aussi limitée. Il n'est donc pas nécessaire de construire des barrières inutiles pour les patients. L'autorisation préalable pour les soins hospitaliers doit rester un mécanisme de sauvegarde applicable lorsque les circonstances le justifient.

Dans ce contexte, les systèmes de notification préalable proposés par le rapporteur pourraient revenir à un contrôle indirect – et aussi inutile – des patients, ce qui entraverait le processus plutôt que le faciliter. J'ai bien conscience que la logique derrière cette suggestion n'était pas de parvenir à ce résultat, mais j'estime qu'elle limiterait en réalité les droits des patients tels que définis par la Cour de justice. Ce type de mécanismes administratif risque d'être à la fois encombrant et arbitraire.

Je suis préoccupée par la suggestion relative à la définition des soins hospitaliers. Cette définition est en effet capitale pour les droits des patients, dans la mesure où elle trace les limites pour le système d'autorisation préalable. Nous avons proposé de définir le concept de soins hospitaliers au moyen d'une liste communautaire fondée sur le point de vue commun d'experts, qui prendraient en considération le développement technologique. Nous aurions ainsi une approche raisonnable et moderne du concept de soins hospitaliers.

Certains d'entre vous préconisent que les listes nationales soient dressées de manière indépendante, et c'est ce que réclament aussi la plupart des États membres. Une définition basée sur les listes nationales entraînerait en réalité des différences sur ce qui constitue des soins hospitaliers dans chaque État membre, avec le risque d'éroder les droits des patients. Si nous devions suivre cette voie, il faudrait que ces listes reposent sur des critères clairement définis et soumis à un processus de révision. Faute de quoi, les droits des patients, tels que définis par le juge communautaire, s'en trouveraient mis à mal.

Certains d'entre vous ont dit que, si nous adoptons cette proposition de directive, seuls quelques patients en profiteraient, à savoir les rares patients à être informés. Je pense au contraire qu'avec cette directive, nous donnons la possibilité et le droit à chaque patient, avant qu'il quitte son domicile, d'être pleinement informé afin de pouvoir poser des choix informés.

Je comprends les préoccupations soulevées concernant la difficulté d'obtenir des informations claires sur les professionnels de la santé lorsque l'on cherche à recevoir des soins de santé à l'étranger. Il ne s'agit que de la sécurité des patients. À cet égard, nous devons convenir de solutions pratiques, qui respectent aussi plusieurs principes fondamentaux, notamment le droit à la protection des données à caractère personnel et la présomption d'innocence. Je suis certaine qu'il est possible de trouver un terrain d'entente sur la base de vos suggestions préliminaires.

Il a été question de l'amendement 67 sur l'assouplissement des règles régissant les affiliations aux systèmes de sécurité sociale. Cet amendement ne peut hélas pas être accepté.

Concernant la base juridique de la directive proposée, vous être nombreux à souhaiter ajouter l'article 152 à l'article 95. Je comprends que certains groupes politiques soient sensibles à cette question, mais il est difficile d'avoir des points de vue arrêtés à ce stade de l'examen. Il convient d'évaluer cette question à la lumière de l'évolution du texte afin de choisir la base juridique. Il va sans dire que, si le contenu du texte final le justifie, l'ajout de l'article 152 à l'article 95 pourra être envisagé. Je reste ouverte à la possibilité d'y réfléchir à un stade plus avancé de la procédure de codécision.

#### (Applaudissements)

Certains d'entre vous ont abordé la question des flux entrants éventuellement excessifs de patients en provenance d'autres États membres et de la façon de protéger le système de santé qui reçoit ces patients. Ma réponse est la même que pour ceux qui craignent des flux sortants excessifs en l'absence d'une autorisation préalable pour les soins hospitaliers, à savoir que l'intention de cette proposition n'est pas de promouvoir la mobilité des patients. Comme je l'ai dit, la mobilité des patients est un phénomène limité et nous ne nous attendons pas à un changement à ce niveau. Par conséquent, il serait simplement disproportionné de donner carte blanche aux États membres pour qu'ils prennent des mesures de refus de certains patients afin de contrôler les flux entrants. Les États membres doivent veiller à ce que les patients d'autres États membres ne soient pas victimes de discrimination. Toute forme de contrôle des patients entrants devra être analysée afin de déterminer s'il s'agit d'une exception acceptable au principe de non-discrimination sur la base de la nationalité défini dans le traité de l'UE.

En ce qui concerne les patients atteints de maladies rares, je comprends que vous recherchiez la meilleure approche de façon à ce qu'ils puissent bénéficier des soins de santé dont ils ont besoin, mais, parfois, le mieux est l'ennemi du bien. Aujourd'hui, vous allez voter sur le rapport de M. Trakatellis, qui concerne la récente stratégie que la Commission a déjà exposée sur les maladies rares et qui couvre la recommandation proposée du Conseil. Vous n'êtes pas sans savoir que, pour ce faire, un diagnostic rapide et un accès aisé aux traitements sont complexes et ne sont pas toujours possibles ou disponibles dans le pays d'origine. C'est pourquoi, si l'on veut que les patients atteints de maladies rares puissent bénéficier de la coopération européenne, il faut vraiment qu'ils soient couverts par cette directive sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. Je pense que la majorité s'accorde pour dire que la coopération européenne sur les centres de référence pour les maladies rares est nécessaire, par exemple. Je vous prie dès lors de garder les maladies rares dans le champ d'application de la directive.

S'agissant de l'exclusion des greffes d'organes qui a été proposée, je ne suis tout simplement pas d'accord. Une greffe est une procédure médicale et il est difficile de justifier le fait que des patients n'aient pas le droit d'en bénéficier en tant que soins de santé transfrontaliers, comme l'a indiqué la Cour de justice. L'allocation des organes est quant à elle une autre question. J'ai dès lors demandé à des experts au sein de la Commission de se pencher sur la question et d'étudier comment l'allocation des organes pourrait être abordée dans un contexte différent.

Aujourd'hui, nous pouvons faire un important pas en avant vers l'adoption de cette directive. À quelques semaines seulement des élections européennes, permettez-moi de rendre hommage à ce Parlement et à son administration pour tous les efforts consentis afin que le vote d'aujourd'hui soit possible, et je vous en remercie tous. Permettez-moi aussi de remercier une fois de plus M. Bowis et les rapporteurs fictifs pour leurs efforts et leur travail acharné, ainsi que de souhaiter au rapporteur un prompt rétablissement. Nous espérons le revoir d'ici pour reprendre son travail et une vie normale.

### (Applaudissements)

**Philip Bushill-Matthews,** rapporteur suppléant. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier tous mes collègues pour ce débat très sain, pardonnez-moi le jeu de mots. Je voudrais en particulier remercier personnellement – et je m'excuse de ne pas l'avoir fait plus tôt – les rapporteurs des six commissions pour avoir fourni des avis aussi précieux, ainsi que pour les commentaires et les analyses qu'ils ont exposés ce matin. Je dois également remercier tous les collègues de l'Assemblée pour leurs paroles à l'égard de John Bowis, pas seulement professionnellement pour son travail, mais aussi leurs souhaits de prompt rétablissement, et je me ferai un plaisir de les lui transmettre.

Comme tous les rapports, celui-ci repose sur des compromis et il n'est pas toujours possible de mettre tout le monde d'accord sur tout. J'admets et je respecte le fait que certains groupes politiques et certaines délégations éprouvent encore quelques difficultés. Aussi subsiste-t-il plusieurs amendements qui devront être tranchés en plénière tout à l'heure.

Je tiens donc à remercier la commissaire en particulier pour ses commentaires de conclusion, qui – espérons-le – faciliteront les décisions de vote de certains collègues d'autres groupes. J'espère sincèrement que, grâce à ces commentaires, le rapport global recevra le soutien positif unanime de tous les groupes politiques, car faire des besoins des patients une priorité dépasse assurément la politique partisane.

Je sais que, même si un accord est atteint aujourd'hui, il sera trop tard pour un accord officiel en première lecture sous la présidence tchèque, mais je crois savoir qu'il existe en principe déjà un accord politique substantiel au sein du Conseil, grâce au travail déjà effectué par la présidence, et je l'en remercie.

Je sais que John voudrait que cet accord se traduise dans les faits le plus tôt possible, à l'instar d'ailleurs de nombreux patients en Europe qui ont déjà attendu assez longtemps. Au nom du rapporteur, je prie la Commission, la présidence entrante du Conseil et les futurs députés européens sous la prochaine législature de faire en sorte qu'une deuxième lecture puisse être terminée au second semestre de cette année, de façon à ce que les difficultés restantes soient rapidement résolues. Nous ne voulons pas perdre notre élan maintenant. Non seulement ce rapport apportera des bénéfices bien réels à des personnes biens réelles dans toute l'UE, mais il montrera aussi qu'en travaillant ensemble à l'échelon de l'UE, les citoyens peuvent en retirer des avantages individuels, où qu'ils vivent et quels que soient leurs moyens. Le vote d'aujourd'hui indiquera la voie à suivre. Empruntons cette voie le plus vite possible, parce qu'après tout, à l'instar du rapporteur, nous ne savons pas quand nous aurons à notre tour besoin de soins de santé transfrontaliers.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui à 12 heures.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Cristian Silviu Buşoi (ALDE),** par écrit. – (RO) Je voudrais remercier les rapporteurs des différentes commissions pour leur travail remarquable. Ce rapport représente un important pas en avant pour l'amélioration de la mobilité des patients à l'intérieur de l'Union européenne.

Dans une Europe où la liberté de circulation constitue une valeur fondamentale, garantir la mobilité des patients est une chose normale et absolument vitale afin d'offrir la meilleure assistance médicale possible à ceux qui en ont besoin. À long terme, cela pourrait aussi conduire à une amélioration des systèmes de santé nationaux grâce à un certain degré de concurrence entre eux.

Cependant, malgré des améliorations significatives, il subsiste encore des problèmes qui ne sont pas résolus par cette proposition. Je pense qu'il faut plus de clarté sur les conditions de remboursement et des règlements qui forment la base du système d'autorisation préalable, lorsque celle-ci est nécessaire. Je regrette aussi que cette proposition ne parle pas de la mobilité du personnel médical, dans la mesure où la mobilité des patients et celle du personnel médical sont étroitement liées. Pour pouvoir répondre de manière efficace aux besoins des patients, nous avons également besoin de règles permettant la mobilité du personnel médical tout en maintenant un équilibre au niveau du système de santé national, de sorte qu'aucun État ne connaisse une pénurie de personnel médical.

David Martin (PSE), par écrit. – (EN) La proposition de système de soins de santé transfrontaliers doit avant tout respecter les droits des patients, reposer sur les principes de santé publique et du marché intérieur et éviter que les patients soient victimes de discrimination en raison de leur capacité à payer un traitement médical. Personnellement, je pense que le service national de santé du Royaume-Uni doit avoir le droit d'insister sur l'autorisation préalable des patients désireux de se rendre à l'étranger pour y subir un traitement médical. Les patients britanniques qui ne peuvent pas se permettre d'aller se faire soigner à l'étranger ne doivent pas être défavorisés par rapport à ceux qui peuvent payer d'avance les frais médicaux, mais qui envisagent ensuite de réclamer ces coûts au service national de santé à leur retour au Royaume-Uni. Ce système serait à mes yeux injuste, puisqu'il permettrait à des patients de recevoir en priorité des soins à l'étranger et de «couper ainsi la file d'attente» au sein du système national de santé britannique.

**Iosif Matula (PPE-DE),** *par écrit.* – (*RO*) Les nouvelles possibilités qui sont offertes aux patients en Europe représentent un pas important vers l'harmonisation des systèmes de santé en Europe et vers l'assurance d'un traitement médical de bonne qualité pour tous les citoyens européens. La proposition de directive prévoit les principes communs à tous les systèmes de soins de santé: création de modèles de réseaux européens, fourniture de points d'information pour les patients dans chaque État membre et e-Santé.

Le présent rapport offre des avantages significatifs à tous les États membres, donc aussi à la Roumanie. La directive répond mieux aux besoins des patients dans la mesure où ils peuvent recevoir une assistance médicale

dans un autre État membre lorsque celle-ci ne peut leur être apportée dans un hôpital de leur pays d'origine ou que cela suppose un retard. Les frais seront supportés par le pays d'origine.

Un autre aspect important se rapporte à l'échange des bonnes pratiques et à la mobilité du personnel médical spécialisé, de même qu'à la fourniture d'un accès libre à l'information pour les citoyens concernant l'assistance transfrontalière. Les États membres doivent s'assurer que les citoyens connaissent les procédures nécessaires et les critères d'éligibilité, ainsi que les frais de voyage et les normes médicales du centre de traitement à l'étranger. C'est précisément pour cette raison que je soutiens la création de centres d'information, afin que les citoyens puissent choisir à la fois la méthode et l'endroit où ils se font soigner.

**Mary Lou McDonald (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EN*) Les États membres sont responsables de l'organisation et de la fourniture des soins de santé à leurs citoyens.

La santé n'est pas un bien que l'on peut acheter ou vendre sur le marché intérieur.

La proposition à l'examen est une honte. Elle démontre que la Commission poursuit aveuglément son programme de libéralisation décrié et obsolète. Elle cherche uniquement à privatiser tout ce qu'elle peut et à centraliser davantage encore le pouvoir dans ses mains. Elle défavorise les personnes moins riches dans les pays riches et tout sauf les super riches dans les pays les moins riches. C'est là une charte pour la destruction des services publics de santé dans les États membres.

La Commission européenne devrait baisser la tête de honte et retirer immédiatement cette proposition.

**Nicolae Vlad Popa (PPE-DE),** par écrit. – (RO) La proposition de directive concernant l'application des droits du patient en matière de soins de santé transfrontaliers tente de créer un cadre communautaire cohérent visant à offrir la sécurité aux patients dans ce domaine où, jusqu'à présent, les lignes directrices ont été définies par la Cour de justice européenne. Bien que les principes de la Cour s'appliquent pleinement, certaines zones grises ont été clarifiées par le rapport susmentionné.

Au cours du processus de transposition en droit communautaire des arrêts de la Cour de justice européenne en matière de droit des patients à recevoir une assistance médicale, la proposition de directive maintient l'équilibre nécessaire en ce qui concerne les responsabilités des États membres dans ce domaine.

Les dispositions de la directive visent aussi à faciliter l'accès aux services d'assistance médicale en insistant sur la nécessité de mettre sur pied un système de remboursement direct entre l'organe de financement du pays d'origine et l'hôpital d'accueil.

Un autre point intéressant du rapport fait référence à la reconnaissance réciproque des prescriptions médicales. Le texte présente des recommandations uniquement en ce qui concerne la possibilité pour une pharmacie dans le pays d'origine d'honorer une prescription médicale émise par un médecin dans un autre pays. Il reviendrait ensuite aux États membres de décider quels médicaments seraient disponibles sur base d'une prescription.

**Richard Seeber (PPE-DE),** par écrit. – (DE) L'accord auquel nous sommes parvenus pour améliorer la mobilité du patient est une bonne chose, dans l'ensemble. La simplification de la fourniture de services transfrontaliers liés aux soins de santé représente un pas important vers une véritable liberté de circulation des personnes. D'un point de vue économique aussi, une meilleure utilisation de la capacité hospitalière spécialisée entraînera des avantages. Mettant de côté tous ces aspects positifs, nous ne devons pas négliger cependant les défis immenses que suppose une meilleure liaison des systèmes nationaux. Avant tout, il doit y avoir une plus grande sécurité en termes de coût. Il ne faut pas pénaliser l'État membre qui assure le traitement à cause d'un manque de clarté quant au fait de savoir si c'est le patient ou l'État qui l'a envoyé qui doit payer la facture.

Le système des règles de paiement des frais doit être défini avec précision et il faut tenir compte de différentes circonstances nationales.

En outre, la fourniture nationale doit être protégée et l'intention n'est pas que la fourniture nationale souffre du fait d'une plus grande mobilité des patients. Je suis heureux de constater que le texte confirme ce point. Pour l'avenir, la fourniture transfrontalière de services de soins de santé représente un nouveau jalon sur la voie de l'intégration européenne. Toutefois, en ce qui concerne la mise en œuvre, il faudra veiller rigoureusement à ce que la meilleure mobilité des patients ne conduise pas au tourisme médical.

**Esko Seppänen (GUE/NGL),** par écrit. – (FI) Dans un État membre comme la Finlande, où, pour les pauvres, la géographie et la langue constituent des obstacles en matière de soins de santé hors des frontières nationales,

une directive telle que celle-ci pourrait accroître l'inégalité d'accès à ces soins. Seuls les riches peuvent choisir des soins alternatifs à l'étranger et ce faisant ils sapent le système de santé publique qui représente le filet de sécurité des pauvres. Des deniers publics se dirigent vers des services à l'étranger pour les riches. Voilà pourquoi je ne peux pas soutenir l'adoption de la directive. En outre, il est grotesque que la directive repose juridiquement sur la viabilité du marché intérieur et non sur les droits des patients.

# 4. Sécurité des patients (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0239/2009) de M<sup>me</sup> Sartori, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de recommandation du Conseil relative à la sécurité des patients, y compris la prévention des infections associées aux soins et la lutte contre celles-ci (COM(2008)0837 – C6-0032/2009 – 2009/0003(CNS)).

La rapporteure n'a pu être présente et sera remplacée pour l'introduction initiale par M<sup>me</sup> Grossetête.

**Françoise Grossetête,** *rapporteure suppléante.* – Monsieur le Président, oui, je remplace M<sup>me</sup> Sartori qui, effectivement, est retenue en Italie, et c'est vrai que je vous adresse tous ses regrets parce qu'elle aurait particulièrement aimé être présente aujourd'hui.

Les actes médicaux, nous allons en parler surtout parce que, parfois, ils peuvent avoir des conséquences préjudiciables pour la santé des patients, soit en raison d'effets indésirables des médicaments, soit par erreur médicale, soit du fait d'infections contractées dans les lieux de médication.

Parmi ces risques, on peut citer plus particulièrement les infections nosocomiales, qui affectent un patient hospitalisé sur vingt, soit 4 100 000 par an. Les chiffres de la Commission européenne sur ce sujet sont d'ailleurs très préoccupants.

Les événements indésirables surviennent chez 8 % à 12 % des patients hospitalisés dans les États membres de l'Union européenne. Ceci se traduit en un nombre annuel compris entre près de 7 millions et 15 millions de patients hospitalisés, auxquels s'ajoutent les quelque 37 millions de patients qui font appel aux soins de santé primaires.

Les seules infections nosocomiales affectent en moyenne un patient hospitalisé sur vingt, pour un total de plus de 4 millions de patients par an. Au total, chaque année, les infections nosocomiales causent le décès d'environ 37 000 personnes en Europe.

Pour arriver, d'ici à 2015, à l'objectif de réduire ces infections de 900 000 cas par an, c'est-à-dire une réduction de 20 %, les États membres et les institutions européennes sont appelés à mettre en place les instruments nécessaires.

Le rapport préconise notamment: de favoriser l'éducation et la formation du personnel de santé et du personnel paramédical, avec une attention particulière portée aux infections nosocomiales et à la résistance aux antiviraux des virus qui les causent; d'améliorer la connaissance de ce problème parmi les patients en demandant à la Commission d'élaborer un document à l'attention des patients sur la base d'un guide pratique pour la prévention des infections nosocomiales qui a été élaboré par l'Organisation mondiale de la santé – l'OMS – en 2003; de soutenir la recherche dans ce domaine avec une attention particulière aux nouvelles technologies, aux nanomatériaux; de renforcer la présence d'infirmiers et infirmières spécialisés dans les contrôles des infections.

Enfin, il est important, comme le souligne le texte, et M<sup>me</sup> Sartori a beaucoup insisté là-dessus, d'améliorer la formation des patients sur un tel sujet.

Il est impératif d'inviter la Commission à élaborer un document pour la prévention de ces infections nosocomiales à l'usage des patients et à le présenter au Parlement et au Conseil. Un suivi devra aussi être mis en œuvre par la Commission tous les trois ans, au regard des progrès accomplis par les États membres et par l'Union européenne dans ce domaine.

Une enquête réalisée par exemple en France montre que 83 % des personnes interrogées ont entendu parler des infections nosocomiales, et que ces risques constituent la source d'inquiétude première des Français dans le cadre d'une hospitalisation. En revanche, le grand public ne s'estime pas correctement informé sur les causes et les conséquences des infections nosocomiales.

L'effort en matière de lutte contre les infections nosocomiales devra, dans les années à venir, mettre davantage l'accent sur l'information des professionnels de santé, comme de la population dans son ensemble.

**Daniela Filipiová**, présidente en exercice du Conseil. – (CS) Mesdames et Messieurs, le domaine de la sécurité des patients et de la qualité des soins de santé constitue l'une des priorités de la présidence tchèque en matière de santé publique. Nous sommes conscients de l'importance d'une amélioration permanente de la sécurité des patients et des améliorations connexes de la qualité des soins de santé dans le contexte des soins de santé transfrontaliers.

L'objectif principal du projet de proposition du Conseil relatif à la sécurité des patients et à la qualité des soins de santé, y compris la prévention et le contrôle des infections hospitalières, consiste à définir une approche intégrée grâce à laquelle les patients peuvent être transférés en toute sécurité vers des centres de soins de santé de haute qualité et qui permettra de prendre en compte tous les facteurs ayant un impact sur cet aspect.

Cette initiative a été prise à la suite du constat d'une augmentation alarmante du nombre d'événements indésirables en Europe, les infections hospitalières étant l'un des événements indésirables les plus fréquents. Il s'agit d'un défi majeur qui découle des attentes croissantes du public dans ce domaine, du vieillissement de la population européenne ainsi que des avancées constantes de la médecine et des sciences médicales en général. De plus en plus également, les infections hospitalières font l'objet de l'attention des médias et des responsables politiques.

Telles ont été les raisons qui ont conduit la présidence tchèque à décider la tenue de la conférence ministérielle qui a eu lieu à Prague les 15 et 16 avril sous le thème «La menace microbienne pour la sécurité des patients en Europe». Cette conférence s'est notamment intéressée aux programmes antibiotiques hospitaliers, à l'influence des paramètres des systèmes de soins de santé sur l'occurrence de la résistance antibiotique et sur les infections hospitalière, ainsi qu'à la gestion et aux responsabilités dans ce domaine.

Mais revenons au projet de proposition. La présidence tchèque est consciente que l'organisation des systèmes de soins de santé relève pleinement de la compétence des États membres. Il va sans dire que cette initiative, à mes yeux, redonnera un élan bienvenu à la poursuite du développement des politiques nationales destinées à accroître la protection de la santé et de la vie des citoyens.

D'une façon générale, le Conseil s'accorde sur la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination dans ce domaine, à tous les niveaux, c'est-à-dire local, régional, national et communautaire, ainsi que sur la nécessité de partager les informations utiles. La création d'un système signalant les événements indésirables constitue par conséquent une mesure d'importance. Le système assurera bien entendu l'immunité afin d'encourager le signalement des incidents.

L'accent est également placé sur la formation plus poussée des travailleurs du secteur des soins de santé en matière de sécurité des patients, sur la création de définitions et d'une terminologie communes ainsi que d'indicateurs comparables qui permettront une identification plus facile des problèmes. Ces mesures permettront l'évaluation ultérieure de l'efficacité des mesures et des interventions visant à accroître la sécurité des patients et faciliteront la communication des expériences et des informations entre les États membres.

La présidence tchèque termine actuellement les négociations sur le projet de proposition au sein des organes de travail du Conseil et elle tentera de faire accepter le texte par le Conseil EPSCO en juin de cette année. Il va sans dire que c'est en raison de l'importance de cette problématique que le Conseil a décidé de consulter le Parlement européen, puisque son avis contribue largement à la discussion en cours.

Je suis fermement convaincue que le Parlement et le Conseil partagent l'objectif d'une amélioration de la sécurité des patients dans l'UE. C'est dans cet esprit que le Conseil prendra soigneusement note des propositions d'amendements contenues dans votre rapport sur le projet de proposition.

Pour conclure, je souhaiterais remercier toutes celles et ceux qui ont pris part à la préparation de ce rapport du PE ainsi que la rapporteure Amalia Sartori, qui a rédigé le rapport.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je tiens avant toute chose à remercier la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire pour le travail qu'elle a effectué sur ce dossier, et en particulier la rapporteure, M<sup>me</sup> Amalia Sartori, pour les efforts qu'elle a consentis sur une priorité de premier ordre en matière de soins de santé.

La sécurité des patients passe par la réduction des évènements indésirables qui se produisent dans toutes les structures de soins de santé – dans les hôpitaux, les centres de soins primaires et de soins à long terme ou au sein de la communauté.

Selon les estimations, au sein des États membres de l'UE, entre 8 % et 12 % des patients admis à l'hôpital souffrent d'effets non désirés lorsqu'ils reçoivent des soins de santé. Le niveau élevé de ces chiffres est inacceptable. Ils révèlent un tableau troublant qui affecte non seulement les patients, mais aussi leurs familles et amis. Qui plus est, les évènements indésirables représentent une charge énorme pour les budgets des soins de santé et pour l'économie dans son ensemble.

Les infections nosocomiales sont un exemple particulier d'événement indésirable très courant. Au sein de l'UE, chaque année, le nombre total de patients hospitalisés qui contractent au moins une infection nosocomiale est estimé à 4,1 millions – soit un patient hospitalisé sur vingt.

Chaque année, quelque 37 000 décès seraient dus à ces infections. Nous devons à l'évidence faire tout ce que nous pouvons pour améliorer sensiblement cette situation.

Les États membres ont tous reconnu le défi qu'ils avaient à relever en termes de sécurité des patients et ils ont pris des mesures pour s'attaquer au problème. Nous savons néanmoins que, parmi les 27 États membres, il existe différents niveaux de sensibilisation, de moyens et d'expertise disponible pour faire face à ce problème.

Il est probable que les patients des différents États membres ne bénéficient pas tous des recherches actuelles ni de l'échange systématique des meilleures pratiques et expertises. Je pense dès lors que la sécurité des patients est un domaine dans lequel l'UE pourrait apporter une réelle valeur ajoutée afin que tous les patients européens soient plus en sécurité, tout en respectant – cela va sans dire – la responsabilité des États membres quant à la fourniture des soins de santé sur leur territoire.

Voilà pourquoi la Commission européenne a avancé cette communication ainsi qu'une proposition de recommandation du Conseil sur la sécurité des patients, lesquelles couvrent notamment la prévention et le contrôle des infections nosocomiales. Je suis impatiente d'écouter vos points de vue sur le sujet.

**Antonios Trakatellis,** *au nom du groupe PPE-DE*. – (*EL*) Monsieur le Président, les chiffres cités par M<sup>me</sup> Grossetête et par la commissaire sont proprement préoccupants et montrent que de nombreux patients sont exposés à des incidents inquiétants dans les hôpitaux, les plus nombreux étant les infections associées aux soins.

D'évidence, il est tout à fait possible de réduire considérablement le nombre des infections; en premier lieu, il faut une discipline plus stricte dans les hôpitaux parce que, d'une part, des personnes visitent les patients dans les hôpitaux et que le risque d'un transfert de bactéries est toujours présent; d'autre part, tant les patients que le personnel doivent appliquer strictement les règles d'hygiène, le personnel doit bénéficier en permanence d'information et de formations sur les infections associées aux soins.

Je pense néanmoins que le cœur du débat aujourd'hui est la collecte de données précises parce qu'il existe des différences d'un hôpital à l'autre et d'une clinique à l'autre, y compris dans un même pays. Nous devons par exemple savoir si les infections associées aux soins sont plus fréquentes chez les patients en chirurgie ou dans les cliniques où travaillent des internes; nous devons également connaître la souche et la résistance des bactéries; toutes ces données sont essentielles pour que nous puissions établir les causes et atteindre par conséquent une réduction du nombre des infections associées aux soins.

Par conséquent, nous devons recueillir des données détaillées afin de nous attaquer aux infections associées aux soins.

**Linda McAvan**, *au nom du groupe PSE*. – (EN) Monsieur le Président, je pense que cette recommandation est un excellent exemple de la valeur ajoutée que l'Union européenne est en mesure d'apporter en matière de soins de santé, un domaine dans lequel, malgré nos compétences limitées, la réunion d'experts des États membres peut réellement faire la différence pour le bien-être des citoyens. Ainsi que l'a indiqué M. Trakatellis, les chiffres rapportés par la commissaire au sujet des réactions indésirables aux soins médicaux et des infections nosocomiales sont pour le moins choquants. Personne ne devrait rentrer à l'hôpital pour en ressortir plus malade qu'avant et nous sommes certainement nombreux à connaître des personnes confrontées à ce problème. Celui-ci touche toute l'Union européenne et c'est pourquoi il est extrêmement important que votre initiative sur les maladies nosocomiales aboutisse.

Je pense que nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et que nous pouvons certainement éviter quantité de désagréments à nos concitoyens en luttant ensemble contre ce problème et en rassemblant les meilleurs experts d'Europe.

Le deuxième point dont je voudrais parler est mentionné très rapidement dans notre rapport parlementaire et il concerne les blessures causées par les seringues. Je sais que cela fait longtemps maintenant que la Commission se penche sur cette question et que les employeurs et les syndicats coopèrent à ce propos, mais nous sommes toujours dans une situation où, selon les estimations, un million de travailleurs des services de santé au sein de l'Europe sont concernés par les blessures causées par les seringues. Ces blessures pourraient être évitées si les seringues qu'ils utilisent étaient remplacées par d'autres d'un type plus sûr.

J'espère, Madame la Commissaire, que vous retournerez à la Commission et que vous reviendrez devant le nouveau Parlement avec une proposition sur les blessures causées par les seringues – un sujet d'une importance capitale pour de nombreux travailleurs du secteur des soins de santé. C'est un problème facilement évitable dans notre système des soins de santé.

**Marios Matsakis**, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, près de 10 % des patients admis à l'hôpital et 15 % de patients qui reçoivent des soins primaires au sein de l'UE sont victimes d'évènements indésirables, qui vont d'une affection banale tout à fait soignable à une issue fatale. Autrement dit, près d'un patient sur quatre souffre en raison du traitement et non de sa maladie. Ces statistiques sont encore plus dramatiques si l'on considère que le nombre de décès liés aux soins de santé en Europe est deux fois plus élevé que celui des décès dus à des accidents de la route.

Le rapport de M<sup>me</sup> Sartori peut améliorer sensiblement la situation, mais, comme toujours, le succès de toute politique dépend dans une large mesure de son application et, à cet égard, les gouvernements nationaux doivent prouver, par leurs actions, qu'ils se préoccupent réellement de leurs citoyens. Les systèmes de soins de santé, notamment dans les 12 nouveaux États membres, doivent dans bien des cas faire l'objet d'une révision complète, en veillant notamment aux améliorations structurelles au sein des hôpitaux, à la modernisation des équipements et à la formation continue du personnel de santé. Ces changements ne peuvent s'opérer qu'avec l'aide de l'UE, en termes tant financiers que d'expertise, et cette aide ne doit pas se faire attendre, au nom de la sécurité des patients.

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Des soins de santé ouverts sont un avantage et un droit de première importance. Ces 37 000 décès annuels causés par des infections contractées à la suite de services de soins de santé sont un chiffre trop élevé et les citoyens de l'Union européenne que nous sommes ne peuvent accepter cela. Sur la base du principe de subsidiarité, les institutions de l'Union européenne et surtout la Commission doivent assumer un rôle de premier plan dans la promotion et la diffusion des informations et des bonnes pratiques.

Je souhaite insister sur l'importance de pouvoir offrir des solutions spécifiques et rapides afin d'obtenir une réduction décisive et permanente des infections nosocomiales en Europe. Dans ce domaine, je soutiens les recommandations formulées par la rapporteure dans son rapport.

**Daniela Filipiová,** présidente en exercice du Conseil. – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais remercier tous les députés pour leurs remarques, leurs suggestions et leurs observations. Je dois dire que je me suis réjouie tout particulièrement d'entendre qu'en principe les avis du Parlement européen et du Conseil coïncident sur ce dossier. Il va sans dire que le Conseil accordera la plus grande attention aux propositions d'amendements du Parlement européen et que, à la suite de cet examen, il les intègrera ou non dans la version finale de la proposition de rapport.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui illustre bien tout l'intérêt et l'attention que le Parlement accorde à la sécurité des patients. Il montre aussi qu'il s'agit d'un domaine où l'UE peut apporter une grande valeur ajoutée.

Pour l'essentiel, la Commission accepte les amendements proposés: par exemple, nous saluons la proposition visant à ce que les États membres désignent les autorités compétentes en matière de sécurité des patients aux différents niveaux d'administration nationale et locale. Cette proposition reflète le fait que certains États membres ont des systèmes développés de soins de santé. Nous sommes également d'accord sur le fait que l'ampleur et le coût de la collecte de données ne devraient pas être disproportionnés par rapport aux avantages escomptés.

En ce qui concerne les amendements relatifs aux infections nosocomiales, nous saluons la garantie d'une protection adéquate pour le personnel soignant. Nous soutenons également l'accent mis sur la charge des

infections nosocomiales en termes de morbidité et de mortalité, ainsi que la nécessité de recruter des infirmières spécialisées dans le contrôle de ces infections.

Je dois toutefois vous faire part de certaines réserves et objections concernant la réduction des objectifs. D'aucuns ont suggéré que les États membres devraient prévoir les moyens nécessaires à une réduction d'environ 20 % du nombre de personnes touchées par les évènements indésirables, en ce compris une réduction globale de 900 000 cas par an pour l'ensemble de l'UE. La Commission n'est pas d'avis qu'il soit approprié de fixer de tels objectifs au niveau de l'UE, dès lors que les États membres se trouvent à des stades différents et qu'il serait très difficile de définir des objectifs appropriés, réalistes et réalisables qui conviennent à tous les États membres.

J'ai pris bonne note de ce que M<sup>me</sup> McAvan a dit au sujet des blessures causées par les seringues et je songerai à une proposition en vue d'une initiative spéciale. La ministre Filipiová s'est référée à la responsabilité des États membres à cet égard. Notre initiative sur la sécurité des patients et sur les infections nosocomiales respecte pleinement les compétences des États membres en matière de financement des structures et de fourniture des services de santé. Notre proposition a pour objectif d'aider les États membres à mettre en place les stratégies appropriées pour réduire ou éviter les évènements indésirables au niveau des soins de santé, en ce compris les infections nosocomiales, en mettant en commun les meilleures preuves et expertises possibles au niveau de l'UE et en apportant le soutien de la Commission dans le but de réaliser des économies d'échelle dans ce domaine.

Lorsque cette recommandation sur la sécurité des patients sera adoptée au sein du Conseil, elle sera le signe d'un engagement politique sans précédent de la part des gouvernements des États membres afin de placer la sécurité des patients parmi les priorités de leurs politiques de soins de santé. La réduction des évènements indésirables de tous types, dont les infections nosocomiales, dans toutes les structures de soins de santé et dans tous les États membres de l'UE est un objectif que nous partageons tous. La proposition à l'examen peut contribuer grandement à la réalisation de cet objectif.

**Françoise Grossetête,** *rapporteure.* – Monsieur le Président, je remercie d'abord tous nos collègues qui sont intervenus sur le rapport de M<sup>me</sup> Sartori. Je voudrais les remercier pour les propositions qu'ils font.

Je voudrais aussi dire à M<sup>me</sup> la Commissaire, qui ne semble pas partager les objectifs chiffrés qui ont été fixés dans le rapport par M<sup>me</sup> Sartori, que nous prenons en compte, bien sûr, sa remarque, mais qu'il est important, de toute façon, que nous fassions le maximum pour assurer un niveau de protection élevé, aussi bien pour les patients que pour les personnels de santé, et que, s'il n'est pas souhaitable qu'il y ait une proposition chiffrée compte tenu de la diversité, bien sûr, des soins qui sont dispensés au sein de l'Union européenne, je crois qu'il est quand même important que nous fassions le maximum pour assurer le plus possible de sécurité.

C'est cela la valeur ajoutée de l'Union européenne.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui à 12 h 00.

# 5. Action européenne dans le domaine des maladies rares (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0231/2009) de M. Trakatellis au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de recommandation du Conseil relative à une action européenne dans le domaine des maladies rares (COM(2008)0726 – C6-0455/2008 – 2008/0218(CNS)).

**Antonio Trakatellis,** *rapporteur.* – (*EL*) Monsieur le Président, cette recommandation du Conseil vient à point nommé, étant donné qu'une action concertée dans le domaine des maladies rares aux niveaux européen et national constitue une nécessité absolue.

En effet, malgré la faible incidence de chacune des maladies rares, des millions de personnes sont concernées dans l'ensemble de l'Union européenne, ces maladies se comptant par milliers. Or, la proposition considérée est vraiment insuffisante sous sa forme actuelle et il n'est pas possible d'élaborer un programme viable sur cette base. La raison en est qu'elle n'expose pas, du moins en termes généraux, le financement nécessaire de la part de l'Union européenne et le cofinancement par les États membres ou d'autres organisations.

Elle ne peut donc favoriser de manière efficace certains aspects essentiels touchant aux maladies rares, en l'espèce la création de réseaux de centres d'expertise, le recensement des maladies, la recherche spécialisée nécessaire, etc. Le texte invite la Commission à élaborer une proposition relative à l'application de la recommandation dans un délai de cinq ans à compter de son adoption, ce qui représente une longue période durant laquelle aucune action ne peut être entreprise pratiquement faute de financement.

C'est pourquoi, en qualité de rapporteur, je suggère que la Commission soit invitée à soumettre la proposition relative à l'application au plus tard à la fin de 2012, étant donné que, d'ici là, les données que doivent fournir les États membres au sujet des centres d'experts et de l'expertise dans le domaine des maladies rares seront disponibles.

Dans ce document concernant l'application, le financement/cofinancement devrait être particulièrement mentionné dans les domaines suivants:

Premièrement, la collecte de données épidémiologiques et la constitution d'un catalogue des maladies rares, étant donné que ces éléments sont nécessaires pour avoir une idée claire du champ de ces maladies dans l'Union:

Deuxièmement, la mise en place de réseaux pertinents.

Troisièmement, la création, en plus des centres d'experts existant, de nouveaux centres dans les États membres qui n'en ont pas, l'organisation de formations particulières dans les centres existants destinées aux professionnels afin qu'ils acquièrent de l'expertise; la mobilisation des experts et des professionnels de manière à créer les conditions nécessaires à l'élargissement des connaissances existantes; la recherche sur les outils et les tests diagnostiques dans le domaine des maladies rares et plus particulièrement des maladies génétiques.

Nous devrions considérer cette proposition de recommandation du Conseil comme une feuille de route pour la création de conditions favorables dans le domaine des maladies rares, et comprendre son caractère général, mais je tiens à souligner à nouveau que, pour une application efficace et réussie, cette proposition doit être plus précise en ce qui concerne le calendrier de sa mise en œuvre.

La mobilité des patients est un aspect important de la lutte contre les maladies rares. Cet aspect avait déjà été examiné par le rapport Bowis et je pense que la mobilité des patients se justifie intégralement dans ce contexte-ci, parce qu'il n'existe pas de centres spécialisés ou de centres d'experts capables de traiter les patients dans tous les États membres. Il est donc absolument vital de prévoir ici des dispositions pour la mobilité des patients et pour la mobilité des professionnels afin que certains puissent acquérir de l'expertise et d'autres puissent transmettre leur expertise.

Enfin, compte tenu de la nature héréditaire de nombreuses maladies rares, la recherche et l'innovation sont absolument essentielles pour améliorer la capacité de diagnostic par les tests génétiques.

La plus grande partie du rapport porte sur le traitement, le diagnostic, l'acquisition de l'expertise et la création de centres et de réseaux. Un point est aussi consacré à la prévention. La prévention des maladies génétiques est possible de nos jours par une combinaison de fécondation in vitro et de tests préimplantatoires. Dans la mesure où il s'agit d'une recommandation, cette disposition ne lie pas les États membres. Le rapport précise que cette mesure ne sera appliquée que dans les États membres dont la législation l'autorise et par le choix libre de personnes qui souhaitent suivre ce conseil génétique. Par conséquent, je ne pense pas que cela se heurte au principe de subsidiarité concernant les données existantes.

**Daniela Filipiová**, présidente en exercice du Conseil. – (CS) Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, les maladies rares sont des maladies dangereuses et très complexes qui menacent la vie ou causent l'invalidité chronique. En dépit de la faiblesse de leur prévalence, le nombre de patients souffrant de ces maladies dans l'UE est relativement élevé, aussi une action commune au niveau de l'UE s'impose-t-elle. Ce sont également les raisons pour lesquelles le domaine des maladies rares constitue une priorité de la santé publique européenne.

La présidence tchèque estime qu'après l'adoption par le Conseil du projet de proposition relative à une action européenne dans le domaine des maladies rares, le diagnostic des maladies rares bénéficiera d'avancées et d'améliorations significatives, un aspect aujourd'hui problématique à cause de la nature des maladies rares. Les conditions d'un partage de l'expertise et de l'expérience dans ce domaine, également indispensables, connaîtront également une amélioration.

C'est aussi pour toutes ces raisons que la présidence tchèque a adopté une approche active dans la négociation du projet, poursuivant ainsi le travail de la présidence française et les discussions du Conseil EPSCO de décembre 2008.

Je pense que le Parlement européen et le Conseil partagent des vues semblables sur ce sujet. Cette initiative est nécessaire dans la mesure où elle améliorera la situation actuelle de millions de patients qui souffrent de ces maladies et qu'elle devrait déboucher sur une amélioration de leurs chances de bénéficier d'un traitement adéquat et d'une information compréhensible.

Cet objectif sera atteint par exemple par la création de définitions communes des maladies rares, par la poursuite du développement des activités de l'UE basée sur le réseau Orphanet, par la coordination de la recherche européenne, y compris la coopération avec des pays tiers, la création et le soutien de centres d'expertise et le développement de réseaux européens de référence pour les maladies rares. Le Conseil reconnaît également le rôle fondamental joué par les organisations indépendantes de patients dans le développement et l'application des politiques nationales dans le domaine des maladies rares.

Je souhaiterais terminer en remerciant une fois encore tous ceux qui ont pris part à la préparation de ce rapport du Parlement européen et en particulier Antonios Trakatellis, qui en a assumé la rédaction.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EL) Monsieur le Président, je souhaiterais remercier tous les députés qui ont pris part au travail du Parlement relatif à la proposition de recommandation du Conseil dans le domaine des maladies rares.

Plus particulièrement, je voudrais exprimer mes remerciements au rapporteur, le recteur Antonios Trakatellis, pour avoir coordonné les discussions et, bien entendu, pour la rédaction de son rapport.

Les maladies rares qui, individuellement, n'affectent qu'un petit nombre de personnes, et sont majoritairement des maladies génétiques, peuvent entraîner la mort et le handicap chronique. Pourtant, même si l'incidence de chacune de ces maladies est très faible, dans l'ensemble, ces maladies touchent environ 6 % de la population totale de l'Union européenne dans certains aspects de leur vie.

En d'autres termes, à l'échelle de l'Union européenne, entre 29 et 36 millions de personnes sont touchés ou susceptibles d'être affectés par ces maladies rares. Cependant, chaque maladie étant rare, il est impossible à chaque État membre de posséder l'expertise nécessaire pour la diagnostiquer et traiter les patients. Ce domaine est donc un excellent exemple de la valeur ajoutée que peut apporter l'Europe en matière de santé publique, raison pour laquelle la Commission a adopté cette action stratégique.

La stratégie européenne est complétée par la proposition de recommandation du Conseil relative à une action dans les États membres. L'objectif de cette proposition de recommandation consiste à aider les États membres à lutter contre les maladies rares avec plus d'efficacité, plus d'efficience et de façon plus globale. L'acquisition d'expertise via les réseaux européens de référence constituera un domaine d'action important. Ces réseaux peuvent apporter de la valeur ajoutée à l'action des États membres en matière de maladies rares et dans d'autres cas. Ils peuvent également faciliter l'échange de savoir-faire et d'expertise, et, le cas échéant, diriger les patients lorsque cette expertise ne peut les atteindre.

La proposition de directive de la Commission sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers contient des dispositions spéciales visant à favoriser la mobilité des patients et à fournir un cadre juridique pour les réseaux européens de référence.

Il existe bien d'autres façons dont l'action européenne peut aider les États membres à lutter contre les maladies rares, comme l'amélioration de l'identification et de la reconnaissance des maladies, le soutien de la recherche sur les maladies rares et certains mécanismes comme la réglementation des produits médicaux orphelins.

Je remercie donc le Parlement pour son soutien concernant le large éventail de problématiques couvertes par ce rapport. J'attends votre débat avec le plus grand intérêt.

**Françoise Grossetête,** rapporteure pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – Monsieur le Président, les patients qui sont atteints de maladies rares souffrent d'errance diagnostique et, souvent, ne bénéficient d'aucun traitement.

La rareté de ces maladies génère des défis tant d'un point de vue scientifique qu'économique. Or, ayant été rapporteure du règlement sur les médicaments orphelins, il y a dix ans, je sais combien ces malades sont trop

peu nombreux pour être un enjeu local ou régional, et combien les maladies sont, elles, par contre, trop nombreuses pour être enseignées aux professionnels de la santé. Les expertises sont donc rares.

La réponse passe nécessairement par l'Europe, et notre commission ITRE soutient M. Trakatellis dans sa volonté de renforcer la recherche et la prévention. Comment priver, par exemple, un couple dont deux enfants seraient atteints de mucoviscidose et qui souhaiterait avoir un troisième enfant, des avancées de la recherche pour que celui-ci ne soit pas atteint de cette même maladie? C'est pour cela qu'il faut plus de coordination, plus de sécurité, plus de clarté pour les patients. Ce sont des sujets essentiels qui répondent aux attentes des citoyens européens pour une Europe de la santé.

**Peter Liese,** *au nom du groupe PPE-DE.* – *(DE)* Monsieur le Président, Madame la Commissaire, l'aide aux patients souffrant de maladies rares constitue depuis longtemps un sujet majeur de préoccupation du Parlement européen. Les patients souffrant de maladies rares – comme cela a été dit – ont besoin de l'aide européenne. Les efforts nationaux dans ce domaine ne suffisent pas. Ces maladies étant rares par définition, tous les États membres ne possèdent pas les centres et les experts requis. Concernant la recherche, et ce point est vraiment crucial, il faut un nombre minimal de patients pour que la maladie fasse l'objet de recherches et pour qu'il soit possible de développer de nouvelles thérapies. Il en va de même du développement de nouveaux médicaments. M<sup>me</sup> Grossetête a évoqué le règlement relatif aux médicaments orphelins, un point très important également.

L'initiative de la Commission, Madame la Commissaire, est également très importante. Au sein du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens, nous vous soutenons de tout cœur sur ce point et nous soutenons également les nombreuses améliorations qui ont été réalisées par M. Trakatellis dans ce rapport. Je dois cependant vous signaler, au nom de mon groupe, que l'un des amendements du rapport de M. Trakatellis va à l'encontre de cet objectif fondamental qu'est l'aide aux patients.

L'amendement 15 décrit comment les maladies génétiques pourraient être évitées et éradiquées par des mesures comme des conseils génétiques et la sélection d'embryons. Cette formulation a choqué beaucoup de personnes, pas seulement des experts en matière d'éthique et les représentants des groupes de personnes souffrant d'un handicap, mais également des scientifiques. La Société européenne de génétique humaine nous prie instamment de rejeter l'amendement 15. Elle procède à certaines comparaisons avec l'eugénisme pratiqué durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Les responsables politiques doivent s'abstenir de toute pression. Les conseils génétiques, de la même façon, ne doivent pas être dominés par un but politique. Nous devons donc rejeter l'amendement 15. Nous devons voter en faveur de ce rapport, car il s'agit d'un excellent rapport – pour autant que l'amendement 15 soit rejeté. Sans quoi la situation sera très problématique. Nous devons aider les personnes atteintes de maladies rares, et non pas leur donner le sentiment qu'elles excèdent nos exigences.

**Dorette Corbey,** *au nom du groupe PSE.* – (*NL*) Je remercie notre collègue Trakatellis pour son excellent rapport. S'il est un domaine où la coopération en Europe est utile et apporte une valeur ajoutée, c'est certainement celui des maladies rares. Dans les cas des maladies métaboliques rares, des maladies musculaires ainsi que de certaines formes rares de cancer, coopérer afin d'échanger des informations sur les techniques de traitement et unir nos forces est à la fois pratique et utile. Il faut aussi que les informations soient accessibles, et le rapport de M. Trakatellis prévoit tous ces aspects.

Je souhaiterais attirer votre attention sur trois points. Premièrement, la voix des patients doit être entendue en Europe. Ces dernières années, nous avons vu des groupes de patients de plus en plus organisés et capables de s'adresser à l'Europe et à Bruxelles. Tout cela est très important et instructif pour les responsables politiques, dans la mesure où bon nombre de ces maladies rares sont, en tout état de cause, peu connues. Il serait donc bon de déterminer comment sont financées ces organisations de patients, tout comme il est extrêmement important de veiller à ce que ces organisations soient financées en toute indépendance, et qu'elles ne dépendent pas uniquement de l'industrie pharmaceutique. C'est pourquoi je plaide pour que ces organisations de patients bénéficient d'une forme de financement.

Deuxièmement, il est absolument crucial que l'on développe des médicaments contre les maladies rares, ce qu'on appelle les médicaments orphelins. C'est pour cette raison que nous avons des directives, mais il serait bon que nous nous assurions que cela fonctionne bien.

Troisièmement, il y a ce sujet qui prête à controverses et que M<sup>me</sup> Lise a également évoqué. Bon nombre de maladies rares sont héréditaires. La recherche et la sélection d'embryons peuvent prévenir beaucoup de

souffrances, mais il est important que les États membres conservent le pouvoir de décider du bien-fondé de traitements éventuels comme la préimplantation et la sélection d'embryons. Nous soutenons l'amendement 15, mais nous voudrions supprimer la mention concernant l'éradication des maladies. Ce mot suscite des associations pour le moins déplaisantes, comme l'a déjà dit M. Liese. Nous considérons également qu'il est important que les traitements soient volontaires et qu'ils se déroulent à l'intérieur des limites fixées par les gouvernements nationaux. Si ces conditions sont remplies, nous sommes favorables à l'amendement et appelons chacun à le soutenir, mais la référence à l'éradication des maladies doit être supprimée. Dans ces conditions, nous pouvons donner notre plein assentiment au rapport et exprimer notre enthousiasme vis-à-vis du travail de M. Trakatellis. Je vous remercie de votre attention.

**Frédérique Ries**, au nom du groupe ALDE. – Monsieur le Président, je voudrais remercier notre rapporteur, M. Trakatellis, et m'excuser pour mon arrivée tardive dans ce débat, en saluant ici le groupe de visiteurs, qui justifie cette arrivée un petit peu tardive.

Lors d'une audition sur les maladies rares, que j'ai organisée l'année dernière au Parlement avec Eurordis – l'association européenne des patients –, j'avais rappelé qu'il nous appartenait, qu'il appartenait à l'Europe, de placer la barre très haut pour ces patients qui fondent tous leurs espoirs sur la recherche, et c'est ce qu'a fait ici notre rapporteur en renforçant considérablement le texte de la Commission.

Le nombre restreint, par pays, de patients concernés et la fragmentation des connaissances dans toute l'Union font des maladies rares l'exemple par excellence où une action concertée au niveau européen est une nécessité absolue. Mieux connaître ces maladies, mieux les diagnostiquer, les traiter, mieux prendre en charge les patients et leurs familles, telle est notre volonté, elle est unanime.

Restent les questions du calendrier, bien entendu, et du financement. Différentes options sont possibles, nous les explorons. Au-delà des fonds qui sont octroyés par l'Union européenne ou par les États, il est utile aussi de trouver d'autres sources de financement. Une option qui fonctionne bien dans beaucoup d'États membres, c'est le partenariat privé-public.

Et je m'en voudrais ici de ne pas citer le soutien financier considérable qui est apporté par les mobilisations citoyennes aussi: le Téléthon en France, le Télévie en Belgique francophone. Ce dernier permet de doubler, ni plus ni moins, le budget de la recherche scientifique – un budget indigent, qu'il me soit permis de le dire en passant: treize euros par an et par citoyen, comparé à cinquante euros en France ou cinquante-sept euros en Allemagne, pour ne prendre que ces deux comparaisons.

Je conclus, Monsieur le Président. Des millions de patients en Europe nous observent. La volonté est là. Il nous appartient de faire en sorte que ce soit autre chose qu'un catalogue de bonnes intentions. Encore juste une chose: le groupe libéral soutient l'amendement 15.

**Hiltrud Breyer**, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il va sans dire que nous soutenons l'aide aux personnes souffrant de maladies rares. Cela dit, l'amendement 15, du point de vue de l'éthique, est totalement inacceptable.

Il ne doit plus jamais y avoir de débat en Europe sur ceux qui ont le droit de vivre et ceux qui ne l'auraient pas. La décision d'avoir ou non un enfant souffrant d'un handicap ne peut faire l'objet d'aucune pression politique et sociale sur les parents en Europe. La sélection d'embryons reviendrait à ouvrir une boîte de Pandore sur le plan éthique. Nous devons, pour cette raison, rejeter l'amendement 15. Il n'est pas suffisant de supprimer le mot «éradiquer» qui se trouve, en fait, c'est triste à dire, en ligne avec l'usage fasciste de la langue. S'en contenter signifierait que nous resterions confrontés à la sélection d'embryons. Il serait insupportable que cet amendement et cette idée de sélection d'embryons deviennent une pierre angulaire de la nouvelle éthique européenne.

Nous devons nous opposer avec vigueur à la discrimination génétique. L'amendement 15 doit donc être rejeté dans son intégralité. Sans quoi notre groupe sera malheureusement contraint de voter contre ce rapport même si le reste de son contenu est tout à fait positif.

**Philip Claeys (NI).** - (*NL*) Le rapport Trakatellis fait mention d'un certain nombre de lacunes dont souffrent les recommandations du Conseil et ces observations sont à mon sens correctes. Je suis moi aussi convaincu de la nécessité d'une approche coordonnée de l'Union européenne dans le domaine des maladies rares. Pourtant, ni la recommandation, ni le rapport ne mentionnent le fait que certaines maladies rares proviennent du monde en développement.

Nous assistons par exemple au retour de la tuberculose, une maladie qui, jusqu'à récemment, avait totalement ou presque totalement disparu d'Europe, et que nous importons aujourd'hui en quelque sorte par les migrations massives. Dans ce domaine précis, par conséquent, une action urgente est tout aussi nécessaire; il faut notamment spécifier les domaines à risque, mener des contrôles sur le terrain lorsque les frontières extérieures de la Communauté sont traversées, etc. Il va de soi qu'il est de la plus haute importance que la politique de santé publique puisse prendre le pas sur le conformisme politique.

Christa Klaß (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous avons pour but de travailler main dans la main afin de garantir des soins de santé dans les meilleures conditions possibles en Europe. Plus particulièrement dans les zones rurales de l'Union européenne proches des frontières nationales – comme mon domicile situé dans la grande région frontalière entre l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la France –, la promotion de la mobilité des patients, dont nous venons de débattre, constitue un élément particulièrement important dans l'amélioration des soins de santé et de leur efficacité. Cependant, dans tout ce que nous faisons, nous devons adhérer aux normes éthiques des États membres et nous y conformer. Ce principe s'applique à l'analyse de l'ADN comme il s'applique à l'insémination artificielle, et il doit aussi s'appliquer aux maladies rares, le sujet du rapport de M. Trakatellis. Les maladies rares nécessitent un cadre politique mieux établi afin d'en améliorer la recherche et le traitement, les entreprises préférant investir dans des marchés de grande taille.

Dans cette lutte pour la santé de la population, nous ne devons pas chercher à éradiquer les maladies rares, par exemple, en sélectionnant des embryons. Après tout, ce qui compte en l'occurrence est la guérison des gens. Cet élément précis est un faux-pas de ce document qui, par ailleurs, adopte une approche saine, un faux-pas qui plus est moralement périlleux. Dans l'amendement 15, il n'est pas question de guérison, mais de sélection. Qui est censé décider des vies qui valent la peine d'être vécues? Pensons-nous que la prévention équivaut à prévenir la vie? Je ne le pense pas. Dans mon pays, comme dans de nombreux autres États membres d'ailleurs, le diagnostic préimplantatoire est interdit, pour de bonnes raisons. Je trouve choquant que des documents européens officiels puissent utiliser sans aucune réserve des termes comme «éradication» et «sélection d'embryons sains». Cela est contraire à notre objectif explicite qui est de reconnaître et d'intégrer dans notre société ceux qui souffrent de handicaps et de maladies.

Je vous demande à tous de voter contre l'amendement 15 et de considérer ce point comme relevant de la plus haute importance afin que ce texte qui, pour le reste, constitue un excellent rapport de notre collègue M. Trakatellis, puisse obtenir une bonne majorité.

**Siiri Oviir (ALDE).** – (*ET*) J'estime que des actions coordonnées aux niveaux de l'Union européenne et des États membres dans le domaine des maladies rares sont absolument cruciales. Je rejoins la position du rapporteur, qui estime que cette recommandation du Conseil et le plan d'action sous sa forme actuelle sont insuffisants, et qu'il n'est pas possible d'élaborer un programme viable sur cette base dans l'Union européenne. Le texte ne contient ni recommandations spécifiques, ni délais définitifs concernant son application.

Il ne sera absolument pas possible d'obtenir une percée dans ce domaine en se passant des efforts et du financement de l'Union européenne et des États membres. Je pense que les maladies rares doivent certainement faire l'objet d'une attention particulière, et que nous devons examiner les besoins spécifiques de ces quelques millions de nos concitoyens afin de créer les conditions dans lesquelles nous pourrons leur garantir une vie digne à l'avenir. Je ne partage pas les vues de l'orateur précédent, M. Claeys, qui affirme que la tuberculose est introduite dans les États membres depuis des pays tiers. Je ne suis pas d'accord avec cet avis. La tuberculose trouve son origine dans la pauvreté et le fait d'être sans abri. Cette maladie est aujourd'hui commune dans les États membres dont le niveau de vie est moins élevé.

Daniela Filipiová, présidente en exercice du Conseil. – (CS) Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier tous les députés pour leurs commentaires, leurs suggestions et leurs observations. Je me suis réjouie d'entendre qu'en principe les avis du Parlement européen et du Conseil coïncident sur ce dossier. Bien entendu, je ne puis que me rendre à l'affirmation du rapporteur, M. Trakatellis, qui estime que ce projet s'applique à des maladies qui, bien que rares, affectent cependant des milliers de personnes. Je pense qu'il est important de dire que, dans ce domaine, améliorer la coordination et la coopération entre les États membres peut apporter des bénéfices aux patients grâce aux centres spécialisés où les avantages financiers pourraient être augmentés grâce aux économies d'échelle que vient d'évoquer la commissaire Vassiliou. Il va sans dire que le Conseil accordera la plus grande attention aux propositions d'amendements du Parlement européen et que, à la suite de cet examen, il les intègrera ou non dans la version finale de la proposition de rapport.

**Androulla Vassiliou,** *membre de la Commission.* – (EL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le débat d'aujourd'hui a fait la démonstration du grand intérêt dont bénéficie ce secteur important de la santé publique.

L'action européenne dans le domaine des maladies rares est un dossier qui a obtenu l'assentiment de toutes les institutions et je remercie le Parlement européen pour son soutien à cette initiative.

Les maladies rares sont indiscutablement reconnues comme un secteur de la santé publique où il serait inadéquat et inefficace d'appliquer 27 approches nationales différentes. Cette recommandation nous permettra de nous attaquer aux problèmes particuliers associés aux maladies rares et de tenter d'améliorer la vie des personnes qui en sont affectées. Cette action ne touchera pas seulement les patients eux-mêmes, mais également leurs parents et leurs amis.

Dans une large mesure, nous atteindrons cet objectif en recommandant aux États membres de développer des plans et des stratégies concernant les maladies rares et de créer des réseaux européens de référence.

Concernant la proposition du recteur Trakatellis, qui souhaite que nous préparions et présentions un rapport sur l'application de la recommandation au plus tard à la fin de 2012, nous ne formulons aucune objection et garderons sa proposition à l'esprit.

(EN) Permettez-moi à présent de me pencher sur l'une ou l'autre remarque formulée par les députés. Je me réfèrerai pour commencer à l'amendement 15 en soulignant que les questions d'ordre éthique ne relèvent pas des compétences de l'UE. C'est notamment le cas ici, en raison des différences juridiques au sein des États membres concernant le dépistage et les choix éthiques qu'il faut poser sur la base de ces informations.

Il a été question du financement nécessaire. C'est aux États membres qu'il appartient de décider du financement du traitement des maladies rares. La Commission espère que ces propositions contribueront à soutenir l'importance de cet investissement, ainsi qu'à utiliser le mieux possible les fonds disponible au titre de la coopération européenne.

S'agissant du financement communautaire complémentaire, les limites de l'actuel programme en faveur de la santé sont dues aux perspectives financières globales arrêtées par le Parlement et le Conseil. Si le Parlement estime que davantage de fonds communautaires sont nécessaires pour les maladies rares, alors il doit les prévoir dans le cadre des procédures budgétaires.

M<sup>me</sup> Corbey a évoqué aussi l'aide que nous devions apporter aux groupes de patients. La Commission convient de leur importance. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec eux, et notamment avec Eurordis. J'ai récemment accueilli le lancement d'un livre recueillant les témoignages de 12 000 patients. L'engagement des citoyens est une part essentiel du travail réalisé dans ce domaine.

-Monsieur le Président, je souhaiterais conclure en soulignant qu'avec un meilleur accès aux soins de santé spécialisés, avec le soutien pour la recherche et le développement de traitements efficaces, et avec une coopération transfrontalière, nous espérons que les patients trouveront plus facilement les spécialistes dont ils ont besoin.

**Antonios Trakatellis,** rapporteur. – (EL) Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements à mes collègues députés pour leurs commentaires, au Conseil pour ses observations, ainsi qu'à la commissaire Vassiliou pour son discours. Elle a fait la preuve de sa grande ouverture d'esprit et s'est montrée disposée tout du moins à adopter l'amendement dans lequel nous invitons la Commission à élaborer une proposition au plus tard à la fin de 2012, afin que nous puissions rapidement avancer dans le domaine des maladies rares en Europe.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu dans quelques minutes.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Carlo Casini (PPE-DE)**, par écrit. – (IT) La prévention et le traitement de toute maladie, y compris des maladies rares, requièrent un engagement sans faille des institutions publiques. Cependant, le traitement et la prévention ne peuvent intervenir à ce coût extrêmement élevé que représente le sacrifice de la vie de tout être humain, même pour le bien d'autres êtres humains. Cela serait fondamentalement contraire à l'esprit de l'Union européenne, qui a été fondée sur la reconnaissance de la dignité égale des membres de la famille humaine. Le diagnostic génétique des embryons aux fins de sélectionner les embryons les meilleurs et les plus sains et

de tuer les autres est une discrimination inacceptable à l'encontre des êtres humains. Certains États membres autorisent ce principe, mais l'Union européenne ne peut encourager en aucune manière des lois ou des pratiques qui l'autorisent.

Pour cette raison, malgré mon désir inébranlable de lutter contre toutes les maladies, je suis opposé à un texte dont les parties valables contrastent avec le contenu gravement négatif de l'article 4 tel qu'il serait modifié par l'amendement 15.

## PRÉSIDENCE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

#### 6. Heure des votes

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

- Avant le vote

**Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, avant le vote, avant leur vote sur le rapport Casaca, en m'appuyant sur le règlement du Parlement, annexe I, article 1, je demande la chose suivante, et je lis une partie de l'annexe I, article 1: «Tout député ayant un intérêt financier direct dans l'affaire en discussion le signale oralement».

Dans le rapport Casaca sur la décharge, nous allons voter sur les fonds de pension. Il y a dans ce Parlement plus de 400 députés qui sont dans le fonds de pension. J'invite le Président à demander aux députés qui sont dans le fonds de pension, parce qu'ils ont un intérêt direct avec ce qui va être discuté, de le dire oralement, en plénière, tout de suite.

(Applaudissements)

**Gary Titley (PSE).** - (*EN*) Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour attirer l'attention sur l'article 28, paragraphe 2, de notre règlement, qui dispose que les députés ont le droit de poser une question au président du Parlement et de recevoir une réponse dans un délai de 30 jours. J'ai posé une question au président du Parlement le 19 mars et nous sommes le 23 avril. Non seulement je n'ai pas reçu de réponse, mais son bureau a en outre refusé de répondre à mes courriers électroniques.

Je voudrais demander au président du Parlement pourquoi il méprise à ce point le règlement de ce Parlement et les droits des députés. Je lui demanderais également de me donner une réponse dans les 24 prochaines heures, sans quoi je demanderai à nouveau la parole demain pour poser la même question.

(Applaudissements)

**Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, il est évident que la première phase, c'est que les députés qui sont dans le fonds de pension doivent le signaler, et en même temps, cela veut dire qu'ils s'abstiennent de voter sur le rapport Casaca étant donné qu'il y a, dans ce rapport, des éléments donnant lieu à un conflit d'intérêts avec leurs intérêts personnels.

Donc, je vous demande d'appliquer le règlement du Parlement européen.

**Silvana Koch-Mehrin (ALDE).** - (*DE*) Monsieur le Président, le point dont il est question est la déclaration écrite 0001/2009, qui a obtenu la majorité requise. Je souhaiterais remercier tous mes collègues députés au nom de tous les auteurs de la déclaration écrite. Ceci n'a rien à voir avec les votes.

**Luigi Cocilovo (ALDE).** - (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais juste signaler que je considère totalement infondée l'interprétation de notre règlement telle que suggérée par M. Cohn-Bendit, qui évoque des intérêts privés et personnels qui n'ont clairement rien à voir avec l'application du règlement de ce Parlement.

Selon cette interprétation, quand les députés ont voté sur le statut des membres du Parlement européen, qui contient également des références à la rémunération de chacun des députés, aucun d'entre eux n'aurait pu prendre part au vote, je demande donc que cette requête soit refusée parce qu'elle est totalement infondée.

**Hans-Peter Martin (NI).** - (*DE*) Monsieur le Président, M. Cocilovo a parfaitement raison de signaler que, s'agissant du fonds de pension, nous traitons d'intérêt privés. Il s'agit d'un régime privé. Je souhaiterais soutenir sans réserve ce que vient de dire M. Cohn-Bendit. Puisqu'il est évident que 47 8 députés sont trop lâches pour avouer y avoir leurs intérêts, je signale que vous pouvez trouver tous les noms sur http://www.openeurope.org"

Cette liste va de M. Mölzer, radical de droite, à M. Bösch, président de la commission du contrôle budgétaire, en passant par M. Rübig, un conservateur.

**Martin Schulz (PSE).** - (*DE*) Monsieur le Président, bien sûr que nous pouvons poursuivre le débat. La motion de M. Cohn-Bendit a été votée, après tout, et de nombreuses remarques ont été formulées.

Je voudrais demander que nous nous concentrions sur ce que nous sommes censés voter, c'est-à-dire le rapport de M. Casaca. Abstraction faite de savoir si ce fonds est public ou privé, ce rapport porte sur un point très spécifique. Premièrement, le Parlement établit qu'il n'a pas le droit de faire subventionner ses déficits, et, deuxièmement, qu'un tel déficit ne fera jamais l'objet d'une subvention. Il n'y a pas d'argent pour le fonds. C'est là le point crucial et je demande que nous le votions.

**Gerard Batten (IND/DEM).** - (EN) Monsieur le Président, puis-je répondre aux remarques formulées par MM. Cohn-Bendit et Hans-Peter Martin? Je pense qu'il existe une solution très simple. Je n'ai aucun problème à déclarer que je participe moi-même au fonds de pension volontaire, de même que 399 autres députés, et j'ai l'intention de voter contre mon propre intérêt et pour l'intérêt des contribuables. La solution toute simple, c'est que les 399 autres députés fassent de même.

**Ewa Tomaszewska (UEN).**-(*PL*) Monsieur le Président, en ma qualité de participante au régime de pension, je souhaiterais dire que, outre le fait que je déclare cette situation, je ne puis m'imaginer que plus de 400 députés vont maintenant se lever et nous informer de ce fait, parce que si nous le faisons nous rendrons tout vote impossible. Je voudrais suggérer une solution de bon sens à ce problème. Il existe une liste des participants à ce régime, nous pourrions l'intégrer et je pense que cela suffirait.

Le Président. – Merci beaucoup. Cela suffit, Mesdames et Messieurs, nous reprenons la séance.

Monsieur Titley, votre plainte sera immédiatement transmise au Bureau du Président, ainsi que votre demande de réponse immédiate.

Concernant la question posée par M. Cohn-Bendit, conformément à notre règlement, n'importe quel député de l'Assemblée est habilité à déclarer, en tout temps, un intérêt personnel relatif à un sujet dont nous discutons ici. Aussi n'y a-t-il rien d'autre à dire sur ce sujet. Que ceux qui souhaitent dire quelque chose le fassent, et que ceux qui ne le souhaitent pas s'en abstiennent.

Je considère par conséquent ce point résolu.

- 6.1. Décharge 2007: Parlement européen (A6-0184/2009, Paulo Casaca)
- 6.2. Décharge 2007: Cour de justice (A6-0151/2009, Søren Bo Søndergaard)
- 6.3. Décharge 2007: Cour des comptes (A6-0152/2009, Søren Bo Søndergaard)
- 6.4. Décharge 2007: Médiateur Européen (A6-0156/2009, Søren Bo Søndergaard)
- 6.5. Décharge 2007: Contrôleur européen de la protection des données (A6-0154/2009, Søren Bo Søndergaard)
- 6.6. Décharge 2007: EUROJUST (A6-0161/2009, Christofer Fjellner)
- 6.7. Décharge 2007: Agence européenne des médicaments (A6-0162/2009, Christofer Fjellner)

- 6.8. Décharge 2007: Agence européenne de la sécurité aérienne (A6-0163/2009, Christofer Fjellner)
- 6.9. Décharge 2007: Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) (A6-0166/2009, Christofer Fjellner)
- 6.10. Décharge 2007: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM) (A6-0170/2009, Christofer Fjellner)
- 6.11. Décharge 2007: Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (A6-0175/2009, Christofer Fjellner)
- 6.12. Décharge 2007: Centre européen pour la formation professionnelle CEDEFOP (A6-0177/2009, Christofer Fjellner)
- 6.13. Décharge 2007: Centre de traduction des organes de l'Union (A6-0178/2009, Christofer Fjellner)
- 6.14. Décharge 2007: Conseil (A6-0150/2009, Søren Bo Søndergaard)
- 6.15. Gestion financière et contrôle des agences européennes (A6-0148/2009, Christofer Fjellner)

#### 7. Souhaits de bienvenue

**Le Président.** – Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à une délégation de l'Irak à l'occasion de leur visite en notre Parlement. Je voudrais leur souhaiter une cordiale bienvenue dans le cadre de nos réunions interparlementaires.

(Applaudissements)

Monsieur Khalid Al Atiyah, premier vice-président de la chambre des représentants de la République d'Irak, préside cette délégation.

C'est avec beaucoup de plaisir que je tiens à souligner les progrès encourageants accomplis par l'Irak dans des matières telles que la sécurité et l'État de droit, dont les élections provinciales tenues en janvier dernier ont apporté la meilleure preuve. Et nous espérons très sincèrement que les nombreux problèmes et les années difficiles qu'a endurés ce pays trouveront très bientôt un terme.

Soyez assurés que l'Union européenne et notre Parlement seront toujours à vos côtés pour vous aider à consolider la paix, la démocratie et la stabilité auxquelles l'Irak, comme toute autre nation du monde, a droit.

J'espère que les réunions tenues au sein de notre Parlement seront fructueuses et que votre séjour parmi nous permettra de renforcer les liens qui unissent nos deux Parlements.

(Applaudissements)

- 8. Heure des votes (suite)
- 8.1. Accès au marché des services de transport par autocars et autobus (refonte) (A6-0215/2009, Mathieu Grosch)
- 8.2. Conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route (A6-0210/2009, Silvia-Adriana Țicău)

## 8.3. Accès au marché du transport international de marchandises par route (refonte) (A6-0211/2009, Mathieu Grosch)

**Michael Gahler (PPE-DE).** - (*DE*) Monsieur le Président, étant donné que nous procédons à des centaines de votes, peut-être pourriez-vous simplement annoncer «adopté» ou «rejeté» plutôt que de lire systématiquement les chiffres.

**Le Président.** – Oui, Monsieur Gahler, je voudrais faire comme vous dites, et en vérité j'ai déjà procédé comme cela par le passé. Je ne le fais pas aujourd'hui parce que l'Association des journalistes européens m'a demandé de détailler les votes. Si nous ne le faisons pas, les résultats ne peuvent être dûment enregistrés, et ils affirment à juste titre que s'ils ne connaissent pas les résultats du vote, ils ne peuvent procéder à une évaluation politique de la position de l'Assemblée.

## 8.4. Performance énergétique des bâtiments (refonte) (A6-0254/2009, Silvia-Adriana Țicău)

- Avant le vote

**Silvia-Adriana Țicău,** *rapporteure.* – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens à dire que, sur la liste de vote pour l'article 7, amendement 57, ce n'est que si la première partie est adoptée que les amendements 106 et 107 seront caducs.

Concernant l'article 9, amendement 102, si tous sont adoptés, l'amendement 60 sera caduc. S'ils ne le sont pas, nous devons voter sur la partie correspondante de l'amendement 60.

Le Président. – Merci, Madame Țicău, nous prenons bonne note de votre observation.

- Avant le vote sur les amendements 109 et 124

**Silvia-Adriana Țicău,** *rapporteure.* – (EN) Monsieur le Président, nous devons voter sur les amendements 109 et 124 aussi – la partie correspondante.

## 8.5. Agences de notation de crédit (A6-0191/2009, Jean-Paul Gauzès)

- Avant le vote

**Jean-Paul Gauzès**, *rapporteur*. – Monsieur le Président, un instant seulement pour vous indiquer qu'il s'agit là d'un rapport important puisque c'est la mise en place d'une réglementation européenne concernant les agences de notation, et c'est donc un des éléments de réponse à la crise.

Je vous informe que, ce matin, le COREPER a adopté le texte de compromis qui est soumis à votre vote. Pour que le vote du Parlement soit conforme, il convient que vous rejetiez les amendements, sauf dans le cas des votes sur l'amendement 172, parties correspondantes. Et je tiens à remercier les rapporteurs fictifs, Gianni Pittella et Wolf Klinz, et l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce dossier important.

## 8.6. Droits des passagers voyageant par mer ou par voie de navigation intérieure (A6-0209/2009, Michel Teychenné)

## 8.7. Droits des passagers dans le transport par autobus et autocar (A6-0250/2009, Gabriele Albertini)

- Au sujet des amendements 81 et 12

**Georg Jarzembowski (PPE-DE).** - (*DE*) Monsieur le Président, je pense que nous avions une large majorité pour l'amendement 81, si bien que l'amendement 12 est caduc. Pourriez-vous simplement le confirmer une fois encore, s'il vous plaît?

**Le Président.** – Oui, vous avez raison, Monsieur Jarzembowski: l'amendement 12 est caduc.

**Eva Lichtenberger (Verts/ALE).** - (*DE*) Monsieur le Président, ce second amendement peut tout à fait être considéré comme complémentaire. Il n'y a pas de contradiction. Les deux amendements ne s'excluent pas mutuellement.

(Tumulte dans l'Assemblée)

Le Président. – Le rapporteur, Monsieur Albertini, pourrait-il nous donner son avis?

**Gabriele Albertini,** *rapporteur.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je partage ce qu'a dit notre coordinateur, M. Jarembowski: l'amendement 12 est caduc.

## 8.8. Durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins (A6-0070/2009, Brian Crowley)

- Avant le vote

**Sharon Bowles (ALDE).** - (*EN*) Monsieur le Président, je suis désolée de déranger mes collègues durant une session de vote aussi longue, mais il vient d'être indiqué sur la liste de vote que l'amendement 80 relatif à un considérant était caduc si l'amendement 37 était adopté. La première partie de l'amendement est exactement la même, mais la nouvelle partie – la seconde – est cohérente. L'amendement 81, qui correspond à l'article, n'est pas indiqué comme caduc si l'amendement de l'article correspondant, l'amendement 55, est adopté. Je voudrais dès lors demander à ce que l'on vote sur l'amendement 80 comme un ajout à l'amendement 37, si les députés le veulent bien – ce qui est une autre question – comme il semblerait que nous le fassions avec l'amendement 81.

**Le Président.** – Merci, Madame Bowles. Il serait approprié que nous écoutions l'avis du rapporteur, M. Crowley.

**Brian Crowley,** *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, je ne pense pas que l'on puisse l'ajouter comme un ajout. Il devrait être considéré séparément.

# 8.9. Systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et interfaces avec d'autres modes de transport (A6-0226/2009, Anne E. Jensen)

- Avant le vote

**Alexander Alvaro (ALDE).** - (EN) Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous gagneriez grandement en popularité et que vous seriez très admiré si vous pouviez accélérer la procédure de vote.

(Applaudissements)

**Le Président.** – Nous vous remercions beaucoup pour votre conseil, Monsieur Alvaro. Bien entendu, il est évident que n'avez aucune expérience de ce type.

### 8.10. Programme Marco Polo II (A6-0217/2009, Ulrich Stockmann)

## 8.11. Réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif (A6-0220/2009, Petr Duchoň)

## 8.12. Droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (A6-0233/2009, John Bowis)

- Avant le vote

**Kartika Tamara Liotard (GUE/NGL).** - (*NL*) Je voudrais poser une question de procédure sur la base de l'article 168, paragraphe 2. Notre groupe a déposé un amendement relatif à la modification de la base juridique, et un certain nombre d'autres groupes en on fait de même. La modification implique que seul désormais l'article 95 relatif au marché intérieur, et donc uniquement les intérêts économiques, sont considérés comme

la base juridique, et non l'article 152 relatif à la santé publique, dans lequel le patient est pris comme base de départ.

En principe, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a demandé l'avis de la commission des affaires juridiques, mais cet avis a été demandé exclusivement sur la base de la proposition d'origine de la Commission. Il est clair désormais qu'un changement a eu lieu dans le rapport Bowis en vertu duquel les droits des patients sont également mentionnés dans ce rapport, ce qui fait que la base juridique a changé également. Ces amendements ont pourtant été déclarés irrecevables, si bien que le changement fondamental que le Parlement souhaitait faire – c'est-à-dire passer d'une orientation vers le marché, exclusivement, à une orientation incluant aussi les droits des patients – se trouve compromise. Je souhaiterais demander que le rapport soit renvoyé devant la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

**Le Président.** – Madame Liotard, nous allons maintenant voter sur l'amendement 158, qui est une motion de rejet, et une fois que nous aurons le résultat, je répondrai à votre observation.

Je voudrais vous faire une proposition concernant les amendements relatifs à la base juridique: la présidence doit décider de la recevabilité de ces amendements, en particulier les amendements 159, 119, 116 et 125. Mais la décision doit évidemment dépendre de la configuration finale de la directive, qui sera modifiée au cours du vote.

Pour cette raison, je propose que le vote sur la recevabilité de ces amendements ait lieu à la fin, puisque la présidence disposera à ce moment-là des éléments dont elle a besoin pour décider s'ils sont ou non recevables. Sinon, nous devrions décider maintenant sans disposer d'informations suffisantes.

Aussi, si Mesdames et Messieurs les porte-parole marquent leur accord, le vote sur ces amendements aura lieu à la fin.

**Philip Bushill-Matthews,** *rapporteur.* – (EN) Monsieur le Président, je suis d'accord avec cette proposition, mais, dans un souci de clarté, pourriez-vous indiquer les amendements couverts par la base juridique – 159, 119, etc.? Le «etc.» doit comporter aussi le considérant, à savoir l'amendement 126.

**Le Président.** – Nous allons donc voter sur 80 amendements émanant de la commission compétente, et nous gardons à l'esprit que M. Bushill-Matthews souhaite déposer un amendement oral concernant l'amendement 100.

- Avant le vote sur l'amendement 100

**Philip Bushill-Matthews,** *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, je m'excuse de soumettre ceci à mes collègues à ce stade avancé, mais ce n'est que dans un but de clarification.

L'amendement 100 traite de la responsabilité des États membres à échanger des informations sur les conclusions des procédures disciplinaires et pénales à l'encontre des professionnels de la santé. Cet élément est parfaitement justifié, mais il a été porté à mon attention, à la dernière minute, que l'on pourrait interpréter cet amendement comme disant que si ces professionnels de la santé étaient impliqués dans des infractions routières, par exemple, les États membres devraient partager des informations à ce sujet. Ce n'est clairement pas l'intention de cet amendement et, par conséquent, par souci de clarté, la formulation proposée serait: «Les États membres doivent prendre l'initiative d'échanger immédiatement des informations sur les conclusions des procédures disciplinaires et pénales à l'encontre de professionnels de santé». C'est donc uniquement dans un but de clarification.

**Le Président.** – Jusqu'à présent, concernant le vote de ce rapport, nous avons voté sur une série d'amendements modifiant les articles 15, 16 et 17. Les amendements adoptés modifiant ces articles sont les suivants: 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110 et 135.

Durant le débat, la commissaire Vassiliou a dit qu'elle serait disposée à réexaminer la base juridique si elle voyait qu'il y avait des raisons de le faire, ce qui dépend des modifications apportées à la directive. Nous devons décider de la recevabilité des amendements 159, 119, 116, 125 et 126.1 afin de nous assurer que le texte final adopté par le Parlement correspond à la base juridique.

Compte tenu de ce qu'a dit la commissaire, ainsi que du fait que la commission compétente a voté ces amendements, c'est-à-dire que la commission compétente et donc le président de la commission compétente les ont considérés comme recevables, puisque le président en a autorisé le vote, et tenant compte également

de tout ce que nous avons voté aujourd'hui concernant les articles 15, 16 et 17, je constate que la directive a changé d'orientation.

Compte tenu de tout ceci, la présidence considère les amendements comme recevables, et nous allons maintenant voter sur ces amendements.

**Philip Bushill-Matthews,** *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, j'accepte votre décision – c'est votre droit –, mais puisque M<sup>me</sup> Liotard a dit tout à l'heure qu'il nous faudrait une double base juridique, parce qu'autrement, s'il ne s'agissait que du marché intérieur, cela voudrait dire que nous ne voterions que sur des questions économiques, sans tenter de rouvrir le débat. Je tiens uniquement à corriger ses propos, en ce sens que la seule base juridique que nous avons actuellement n'est pas seulement économique: il s'agit de la liberté de choix pour les droits des patients. Par conséquent, notre groupe votera contre une double base juridique, tant pour ces amendements initiaux que pour le considérant. J'encourage mes autres collègues à faire passer les patients en premier.

**Edward McMillan-Scott (PPE-DE).** - (*EN*) Monsieur le Président, très brièvement, j'essaie de me rendre utile, mais je suis en train de me fâcher. Ces votes sont très importants et l'ordre du jour est très chargé. J'ai en outre beaucoup de sympathie pour vous.

Je viens de descendre dans la salle de presse et j'ai constaté que huit journalistes étaient en train d'écouter le vote – d'autres peut-être sont derrière leur écran, où chaque vote est retransmis. Je ne pense donc pas qu'il soit nécessaire de lire à voix haute le résultat de chaque vote.

(Applaudissements)

**Le Président.** – Monsieur McMillan-Scott, jusqu'à présent, nous avons accédé aux demandes des orateurs. À partir de maintenant, nous allons accélérer les choses et satisfaire ainsi tout le monde.

- Après le vote:

**Philip Bushill-Matthews**, *rapporteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, c'est à cause de la dernière intervention – qui était bien intentionnée – que vous avez oublié vos habitudes, qui consistent à remercier le rapporteur. Je suis certain que vous aviez l'intention de le faire, en particulier en son absence.

**Le Président.** – C'est effectivement le moment de remercier le rapporteur, M. Bowis, pour son travail et de lui souhaiter bien entendu un prompt rétablissement.

- 8.13. Sécurité des patients (A6-0239/2009, Amalia Sartori)
- 8.14. Action européenne dans le domaine des maladies rares (A6-0231/2009, Antonios Trakatellis)
- 8.15. Décharge 2007: Commission (A6-0168/2009, Jean-Pierre Audy)
- 8.16. Décharge 2007: 7e, 8e et 9e Fonds européens de développement (FED) (A6-0159/2009, Bogusław Liberadzki)
- 8.17. Décharge 2007: Comité économique et social européen (A6-0155/2009, Søren Bo Søndergaard)
- 8.18. Décharge 2007: Comité des régions (A6-0153/2009, Søren Bo Søndergaard)
- 8.19. Décharge 2007: Fondation européenne pour la formation (A6-0157/2009, Christofer Fjellner)
- 8.20. Décharge 2007: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) (A6-0158/2009, Christofer Fjellner)

## 8.21. Décharge 2007: Collège européen de police (CEPOL) (A6-0160/2009, Christofer Fjellner)

Christofer Fjellner, rapporteur. – (SV) Monsieur le rapporteur, puisque le Parlement a décidé d'accorder la décharge au Collège européen de police, contre la recommandation formulée par la commission et moi-même, je voudrais simplement prier instamment mes collègues du groupe PPE-DE d'accepter les amendements déposés par le groupe socialiste du Parlement européen. Il n'y a aucune raison qui justifie que nous choisissions de ne pas octroyer la décharge ou que nous reportions la décharge dès lors que nous l'avons votée. Afin de conserver une cohérence à cette affaire, je propose que notre groupe soutienne les propositions du groupe socialiste et qu'il vote en faveur des quatre amendements suivants.

- 8.22. Décharge 2007: Autorité européenne de surveillance GNSS (A6-0164/2009, Christofer Fjellner)
- 8.23. Décharge 2007: Agence ferroviaire européenne (A6-0165/2009, Christofer Fjellner)
- 8.24. Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité maritime (A6-0167/2009, Christofer Fjellner)
- 8.25. Décharge 2007: Agence européenne pour la reconstruction (A6-0169/2009, Christofer Fjellner)
- 8.26. Décharge 2007: Agence européenne pour l'environnement (A6-0171/2009, Christofer Fjellner)
- 8.27. Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité des aliments (A6-0172/2009, Christofer Fjellner)
- 8.28. Décharge 2007: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (A6-0173/2009, Christofer Fjellner)
- 8.29. Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (A6-0174/2009, Christofer Fjellner)
- 8.30. Décharge 2007: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (A6-0176/2009, Christofer Fjellner)
- 8.31. Décharge 2007: Agence communautaire de contrôle des pêches (A6-0179/2009, Christofer Fjellner)
- 8.32. Combattre la déforestation et la dégradation des forêts pour lutter contre le changement climatique et la diminution de la biodiversité (B6-0191/2009)
- 8.33. Un plan d'action sur la mobilité urbaine (A6-0199/2009, Gilles Savary)
- 8.34. Plan d'action en faveur des systèmes de transport intelligents (A6-0227/2009, Anne E. Jensen)

## 9. Explications de vote

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, je souhaiterais vous soumettre une proposition: vu qu'un certain nombre d'entre vous ont demandé plusieurs explications de vote, lorsque je vous donne la parole, veuillez fournir toutes vos explications, de manière suivie, en une seule intervention.

#### **Explications de vote orales**

#### - Rapport Casaca (A6-0184/2009)

Jim Allister (NI). - (EN) Monsieur le Président, chaque jour, un nombre croissant de mes électeurs ne parviennent pratiquement plus à joindre les deux bouts. C'est alors que je tombe sur un rapport de la sorte et découvre que 1,6 milliards d'euros provenant de l'argent des contribuables ont été dépensés pour le bâtiment du Parlement européen, avant de découvrir qu'un montant considérable de 9,3 milliards d'euros a été dépensé pour les partis politiques au Parlement européen. Ensuite, je remarque que les engagements de réduire de 30 % les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2020 sont réaffirmés, mais que rien ne mentionne les émissions les plus extravagantes – qui découlent du voyage inutile qu'il faut faire douze fois par an pour se rendre en ces lieux. Ce rapport est consternant par ce qu'il révèle à propos du comportement de ce Parlement.

**Richard Corbett (PSE).** - (*EN*) Monsieur le Président, laissez-moi remettre en contexte les propos de M. Allister: le Parlement européen coûte 1,74 livre par an à chaque citoyen – et je m'exprime en «livres» à l'intention de M. Allister. En comparaison, la Chambre des communes revient à 5,75 livres par an à chaque citoyen britannique, tandis que la Chambre des Lords leur coûte 1,77 livre par an. En d'autres termes, le fonctionnement de ce Parlement revient bien moins cher en proportion aux citoyens.

Cependant, cela ne veut pas dire que nous devons nous reposer sur nos lauriers. Bien sûr, nous devons faire preuve de vigilance et il est vrai que nous devrions réduire nos frais. Bien entendu, la remarque de M. Allister au sujet du prix extrêmement élevé des douze sessions annuelles à Strasbourg est pertinente. Mais cette décision n'est pas du ressort du Parlement européen: elle revient aux États membres qui, malheureusement – à Édimbourg, sous la présidence de John Major – ont fait de la venue du Parlement européen dans cette ville douze fois par an une obligation légale. J'invite les États membres à revoir cette décision.

## - Rapport Søndergaard (A6-0150/2009)

**Richard Corbett (PSE).** - (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais aborder la question de la décharge au Conseil. Celle-ci évoque à nouveau cet accord à l'amiable qui date d'avant l'instauration des élections directes et prévoit que le Parlement et le Conseil, en tant que deux branches de l'autorité législative, soient tous deux entièrement responsables de leur propre budget interne sans que l'un ne procède à un examen interne de celui de l'autre ou ne le critique.

Je pense que le temps est venu pour nous de revoir cet accord à l'amiable, notamment parce que le Conseil dispose désormais d'un budget qui inclut non seulement son budget administratif en sa qualité d'institution et de colégislateur, fonction qu'il partage avec nous, mais aussi un budget qui pourrait éventuellement augmenter à l'avenir pour exercer des fonctions exécutives dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

Cet accord à l'amiable n'a jamais été destiné à s'appliquer aux fonctions exécutives. Il n'a jamais visé à mettre le budget du Conseil à l'abri du droit de regard du Parlement, et je pense qu'il est grand temps que nous engagions des discussions avec le Conseil en vue de le revoir.

## - Rapport Casaca (A6-0184/2009)

**Astrid Lulling (PPE-DE).** - Monsieur le Président, je me suis abstenue sur la décharge 2007 concernant le budget du Parlement européen à cause de certains paragraphes de ce rapport qui s'inspirent de désinformations et de contre-vérités diffusées dans les médias, notamment ici, en ce qui concerne le Fonds de pension volontaire des membres.

M. Cohn-Bendit peut dormir sur ses deux oreilles car, en tant que contribuable, il ne sera pas sollicité pour garantir les droits des membres de ce Fonds déjà pensionnés, de leurs veuves, de leurs orphelins, ni ceux des membres qui cesseront leurs activités d'ici le 14 juillet.

S'il considère que les parlementaires membres du Fonds de pension volontaire ne devraient pas participer au vote sur la décharge, il ferait mieux de balayer devant sa porte. D'ailleurs, il participe allègrement au vote des crédits de notre budget qui servent à financer ses indemnités, alors qu'on vient d'apprendre, transparence oblige, que, par exemple, il a mis les pieds une seule fois en cinq ans dans une réunion d'une commission dont il est membre. Son assiduité légendaire au travail législatif de cette maison – il ne suffit pas de brailler à tort et à travers et de faire des conférences de presse – devrait l'inciter à plus de discrétion, mais en tant que croulant de 68, on ne peut certainement pas attendre mieux de lui.

En plus, Monsieur le Président, ce ne sont pas les déclarations, ici, même si elles émanent de présidents de groupes, qui changeront quoi que ce soit aux responsabilités juridiques de ce Parlement inscrites dans le marbre.

## - Rapport Fjellner (A6-0148/2009)

**Daniel Hannan (NI).** - (*EN*) Monsieur le Président, nous venons de voter le financement d'une grande série d'agences et d'organisations non gouvernementales quasi autonomes européennes – l'Agence des médicaments, l'Agence des frontières extérieures, l'Agence de la sécurité aérienne, etc. – et il me semble que celles-ci peuvent être remises en question pour trois raisons. Elles sont contestées par l'argument eurosceptique, l'argument juridique et l'argument démocratique.

Je ne m'attends pas à ce que l'argument eurosceptique pèse lourd dans cette assemblée. Il est évident que ces choses n'ont pas besoin d'êtres faites à Bruxelles. Je ne m'attends pas non plus à ce que l'argument juridique en séduise beaucoup: il avance que nombre de ces agences, bien qu'elles auraient acquis une force juridique grâce à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ou de la Constitution européenne, ne disposent pas de base juridique pour le moment. Je pense toutefois que l'argument démocratique pourrait avoir un certain écho d'authenticité, même auprès des fédéralistes. Cet argument avance que lorsqu'un parlement comme celui-ci sous-traite l'administration quotidienne de ses politiques à des organisations que nous visitons à peine, que nous ne voyons presque jamais – nous y envoyons de temps à autre une commission, peut-être une fois par an – et que nous attendons d'elles qu'elles mènent la politique tandis que nous signons gentiment les chèques chaque année, nous amoindrissons notre caractère démocratique.

Selon M. Hayek, la délégation de pouvoir à des agences externes, quoique courante, marque néanmoins la première étape de l'étiolement des pouvoirs de la démocratie. Mes collègues ici présents, fédéralistes ou eurosceptiques, devraient être conscients de ce danger.

#### - Rapport Grosch (A6-0215/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) J'ai beaucoup de commentaires, vraiment. Je n'ai jamais fait cela auparavant mais j'estime qu'il est important de le faire aujourd'hui. En effet, je voudrais parler tout d'abord du rapport de M. Grosch, que j'ai appuyé par mon vote, et j'ai également soutenu les recommandations de la commission des transports, car je pense qu'il faudrait adopter un règlement reformulé et remis à jour en lieu et place des deux règlements actuels relatifs aux services d'autobus. Cette mesure contribuera à garantir la transparence et à réduire la bureaucratie.

## - Rapport Ticău (A6-0210/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Le point suivant est le rapport de M<sup>me</sup> Silvia-Adriana Țicău, que j'ai aussi appuyé, car il permet également d'assurer la mise en œuvre encore plus uniforme du nouveau règlement relatif au transport routier. Je crois que, vu la nature internationale de cette matière, nous devrions envisager de permettre la consultation des registres dans toute la Communauté, en vue de mieux protéger les clients de la concurrence déloyale.

## - Rapport Grosch (A6-0211/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) J'ai également appuyé le rapport de M. Grosch, car il est consacré au transport et contribue à améliorer l'efficacité et la sécurité juridique du marché intérieur pour le transport routier, à réduire la charge administrative et à permettre une concurrence plus loyale. Je pense que, dans le cadre de l'intégration du marché commun européen, nous devrions, dans les années à venir, également éliminer les restrictions imposées à l'accès au marché intérieur des États membres.

## - Rapport Ticău (A6-0254/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Le deuxième rapport de M<sup>me</sup> Țicău, sur la performance énergétique des bâtiments, a recueilli mon appui, car il contribuera à relever les défis auxquels l'Europe est confrontée dans le domaine de l'approvisionnement et de la demande énergétiques. Cela signifie qu'il contribuera à réduire la consommation énergétique de 20 % grâce à une meilleure performance énergétique. Les investissements dans la performance énergétique aideront à relancer l'économie européenne d'aujourd'hui, car ils génèreront quasiment autant, voire encore plus, d'emplois que les investissements effectués dans les infrastructures traditionnelles. L'augmentation de l'efficacité énergétique est, pour l'Union européenne, le moyen le plus efficace d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, de créer de l'emploi et de réduire la dépendance croissante de l'Union vis-à-vis des fournisseurs d'énergie extérieurs.

## - Rapport Gauzès (A6-0191/2009)

Siiri Oviir (ALDE). - (ET) Le rapport de M. Gauzès – je ne suis pas sûre de bien prononcer son nom – concerne les agences de notation de crédit, et j'ai appuyé ce rapport, car les insuffisances et les erreurs au niveau de la notation de crédit et de la surveillance de celles-ci ont contribué à engendrer la crise financière actuelle. Le fait que les agences de notation de crédit soient très peu nombreuses, qu'elles aient un champ d'activité qui est mondial et que leur siège principal soit situé pour la plupart d'entre elles hors de l'UE m'amène à m'interroger sur le degré d'efficacité d'une législation européenne dans cette matière. Je reconnais qu'il convient d'intensifier la coopération entre l'Union européenne et les pays tiers afin de résoudre ce problème, et que cela représente le seul moyen pour pouvoir poser des bases réglementaires harmonisées.

## - Rapport Teychenné (A6-0209/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Pour ce qui est du rapport concernant les droits des passagers voyageant par mer ou par voie de navigation intérieure – un règlement dans cette matière est très apprécié, car cette mesure contribuerait également à accroître les droits des Européens empruntant ces modes de transport, et garantit l'égalité des droits pour les consommateurs dans les différents modes de transport.

#### - Rapport Albertini (A6-0250/2009)

Siiri Oviir (ALDE). - (ET) Le rapport de M. Albertini sur les droits des passagers dans le transport par autobus a gagné mon soutien, car les mesures qui protègent les passagers voyageant en autobus contribueront à éliminer enfin l'inégalité qui prévaut dans l'Union européenne, et à assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des passagers, comme cela est déjà le cas avec les voyageurs empruntant l'avion ou le train. Vu que ce texte de loi concerne tant les transporteurs que les passagers, et prévoit de nombreuses nouvelles obligations pour les transporteurs, il est raisonnable d'accorder aux fournisseurs de services un délai de mise en œuvre un peu plus long en vue d'atteindre un meilleur résultat.

#### - Rapport Jensen (A6-0226/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (ET) Le rapport de M<sup>me</sup> Jensen sur les systèmes de transport intelligents – leur utilité a été démontrée, améliorant l'efficacité, la sûreté et la sécurité des transports, et contribuant à atteindre l'objectif politique visant à rendre les transports plus propres. Pour ces raisons, j'ai voté pour ce rapport.

## - Rapport Stockmann (A6-0217/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Le rapport de M. Ulrich Stockmann sur le deuxième programme «Marco Polo» mérite d'être soutenu, car il permet de réduire la congestion du réseau routier, d'améliorer les méthodes de protection environnementale des systèmes de transport, et de promouvoir l'intermodalité. Je m'inquiète cependant qu'il y ait, chaque année, de moins en moins de demandes d'aide financière et, donc, de projets prévus qui pourraient être financés dans le cadre de ce programme.

## - Rapport Duchoň (A6-0220/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) J'ai soutenu le rapport de M. Duchoň, car le transport ferroviaire joue un rôle fondamental dans le cadre du transport européen, même aujourd'hui, malgré le déclin constant du transport de marchandises. J'ai également appuyé le rapport parce que je partage l'avis du rapporteur selon lequel ce texte de loi devrait être conçu de manière à accroître, à l'avenir, l'efficacité du réseau ferroviaire pour l'ensemble des usagers.

## - Rapport Bowis (A6-0233/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Ce matin, nous avons également discuté de certains rapports du paquet des soins de santé, sur lesquels nous venons de voter. J'ai soutenu la protection des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, car je pense que les représentants élus au sein du Parlement européen approuvent depuis trop longtemps le fait que ce soient les avocats qui font la loi dans cette matière – la loi devrait être faite par des responsables politiques, c'est-à-dire par des parlementaires élus par des électeurs européens. Il s'agit de la dernière occasion de discuter de cette directive et de l'adopter.

## - Rapport Trakatellis (A6-0231/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Le rapport de M. Trakatellis sur les maladies rares ressemble à un ajout au rapport sur les droits des patients, que j'ai soutenu, bien que je n'aie pas approuvé la recommandation 15 de ce rapport, car cette recommandation appartient au siècle dernier, et les politiques ne devraient pas influer sur la recherche génétique.

#### - Rapport Savary (A6-0199/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** (ET) – Le rapport concernant le trafic urbain et le plan d'action dans ce domaine a recueilli mon vote, car le transport urbain joue un très grand rôle dans le transport de marchandises et de passagers dans l'Union européenne. Par conséquent, la préparation d'une stratégie spécifique en matière de transport urbain se justifie totalement.

## - Rapport Jensen (A6-0227/2009)

**Siiri Oviir (ALDE).** - (*ET*) Pour finir, je voudrais mentionner le rapport de M<sup>me</sup> Anne Jensen sur le plan d'action en faveur de systèmes de transport intelligents, car ce plan d'action est centré sur la continuité géographique.

## - Rapport Gauzès (A6-0191/2009)

**Daniel Hannan (NI).** - (EN) Aujourd'hui, nous célébrons l'anniversaire du plus grand de tous les Anglais et peut-être du meilleur dramaturge et écrivain de l'histoire de l'humanité. L'une des caractéristiques de l'œuvre de Shakespeare, c'est que quelles que soient les expériences que nous mettons en lien avec ses pièces, celles-ci éclairent toujours plus nos expériences que nos expériences ne les éclairent. Aujourd'hui, je ne peux faire mieux que de citer le discours prononcé par Jean de Gaunt sur son lit de mort dans *Richard II*, qui décrit parfaitement non seulement les problèmes budgétaires dont nous souffrons en Grande-Bretagne, mais aussi la situation dans laquelle nous nous trouvons ici en Europe.

Tout d'abord, concernant le budget:

«Cette patrie de tant d'êtres chéris, cette chère patrie, [...]

Est maintenant (ah! je meurs de le prononcer) engagée à bail comme un fief ou une misérable ferme!»

Mais écoutez maintenant sa description du traité de Lisbonne ou de la Constitution européenne:

«L'Angleterre, ceinte d'une mer triomphante,

dont le rivage hérissé repousse les jaloux assauts de l'humide Neptune,

se maintenant honteusement enchaînée

par quelques taches d'encre et des liens de parchemin pourri»

S'il existe une meilleure description que celle-là, je demande à l'entendre.

Le Président. – Je ne savais pas que vous possédiez un tel talent de poète. Votre prestation était très bonne.

#### - Rapport Ticău (A6-0254/2009)

**Syed Kamall (PPE-DE).** - *(EN)* Monsieur le Président, lorsque nous votons sur des sujets au Parlement européen, nous devrions toujours être certains de montrer l'exemple moral.

Il est assez juste que nous parlions de l'efficacité énergétique. Honnêtement, je n'ai aucun problème avec cette question, tant au niveau européen qu'au niveau national ou local. Je pense que nous pouvons agir davantage à l'échelle des gouvernements nationaux, mais il est bon de partager nos meilleures pratiques et idées aux niveaux européen et national.

Cependant, en montrant l'exemple, nous devons faire preuve de droiture. Comment pouvons-nous parler de l'efficacité énergétique des bâtiments alors que nous continuons de faire fonctionner nos deux assemblées parlementaires, une ici à Strasbourg et l'autre à Bruxelles? Que dire des émissions de CO<sub>2</sub> du Parlement de Strasbourg, alors que nous parlons de dizaines de milliers de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par an? Il est temps de mettre un terme à l'hypocrisie, de faire montre de notre rôle de premier plan et de fermer le Parlement de Strasbourg.

## - Rapport Bowis (A6-0233/2009)

**Syed Kamall (PPE-DE).** - (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par rendre hommage à mon collègue, John Bowis, et je suis certain que nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement. Heureusement qu'il a pu bénéficier du système de soins de santé d'un autre pays. Lui, un citoyen britannique, a pu profiter de l'excellent service de soins de santé qui existe en Belgique.

Ces faits constituent une légère avancée dans la bonne direction pour que les citoyens de l'ensemble de l'UE puissent décider où aller en vue de bénéficier de services de soins de santé. Si les patients reçoivent des informations concernant les taux de guérison de diverses maladies dans plusieurs pays différents et qu'on leur donne le choix, ils peuvent alors choisir dans quel pays ils se rétabliraient le mieux. Le fait de bénéficier de ces services de soins de santé est une avancée dans la bonne direction.

J'ai souvent critiqué certaines initiatives dont nous discutons en ces lieux, mais je pense que celle-ci est une mesure positive. Nous attendons avec impatience de pouvoir offrir de meilleurs services aux patients de l'ensemble de l'Union européenne et de leur donner la possibilité de les choisir.

## - Rapport Crowley (A6-0070/2009)

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** - (*CS*) Je tiens également à expliquer mon vote sur le rapport de M. Crowley – Durée de protection du droit d'auteur. J'ai voté contre le rapport, qui n'a pas été examiné convenablement mais qui devrait affecter le prix payé par les consommateurs pour la musique durant les 45 prochaines années. Je voudrais aider les artistes ordinaires et, pour ce faire, nous avons besoin d'une législation dans le domaine de la réglementation des conditions contractuelles et de la gestion collective, et de l'établissement d'un système de protection sociale, de régimes de pension ou de modifications des droits de licence. Les études d'impact montrent que seuls 2 % des revenus sont partagés entre les artistes ordinaires, le reste allant aux maisons de disques et aux plus grands artistes. La redistribution ultérieure nuira aux petits artistes prometteurs, avec pour conséquence que les consommateurs et contribuables paieront également des centaines de millions d'euros en plus. La proposition complique les choses pour les librairies, les archives, les écoles d'art et les cinéastes indépendants. Il n'y a pas d'impact clair sur les artistes audiovisuels. Toutes les instances judiciaires mettent en garde contre la proposition et c'est pourquoi j'ai voté contre.

### - Rapport Jensen (A6-0226/2009)

**Brigitte Fouré (PPE-DE).** - Monsieur le Président, sur le rapport Jensen, j'ai voté en faveur de ce rapport, c'est-à-dire le rapport sur la proposition de directive sur le déploiement de systèmes de transport intelligents. L'objectif de cette directive est de garantir l'interopérabilité des technologies de l'information et de la communication dans les transports.

L'innovation dans le domaine des transports doit être encouragée, en particulier lorsqu'elle peut améliorer la sécurité des véhicules. Or, l'innovation perd de son utilité si nous ne garantissons pas qu'elle puisse être appliquée sur l'ensemble de l'espace européen.

Cette directive devrait permettre de contribuer à la réduction du nombre de morts sur les routes européennes, en réduisant à la fois le risque de collision et la gravité des accidents. Je rappelle que l'Union européenne s'est fixé comme objectif de diviser par deux le nombre de morts sur les routes d'ici à 2010 par rapport au niveau de 2000.

À ce titre, je regrette que la directive sur la coopération transfrontière en matière de sécurité routière, que nous avons votée il y a déjà plusieurs mois, n'ait toujours pas été adoptée par les ministres des transports de

l'Union européenne, car elle permettrait, là encore, de sauver des vies en facilitant l'exécution des sanctions à l'encontre des automobilistes qui commettent une infraction dans un autre État membre que celui où leur véhicule est immatriculé.

## - Rapport Duchoň (A6-0220/2009)

**Brigitte Fouré (PPE-DE).** - En ce qui concerne maintenant le rapport de M. Duchoň sur les corridors de fret ferroviaire, je voudrais dire que le Parlement européen vient d'adopter ce rapport relatif au réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif. J'ai voté en faveur de ce rapport, qui devrait permettre d'augmenter et d'améliorer le transport des marchandises par la voie ferrée.

Une action européenne dans ce domaine était nécessaire. Le fonctionnement actuel du transport de fret ferroviaire n'est en effet pas satisfaisant, offrant trop peu de garanties, en termes de fiabilité des horaires, aux entreprises souhaitant utiliser la voie ferrée pour transporter leurs marchandises.

Or, il nous faut rendre le fret ferroviaire plus attractif pour les entreprises car, si une partie du transport de marchandises passe de la route à la voie ferrée, c'est autant d'émissions de gaz à effet de serre évitées et autant de camions en moins dans les bouchons sur les routes et autoroutes.

J'espère donc maintenant que les ministres des transports des États membres suivront la voie ouverte par le Parlement européen vers un réseau de fret ferroviaire européen plus performant.

## - Rapport Trakatellis (A6-0231/2009)

**Bernd Posselt (PPE-DE).** - (*DE*) Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport de M. Trakatellis en raison de l'amendement 15, que je trouve scandaleux et qui confond le traitement des maladies avec le meurtre d'embryons, et transpire l'eugénisme. Nous devons être clairs sur ce point: les être humains ont le droit à la vie à partir du moment où l'ovule et le sperme fusionnent jusqu'à leur mort naturelle, et cet amendement remet, au fond, ce droit à la vie en question. Un embryon n'aurait plus droit à la vie, simplement parce qu'il ou elle est atteint(e) d'une maladie. C'est tout l'inverse de la médecine – c'est un meurtre.

Pour cette raison, le rapport de M. Trakatellis est inacceptable et cet amendement est un scandale qui discrédite ce Parlement, qui a, par ailleurs, rendu service à la bioéthique et à la protection de l'embryon à de multiples reprises.

**Ingeborg Gräßle (PPE-DE).** - (*DE*) Monsieur le Président, pour la première fois depuis que je suis députée, j'ai voté dans le vote sur la décharge contre la décharge de la Commission et je tiens à expliquer mes raisons: ma préoccupation fondamentale est la manière dont la Commission européenne a géré l'adhésion des deux nouveaux pays, à savoir la Roumanie et la Bulgarie.

Nous sommes aux prises avec de nombreux problèmes en Roumanie et en Bulgarie, avec une corruption généralisée et beaucoup de fonds, beaucoup de fonds européens qui ont disparu. La Commission européenne n'a commencé à geler ces fonds qu'à partir de 2008. Nous avons perdu une forte somme d'argent en 2007 et devons faire face aujourd'hui à des systèmes de contrôle qui existent à peine ou à des systèmes de contrôle qui ne fonctionnent que par intermittence. En Roumanie, nous sommes confrontés à une corruption de grande envergure et à des problèmes dans le système judiciaire. Tout cela est dû au processus de préadhésion.

Je souhaite donner un signal, pour dire à la Commission européenne que, à l'avenir, elle doit gérer les adhésions différemment et pour lui dire également que, comme cela a été observé dans d'autres pays par le passé, elle pourrait progresser beaucoup plus maintenant si elle avait voulu.

Je voudrais appeler la Commission à aider ces deux pays à mettre en place des systèmes de contrôle financier dignes de ce nom et à les aider à corriger leurs faiblesses systémiques. À défaut, nous serons confrontés à un problème persistant, qui nuira à long terme à toute l'Europe.

## Explications de vote écrites

#### - Rapport Casaca (A6-0184/2009)

**Alexander Alvaro (ALDE),** par écrit. – (DE) Le Parlement européen a voté aujourd'hui sur le rapport de M. Casaca concernant la décharge sur l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2007. Le rapport traitait également de la question du fonds de pension du Parlement européen.

Le fonds de pension du Parlement européen est un fonds de pension volontaire. Le fonds de pension connaît actuellement des difficultés économiques et un déficit s'est creusé.

Le parti libéral démocrate (FDP) au Parlement européen s'oppose à l'utilisation des recettes fiscales pour apurer le déficit. Il est irresponsable de compter sur les contribuables européens pour payer ces pertes. De tels projets devraient être écartés. Le parti libéral démocrate au Parlement européen a voté contre la décharge sur l'exécution du budget du Parlement européen. La possibilité d'utiliser les recettes fiscales pour apurer le déficit n'a pas été totalement exclue.

Richard James Ashworth (PPE-DE), par écrit. – (EN) Les conservateurs britanniques ne sont pas parvenus à approuver la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007, section I - Parlement européen. Nous insistons sur le fait que le budget parlementaire doit utiliser l'argent des contribuables européens de manière rentable et soutenons dès lors en grande partie le rapport du rapporteur. En particulier, nous accueillons avec satisfaction les progrès qui ont été effectués dans l'exécution du budget du Parlement, tel que mesurés dans le rapport de la Cour des comptes pour l'exercice 2007. Nous soutenons également les remarques du rapporteur concernant le fonds de pension volontaire des députés. Cependant, conformément à notre approche traditionnelle, nous continuerons de voter contre l'octroi d'une décharge jusqu'à ce que nous observions de réels progrès en direction de la délivrance d'une déclaration d'assurance positive par la Cour des comptes européenne.

**Monica Frassoni (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*EN*) Aujourd'hui, les Verts ont voté en faveur du rapport Casaca sur la décharge 2007 du PE.

Nous voulons souligner le fait qu'au vu de l'adoption de ce rapport en plénière, la présidence de cette chambre devrait prendre ses responsabilités et réagir immédiatement au texte en ce qui concerne le fonds de pension volontaire. En outre, il conviendrait de prendre des décisions univoques afin que ce fonds ne soit en aucun cas renfloué par des sommes supplémentaires prélevées directement ou indirectement du budget du Parlement, et la liste de ses participants devrait être rendue publique sans plus attendre.

Il devrait être clairement établi que, dans la mesure où le Parlement est tenu de garantir les droits à la retraite de ses membres, il devrait également avoir entièrement contrôle du fonds et de ses politiques d'investissement. Nous attendons que ces mesures soient prises avant la fin avril 2009.

Marian Harkin (ALDE), par écrit. – (EN) Je me suis abstenue, car je suis membre du fonds de pension.

Jens Holm et Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Nous avons voté contre le rapport Casaca sur la décharge 2007 du Parlement européen pour trois raisons. Tout d'abord, nous nous opposons à une situation dans laquelle le fonds de pension volontaire des députés est financé par l'argent des contribuables. Ensuite, nous sommes contre le fait que l'argent des contribuables puisse être alloué à un fonds de pension privé dont la liste des participants et des bénéficiaires est tenue secrète est n'est pas publiée.

Enfin, nous sommes totalement contre le fait qu'encore plus d'argent des contribuables soit utilisé pour couvrir le déficit actuel du fonds de pension qui résulte d'investissements spéculatifs. Nous soutenons réellement les paragraphes 105 et 109 du rapport Casaca qui viennent remédier à certaines de nos objections à l'encontre du fonds de pension volontaire des députés, mais puisque le rapport Casaca ne change rien à la situation actuelle, nous avons voté contre le fait d'accorder la décharge relative à l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2007.

Kartika Tamara Liotard et Erik Meijer (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Nous avons voté contre le rapport Casaca sur la décharge 2007 du Parlement européen pour trois raisons. Tout d'abord, nous nous opposons à une situation dans laquelle le fonds de pension volontaire des députés est subventionné par l'argent des contribuables. Ensuite, nous sommes contre le fait que l'argent des contribuables puisse être alloué à un fonds de pension privé dont la liste des participants et des bénéficiaires est tenue secrète est n'est pas publiée.

Enfin, nous sommes totalement contre le fait qu'encore plus d'argent des contribuables soit utilisé pour couvrir le déficit actuel du fonds de pension qui résulte d'investissements spéculatifs. Nous soutenons réellement les paragraphes 105 et 109 du rapport Casaca qui viennent remédier à certaines de nos objections à l'encontre du fonds de pension volontaire des députés, mais puisque le rapport Casaca ne change rien à la situation actuelle, nous avons voté contre le fait d'accorder la décharge relative à l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2007.

**Toine Manders (ALDE),** par écrit. – (NL) Malheureusement, j'ai dû rater le début du vote, mais je partage pleinement la teneur des rapports concernant la décharge et, plus particulièrement, le rapport de M. Casaca. Il serait irresponsable si, en particulier en cette période difficile, nous compensions le déficit du fonds de pension avec l'argent des contribuables. Un déficit éventuel dans le fonds est un problème qui concerne le fonds et ses affiliés, pas le contribuable européen.

Les députés sont cités en exemple et doivent être prudents dans leur utilisation des fonds de la Communauté. Cela vaut pour leurs revenus, leurs pensions et leurs dépenses. Je suis dès lors ravi que le Parlement ait approuvé ce rapport.

**Carl Schlyter (Verts/ALE),** *par écrit.* – (*SV*) Je refuse de donner décharge à une institution qui gaspille plus de 1 milliard d'euros pour une assurance pension complémentaire, dont les deux tiers sont financés par des fonds publics. Les députés du Parlement européen qui participent à ce fonds de pension complémentaire doivent accepter une diminution de ces pensions de luxe, tout comme les personnes à faibles revenus ont été forcées d'accepter une diminution de leur pension. La décharge se rapporte à 2007 mais nous ne pouvons pas attendre un an pour exprimer notre critique à l'encontre d'une décision prise en 2008 concernant des paiements supplémentaires au fonds de pension.

**Olle Schmidt (ALDE),** *par écrit.* – (*SV*) Je me suis abstenu de voter, car j'ai quitté le fonds de pension volontaire le 21 avril 2009 et je ne voulais dès lors pas influencer le résultat du vote.

**Kathy Sinnott (IND/DEM),** par écrit. – (EN) En tant que membres du Parlement européen, nous sommes censés représenter et servir les peuples d'Europe. Tous nos électeurs souffrent actuellement des conséquences de la crise économique, notamment en raison de la perte et de la réduction de leur retraite. Dans ma propre circonscription de Munster, en Irlande, nombre de travailleurs ne savent ce que leurs vieux jours leur réserveront, car les retraites pour lesquelles ils ont cotisé ont perdu énormément de leur valeur, ou car dans certains cas, ils ont complètement perdu leur retraite lorsque leur entreprise a fermé.

En votant sur ce rapport, j'ai le plaisir de déclarer que j'y porte de l'intérêt, comme le prévoit le règlement du Parlement. En ma qualité de député, je cotise à un fonds de pension. Cependant, je ne considère pas cela comme un conflit d'intérêts.

Selon moi, il n'est pas raisonnable que les membres du PE s'attendent à bénéficier d'une immunité, et nous devrions tout autant porter le fardeau de la crise économique. En tant que membre du PE, je soutiens les intérêts des citoyens avant les miens.

**Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL)**, *par écrit*. – (*EN*) J'ai voté contre le rapport Casaca sur la décharge 2007 du Parlement européen pour trois raisons. Tout d'abord, nous nous opposons à la situation dans laquelle le fonds de pension volontaire des députés du PE est financé par l'argent des contribuables. Ensuite, nous sommes contre le fait que l'argent des contribuables puisse être alloué à un fonds de pension privé dont la liste des participants et des bénéficiaires est tenue secrète est n'est pas publiée.

Enfin, je suis totalement contre le fait qu'encore plus d'argent des contribuables soit utilisé pour couvrir le déficit actuel du fonds de pension qui résulte d'investissements spéculatifs. Je soutiens réellement les paragraphes 105 et 109 du rapport Casaca qui viennent remédier à certaines de nos objections à l'encontre du fonds de pension volontaire des députés, mais puisque le rapport Casaca ne change rien à la situation actuelle, j'ai voté contre le fait d'accorder la décharge relative à l'exécution du budget du Parlement européen pour l'exercice 2007.

#### - Recommandation pour la deuxième lecture Ticău (A6-0210/2009)

**Luís Queiró (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) Cette proposition clarifie les règles pour exercer la profession de transporteur routier.

De nouvelles règles sont proposées dans le but d'augmenter la sécurité et l'excellence de cette activité, et de garantir également des critères de gestion financière communs pour ces entreprises.

Les obligations, d'une part, d'avoir un gestionnaire qualifié chargé de gérer les activités de transport de l'entreprise, et, d'autre part, de prouver la capacité financière de l'entreprise sont des signes de cette nouvelle approche.

D'autres éléments importants de ce texte sont les points concernant la protection des données à caractère personnel, la création d'un registre comportant un volet public et un volet confidentiel, ainsi que la fin des sociétés dites «boîtes aux lettres».

Les conditions à respecter pour être autorisé à exercer la profession, à savoir l'honorabilité, la stabilité financière et la compétence professionnelle, correspondent à une clarification de cette activité, ce qui, nous l'espérons, lui permettra de prospérer de manière plus transparente, offrant aux clients davantage de protection et de sécurité.

### - Recommandation pour la deuxième lecture Grosch (A6-0211/2009)

**Dirk Sterckx (ALDE),** *par écrit.* – (EN) Je m'oppose au compromis sur les règles relatives à l'accès au marché du transport international de marchandises par route auquel le rapporteur et le Conseil sont parvenus. Nous croyons que la création de nouvelles frontières et de nouvelles restrictions pour le cabotage dans le secteur du transport n'est pas la solution aux problèmes auxquels le secteur du transport routier se trouve confronté en raison de la crise économique. Qui plus est, d'un point de vue environnemental, nous ne pouvons accepter des restrictions telles que l'exigence imposant que les biens transportés au cours d'un transport international à destination d'un État membre d'accueil doivent être entièrement livrés avant qu'une opération de cabotage puisse être effectuée. Cela va tout à fait à l'encontre de la réalité du transport routier et nuit à une organisation efficace du transport de marchandise; en conséquence, nous verrons circuler davantage de camions vides.

Cependant, je soutiens fermement une approche très stricte pour ce qui est de l'accès au métier d'opérateur du transport routier. Si nous disposons de règles strictes concernant l'accès à cette profession, nous n'aurons rien à craindre d'un marché européen des transports ouvert.

## - Rapport Ticău (A6-0254/2009)

**Martin Callanan (PPE-DE)**, par écrit. – (EN) Je conviens de la nécessité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et je suis convaincu que l'UE est à même de jouer un rôle positif à cet égard. En réalité, je pense que ce rapport n'accorde pas suffisamment d'importance à la performance énergétique des bâtiments dans le contexte plus large qui consiste à aborder les préoccupations environnementales telles que le changement climatique.

Il est relativement simple, relativement bon marché et relativement bénéfique d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Cette amélioration aurait également un effet positif considérable sur les émissions de dioxyde de carbone au sein de l'UE. Cependant, la Commission européenne a constamment réduit l'efficacité énergétique à une politique phare visant à affaiblir l'industrie automobile. Je suis persuadé que le fait de tenir les constructeurs automobile responsables du changement climatique relève d'une politique profondément mal conçue et contre-productive.

Malheureusement, dans ma circonscription du nord-est de l'Angleterre, Nissan a récemment annoncé des suppressions d'emplois et une réduction de la production. Il serait naïf d'ignorer le rôle que joue la réglementation communautaire dans la crise actuelle qui touche l'industrie automobile. Cette crise aurait en grande partie pu être évitée au moyen d'une politique environnementale communautaire qui attache une importance convenable à la performance énergétique des bâtiments.

**Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE),** *par écrit.* – (RO) J'ai voté pour le rapport de M<sup>me</sup> Țicău, car je pense qu'il est fondamental d'améliorer la performance énergétique des bâtiments pour protéger l'environnement, ainsi que pour réduire les pertes d'énergie subies par les consommateurs.

De plus, les citoyens européens ne doivent pas supporter seuls tous les coûts nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments. L'Union européenne et les États membres doivent affecter les ressources financières nécessaires à cette fin. Ils doivent créer d'ici 2014 un Fonds pour l'efficacité énergétique financé par le budget communautaire, la Banque européenne d'investissement (BEI) et les États membres, ayant pour objectif de mobiliser des fonds publics et des investissements privés pour des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à appliquer des réductions de TVA pour les services et produits liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, et à étendre les critères d'éligibilité des projets favorisant la performance énergétique des bâtiments, pas uniquement résidentiels, aux contributions du Fonds européen de développement régional (FEDR). D'autres instruments comprennent des projets de dépenses publiques directes, des garanties de prêts et des subventions, ainsi que des aides sociales.

Edite Estrela (PSE), par écrit. – (PT) Le prix et la fiabilité de l'approvisionnement énergétique constituent des facteurs critiques pour la compétitivité de l'Union européenne. L'augmentation de l'efficacité énergétique est, pour l'Union européenne, l'un des moyens les plus efficaces en termes de coûts pour atteindre ses objectifs en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, créer des emplois, réduire les coûts à la charge des entreprises, traiter les conséquences sociales des augmentations des prix de l'énergie et réduire la dépendance croissante de l'UE vis-à-vis des fournisseurs d'énergie extérieurs.

La performance énergétique des bâtiments représente pour l'heure environ 40 % de la consommation énergétique et, grâce à la refonte de cette directive, il sera possible d'améliorer la situation actuelle. Tous les acteurs concernés doivent être sensibilisés aux avantages que comporte l'amélioration de la performance énergétique et doivent avoir accès aux informations pertinentes concernant la manière de procéder à cette amélioration. Il est, par conséquent, essentiel que les instruments financiers disponibles pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments soient accessibles aux autorités locales et régionales.

**Peter Skinner (PSE),** par écrit. – (EN) Je salue l'initiative destinée à assurer l'efficacité de la performance énergétique des bâtiments. Il est clairement nécessaire de maintenir un équilibre entre le besoin d'agir pour interdire les émissions de CO<sub>2</sub>lorsque cela est possible et les coûts que cela implique. L'idée de la certification énergétique de ces bâtiments est un point essentiel qui pourra aider à consommer en connaissance de cause.

#### - Rapport Gauzès (A6-0191/2009)

Jens Holm, Kartika Tamara Liotard, Erik Meijer et Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Nous sommes entièrement favorables à l'adoption de règles plus strictes pour les activités financières et les agences de notation de crédit. Cependant, nous avons choisi aujourd'hui de voter contre le rapport de M. Gauzès. En effet, ce rapport est insuffisant et ne met pas assez l'accent sur les bonnes questions. Il est fortement nécessaire de disposer d'agences publiques de notation de crédit à but non lucratif, car elles seules permettront d'éviter les conflits d'intérêts dans la procédure de notation. Le rapport n'aborde pas cette question de manière satisfaisante.

**Astrid Lulling (PPE-DE),** par écrit. – Je me rallie sans hésitation au rapport de Jean-Paul Gauzès qui a encore démontré ses qualités de négociateur. Il est heureux qu'un compromis ait pu être trouvé rapidement sur ce texte.

En se dotant d'un cadre réglementaire sur les agences de notation, l'Europe est en avance et montre le chemin, alors que les États-Unis n'ont pas encore réagi concrètement sur ce terrain. Une partie de la crédibilité et de la confiance dans les marchés de capitaux dépend des notations élaborées et diffusées par ces agences.

Le cadre réglementaire que nous établissons aujourd'hui devrait pouvoir améliorer les conditions de préparation de ces notations, dès lors qu'elles sont utilisées dans un cadre prudentiel pour des activités réglementées.

Mais il était important que le compromis ne se traduise pas par des solutions visant simplement à interdire toute référence à des notations dans quelque contexte que ce soit, dès lors que celles-ci n'auraient pas été établies dans le cadre de ce règlement. Outre le caractère en partie attentatoire à des libertés importantes, comme celles d'expression et de commerce, une telle approche aurait vraisemblablement favorisé les marchés non européens, au détriment de ceux domiciliés en Europe, ainsi que les opérations financières privées et confidentielles, au détriment de celles qui sont publiques et soumises à des règles de transparence. La solution retenue trouve donc ma pleine approbation.

**Nils Lundgren (IND/DEM),** *par écrit* – (*SV*) L'économie mondiale traverse toujours une période de turbulences, et, pas plus tard qu'hier, le Fonds monétaire international a annoncé que la crise financière pourrait encore s'aggraver. Cela ne surprendra probablement personne d'apprendre que cette période réjouit tous les défenseurs d'une réglementation et d'un contrôle excessivement zélés.

Cependant, commencer à esquisser des systèmes de contrôle étendus pour le fonctionnement du marché financier avant même qu'une enquête n'ait été menée et que les analyses ne soient achevées est une terrible erreur. Plusieurs acteurs importants, dont la Banque de Suède, pensent que la Commission a réussi, d'une manière moins que crédible, à démontrer une défaillance du marché qui justifie une plus grande réglementation des agences de notation de crédit.

Cela ne préoccupe visiblement pas l'Union européenne. Les législateurs à Bruxelles s'apprêtent plutôt à ce que, à la suite des turbulences sur les marchés mondiaux, l'Union européenne consolide sa propre position.

S'il y a un système dans le monde d'aujourd'hui qui est mondial dans le vrai sens du terme, ce sont bien les marchés financiers. Un plus grand contrôle des agences de notation de crédit, par exemple, devrait, dès lors, si cela est jugé nécessaire, être mis en place et envisagé au niveau mondial. Vu que ce Parlement recherche des solutions dans le cadre de la coopération européenne, j'ai choisi de voter contre le rapport.

**Mary Lou McDonald (GUE/NGL),** *par écrit.* – (EN) Je suis entièrement favorable à l'adoption de règles plus sévères pour les activités financières et les agences de notation de crédit.

J'ai toutefois choisi aujourd'hui de voter contre le rapport de M. Gauzès. En effet, ce rapport est insuffisant et ne met pas assez l'accent sur les bonnes questions. Il est fortement nécessaire de disposer d'agences publiques de notation de crédit à but non lucratif, car elles seules permettront d'éviter les conflits d'intérêts dans la procédure de notation. Le rapport n'aborde pas cette question de manière satisfaisante. Et cela n'est qu'un exemple des défauts de ce rapport.

**Andreas Mölzer (NI)**, *par écrit*. – (*DE*) Nous gommons actuellement les zones grises sur les marchés financiers et imposons des conditions plus strictes, et ce n'est pas trop tôt. Cependant, cela ne fait que traiter les symptômes, pas les causes. La déréglementation de ces dernières années a permis l'éclosion de nouveaux – et obscurs, en raison de leur complexité – produits du marché monétaire. En ce sens, j'ai voté en faveur d'une surveillance financière plus stricte, même s'il est clair que cette mesure seule ne sera pas suffisante.

Si nous voulons éviter que de tels châteaux de cartes ne soient construits à l'avenir, la seule chose à faire est d'interdire les produits financiers à risques. Toutefois, une autorité de surveillance propre engendrerait certainement plus de bureaucratie mais n'entraînerait pas plus de bon sens économique ni la fin de la mentalité de casino.

**John Purvis (PPE-DE),** *par écrit.* – (*EN*) Même si les agences de notation de crédit (ANC) doivent accepter d'être en partie tenues responsables du fiasco de la titrisation des crédits hypothécaires à risque qui a conduit à la crise financière, c'est avec un certain regret que la délégation conservatrice britannique a voté en faveur de l'adoption des plans visant à réguler les ANC établis dans le rapport Gauzès. Les ANC ne devraient pas servir de bouc émissaire, étant donné que la culture bancaire et réglementaire qui a relégué les stratégies du risque à l'arrière-plan est tout autant responsable de cette crise.

Nous espérons que l'UE, les États-Unis et les ANC sont à même de travailler ensemble à l'élaboration d'un système qui fonctionne correctement. Pour ce faire, il est nécessaire qu'une approche régulatrice répressive laisse place à une approche qui accepte l'élément du risque dans tous les investissements et qui permette un degré d'acceptation des notations qui aille au-delà de ce que nous avons voté aujourd'hui. Et surtout, cette approche devra être suffisamment flexible pour s'adapter à la nouvelle conjoncture et laisser respirer le marché.

**Olle Schmidt (ALDE),** *par écrit.* – (*SV*) Je n'ai pas participé à ce vote du fait de mes relations particulières avec les agences de notation de crédit.

**Peter Skinner (PSE),** par écrit. – (EN) Les recommandations du G20 à l'adresse du groupe de travail sur les services financiers ont clairement plaidé en faveur de davantage de transparence et de réglementation pour les agences de notation de crédit. Ce rapport, qui constitue une réponse du Parlement européen à l'intention du G20, donne le bon équilibre. Certaines questions demeurent toutefois sans réponse quant au niveau de compétences dont le CERVM devra faire preuve s'il entend jouer un rôle central dans cette réglementation.

## - Rapport Albertini (A6-0250/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE)**, *par écrit*. – (*IT*) Je vous remercie Monsieur le Président. J'ai voté pour.

Les règlements (CE) n° 11/98 et n° 12/98 du Conseil ont mené à la création du marché unique du transport international des passagers par autobus et autocars. Cette libéralisation a contribué à la croissance régulière du volume du trafic lié à ce secteur, qui connaît une croissance continue depuis le milieu des années 90 jusqu'à aujourd'hui.

Toutefois, cette tendance positive ne s'est pas accompagnée de mesures en matière de protection et de maintien des droits des passagers: les passagers ont signalé de nombreux problèmes, parmi lesquels les annulations, les surréservations, la perte de bagages et les retards.

Contrairement aux passagers choisissant d'autres modes de transport, les passagers empruntant les autobus et les autocars ne sont pas protégés à cause d'un vide dans la législation communautaire.

Je salue dès lors la proposition de la commission des transports et du tourisme, qui vise à établir leurs droits au moyen du document sur lequel nous allons voter sous peu. Plus spécifiquement, cette proposition est particulièrement intéressante vu qu'elle engage la responsabilité des transporteurs en cas de décès ou de blessures, introduit une indemnisation et une assistance en cas d'annulations ou de retards, reconnaît les droits des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées, et établit des organismes chargés du contrôle de l'application de ce règlement et du traitement des plaintes.

Il s'agit d'un pas important vers l'égalité des droits pour tous les passagers.

**Brian Crowley (UEN),** par écrit. – (EN) L'Union européenne a mis en place un marché intérieur concluant qui permet une circulation des capitaux, des services et des personnes sans précédent. Cependant, l'instauration de cette liberté de circulation ne suffit pas en elle-même. Nous devons protéger les citoyens des pays de l'UE lorsqu'ils voyagent à travers l'Union et garantir l'égalité de l'accès à nos services de transport.

Nous avons assisté à la réussite des politiques de l'UE relatives aux droits des passagers aériens en matière d'accès et d'indemnisation, et j'accueille chaleureusement le fait que l'UE ait soumis des propositions similaires pour d'autres secteurs du transport. Il est toutefois important que nous respections à tout moment la nature spécifique de chaque secteur du transport. Alors que les mêmes principes qui régissent les droits, l'accès équitable et les droits équivalents devraient être applicables pour toutes les formes de transport, nous devrions tenir compte des caractéristiques de chacune d'entre elles; faute de quoi nous manquons à nos engagements vis-à-vis du passager et de l'opérateur.

Je suis satisfait que, dans cet ensemble de droits des passagers qui couvre le transport par voies de navigation maritimes et intérieures et le transport par car et par bus, le Parlement européen ait produit une législation équitable et équilibrée qui s'avérera extrêmement efficace pour la protection et la promotion des droits des passagers au sein de l'UE.

**Timothy Kirkhope (PPE-DE),** par écrit. – (EN) Les conservateurs saluent l'objectif général visé par l'amélioration des droits des passagers et de l'accès pour les personnes handicapées et par la création de règles équitables pour les utilisateurs de bus internationaux, c'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport. Cependant, nous aurions aimé qu'une exonération soit accordée aux services régionaux, étant donné que le Royaume-Uni a libéralisé des marchés qui sont passés de contrats de service public à la libre concurrence. Qui plus est, la proposition ne semble pas reconnaître la nature locale des services de bus assurés dans les régions frontalières. Les conservateurs sont également préoccupés par la proportionnalité de certains aspects de la réglementation proposée, en particulier des dispositions relatives à la responsabilité. Contrairement aux secteurs aérien et ferroviaire, l'industrie du bus et du car est constituée d'un nombre significatif de petites et moyennes entreprises aux ressources limitées.

**Fernand Le Rachinel (NI)**, *par écrit*. – Les passagers de bus et d'autocars doivent bénéficier de droits semblables à ceux des passagers aériens ou ferroviaires. Telle est la philosophie contenue dans ce rapport.

En effet, et par principe, tous les passagers doivent être égaux en droit.

Toutefois, de nombreuses réserves sont à formuler.

Elles tiennent à la nature même de ce secteur dominé par des micro-entreprises et des PME. Nous ne pouvons nous satisfaire de mesures telles que proposées en plénière qui, sous prétexte d'une protection accrue des droits des passagers, ne font qu'introduire des contraintes ingérables pour les conducteurs de bus ou autocars et des augmentations de tarifs inévitables pour les passagers eux-mêmes.

Pourquoi exiger d'un conducteur, dont le métier est de conduire en toute sécurité, qu'il suive une formation spécifique afin de fournir une assistance aux personnes à mobilité réduite ou handicapées?

Pourquoi ne pas exempter clairement du champ d'application de ce nouveau règlement européen les services de transport réguliers urbains, suburbains et régionaux, eux-mêmes couverts par des contrats de service public?

Pourquoi vouloir instaurer des droits à indemnisation à hauteur de 200 % du prix du billet en cas de refus d'embarquement dû à une surréservation?

En France, la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs avait proposé des solutions pragmatiques à tous ces problèmes. Certaines ont été entendues. Pas toutes. Dommage.

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (*PT*) Le rapport de M. Albertini vise à contribuer à créer les conditions pour un cadre plus clair sur l'utilisation et l'exécution de services de transport par autobus et par autocars. En réglant des questions liées aux droits des personnes à mobilité réduite et en établissant des règles plus claires en cas de décès ou de blessures aux passagers, ainsi qu'en cas de perte et de détérioration de bagages, ce rapport contribue à augmenter la sécurité des passagers et des compagnies de transport. Des solutions sont également indiquées pour les cas d'indemnisation et d'assistance en cas d'annulation, de retard ou d'interruption du voyage.

Les conditions sont donc créées pour fournir de meilleures informations aux passagers, avant, pendant et après le voyage. Leurs droits sont également clarifiés, tout comme les responsabilités des transporteurs, en vue de les rendre plus compétitifs et plus sûrs.

#### - Rapport Crowley (A6-0070/2009)

**Edite Estrela (PSE),** par écrit. – (PT) J'ai voté pour le rapport de M. Brian Crowley sur la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins, car il encourage les artistes interprètes ou exécutants européens et la musique européenne.

La proposition du Parlement européen introduit des avantages considérables pour les artistes interprètes ou exécutants, qui seront protégés pendant toute la durée de leur vie, de la même manière qu'aux États-Unis et conformément aux principes européens mettant en avant la créativité et la culture.

J'ai le sentiment que l'extension de la durée de protection de 50 à 70 ans encouragera les investissements dans l'innovation musicale et résultera en un plus grand choix pour les consommateurs, permettant à l'Europe de rester compétitive avec les plus grandes industries du disque au monde.

**Vasco Graça Moura (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) Les directeurs portugais dans ce secteur considèrent cela comme une question extrêmement importante pour les industries européenne et portugaise du disque. Ils confirment que la proposition de la Commission d'étendre la durée de protection des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes sur des œuvres enregistrées répondra à un besoin, permettant à l'Europe de rester compétitive par rapport aux plus grandes industries du disque au monde.

Les artistes interprètes ou exécutants et les producteurs soutiennent clairement cette proposition vu que près de 40 000 artistes interprètes ou exécutants et musiciens ont signé une pétition appelant l'Union européenne à réduire les disparités avec d'autres pays, qui ont déjà de plus longues durées de protection.

L'on espère que l'extension de la durée de protection encouragera les réinvestissements dans une très grande variété de nouvelle musique, avec pour résultat un plus grand choix à la disposition des consommateurs. Il convient également de noter que l'industrie du disque apporte une énorme contribution en termes d'emploi et de recettes fiscales, et est un exportateur majeur de propriété intellectuelle.

Pour ces raisons, telles qu'évoquées par les directeurs mentionnés ci-dessus, j'ai voté pour le texte de compromis soumis au vote aujourd'hui. Cette approbation permettra d'établir un consensus entre le Conseil et le Parlement, et facilitera l'adoption de la directive par le Conseil.

**Tunne Kelam (PPE-DE),** par écrit. – (EN) J'ai voté en faveur de l'amendement 79 visant à renvoyer à la commission la proposition de prolonger au-delà de 50 ans la durée de protection du droit d'auteur des professionnels de la musique.

Selon moi, le projet de la Commission devrait être mieux préparé, c'est pourquoi le Parlement devrait prendre plus de temps pour se décider. Dans sa version actuelle, le projet de la Commission semble offrir une raison objective à l'établissement de monopoles artificiels dans le domaine des activités culturelles.

Je suis entièrement d'accord sur le fait que de nombreux artistes ne tirent pas assez profit de leur travail. Cependant, la solution n'est pas de se plier davantage aux souhaits des sociétés de production, mais de transférer réellement les bénéfices de ces dernières aux artistes et aux interprètes.

**Arlene McCarthy (PSE),** par écrit. – (EN) Il n'est pas juste que les compositeurs de chansons ou l'auteur du graphisme d'un CD bénéficient de la protection de leurs droits pendant la durée de leur vie puis 70 ans après leur mort, tandis que les droits accordés à l'interprète à l'heure actuelle sont valable 50 ans à compter de la publication. Cette durée de protection n'a pas suivi l'évolution de l'espérance de vie, impliquant dès lors que les musiciens cessent de tirer profit de leur œuvre au moment même où ils prennent leur retraite et ont le plus besoin de ces revenus. Les musiciens talentueux sont roulés par le système actuel et 38 000 interprètes

ont demandé que nous les aidions à combattre cette discrimination. Il s'agit d'égaliser les droits accordés aux musiciens professionnels ordinaires.

Je regrette que cette législation ait fait l'objet de nombreuses plaintes non fondées. En cette heure de ralentissement économique, nous devons soutenir nos industries et nos artistes du secteur de la création qui contribuent à notre PNB, à l'emploi, à la croissance et aux exportations mondiales. Cette loi aidera énormément les musiciens pauvres qui méritent de recevoir un traitement équitable. J'espère que le Conseil et la Commission pourront accepter le vote du Parlement visant à ce qu'elle entre en vigueur avant la fin de la législature parlementaire actuelle.

**Ieke van den Burg (PSE),** *par écrit.* – (*NL*) Le parti travailliste néerlandais (groupe socialiste au Parlement européen) soutient la proposition amendée, car elle contient un nombre considérable d'éléments positifs pour les artistes, comme la protection de l'intégrité de l'artiste et le fonds destiné aux musiciens de studio. Nous avons voté pour les amendements visant à donner aux artistes 100 % des revenus qui découlent de la prolongation de la durée de protection. Le compromis atteint est un pas dans la bonne direction mais n'est certainement pas encore optimal.

Le parti travailliste néerlandais éprouve, cependant, de sérieuses inquiétudes quant à la position des artistes plus petits qui, en échange d'un enregistrement, doivent renoncer à tout revenu découlant de l'enregistrement qui excède leur avance. Nous espérons dès lors que la Commission présentera bientôt des propositions visant à améliorer la position des artistes vis-à-vis des firmes de disques, en ce compris par rapport aux contrats relatifs aux 50 premières années de droits voisins.

**Thomas Wise (NI),** *par écrit.* – (*EN*) Bien que je soutienne fermement l'idée de prolonger le droit d'auteur, cette proposition ne convient plus aux objectifs visés. L'UE a montré son incapacité à affronter le problème de manière logique et efficace, c'est pourquoi j'ai voté contre la proposition.

#### - Rapport Stockmann (A6-0217/2009)

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (PT) L'établissement du deuxième programme Marco Polo représente un pas important, car il garantit l'aide financière nécessaire pour les mesures visant à accroître et à améliorer les performances environnementales du système de transport de marchandises.

Cette proposition découle de l'évaluation de l'efficacité du programme Marco Polo I, qui a conclut que, jusqu'à présent, l'objectif de transfert modal n'a été atteint qu'à hauteur de 64 %, ce qui est loin des objectifs estimés.

L'on espère que le nouveau programme Marco Polo bénéficiera de meilleures conditions financières en vue de poursuivre les objectifs fixés, qui incluront également désormais des projets liés aux autoroutes de la mer ainsi que des projets liés à des mesures de réduction de la congestion du trafic.

Je crois que ce programme, qui cherche à encourager et à soutenir les projets en faveur du transfert du transport routier de marchandises vers le transport maritime, le transport ferroviaire et la navigation intérieure, doit pouvoir pleinement contribuer à réduire la congestion et la pollution, et à garantir des transports efficaces et plus viables sur le plan environnemental.

## - Rapport Duchoň (A6-0220/2009)

**Elisabeth Jeggle (PPE-DE),** *par écrit.* – (*DE*) Le rapport de la commission des transports et du tourisme ne prend pas suffisamment en considération l'intérêt réel du transport ferroviaire en général pour la meilleure utilisation faite de la capacité disponible.

Les opérateurs d'infrastructure doivent être contraints de garder des réserves de capacités pour le trafic occasionnel dans l'horaire annuel de leur réseau. Cette exigence préliminaire ne laisse aucune flexibilité aux opérateurs d'infrastructure pour prendre des décisions sur de telles mesures en temps réel. La proposition initiale de la Commission a même été rendue plus stricte, car les réserves de capacités doivent garantir une qualité acceptable pour les sillons internationaux des trains de fret rapide.

La mesure dans laquelle les demandes de sillons par des compagnies ferroviaires sont réellement utilisées ne peut être estimée de manière approximative à des fins de planification. Ces capacités sont retirées à l'avance du processus de programmation, avec pour résultat que d'autres demandes de sillons ultérieures ne peuvent être satisfaites. Si les capacités de réseau déjà marginales ne sont pas utilisées par les compagnies de fret, elles seront finalement supprimées aux dépens de tous les usagers. Ce règlement aurait précisément l'effet inverse du but recherché, à savoir une meilleure utilisation des capacités disponibles.

En vue de limiter l'impact négatif sur le transport des passagers et le transport de fret demandé à court terme, il est nécessaire d'avoir un règlement permettant aux opérateurs d'infrastructure de décider de l'opportunité d'une telle mesure, en prenant en considération les demandes de transport ferroviaire des passagers ou la manière de mieux tenir compte des besoins de transport ferroviaire de fret.

**Erik Meijer (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*NL*) Le transport de fret transfrontalier à longue distance se fait de plus en plus par la route, aux dépens du rail. Cela s'explique principalement par le fait que davantage d'autoroutes sont construites, que les liaisons ferroviaires directes avec les entreprises sont abandonnées et que le transport routier est proportionnellement devenu meilleur marché. Ces causes sont généralement oubliées. Toute notre attention est concentrée sur deux autres raisons. La première est que la coordination entre les compagnies ferroviaires dans les divers États membres est insuffisante, ce qui a pour résultat que les wagons de fret doivent attendre pendant des longues périodes inutiles avant d'être rattachés à une locomotive qui les véhiculera. Une solution a désormais été trouvée à ce problème sous la forme de trains-navettes avec un horaire régulier.

L'autre point critique est que ce transport est lent parce qu'il doit attendre les trains de passagers qui ont priorité. Le rapport Duchoň visait à abolir la priorité du transport de passagers. Sur les tronçons chargés, cela peut signifier que l'Union européenne impose l'obligation de ne pas prendre en considération les horaires réguliers en annulant un certain nombre de trains. Les électeurs se rendront vite compte que cette dégradation du service est due à l'Europe. Au lieu de limiter le transport des passagers, une solution est nécessaire pour résoudre les embouteillages et les problèmes de capacité ferroviaire. C'est une bonne chose que le texte ait été modéré à cet égard.

**Andreas Mölzer (NI),** *par écrit.* – (*DE*) Aujourd'hui, le trafic de marchandises se concentre principalement sur les routes, et la part du rail, de l'eau ou de l'air décline. En périodes de marges toujours plus faibles et de concurrence extrême, les manœuvres de dépassement des conducteurs de poids lourd, associées à des conducteurs épuisés et au surmenage, forment un cocktail de risques mortel. Outre le risque d'accident, le trafic de marchandises, qui a tendance à s'effondrer, est intenable du point de vue de la congestion, du bruit et de la pollution environnementale.

Il est grand temps de passer au transport de fret par rail mais pour cela nous aurons besoin de meilleures solutions techniques et de modèles logistiques de coordination et de réseautage organisationnel. Ce rapport est un pas dans la bonne direction et c'est pourquoi j'ai voté pour.

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (*PT*) La création d'un vrai marché ferroviaire intérieur revêt la plus haute importance pour les objectifs de la politique européenne du transport durable, ou, autrement dit, pour l'avenir de l'Europe et de ses transports. Elle est également importante, car elle permet à ce secteur de devenir une partie intégrante des mesures qui contribueront à garantir le succès de la stratégie de Lisbonne.

Le fret ferroviaire est également un facteur très important dans les divers domaines du transport.

La création d'un réseau ferroviaire européen destiné au fret, favorisant la fluidité du trafic et le passage d'un réseau national à l'autre, devrait contribuer à mieux utiliser les infrastructures et permettre un fret plus compétitif.

Je pense qu'il est vital de soutenir des mesures qui visent à améliorer la situation dans le secteur du fret ferroviaire, dans la perspective que ce secteur s'intègre pleinement à l'ensemble du futur réseau de transport européen et en fasse partie intégrante.

**Brian Simpson (PSE),** *par écrit.* – *(EN)* Je félicite le rapporteur et la Commission européenne pour avoir eu le courage d'essayer de faire du fret ferroviaire au sein de l'UE une priorité.

Pour ma part, j'aurais aimé entendre une proposition plus radicale qui aurait mis en place une stratégie comprenant des parcours prioritaires sur certains itinéraires et la reconnaissance de la part du reste de l'industrie des chemins de fer que le fret ferroviaire est important, qu'il nécessite d'être développé et doit être soutenu.

En Europe, deux obstacles se posent au développement du fret ferroviaire. Tout d'abord, le manque effectif d'interopérabilité, en particulier en matière de signalisation, et ensuite, l'industrie ferroviaire elle-même – notamment les transporteurs de voyageurs et les constructeurs d'infrastructures qui s'associent pour faire en sorte que le fret ferroviaire soit placé tout en bas de la liste des priorités en ce qui concerne l'élaboration des trajectoires et des calendriers.

Au moins, ce rapport marque le début de la fin des mariages de convenance confortables qui existent et donne une chance aux transporteurs de marchandise par voie ferroviaire de développer leur activité.

Si nous permettons le maintien du statu quo, le fret ferroviaire aura disparu d'ici vingt ans. Nous devons agir maintenant pour que celui-ci devienne viable, attirant et concurrentiel, sans quoi nous ne pourrons jamais mettre fin au fret routier.

#### - Rapport Bowis (A6-0233/2009)

**Martin Callanan (PPE-DE),** par écrit. – (EN) J'applaudis le travail de mon collègue John Bowis sur ce dossier qui fera date dans l'histoire des droits des patients. Les conservateurs soutiennent la mobilité des patients au sein de l'UE et considèrent qu'il s'agit un moyen de renforcer la prestation des services de santé publics.

Le fait que cette question prenne pour la première fois de l'importance en raison d'une affaire impliquant le NHS, le service national de santé britannique, est peut-être révélateur. Une femme qui avait choisi de se rendre en France pour subir une opération de la hanche, car l'autorité sanitaire locale de sa région la faisait attendre trop longtemps s'est vue refuser tout remboursement une fois rentrée au Royaume-Uni. Elle a toutefois porté l'affaire devant la Cour de justice européenne qui a établi un principe important — à savoir que les patients ont le droit de se rendre dans un autre État membre pour bénéficier d'un traitement, puis d'être remboursés par leur organisme national public chargé des soins de santé.

Je ne suis pas un admirateur de la CJCE, qui joue un rôle prépondérant dans l'accumulation constante de pouvoirs entre les mains de l'UE, mais cet arrêt a eu une importance considérable. J'espère que nombre de mes électeurs qui ont été profondément déçus de la mauvaise gestion du NHS par le gouvernement travailliste seront à même de bénéficier des idées contenues dans ce rapport.

**Anne Ferreira (PSE),** par écrit. – J'ai voté contre le rapport sur les services de santé transfrontaliers, car il ne répond pas à l'objectif de l'UE relatif à un niveau élevé de santé, conformément à l'article 152 du Traité, et à la demande des citoyens européens de pouvoir bénéficier de soins de santé de qualité et sûrs, à proximité de chez eux.

Le rapport ne fait pas de l'autorisation préalable la règle pour pouvoir se faire soigner dans un autre État membre de l'UE. L'autorisation préalable permet de contrôler l'équilibre financier des systèmes sociaux, et de garantir au patient des conditions de remboursement et les informations nécessaires avant une intervention hospitalière à l'étranger.

Il n'est pas non plus acceptable que l'amélioration de la qualité des soins de santé se fasse par la mise en concurrence des prestataires de soins ou de poser comme principe la libre circulation des patients: celle-ci dépend avant tout de son état de santé.

Les amendements votés sont trop imprécis, ouvrant la voie au règlement des problèmes par la Cour de justice de l'UE.

Cette directive ne fait que renforcer les inégalités en matière de santé entre citoyens européens, car seuls ceux pouvant avancer les frais de santé pourront choisir des services de qualité.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** par écrit. – (*PT*) Le problème fondamental est que ce rapport a été adopté sans modifier la base de l'article 95 ou, autrement dit, que, dans le marché intérieur, la santé est considérée comme une marchandise, ce qui est inacceptable. Il aurait dès lors été préférable de rejeter la proposition de la Commission, comme nous l'avons soutenu. Malheureusement, toutefois, la majorité n'était pas d'accord avec notre position.

Résultat: les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers ne préservent pas la compétence exclusive des États membres de décider de la manière d'organiser et de financer leur système de soins de santé. Cela comprend également leur compétence concernant l'établissement de systèmes d'autorisation préalable à des fins de traitement hospitalier à l'étranger.

Le droit des citoyens à la santé ainsi que les droits de ceux qui travaillent dans le secteur ne sont pas garantis. Nous aurions dû renforcer la solidarité et la coordination entre les systèmes de sécurité sociale dans les divers États membres de l'Union, en particulier en appliquant, renforçant et répondant de manière plus appropriée aux droits et besoins des usagers des services de santé.

Par conséquent, nous avons voté contre le rapport.

**Christa Klaß (PPE-DE),** par écrit. – (DE) J'ai voté pour la directive relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, car elle leur offre une plus grande sécurité juridique. Plus particulièrement dans les régions de l'Union européenne situées à proximité de frontières, comme c'est le cas de mon village natal qui se trouve dans la vaste région d'Allemagne, de Belgique, du Luxembourg et de France, ou dans les régions rurales où les services médicaux sont insuffisants, la promotion de la mobilité des patients est un élément important dans l'amélioration et l'augmentation de l'efficacité des services de santé.

En Allemagne, le secteur des services de santé tirera profit de la mobilité transfrontalière des patients, si les patients d'autres États membres de l'Union ont davantage recours à nos services médicaux de haute qualité, par exemple nos services de réhabilitation. Cependant, la souveraineté des États membres doit être maintenue. Les États membres eux-mêmes sont responsables de fournir des soins médicaux et d'organiser leur système de santé. En accord avec le principe de subsidiarité, la directive ne devrait réglementer que des domaines qui concernent la mobilité transfrontalière des patients. Nos normes de qualité et de sécurité élevées en Allemagne ne doivent pas être compromises. Les normes éthiques, auxquelles les États membres se conforment à juste titre, tel que, par exemple, dans l'insémination artificielle, l'analyse ADN ou le suicide assisté, ne doivent pas être remises en question.

**Astrid Lulling (PPE-DE),** par écrit. – Je me réjouis des objectifs de ce rapport qui visent à faciliter les soins de santé du patient dans un État membre autre que le sien et à clarifier les procédures de remboursement après le traitement qui font actuellement défaut dans la législation européenne. Des soins sûrs, efficaces et de qualité devraient donc devenir accessibles à tous les citoyens européens à l'aide de mécanismes de coopération entre États membres.

Pourtant, j'insiste sur le fait que ce sont les États membres qui sont exclusivement compétents pour l'organisation et le financement des systèmes de santé. L'autorisation préalable pour un traitement hospitalier est l'instrument indispensable à l'exercice de cette capacité de pilotage. Il va de soi que l'exercice de ce droit doit respecter les principes de proportionnalité, de nécessité et de non-discrimination.

En ce qui concerne la base légale, je plaide en faveur d'une double base légale afin de garantir le respect des compétences nationales. En effet, la proposition de la Commission comprenait de nombreuses tentatives d'empiètement sur ce domaine par la porte arrière.

Le texte final devrait aboutir à un juste équilibre entre les droits des patients et les compétences nationales des États membres dans le secteur de la santé.

**Linda McAvan (PSE)**, par écrit. – (EN) Au nom de la délégation travailliste britannique au Parlement européen, je salue de nombreux aspects positifs du rapport du Parlement sur la proposition de directive relative aux soins de santé transfrontaliers. Nous soutenons notamment les amendements qui établissent clairement que les gouvernements nationaux demeureront entièrement responsables de l'organisation des systèmes nationaux de soins de santé et de la fixation des règles en matière de traitement.

Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que les règles formulées ne sont pas assez claires. Les patients qui se rendent dans un autre État membre pour recevoir un traitement doivent savoir s'ils seront remboursés et disposer des informations nécessaires au sujet du type et de la qualité des services de santé dans le pays d'accueil. La délégation travailliste demande dès lors que la directive établisse clairement que les États membres puissent mettre en place un système d'autorisation préalable. Nous soutenons également le fait que les articles 152 et 95 soient dotés d'une double base juridique en vue de garantir que la priorité soit accordée aux questions de santé plutôt qu'à des préoccupations relatives au marché intérieur. La délégation travailliste s'est abstenue lors du vote final pour indiquer que ces deux préoccupations devaient être abordées en deuxième lecture.

**Arlene McCarthy (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Je me suis abstenue de voter sur ce rapport, car il ne garantit pas suffisamment la protection de l'intégrité et du financement du NHS, le service national de santé britannique, et qu'il ne donne ni certitude ni précision à la minorité de patients qui peuvent se permettre de se rendre dans un autre État membre pour y recevoir des soins de santé.

Les députés du Parlement européen issus du parti conservateur britannique ont un objectif en tête lorsqu'ils proposent de réintroduire par la petite porte de l'UE le système des «tickets santé» discrédité. Selon leurs propositions, les quelques personnes fortunées se procureraient des tickets pour faire sortir du Royaume-Uni de l'argent provenant du NHS afin de recevoir un traitement privé ailleurs en Europe. Les contribuables attendent que leur argent soit investi dans le NHS pour payer les frais relatifs aux soins de santé dispensés dans leur pays, et non à ce qu'il soit redirigé vers d'autres systèmes de soins de santés de l'UE. Il n'est pas

surprenant que le député conservateur du PE Dan Hannan n'ait que récemment plaidé en faveur d'une approche privatisée des services de santé.

Lors d'un débat récent sur les paiements transfrontaliers en matière de santé entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, le ministre de la santé du cabinet fantôme conservateur, Andrew Lansley, a déclaré que les ressources du NHS sont toujours précieuses et a attaqué le fait que 180 millions de livres provenant des fonds du NHS aient été octroyés à l'Irlande. Cependant, les conservateurs n'ont pas soutenu notre proposition visant à établir un système clair d'autorisation préalable, ce qui est essentiel à la protection des précieuses ressources du NHS et des services de cet organisme.

**Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL),** par écrit. – (EL) J'ai voté contre le rapport Bowis et la proposition de la Commission, car leur base juridique prouve que des intérêts financiers et un marché non contrôlé passent avant les droits des patients à des soins de santé de plus grande qualité et plus complets. Cette proposition annule les prévisions d'une Europe sociale et d'une solidarité, et créera des situations dans lesquelles seuls les plus riches auront accès à la facilité très médiatisée des soins de santé transfrontaliers.

Cela causera le démantèlement des systèmes de soins de santé nationaux et chassera les patients envisageant de se rendre à l'étranger pour des soins de santé. Ceux-ci sont et doivent demeurer de la responsabilité des États membres. Il est inacceptable de considérer les soins de santé comme un produit commercialisable au lieu d'un service public. De plus, le projet de directive propose un système de compensation superflu pour les coûts des soins de santé transfrontaliers, vu qu'une compensation pour les coûts de soins de santé a été introduite en 1971 dans le cadre du règlement relatif à la coopération entre les systèmes de sécurité sociale.

**Kathy Sinnott (IND/DEM),** *par écrit.* – (*EN*) Je me suis abstenue pour ce rapport, car je souhaite désespérément que les individus reçoivent le traitement dont ils ont besoin de toute urgence. Cependant, la question de l'autorisation préalable me préoccupe. Dans cette directive, l'autorisation préalable fait fi des droits des patients. C'est la raison pour laquelle ils ont commencé à intenter des actions en justice et les jugements rendus à l'issue de ces actions sont à l'origine de notre vote d'aujourd'hui sur les soins de santé transfrontaliers. En incluant une autorisation préalable dans cette directive, nous sommes revenus au point de départ. Les décès liés à des questions géographiques demeureront la règle et les patients devront faire face aux mêmes obstacles que maintenant lorsqu'ils demanderont l'autorisation de se rendre à l'étranger pour recevoir un traitement.

En outre, je regrette profondément que ce rapport ne conserve pas de base juridique qui accorde la priorité à la santé des patients. À l'inverse, il représente une possibilité inutile d'utiliser la santé des patients comme une marchandise à des fins lucratives.

**Catherine Stihler (PSE),** par écrit. – (EN) Les principaux amendements concernant l'autorisation préalable ont été déclarés caducs. Ils étaient essentiels à la préservation du NHS en Écosse et au Royaume-Uni dans son ensemble. Nous avons perdu le vote sur la double base juridique qui aurait permis d'inclure la santé publique plutôt que de prendre le marché unique pour seule base juridique. Étant donné la suppression de ces deux points essentiels et le fait qu'il s'agit de la première lecture, je n'avais pas d'autre choix que de m'abstenir.

**Marianne Thyssen (PPE-DE),** par écrit. – (NL) La mobilité des patients est un fait mais la sécurité juridique nécessaire pour les patients et les travailleurs du secteur de la santé fait encore défaut. Pour cette raison, la proposition de directive de la Commission est une bonne chose. J'apprécie également les efforts de M. Bowis visant à atteindre un compromis sur ce sujet terriblement difficile. Grâce à ses efforts, des améliorations substantielles ont été apportées à la proposition de la Commission. Néanmoins, je n'ai pas été en mesure de soutenir le rapport final, car deux points relatifs à la compétence des États membres d'organiser et de financer leur système de soins de santé n'ont pas été repris.

Nous avons appelé à l'intégration d'une base juridique qui permet aux États membres de facturer aux patients étrangers le coût réel et de les faire payer pour les soins qu'ils reçoivent dans notre pays. En outre, nous avons toujours été pour permettre aux États membres de refuser des patients dans certaines circonstances, par exemple en cas d'importantes listes d'attente. Ceci est particulièrement important en Belgique, un petit pays caractérisé par un afflux relativement important de patients étrangers.

Le texte tel qu'adopté aujourd'hui en plénière n'offre pas suffisamment de garanties à cet effet. Pour ces raisons, je me suis abstenue au vote final.

**Georgios Toussas (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EL*) La politique antipopulaire de l'Union européenne et des gouvernements bourgeois abaisse les normes des services publics de santé, engendrant du stress pour les patients, des listes d'attente, un manque de diversité des services, des taxes élevées, un manque de couverture pour les personnes non assurées et les immigrants, etc.

La réduction drastique des prestations sociales, la commercialisation et la privatisation accrue des systèmes de santé et l'attaque des droits de sécurité sociale permettent plus facilement aux grands conglomérats de tirer d'énormes bénéfices du secteur lucratif de la santé.

La directive sur la «mobilité des patients» promeut le marché unique de la santé, l'application des libertés du traité de Maastricht et la mobilité des patients et des professionnels de la santé en vue de préserver la commercialisation de la santé.

Un refinancement d'une partie des coûts des soins de santé à l'étranger est un piège pour obtenir l'assentiment de la population aux soins de santé et à leur commercialisation et à la discrimination de classe au droit à la vie

Les droits des patients ne peuvent être préservés que dans un système public de santé purement gratuit qui couvre toutes les exigences (spécialistes et autres) en matière de santé de l'ensemble de la population, peu importe leur statut financier ou leur statut d'assuré. Seul un tel système, qui peut se développer dans le cadre d'une économie sociale, émanant du pouvoir social, peut garantir l'adéquation quantitative et les améliorations qualitatives des services et la protection efficace pour la santé et la vie des travailleurs.

## - Rapport Sartori (A6-0239/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE),** par écrit. – (IT) J'ai voté pour.

Des études dans le secteur ont démontré que 10 à 12 % des patients hospitalisés en Europe pour se faire soigner tombent malades chaque année à la suite d'infections hospitalières. Convertis en chiffres, ces pourcentages sont encore plus effrayants: selon les calculs, le nombre de patients dans l'Union européenne qui ont contractés des infections hospitalières s'élève à quelque 5 millions de personnes.

Pour revenir à l'intervention de ma collègue, M<sup>me</sup> Sartori, la sécurité et l'efficacité des soins de santé peuvent être améliorées en établissant un programme qui, par-dessus tout, prend en considération les points fondamentaux suivants: 1) augmenter le nombre d'infirmiers et infirmières spécialisés dans le contrôle des infections; 2) mettre en œuvre des formations pour le personnel de santé et le personnel paramédical avec une attention particulière aux infections nosocomiales et à la résistance aux antibiotiques des virus qui les causent; 3) permettre de nouvelles découvertes issues de recherches sur ces maladies.

**Edite Estrela (PSE),** par écrit. – (*PT*) J'ai voté pour la proposition relative à la sécurité des patients. Bien que la qualité des soins en Europe se soit considérablement améliorée grâce aux progrès de la science médicale, les actes médicaux peuvent, dans certains cas, entraîner un préjudice pour la santé des patients. Certains effets indésirables sont causés par des erreurs médicales qui pourraient être évitées ou par des infections nées pendant le traitement.

Ce rapport contient les propositions importantes suivantes: améliorer la collecte d'informations au niveau régional et local; améliorer l'information donnée aux patients; augmenter le nombre d'infirmiers et infirmières spécialisés dans les contrôles des infections; favoriser l'éducation et la formation du personnel de santé; et se concentrer davantage sur les infections hospitalières. Je soutiens pleinement ces mesures.

## - Rapport Trakatellis (A6-0231/2009)

**Liam Aylward (UEN),** par écrit. – (EN) Je salue l'initiative proposée visant à améliorer les soins de santé dispensé aux personnes qui souffrent de maladies rares. Étant donné la nature particulière de maladies telles que les formes rares de cancer, les maladies auto-immunes ou les maladies toxiques et infectieuses, il n'existe pas suffisamment de compétences et de ressources à leur sujet, bien qu'elles touchent 36 millions de citoyens européens.

Le renforcement de la coopération entre les spécialistes et les centres de recherche à travers l'Europe, ainsi que de l'information et de l'échange de services, est une manière naturelle pour l'Union européenne d'aider les citoyens. Il s'agit d'un moyen direct de vous offrir des avantages. Cette proposition conseille vivement aux États membres de mettre en place de nouveaux centres et des cours de formation afin de maximiser le potentiel des ressources scientifiques sur les maladies rares et de réunir les centres de recherche et les réseaux

d'information sur les maladies qui existent déjà. Je soutiens ces mesures et encourage les États membres à coopérer davantage, ce qui permettra aux patients et aux spécialistes de bénéficier d'une mobilité accrue en vue de vous servir vous, les citoyens.

**Edite Estrela (PSE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté pour le rapport sur les maladies rares, car je pense qu'une action concertée dans le domaine des maladies rares aux niveaux européen et national constitue une nécessité absolue. Malgré la faible incidence de chacune des maladies rares, des millions d'Européens sont concernés en raison du nombre élevé de maladies rares.

J'estime qu'il est d'une importance capitale de soutenir les organisations indépendantes, de fournir un accès à l'information sur les maladies rares, de créer des centres spécialisés dans les divers États membres, de mettre sur pied des cours de formation dans les centres existants, et de mobiliser des experts et des professionnels. Des moyens suffisants doivent être fournis pour assurer une action immédiate dans le domaine des maladies rares.

**Glyn Ford (PSE)**, *par écrit.* – (*EN*) Je voterai en faveur du rapport de M. Trakatellis. Je reconnais le fait que de nombreuses maladies rares sont délaissées par la recherche, car les établissements médicaux procèdent à une forme de tri sans tenir compte de la situation difficile des personnes souffrant de maladies inhabituelles qui offrent peu de perspectives de bénéfices par rapport aux profits que peuvent potentiellement rapporter les maladies courantes.

Ce phénomène est particulièrement vrai pour les maladies génétiques rares qui sont héréditaires. Je crois que nous devrions encourager la recherche dans ces domaines en soutenant un élément des frais de recherche. Ce faisant, je déclare que cette question présente de l'intérêt à mes yeux, car l'une de ces maladies est présente dans ma famille.

Elisabeth Jeggle (PPE-DE), par écrit. – (DE) L'appel explicite contenu dans l'amendement 15 à éradiquer les maladies rares via des conseils génétiques aux parents porteurs de la maladie et à sélectionner des embryons sains au moyen de diagnostics génétiques préimplantatoires (DPI) n'est pas simplement contraire aux lois en vigueur en Allemagne. À la lumière, en particulier, de l'histoire d'Allemagne, il apparaîtrait inacceptable et intolérable par principe d'exiger ou de recommander l'éradication et la sélection de personnes handicapées, mêmes si elles ne sont pas encore nées.

De façon alarmante, ces propositions et formulations révèlent un manque total de respect pour la valeur de chaque vie humaine, que l'on parle de personnes malades ou saines. L'addenda déposé remplace l'appel à un traitement thérapeutique des maladies rares avec l'objectif de prévenir la naissance de personnes malades.

Cela n'est pas compatible avec l'esprit et la lettre des déclarations européennes et internationales des droits de l'homme. L'objectif réel d'une politique européenne convaincante devrait être d'aider les personnes malades ou en risque de maladie, pas leur sélection précoce sur la base de critères de qualité.

Le rapport et les amendements individuels, en particulier l'amendement 15, ne correspondent pas à mes valeurs chrétiennes. C'est pourquoi j'ai voté contre le rapport.

**Mairead McGuinness (PPE-DE),** *par écrit.* – *(EN)* Cette résolution comprend de nombreux points auxquels je suis favorable. Cependant, je n'ai pas pu soutenir le rapport dans son ensemble, car il inclut des sujets qui, selon moi, et c'est bel et bien le cas, sont des questions de subsidiarité – c'est-à-dire qui relèvent de la compétence des États membres – et qui, dès lors, ne sont pas des points sur lesquels le Parlement européen devrait se prononcer. La question des pratiques eugénistes a été incluse dans cette résolution par l'amendement 15. Je n'ai pas soutenu l'amendement 15. Cette question est une question de subsidiarité et ne doit pas être traitée par l'Union européenne qui ne légifère pas, et ne doit pas légiférer, sur les pratiques eugéniques. C'est pourquoi je n'ai pas pu soutenir le rapport dans son ensemble.

#### - Rapport Audy (A6-0168/2009)

**Richard James Ashworth (PPE-DE)**, par écrit. – (EN) Les conservateurs britanniques n'ont pas pu approuver la décharge du budget 2007 de l'Union européenne, section III - Commission européenne. Nous insistons sur le fait que le budget parlementaire doit être rentable pour le contribuable européen et supportons dès lors le rapport du rapporteur. Nous sommes particulièrement favorables à la critique du rapporteur relative à l'incapacité de la Commission de faire en sorte que la Bulgarie et la Roumanie atteignent des niveaux appropriés de contrôle financier. Cependant, nous devons souligner le fait que cela fait quatorze années consécutives que la Cour des comptes européenne n'a pas pu délivrer de déclaration d'assurance positive

pour les comptes généraux de l'Union. La responsabilité pour les comptes incombe en dernier ressort à la Commission européenne; c'est pourquoi, conformément à notre approche traditionnelle, nous continuerons de voter contre l'accord d'une décharge jusqu'à ce que nous observions de réels progrès en direction de la délivrance d'une déclaration d'assurance positive par la Cour des comptes européenne.

**Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE),** *par écrit.* – (*RO*) J'ai voté, tout comme le reste du contingent roumain au sein du groupe PPE-DE, contre le rapport de M. Jean-Pierre Audy concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007, car l'amendement 13 n'a pas été accepté. Le rapport de la Cour des comptes pour l'exercice 2007 ne porte encore que sur les projets de la période 2000-2006, dans la mesure où 2007 a constitué essentiellement une phase préparatoire de la mise en œuvre des programmes 2007-2013. Par conséquent, l'impact des nouvelles règles définies pour la période 2007-2013, qui sont plus simples et plus strictes que celles qui sont en vigueur jusqu'en 2006, ne peut pas encore être évalué.

Je voudrais souligner la nécessité de simplifier les procédures concernant l'utilisation des fonds structurels, en particulier les systèmes de gestion et de contrôle. La complexité du système est l'une des causes des irrégularités des États membres. Je voudrais également insister sur la nécessité des mesures de simplification proposées par la Commission dans sa révision de la réglementation applicable aux fonds structurels pour la période 2007-2013 en réponse à la crise financière actuelle. De telles procédures de simplification jouent un rôle crucial dans la réduction des charges administratives aux niveaux national, régional et local. Il est essentiel de vieller à ce que ces procédures de simplification contribuent à réduire le taux d'erreur à l'avenir.

Jeanine Hennis-Plasschaert, Jules Maaten, Toine Manders et Jan Mulder (ALDE), par écrit. — (NL) Le parti populaire néerlandais pour la liberté et la démocratie (VVD) a voté contre l'octroi de la décharge à la Commission européenne. Le VVD estime que la Commission n'a que trop peu progressé au niveau de la promotion de l'introduction de la déclaration nationale dans les États membres. Jusqu'à présent, seuls quatre pays l'ont fait, parmi lesquels les Pays-Bas. De plus, le VVD est d'avis que les États membres de l'Union commettent toujours trop d'erreurs dans l'affection de fonds européens, comme l'ont démontré les contrôles menés par la Cour des comptes européenne. La Cour des comptes a émis une opinion d'audit défavorable, entre autres concernant la politique rurale, la cohésion et la politique structurelle. Le VVD considère que ces systèmes de contrôle dans ces domaines doivent être améliorés. Les progrès réalisés au cours de ces cinq dernières années ont été insignifiants.

**Rumiana Jeleva (PPE-DE),** *par écrit.* – (*BG*) Monsieur le Président, j'ai voté pour la décharge de la Commission sur l'exécution du budget de l'Union européenne pour 2007.

Parallèlement, je dois mentionner que j'ai voté contre les textes dans ce rapport qui visaient à introduire la compilation de rapports trimestriels sur la gestion des ressources des fonds structurels et de cohésion, en particulier dans le cas de la Bulgarie et de la Roumanie. J'ai voté contre ces textes, car j'ai l'intime conviction que, dans les cas où nous exigeons davantage de contrôle, il est bon de mettre cette mesure en œuvre simultanément et de la même manière dans l'ensemble des États membres, et pas seulement pour un ou deux d'entre eux. Je partage également l'inquiétude du Parlement et du rapporteur, qui indique que les fonds pour la Bulgarie qui ont été gelés ou retirés par la Commission européenne s'élèvent à près de 1 milliard d'euros.

Comme l'a indiqué le rapport, ces pertes et revenus gelés ont été imposés essentiellement à cause, notamment, d'irrégularités au niveau des appels d'offre et de l'éligibilité des frais, de l'aliénation des biens d'investissement et du manque de capacité administrative. Je souhaiterais conclure en partageant avec vous mon inquiétude quant au fait que les citoyens bulgares seront privés d'instruments promouvant la solidarité européenne et qu'ils paieront injustement pour les erreurs de leur gouvernement.

**Mairead McGuinness (PPE-DE)**, *par écrit*. – (EN) J'ai voté en faveur de la décharge 2007 pour la Commission européenne, mais je l'ai fait avec certaines réserves.

Il y a cinq ans, le président Barroso a promis que le contrôle budgétaire et les déclarations d'assurance officielles afficheraient un bilan de santé positif avant la fin de son mandat. Or, malgré quelques progrès, cette procédure demeure lacunaire.

Jusqu'à présent, vingt-deux pays ont transmis un rapport annuel de synthèse, se conformant ainsi aux exigences minimales du règlement financier, mais tous ne sont pas satisfaisants. Seuls huit pays ont été à la hauteur en fournissant une analyse ou une déclaration d'assurance plus officielle, et malheureusement, l'Irlande ne figure pas parmi eux. Nous devons veiller à ce que nettement plus de progrès soient effectués pour la décharge du budget 2008.

**Alexandru Nazare (PPE-DE),** par écrit. – (RO) Le contingent du PD-L (parti démocrate libéral roumain) au sein du groupe PPE-DE a voté contre le rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 qui fait référence à la gestion des fonds européens par la Roumanie et la Bulgarie.

Le rapport concernant la décharge, qui concerne des irrégularités au niveau de l'accès au fonds PHARE avant 2007, a conservé la disposition prévoyant l'élaboration d'un rapport spécial sur l'état de la gestion des fonds communautaires en Roumanie et sur les mesures prises dans la lutte contre la corruption. Par conséquent, le groupe PD-L au Parlement européen a voté contre le rapport.

Ce rapport spécial ne se justifie pas dans la mesure où un mécanisme de coopération et de vérification a déjà été instauré et a été approuvé par le Conseil européen en décembre 2006. L'élaboration d'un rapport supplémentaire affaiblit la crédibilité du mécanisme de coopération et de vérification déjà en place. En fait, même la réaction de la Commission européenne, par son porte-parole M. Mark Gray, confirme la futilité d'une telle mesure alors que des mécanismes éprouvés et validés pour la détection d'irrégularités dans la gestion des fonds communautaires existent déjà.

## - Rapport Søndergaard (A6-0153/2009)

Philip Claeys (NI), par écrit. – (NL) J'ai voté contre l'octroi de la décharge, car le Comité des régions, sous sa forme actuelle, ne peut être pris au sérieux par quiconque. Entre autres à cause de la définition opaque du terme «région», le Comité des régions est une entité extrêmement hétérogène dans laquelle, outre les nations européennes, des agglomérations urbaines, par exemple, sont représentées. Il est également très étrange que les régions se soient récemment organisées elles-mêmes en groupes politiques sans avoir reçu pour ce faire un quelconque mandat démocratique de la part des électeurs.

## - Rapport Fjellner (A6-0176/2009)

**Martin Callanan (PPE-DE),** *par écrit.* – (EN) Les conservateurs britanniques s'opposent à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Je conteste le principe que l'UE puisse accorder et réglementer les droits fondamentaux. Je suis également particulièrement opposé à la Charte des droits fondamentaux, car l'UE l'a adoptée malgré le fait qu'aucun des vecteurs envisagés pour sa mise en œuvre – la Constitution européenne et le traité de Lisbonne – n'ait été ratifié.

La mise en place d'une agence chargée de superviser la Charte des droits fondamentaux a constitué une perte d'argent colossale pour les contribuables et s'est révélée être un exercice vaniteux. En réalité, nous pourrions en dire de même pour de nombreuses agences européennes qui ne font que refaire le travail accompli au niveau national et plaident sans aucune honte en faveur du programme fédéraliste de l'UE. Dans ma circonscription électorale, nombreux sont ceux pour qui les énormes sommes gaspillées pour telle ou telle agence font l'effet d'une gifle, notamment en cette période de crise économique durant laquelle ils consacrent des montants de plus en plus élevés à des impôts destinés à financer les extravagances de l'UE.

**Philip Claeys (NI)**, *par écrit*. – (*NL*) J'ai voté contre l'octroi de la décharge vu que l'Agence européenne des droits fondamentaux est une institution superflue, qui, en outre, est hostile au droit de la liberté d'expression.

#### - Proposition de résolution (B6-0191/2009)

**Edite Estrela (PSE),** par 'ecrit. - (PT) l'ai voté pour la proposition de résolution sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, car je pense que la déforestation engendre des dommages environnementaux difficilement réversibles, comme la perturbation des conditions hydrologiques, la désertification, l'impact sur le climat et le déclin de la biodiversité.

Une plus grande cohérence entre les politiques de préservation et de gestion durable des forêts et d'autres politiques européennes internes et externes est nécessaire. Pour cette raison, nous avons besoin d'une évaluation de l'impact, sur les forêts, des politiques européennes dans le domaine de l'énergie (en particulier les biocarburants), de l'agriculture et du commerce.

J'estime également qu'un soutien financier aux pays en développement est absolument vital pour faire cesser la déforestation tropicale. Réduire la déforestation jouera un grand rôle pour limiter le changement climatique et pour s'adapter à ce changement climatique.

## - Rapport Savary (A6-0199/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE)**, *par écrit*. – (*IT*) J'ai voté pour ce rapport.

La gestion des transports basée sur les besoins et les exigences des citoyens est l'un des principaux points de discussion de la politique européenne. Au moyen du programme CIVITAS (promulgué en 2002), conçu pour promouvoir la distribution à grande échelle des transports urbains, et du livre blanc intitulé «La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix» (promulgué en 2001), qui proposait la création d'un meilleur système de transport urbain, la Commission a déjà proposé un vrai plan d'action visant à optimiser la qualité des transports européens. Elle a conçu un système pour séparer progressivement la hausse de la demande de mobilité et la croissance économique, de manière à contrôler la pollution atmosphérique de façon plus ou moins efficace tout en gardant à l'esprit la protection du système de production européen. La Commission, ayant reconnu la situation, s'engage dès lors à garantir à tous les citoyens européens un réseau de transport à la fois efficace et extrêmement sûr.

Nous devrons nous concentrer sur cinq points: 1) protéger les droits et devoirs des passagers; 2) améliorer la sécurité routière; 3) encourager la sécurité; 4) limiter le transport routier en vue de mettre fin à la congestion du transport terrestre.

**Luís Queiró (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) La croissance rapide actuelle dans les villes, combinée à la concentration des populations européennes dans les centres urbains, sont des faits que ce rapport du Parlement européen tente d'analyser en vue de contribuer au travail énorme devant être fait dans ce domaine.

Gardant à l'esprit le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité, ce rapport présente des propositions que j'estime importantes.

Le point le plus significatif de cette position adoptée par le Parlement est l'attention qu'il porte à la dispersion des mesures, qui peuvent dès lors manquer de cohésion, pas uniquement en tant qu'arsenal législatif, mais plus particulièrement en termes de mise en œuvre.

Je suis d'accord avec la nécessité d'une approche cohérente, en ce compris le fait d'encourager l'optimisation des différents modes de déplacement dans les centres urbains en améliorant la programmation urbaine. En outre, je soutiens la recherche et l'innovation continues dans ce domaine spécifique, et la collaboration de la Commission avec les États membres, contribuant, lorsque c'est nécessaire, à l'échange d'informations sur les bonnes pratiques à appliquer dans les différents pays Enfin, je souhaite souligner l'importance de l'industrie européenne dans le développement de technologies qui pourraient améliorer la gestion, la sécurité et l'efficacité énergétique des transports urbains pour les villes européennes.

## - Rapport Jensen (A6-0227/2009)

**Alessandro Battilocchio (PSE),** *par écrit.* – (*IT*) Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai voté pour le rapport de M<sup>me</sup> Jensen, qui fournit un cadre d'action exhaustif et définit les actions pour le déploiement coordonné de systèmes de transport intelligents (STI) en Europe.

La congestion routière, l'augmentation des émissions de  $\mathrm{CO}_2$  et les décès dus aux accidents de la route sont considérés comme les principaux défis que les transports européens doivent relever, et je pense que les STI représentent un instrument capital pour améliorer l'efficacité, la sécurité et la sûreté des transports ainsi que le respect de l'environnement, contribuant ainsi au développement d'une mobilité durable pour les citoyens et pour l'économie.

Je suis d'accord avec l'idée selon laquelle les STI peuvent améliorer les conditions de vie des citoyens européens et qu'ils contribueront aussi à renforcer la sécurité routière ainsi qu'à réduire les émissions nocives et la pollution atmosphérique. Je crois fermement que les systèmes de transport intelligents contribueront à accroître l'efficacité des transports, réduisant ainsi le trafic.

Bien que plusieurs applications aient été conçues ou introduites pour différents modes de transport (ferroviaire, maritime et aérien), il n'existe aucun cadre européen cohérent de ce type pour le transport routier.

## 10. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

## PRÉSIDENCE DE M. HANS-GERT POETTERING

Président

## 11. Paquet climat-énergie et paquet sur le transport maritime (signature des actes)

**Le Président.** – Monsieur Nečas, vice-Premier ministre adjoint et représentant de la présidence de l'Union européenne, Monsieur le Commissaire Rehn, Mesdames et Messieurs les rapporteurs et présidents de commission, chers collègues.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de signer conjointement deux paquets importants, le paquet sur le climat et l'énergie, et le paquet pour une politique maritime intégrée pour l'Union européenne. Nous voici à l'apogée d'un travail opiniâtre que nous avons mené à bien avec le Conseil et la Commission. En adoptant ces deux projets de loi, l'Union européenne prouve qu'elle est en mesure d'unir ses forces et d'agir de manière décisive pour triompher des défis dans les secteurs fondamentaux du développement durable, de la protection environnementale et de la sécurité en mer. Cette signature publique contribuera à souligner l'importance du droit européen aux yeux des citoyens européens.

Dans le paquet sur le climat et l'énergie, le Parlement et le Conseil ont jeté les bases qui devraient permettre à l'Union européenne de réaliser ses objectifs climatiques à l'horizon 2020 et de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. Le paquet «climat» englobe des cadres juridiques importants susceptibles de contribuer, notamment, à améliorer le système d'échange des droits d'émission ou les efforts que déploient des États membres en vue de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir les énergies renouvelables ou les techniques de stockage du CO<sub>2</sub>. Les rapporteures, à savoir M<sup>mes</sup> Doyle et Hassi, sont parmi nous, enfin je suppose; en tout cas, je vois M<sup>me</sup> Hassi.

Ce paquet conférera à l'Union européenne la crédibilité nécessaire lors de la période préparatoire à la conférence internationale prévue à Copenhague en décembre, ainsi qu'au cours des négociations en vue d'un accord global et contraignant.

S'agissant du transport maritime, le Parlement et le Conseil ont abouti à un accord sur huit dossiers au cours de la procédure de conciliation. C'est le résultat de trois années de travail intensif.

Cet aboutissement témoigne aussi de la forte pression qu'exerce le Parlement européen pour prévenir la survenue de nouvelles catastrophes maritimes – souvenons-nous notamment des accidents ayant impliqué l'Erika en 1999 et le *Prestige* en 2002 – en renforçant la sécurité en mer.

Nous constatons aujourd'hui que nombre de propositions émises par la commission temporaire sur l'amélioration de la sécurité en mer, mise en place par le Parlement européen, ont été votées. Leur précision aidant, l'inspection et le contrôle des navires, la surveillance du transport maritime et l'assurance des armateurs ont été améliorés, l'assurance obligatoire introduite, et les obligations d'enquête comme la responsabilité en cas d'accident renforcées.

Je suis ravi de voir que M<sup>me</sup> Doyle, rapporteure, a pris place parmi nous.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer ma gratitude envers la présidence tchèque, la Commission, les membres de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, ceux de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, ceux de la commission des transports et du tourisme, ainsi que, tout spécialement, leurs présidents et rapporteurs, qui, tous, ont œuvré efficacement sur ces importants actes législatifs. Enfin, je remercie également mes chers collègues d'assister aujourd'hui à la signature de ces projets de loi essentiels. Je suis particulièrement heureux de voir que deux présidents de groupe nous honorent de leur présence ce jour à midi. Merci.

Qu'il me soit permis d'inviter le président en exercice du Conseil à prendre la parole.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous remercier de m'avoir convié ici, au Parlement européen, à l'occasion de la cérémonie de signature du paquet sur l'énergie et le climat et du paquet sur le transport maritime, deux ensembles fondamentaux sur lesquels les États membres de l'UE ont su s'accorder, avec la contribution de la Commission, de la présente Assemblée et d'autres partenaires. Pour commencer, je voudrais, au nom du Conseil européen, exprimer quelques mots sur le paquet énergie et climat.

Ce paquet confirme le rôle le rôle de premier plan que joue l'UE dans la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, en respectant les possibilités réelles et le contexte économique de chaque État membre. Le paquet «climat-énergie» possède une valeur symbolique importante, dans la mesure où il illustre le fait que les représentants d'un demi-milliard de citoyens, 500 millions de personnes, ont réussi à s'accorder sur un certain nombre d'actions, de stratégies et de finalités bien précises sur ce sujet essentiel et sensible, en dépit de l'environnement économique difficile qui est le nôtre aujourd'hui. Il possède également une valeur d'exemple pour tous nos partenaires dans le monde. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les quatre rapporteurs pour leur travail de préparation, de négociation et de conception de cet ensemble de mesures décisives, de même que le Parlement dans son entier pour sa contribution active et positive, la Commission pour avoir donné son appui et sa collaboration tout au long du processus d'approbation, ainsi que la présidence française pour le niveau exceptionnel d'engagement dont elle a fait preuve. Le paquet nous ouvre la voie, à nous tous Européens, afin que nous soyons en mesure de négocier des accords globaux sur la stratégie qui devrait être adoptée lors de la conférence de Copenhague de décembre, à propos du changement climatique. L'UE occupe une position dominante dans le domaine de la protection du climat. Nous ne devrions pas faire fi de cette longue suprématie mais la transformer en une qualité nouvelle.

Mesdames et Messieurs, je voudrais à présent dire quelques mots sur l'importance du troisième paquet sur la sécurité en mer, nouvelle preuve de collaboration réussie – identiquement importante – entre le Conseil et le Parlement européen. Les citoyens européens ont été épouvantés lorsque, en 1999, le pétrolier Erika, chargé de 20 000 tonnes de pétrole se brisait au large des côtes britanniques et provoquait une catastrophe environnementale et lorsque, trois ans plus tard, le pétrolier Prestige relâchait au large de la Galice (Espagne) 120 tonnes de pétrole. Nous nous souvenons tous des images tragiques, ces images des zones côtières affectées que des milliers de volontaires s'étaient attelé à nettoyer, impuissants face à l'immense marée noire où mourraient lentement plantes, oiseaux et animaux englués. Il nous fallait impérativement faire tout notre possible pour éviter la répétition de catastrophes écologiques de cette ampleur. Il nous fallait impérativement agir ensemble. Clairement, l'UE devait envoyer un signal pour signifier que les navires en mauvais état, insuffisamment assurés et négligeant de respecter les règles de sécurité les plus élémentaires, ne sont pas bienvenus le long des côtes européennes. En novembre 2005, la Commission européenne a réagi en soumettant un ensemble ambitieux de huit propositions législatives, à savoir le troisième paquet sur la sécurité en mer. Pour l'Europe, il en résultera, concrètement, une meilleure prévention des accidents en mer, une augmentation de la fréquence des contrôles, ainsi qu'une répartition claire des responsabilités en s'axant sur les exploitants de navires. Outre l'effet considérable sur l'environnement - un patrimoine qui nous appartient à tous -, les résultats de ce nouveau volet du droit européen seront dûment appréciés par les citoyens et les entreprises des États côtiers, comme l'on s'en doute, mais également par les États non côtiers dont l'économie est fortement orientée sur les exportations, comme mon pays, dont une large part de la production est exportée d'Europe par voie maritime. Les pays non côtiers ont tout intérêt à s'assurer que des pétroliers comme l'Erika ou le Prestige, ne puissent plus naviguer au large des côtes européennes, et que des règles d'efficacité, de sécurité et responsabilité environnementale régissent désormais le transport maritime.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je terminerai en remerciant les rapporteurs du Parlement européen, la présidence française ainsi que la Commission pour l'intense travail dont tous ont fait preuve en vue de finaliser ce paquet maritime. Sans leurs efforts et leur engagement, cette réussite et les avantages certains qu'elle entraîne pour les citoyens, les entreprises et l'environnement en Europe n'auraient pas été possibles.

**Le Président.** – Merci, Monsieur le Ministre. Je voudrais maintenant vous prier, vous, M. le commissaire Rehn et les rapporteurs de me rejoindre à la table où M. le ministre Nečas et moi-même allons signer les actes en votre présence.

(Signature des actes)

## 12. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

## 13. Conclusions du Sommet du G20 (débat)

**Le Président**. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur les conclusions du Sommet du G20.

**Petr Nečas,** président en exercice du Conseil. - (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le 2 avril 2009, les chefs d'État ou de gouvernement du G20 se sont réunis à Londres pour discuter des mesures

supplémentaires à prendre en vue de relancer l'économie mondiale et d'éviter que ne se reproduisent à l'avenir des crises d'une telle ampleur. Lors de la réunion, les dirigeants se sont engagés à faire le nécessaire pour rétablir la confiance, la croissance économique et l'emploi, modifier le système financier en vue de restaurer les flux de crédits, renforcer la réglementation financière, restaurer la confiance dans le marché et assurer le financement d'institutions financières internationales réformées, afin qu'elles soient mesure de contribuer efficacement au règlement de cette crise et de prévenir les crises futures. Soucieux de servir la prospérité générale, ils se sont également engagés à promouvoir les échanges et les investissements au niveau global, à rejeter le protectionnisme et à faire de l'économie le moteur d'une croissance inclusive, respectueuse de l'environnement et durable.

Par les propositions qu'elle a avancées et le comportement qu'elle a adopté, l'UE a joué un rôle très important. Dans beaucoup de domaines, pour ne pas dire dans la plupart d'entre eux, l'UE et les membres européens du G20 ont apporté une contribution majeure au travail des groupes préparatoires et exercé une influence notable sur l'étendue du consensus dégagé et la forme finale des propositions adoptées. Cela a notamment été le cas pour ce qui est de la régulation et du contrôle des marchés financiers, de la transparence totale du système financier, du rejet de tout protectionnisme, de l'achèvement du programme de Doha pour le développement et de la façon de relancer l'économie. À cet égard, les dirigeants européens ont insisté sur la nécessité de débarrasser le système financier des actifs sans valeur et de jeter les bases d'une économie mondiale durable à l'avenir. Enfin, les pays de l'UE ont promis d'injecter des fonds dans le FMI, ce qui a non seulement amené d'autres pays à prendre des engagements similaires, mais a surtout, joué un rôle important – si pas essentiel – dans la décision prise de stabiliser les économies incapables de s'en sortir seules, en recourant non pas à des solutions *ad hoc* et à l'aide bilatérale, mais en faisant systématiquement appel aux institutions internationales créées à cette fin. En agissant de la sorte, nous renforcerons la base financière desdites institutions et nous restaurerons le respect et l'autorité qu'elles inspirent.

Je voudrais dès lors prendre un peu de recul pour envisager la signification que le sommet du G20 de Londres pourrait avoir pour l'économie mondiale et l'UE, en particulier.

Je ferai tout d'abord un retour à l'année 1933. En juin de cette année-là, les représentants de 66 pays s'étaient réunis à Londres pour tenter d'élaborer un plan commun de relance de l'économie mondiale et de sortir de la grave crise économique. La Conférence économique et monétaire de Londres, dont l'objectif était de relancer le commerce international, de stabiliser les prix et de refaire de l'étalon or la base du système monétaire, avait été organisée par la Société des Nations dans un contexte économique mondial comparable à celui que nous connaissons. Au bout d'un mois cependant, la conférence s'est soldée par un échec, si bien que la confiance s'est perdue, que le déclin économique s'est poursuivi et que divers pays ont procédé à des dévaluations en chaîne en vue de soutenir leurs économies respectives, au détriment des autres. Les États européens se sont repliés sur eux-mêmes, tandis que l'économie américaine s'est retranchée dans un isolationnisme qui allait durer de nombreuses années. La récession s'est muée en profonde dépression, le chômage et les tensions sociales ont augmenté et le tout a débouché peu à peu sur la Seconde Guerre mondiale. Dans les semaines qui ont précédé le sommet de Londres de 2009, il était difficile de ne pas tracer de parallèles avec le sommet de 1933. Heureusement, il semble qu'aujourd'hui au moins, le monde a tiré les leçons de l'expérience.

Après des mois d'attente et d'espoirs déçus, de perte de confiance dans les marchés financiers et de récession toujours plus profonde, la réussite du sommet du G20 relevait presque de l'impératif politique. La tâche était effroyablement complexe, au vu des attentes plus que divergentes des différents groupes de pays et du caractère parfois quelque peu irréaliste de certaines de ces attentes. Il est trop tôt, Mesdames et Messieurs, pour affirmer que la réunion du G20 est un succès. Cela étant, les semaines qui se sont écoulées depuis lors permettent de nourrir un optimisme prudent, de penser que cette réunion marque un tournant dans cet épisode de récession mondiale et pourrait également être un événement majeur dans l'histoire de la coopération économique à l'échelon mondial. Elle pourrait même résister à l'épreuve du temps et revêtir une importance comparable à celle de la Conférence de Bretton Woods qui détermina, en 1944, les modalités de cette coopération pour un quart de siècle et continue d'exercer son influence, 60 ans après.

Toutefois, l'importance historique des idées avancées lors du sommet du G20 ne deviendra claire qu'une fois tous les engagements concrétisés, pour autant qu'ils le soient un jour. Malgré la prudence de rigueur, quatre raisons permettent de considérer la réunion du G20 à Londres comme le premier pas sur la voie de la reprise économique et d'une organisation nouvelle et plus durable de l'économie mondiale et des processus décisionnels à l'échelon de la planète.

La première est que le G20 a réellement stimulé la confiance en l'économie et les marchés. Ce regain de confiance n'a pas été spectaculaire jusqu'ici, mais il est évident que le plein retour de la confiance prendra du temps. À cet égard, le principal vecteur de confiance a été l'attitude des participants au G20. Confrontés à un grave effondrement de l'économie planétaire, ils ont fait montre d'unité et ont dégagé un large consensus.

Face à l'incertitude actuelle, il importait que les participants au G20 confirment quelques-uns des grands paradigmes économiques: le plan de relance de l'économie mondiale doit avoir pour préoccupation cruciale l'emploi, les besoins et les intérêts des citoyens, qui ne craignent pas de travailler – cela vaut partout dans le monde, pas seulement dans les pays riches, mais aussi dans les pays pauvres. De plus, ce plan doit inscrire en son cœur les intérêts non seulement des populations actuelles, mais aussi des générations futures. La relance ne peut se faire au détriment de nos enfants et petits-enfants. La seule base porteuse d'une mondialisation durable et d'une prospérité croissante, c'est une économie mondiale ouverte, fondée sur les principes du marché, une régulation réelle et des institutions internationales fortes.

Deuxièmement, le sommet du G20 a envoyé un signal très fort – assurément, le plus fort des 60 dernières années – et annoncé le retour du multilatéralisme dans la prise de décisions économiques sur les questions d'intérêt planétaire. Dans les conclusions du sommet, les chefs d'État ou de gouvernement réaffirment leur conviction que la prospérité est indivisible et qu'une croissance économique soutenue passe par le partage de la croissance entre tous les pays. S'il est une leçon à tirer de la crise mondiale actuelle, c'est qu'en matière économique, nous partageons un sort commun. Nous sommes tous dans le même bateau, que nos pays soient petits ou grands, ouverts ou repliés sur eux-mêmes. L'interdépendance de nos économies a généré des avantages considérables, notamment durant les 10 ou 15 dernières années, avantages qui se sont traduits par une longue période sans conflit majeur, par une prospérité économique sans précédent et par la croissance économique mondiale la plus soutenue de l'histoire humaine, ainsi que par la possibilité, pour des centaines de millions d'êtres humains, de sortir de la pauvreté extrême qui les accablait. Elle a entraîné l'extension des marchés accessibles à nos producteurs et un niveau faible d'inflation et de chômage. Nous ne devons pas renoncer à ces avantages à n'importe quel prix. Il est dès lors absolument essentiel de coordonner nos politiques, au-delà des fluctuations économiques, et c'est ce qu'a confirmé le sommet du G20.

Troisièmement, les chefs d'État ou de gouvernement sont parvenus à un consensus sur des questions à propos desquelles le consensus apparaissait inconcevable voici un an, ou même neuf mois. Les engagements pris à Londres sont le fruit de trois mois d'intenses discussions au niveau des groupes de travail et constituent une réelle avancée. S'ils sont respectés et mis en pratique, ils formeront une bonne base pour éviter que ne surviennent des crises aussi destructrices durant les prochaines décennies.

Quatrièmement, le sommet a modifié le cadre de la coopération économique mondiale et a entraîné une nouvelle répartition des pouvoirs. Les principales économies émergentes ont obtenu la pleine reconnaissance de leur rôle dans l'économie mondiale. Par ailleurs, les pays développés et les économies les plus dynamiques de la planète ont convenu qu'il était de l'intérêt de tous que les pays pauvres et les groupes sociaux vulnérables, partout dans le monde, connaissent la stabilité et la prospérité. C'est là un changement d'une importance stratégique, qui implique pour l'Europe d'adopter une vision neuve et de déployer des politiques bien pensées pour conserver sa position dans les processus décisionnels à l'échelle de l'économie mondiale. Le poids de l'économie de la zone UE et l'héritage du passé ne suffiront pas à préserver à l'avenir le rôle stratégique qui est celui de l'Europe sur ces questions.

Cela étant, le sommet de Londres n'en est pas moins un succès incontestable pour l'UE, puisqu'il a entériné toutes les priorités énoncées par les dirigeants des États membres dans les conclusions du Conseil européen des 19 et 20 mars 2009. En effet, le sommet du G20 a rejeté le protectionnisme, pris l'engagement de mener une politique économique responsable et durable, soutenu le multilatéralisme et appuyé dans leur ensemble les priorités collectivement identifiées comme fondamentales par les États membres de l'UE en matière de régulation du secteur financier. Je le répète: lors des négociations du G20, les membres de l'UE ont occupé, parfois avec d'autres, une position de pointe sur nombre de questions. Il n'en demeure pas moins qu'au terme de ce sommet, un certain nombre de questions restent en suspens.

Primo, dans le domaine de la régulation et du contrôle du secteur financier, diverses questions demeurent ouvertes et font encore l'objet de tractations, malgré les progrès considérables accomplis ces derniers mois. L'UE a bien sûr arrêté une feuille de route et un calendrier clairs pour les deux prochains mois et procédé à une répartition des rôles entre la Commission européenne, la Banque centrale européenne, la Commission financière européenne, le Conseil ECOFIN et le Conseil européen de juin. Ce programme pointe notamment la nécessité impérieuse de prendre des mesures fortes dans le domaine des normes comptables, afin de

permettre aux banques européennes d'évoluer dans des conditions de concurrence comparables à celles de leurs homologues américaines.

Deuxièmement, dans le domaine du commerce international, les dirigeants du G20 ont réaffirmé à Londres l'engagement, pris à Washington, de ne pas instaurer des barrières commerciales nouvelles. Ils ont également confirmé leur volonté de faire déboucher le programme de Doha pour le développement sur «un résultat ambitieux et équilibré». Il faut cependant noter que cet engagement avait déjà été pris lors du sommet du G20 de novembre dernier et qu'à cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement avaient promis de parvenir à un accord sur le plan de Doha pour le développement avant la fin 2008. Reste donc à voir dans quelle mesure l'engagement pris l'a été sérieusement cette fois-ci. Les dirigeants réunis à Londres ont cependant déclaré qu'ils s'attacheraient désormais personnellement à la réalisation du plan de développement de Doha et qu'ils veilleraient à ce que Doha soit au cœur de toutes les rencontres internationales futures concernées par cette problématique. La concrétisation de ces accords doit figurer au cœur des priorités de l'UE.

Troisièmement, les participants au sommet du G20 se sont engagés à injecter, via le FMI et les banques multilatérales de développement, 1 100 milliards de dollars américains dans l'économie mondiale pour relancer le crédit, la croissance économique et l'emploi. Les modalités de cet engagement, qui porte sur le court terme, le moyen terme et le long terme, doivent encore être précisées. Les mesures à court terme incluent notamment les 75 milliards d'euros promis au FMI par les pays de l'UE pour stabiliser la balance des paiements des pays pour lesquels une telle aide est indispensable. Là aussi, les modalités doivent être précisées et les ministres des finances de nos pays doivent définir la forme que revêtira cet engagement et les mécanismes qui présideront à sa mise en œuvre.

Pour ce qui est des engagements à moyen et long terme en faveur des institutions multilatérales, l'engagement a été pris de fournir au FMI la somme sans précédent de 500 milliards de dollars américains, sous la forme d'un prêt multilatéral. En outre, le sommet de Londres a débouché sur l'engagement des pays du G20 à soutenir une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux (SDR), c'est-à-dire une émission dans la devise du FMI et à laquelle les États membres de cette institution pourront faire appel pour acquitter des paiements mutuels. L'engagement évoque la somme de 250 milliards SDR. Comme c'est le cas pour le crédit multilatéral, une émission SDR induit des procédures techniques relativement complexes, qui impliquent notamment l'accord des instances officielles du FMI, des négociations avec les pays participants et la ratification des accords pris par les parlements nationaux des pays membres. Tout cela pourrait prendre des années et il convient donc de rester ferme, mais aussi réaliste, sur nos attentes.

En prenant les engagements susmentionnés, les pays du G20 ont également convenu de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer la mise en œuvre rapide des réformes des structures décisionnelles du FMI décidées en avril 2008, actuellement gelées par les retards pris dans la ratification par les parlements nationaux. Les pays du G20 ont également demandé au FMI d'accélérer le prochain cycle de réforme des parts et droits de vote des États membres, afin que tout soit prêt en janvier 2011. Les pays de l'UE devraient prêter une attention suffisante à cette réforme à venir, qui pourrait impliquer pour nombre d'entre eux, grands comme petits, l'impossibilité future pour leurs représentants nationaux de participer directement ou indirectement à la prise de décisions et la privation d'un accès direct à l'information. Les réformes viseront également à renforcer le rôle du FMI dans le pilotage de l'économie mondiale. Jusqu'ici, peu d'États membres se sont vraiment penchés sur cette question. Pourtant, ils devront y prêter toute l'attention nécessaire au cours des mois à venir.

Quatrièmement, il reste une problématique qui requiert la plus grande attention et la recherche d'une solution. Il s'agit de l'inégalité au niveau mondial et de l'organisation du système monétaire international à l'avenir. Ces questions ont été sciemment exclues de l'ordre du jour du sommet de Londres, car elles demeurent, en tant que telles, inscrites sur la liste des sujets à traiter prochainement. À cet égard, il est utile de mentionner que c'est précisément l'incapacité à convenir d'un ordre monétaire mondial qui explique l'échec du sommet de Londres de 1933. Or, ce problème n'est pas moins complexe aujourd'hui qu'il ne l'était alors. L'UE doit y accorder l'attention qui s'impose, car la relance durable de l'économie et la prévention de crises internationales dévastatrices passent notamment par là.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier la Grande-Bretagne, pays actuellement à la présidence du G20, d'avoir organisé ce sommet et surtout d'avoir encadré le processus de discussion et de négociation mené au sein des groupes de travail dans les semaines et les mois qui ont précédé la réunion. Les organisateurs ont fait de l'excellent travail et méritent nos applaudissements, car ils ont énormément contribué aux progrès accomplis et à la portée du consensus dégagé.

L'espoir existe de voir le sommet du G20 de Londres déboucher sur une ère nouvelle et fructueuse dans le domaine de la coopération économique mondiale. Je pense vraiment que cet espoir est réel. Les conclusions du sommet du G20 sont un excellent point de départ pour surmonter la crise économique mondiale au plus vite. Elles ouvrent également la possibilité de modifier la structure d'une économie mondiale promise à l'interdépendance et d'être, ce faisant, mieux préparés à une production durable à long terme et à la coordination des prises de décision dans le domaine économique. Il reste beaucoup à faire et nombre d'engagements doivent être concrétisés. L'évolution des mois et des années à venir montrera dans quelle mesure le sommet de Londres mérite d'entrer dans les livres d'histoire. En tout cas, il aura marqué l'évolution des positions stratégiques dans l'économie mondiale. Pour entrer dans cette nouvelle ère, l'UE se doit d'adopter une vision claire et réaliste et de mener des politiques qui conserveront à l'Europe, à l'avenir, le rôle stratégique qui a été le sien dans le passé et auquel les 500 millions de citoyens européens ont droit.

### PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD ONESTA

Vice-président

**Pervenche Berès (PSE).** - Monsieur le Président, je sais bien qu'on ne peut rien contre le Conseil, mais tout de même, nos travaux ont pris beaucoup de retard.

Nous avons un ordre du jour chargé en discussions importantes. Le Conseil est prévu pour cinq minutes et il parle vingt minutes. Je trouve cela irrespectueux de la représentation parlementaire.

**Le Président.** - Vous connaissez notre règlement aussi bien que moi, Madame Berès. Je peux user du marteau pour tous les collègues, je ne peux qu'inviter la Commission et le Conseil à la concision, ce que vous venez de faire de manière remarquable.

Monsieur le Commissaire, je vous en prie. Votre temps n'est pas compté, mais sachez que, face à moi, j'ai un papier qui indique que cinq minutes seraient acceptables.

**Olli Rehn,** membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, les résultats du sommet du G20 de Londres sont significatifs. Ils envoient un message clair d'unité mondiale, d'un désir de travailler ensemble pour sortir l'économie mondiale de la crise actuelle et la remettre sur le chemin de la croissance et de la création d'emplois.

Le G20 s'est concentré sur trois grandes lignes d'action. Je suis ici aujourd'hui en remplacement de mon collègue Joaquín Almunia, qui participe aujourd'hui à une importante réunion du FMI à Washington pour faire avancer ces actions et qui n'a donc pas pu participer à cette session.

Permettez-moi de vous communiquer brièvement le point de vue de la Commission quant à ces résultats et de décrire les actions relatives à ces trois grandes lignes.

Tout d'abord, les dirigeants ont clairement convenu de faire tout les efforts possibles pour relancer la croissance. À l'heure actuelle, la première priorité est de rétablir les flux du crédit. Dans cette perspective, il faut faire face au problème des actifs en difficulté, des actifs «toxiques», et donc soutenir les principes adoptés en mars par les ministres des finances du G20. Ces principes sont tout à fait conformes à l'approche adoptée par l'Union européenne.

Il a également été convenu de mettre en œuvre sans retard les mesures de stimulation économique annoncées. Le stimulant fiscal européen coordonné de plus de 3 %, peut-être même plus proche de 4 %, est essentiel pour l'Europe elle-même et apporte une contribution essentielle à la réaction macroéconomique à court terme du G20 face à la crise.

Le résultat du sommet du G20 devrait permettre un équilibre correct entre l'expansion fiscale à court terme, qui est bien sûr nécessaire, et la viabilité fiscale à long terme, qui nécessitera de mettre fin aux stimulants fiscaux en bon ordre le moment venu. Ici aussi, le consensus européen sur la nécessité de protéger la viabilité fiscale à moyen terme a contribué à la position équilibrée adoptée à Londres.

Dans toute récession mondiale, le protectionnisme commercial représente une menace potentielle. Il est donc important que le G20 ait confirmé son engagement à maintenir l'ouverture en matière de commerce et d'investissements et à éviter toute forme de protectionnisme.

La deuxième ligne d'action est un plan ambitieux visant à reformuler la règlementation mondiale des marchés financiers. Il a été convenu qu'à l'avenir, les règles s'appliqueraient à toutes les banques, partout et toujours. Le G20 a fait un grand pas vers la convergence règlementaire mondiale que l'Europe réclame depuis longtemps.

Nous sommes parvenus à atteindre les objectifs suivants: une augmentation des exigences de fonds propres et des réserves de liquidités des banques, des mesures pour éviter l'accumulation de financements par la dette (effet de levier), la règlementation des fonds alternatifs et des fonds de capitaux privés, un accord sur une meilleure règlementation et sur la supervision du marché des produits dérivés du crédit, une règlementation plus ambitieuse des agences de notation de crédit, la mise en place de collèges mondiaux de contrôleurs pour toutes les grandes banques internationales et l'adoption du nouveau principe du Conseil de stabilité financière en matière de rémunération et de primes versées aux dirigeants des organismes financiers. Des actions décidées ont également été convenues en matière de paradis fiscaux offshore non coopératifs. À l'avenir, les profiteurs fiscaux ne devraient donc plus pouvoir se cacher nulle part dans le monde. Nous saluons en particulier la référence faite à la fin du secret bancaire.

Nous saluons également l'annonce récente faite par plusieurs pays de leur intention de se rapprocher des normes de l'OCDE en matière d'échange d'informations à des fins fiscales. En matière de règlementation fiscale, nous avons fait davantage de progrès ces dernières semaines qu'au cours de la dernière décennie.

Troisièmement, il a été convenu de réformer les institutions financières internationales afin de doter l'économie mondiale d'institutions fortes et de donner aux pays en développement et aux pays émergents une représentation adéquate. Il a été décidé d'augmenter considérablement les ressources du FMI, et l'UE et ses États membres ont mené ce processus et montré la voie à suivre dans ce domaine. Certains pays ont suivi l'exemple de l'UE et du Japon et promis d'apporter des moyens au FMI, mais il faudra encore d'autres engagements, notamment de la part des États-Unis et de la Chine.

Il est essentiel que les décisions prises par le G20 soient appliquées rapidement. Nous devons garder à l'esprit la nécessité de construire une économie mondiale équilibrée et d'éviter les erreurs du passé. Pour remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance durable, un ajustement fondamental du modèle de croissance mondial sera peut-être nécessaire – je fais ici référence à l'énorme déficit budgétaire des États-Unis et à l'important excédent commercial de la Chine.

Les dirigeants ont convenu de se réunir à nouveau avant la fin de l'année, probablement en septembre. Nous devrons assurer une coordination efficace pour permettre à l'Europe de continuer à guider le processus du G20, ce qui devrait être notre objectif de tous les instants.

En conclusion, la lutte contre la crise actuelle nécessite des stimulants fiscaux efficaces et coordonnés et la réforme des règlementations financières comme des institutions internationales.

Souvenons-nous que cette crise trouve son origine dans les excès et la cupidité des marchés financiers, et en particulier de Wall Street. Pour l'Europe, il s'agit de revenir aux valeurs fondamentales du modèle européen, qui nécessite d'allier l'esprit d'entreprise, le respect du travail productif et le souci de solidarité. En d'autres termes, le défi commun que nous devons relever aujourd'hui est de sauver l'économie sociale de marché européenne des erreurs systémiques du capitalisme financier.

Joseph Daul, au nom du groupe PPE-DE. – Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Monsieur le Président du Conseil, de la Commission, chers collègues, nous souffrons de la première récession mondiale. Cette récession appelle une réponse coordonnée au niveau international. C'est seulement ainsi que, tous, nous pourrons nous en sortir.

L'accord obtenu au sommet du G20 nous aidera à trouver le chemin de la croissance et des emplois. À Londres, les leaders mondiaux ont triplé les fonds alloués au FMI, ont accordé des crédits supplémentaires aux banques de développement et ont réaffirmé leur soutien à un commerce international ouvert. Ce programme, visant à restaurer le crédit, la croissance et les emplois, devrait nous donner le temps nécessaire pour stabiliser les marchés et, surtout, restaurer la confiance dans l'économie mondiale.

Nous devons cependant être vigilants et ne pas être tentés par des solutions de facilité. Le spectre du protectionnisme doit absolument être écarté. Si nous fermions nos frontières au commerce et aux échanges, nous ne ferions que reproduire les erreurs qu'ont faites nos prédécesseurs lors de la crise de 1929.

Aujourd'hui plus que jamais, c'est de plus de commerce dont nous avons besoin, pas de moins de commerce. C'est ainsi que, si nous arrivions à créer avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, une réelle économie transatlantique, sans obstacle, nous créerions déjà 3,5 points de croissance en plus. C'est à cela que nous devons travailler.

Nous devons stimuler la croissance, non seulement pour protéger les emplois, mais aussi et surtout pour en créer de nouveaux. Mes collègues de gauche appellent à davantage de dépenses sociales et à plus de sécurité

sociale. Ils veulent soi-disant protéger les emplois en fermant nos économies. Une économie transparente, qui permet à chacun d'exprimer ses talents, est une économie innovante et soutenable. C'est une économie sociale de marché que nous devons avoir.

Nous devons tirer les leçons des erreurs des derniers mois, et l'un des principaux problèmes dans le secteur financier était le manque de régulation financière et de supervision. Or, nous n'arriverons à restaurer la confiance de nos concitoyens dans l'économie que lorsque nous aurons rétabli la confiance dans notre système financier.

Pour cela, nous devons étendre la régulation et la supervision à toutes les institutions financières et à tous les instruments, y compris les *hedge funds*. Nous devons combattre les paradis fiscaux, supprimer le secret bancaire, accroître la supervision des agences de notation de crédit.

Dans une économie mondialisée, où les marchés ne dorment jamais, notre seule défense est la transparence. Les investisseurs doivent savoir que les mêmes normes et les mêmes standards s'appliquent dans les différentes parties du monde.

Et, enfin, nous avons aussi une responsabilité vis-à-vis des pays en voie de développement. Cette crise ne doit pas, en effet, ruiner tous les efforts que nous avons faits en la matière depuis des années. C'est pourquoi nous devons continuer à faire pression pour que l'OMC s'adapte rapidement au XXI<sup>e</sup> siècle et aux nouvelles règles.

C'est nécessaire pour aider les nations les plus pauvres du monde à devenir de véritables acteurs dans l'économie mondiale. Grâce à cela, l'économie mondiale pourra croître de 150 millions de dollars par an. Et ce sont les pays en développement qui recevront la grande partie de cet argent.

C'est pour cela que nous soutenons l'engagement du G20 d'allouer 850 milliards de ressources supplémentaires pour soutenir la croissance dans les marchés émergents et les pays en développement.

Chers collègues, nous ne sortirons de la crise économique et financière que par le changement, changement de la gouvernance internationale, changement dans notre attitude de tolérance envers ceux qui ne respectent pas les règles.

**Poul Nyrup Rasmussen**, *au nom du groupe PSE*. – (*EN*) Monsieur le Président, la question essentielle est de savoir ce qu'il faut faire à présent. Quels résultats l'Europe doit-elle obtenir d'ici à la reprise de la réunion du G20 en septembre prochain?

J'ai ici les toutes dernières prévisions du FMI. Je regrette de devoir informer M. le commissaire Rehn que, selon ces prévisions, même après tout ce que nous avons fait, l'économie de la zone euro connaîtra cette année un recul de 4,2 %. Ce recul atteindra même 5,6 % en Allemagne. Nous avons intégré ces chiffres à nos calculs macroéconomiques. Chers collègues, je peux vous dire que, d'après ces chiffres, l'Union européenne comptera 27 millions de chômeurs au printemps 2010. Cela signifie que d'ici deux ans, l'Union européenne aura perdu 10 millions d'emplois supplémentaires.

Nous devons agir rapidement, efficacement et de façon coordonnée, exactement comme vient de le dire Olli Rehn. La conclusion du G20 de Londres était que s'il fallait faire plus, nous étions prêts à faire plus. Je ne peux que répéter ce chiffre de 27 millions de chômeurs. Faut-il des arguments supplémentaires pour en faire plus?

Je voudrais proposer quatre mesures en préparation du sommet du G20 de septembre. Tout d'abord, préparer un nouvel effort coordonné pour diminuer la menace du chômage de masse. Deuxièmement, suivre les deux propositions du groupe de Larosière, à savoir mettre en place un conseil de surveillance et donner des compétences accrues aux organisations dévouées à la responsabilité sociale des entreprises. Et quatrièmement, préparer l'Europe à jouer un rôle dans la promotion d'un nouvel accord mondial, y compris pour les pays en développement qui ont été les plus durement touchés par cette crise économique.

Je vous en prie, Monsieur le Commissaire, ne me répétez pas une fois de plus que vous avez mis en place un stimulus de 4 %, stabilisateurs automatiques compris. La prochaine fois, il sera de 5 %, quand le chômage aura atteint 27 millions de personnes. Soyons justes et créons des emplois. Ensemble, nous pouvons y parvenir.

**Margarita Starkevičiūtė**, au nom du groupe ALDE. – (LT) Je voudrais saluer les accords de Londres et, en même temps, souligner la nécessité pour l'économie mondiale de se doter d'une gouvernance mondiale. Il

existe deux raisons pour lesquelles l'Union européenne peut endosser ce rôle de leader; en effet, tant après la guerre qu'après l'effondrement du bloc soviétique, l'Europe s'est montrée capable de restructurer ses économies dans un délai bref. Nous avons acquis une expérience significative pour gérer ce genre de processus complexes.

Il doit y avoir des réformes structurelles. De nouvelles initiatives doivent pouvoir émerger. En concentrant notre attention sur des détails techniques, comme l'amélioration des réglementations, dont je ne conteste nullement la nécessité, nous y perdons en initiative et en liberté de mouvement. Le mouvement et la création d'emplois sont des phénomènes qui résultent exclusivement de changements structurels. Quels changements structurels l'Union européenne peut-elle offrir au monde?

Tout d'abord, nous devons modifier le mode de gouvernance, moderniser les marchés financiers de l'Union européenne, nous appuyer sur la force de notre marché commun européen et éviter de nous replier chacun dans notre coin national. Notre capacité à collaborer au sein de notre marché commun fera un excellent exemple pour le monde, en montrant qu'il n'y a pas lieu de privilégier l'approche protectionniste, qu'au contraire l'ouverture, la coopération, la libre circulation des capitaux et les équilibres macroéconomiques, fondés sur des accords, contribuent à maintenir la stabilité et à dynamiser l'économie. Dans ce domaine, l'Europe possède une expérience inestimable.

J'ai toujours des difficultés à comprendre pourquoi nous ne nous attelons pas à tout ça. Peut-être accordons-nous trop d'attention à ces fonds spéculatifs et trop peu à la vie des gens.

Roberts Zīle, au nom du groupe UEN. – (LV) Merci, Monsieur le Président. Notre projet de résolution sur le sommet du G20 précise plusieurs choses. Tout d'abord, plusieurs pays de l'Union européenne ont reçu du Fonds monétaire international des subventions afin de résoudre leurs problèmes de balance des paiements. Ensuite, plusieurs pays de la zone euro ont pu, grâce à l'euro, éviter la pression sur les taux de change qui découle d'une telle situation. Néanmoins, malheureusement, les nouveaux États membres de l'Union européenne ne peuvent réduire la pression du risque lié à la devise parce qu'ils n'ont pas la possibilité d'adhérer à la zone euro. Parallèlement, l'économie de plusieurs nouveaux Etats membres a atteint un état de surchauffe qui résulte directement de l'injection de volumes importants d'argent par plusieurs banques européennes, qui luttent pour se tailler une part de marché dans ces États. Désormais, il revient aux emprunteurs de supporter tout le risque lié à la devise. Par conséquent, je voudrais que nous considérions la possibilité, en particulier pour les nouveaux États membres qui ont adopté le mécanisme de taux de change et se tiennent à un cours fixe permettant le remboursement aux banques européennes d'une grande partie de leurs emprunts, que ces pays puissent également être aidés en y accélérant l'introduction de l'euro. Cela est véritablement crucial; la solidarité ne joue-t-elle pas un rôle de premier plan lorsque les temps sont durs? En réalité, nous sommes tous dans le même bateau - sachant notamment que, soyons honnêtes, mêmes les pays qui ont rejoint la zone euro ne parviennent pas à respecter les critères de Maastricht, les déficits budgétaires dépassant 10 %. Et puisque nous sommes dans le même bateau, faisons l'effort de penser dans la même direction! Merci.

Caroline Lucas, au nom du groupe des Verts/ALE. – (EN) Monsieur le Président, ce G20 représente une terrible opportunité manquée de faire face à la fois à la crise environnementale et à la crise économique, bref de lancer ce que nous appelons un «New Deal vert». Cette réunion aurait dû être le moment de décider des investissements massifs dans l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, par exemple, non seulement parce que nous devons affronter d'urgence le défi du changement climatique, mais aussi parce que le fait d'investir dans les technologies vertes est l'une des meilleures façons de remettre les gens au travail.

L'énergie verte est porteuse d'un nombre d'emplois bien plus important que l'investissement dans les secteurs traditionnels, pourtant le paquet convenu par le G20 aura pour effet d'enfermer le monde dans une économie à haute intensité de carbone au moment où nous devrions être en train de passer à une économie durable à faible intensité de carbone. Des milliards d'euros ont été dégagés pour le FMI et la Banque mondiale. Pour la transition vers une économie verte, par contre, il a été impossible de trouver un financement digne de ce nom – rien que de vagues aspirations, des discussions à propos de discussions.

Le changement climatique et l'économie à faible intensité de carbone ont été relégués à deux paragraphes en fin de communiqué, sans aucun engagement précis. Au moment où notre système économique menace de détruire l'environnement mondial, c'est une tragédie que de n'avoir pas pu saisir cette opportunité cruciale de changer de cap et de faire face à ces deux crises tout en créant des emplois.

**Francis Wurtz,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, l'évaluation des résultats du G20 que nous venons d'entendre – success story, tournant de la crise, énorme réussite pour l'Union européenne, etc. – pose à mon avis deux questions.

La première porte sur l'analyse de la situation présente du système financier mondial auquel l'Europe, on l'a vu, est étroitement connectée. Soyons clairs, la volonté des dirigeants du G20 d'adresser coûte que coûte au marché, voire au peuple, un message rassurant les a conduits à minimiser grandement l'état des lieux.

En réalité, les prévisions des pertes supposées, mais encore largement cachées, des banques explosent de mois en mois. Le pire à cet égard n'est pas derrière, mais devant nous. On parlait de deux mille milliards de dollars de pertes il y a trois mois, ce qui était déjà astronomique. Désormais, le FMI les chiffre à quatre mille milliards de dollars.´

De son côté, la Commission vient de chiffrer les fonds mobilisés à divers titres par les États membres pour sauver les banques à trois mille milliards d'euros, c'est-à-dire un quart de leur PIB. Voilà le prix de la course folle à l'argent pour le profit et au profit pour l'argent.

Cette sombre réalité souligne l'importance de ma seconde question. Quelle est la substance effective des avancées réalisées au G20 de Londres en matière de réglementation?

Quand on a posé la question à Joseph Stiglitz, chargé, comme vous le savez, par les Nations unies de piloter une commission indépendante d'experts sur la crise financière: «Êtes-vous d'accord avec l'économiste Simon Johnson pour dire que le volet réglementaire du G20 est proche de zéro?», Stiglitz a répondu: «Je suis d'accord».

L'encre de la déclaration de Londres n'était en effet même pas encore sèche que le principal État membre du G20, les États Unis, a fait appel aux fonds spéculatifs confortablement installés dans les paradis fiscaux pour racheter à vil prix les actifs toxiques qui obstruent les bilans des banques américaines. On nage en pleine moralisation du capitalisme.

En vérité, le G20 n'a en rien enrayé la mondialisation libérale. Il a ignoré la question clé de la réorganisation du système monétaire international. Il a promu le FMI sans envisager sa transformation. Il a passé sous silence l'immense enjeu social engendré par cette crise. Il a préconisé des remèdes homéopathiques là où une chirurgie lourde s'impose de toute évidence.

L'Europe, je pense, doit aller très au-delà du G20. La maison brûle. Entendez-vous les cris de colère qui montent de nos sociétés? Ils réclament non des paroles lénifiantes mais des actes forts et concrets, maintenant.

**Jana Bobošíková (NI).** – (CS) Mesdames et Messieurs, la décision du sommet du G20 d'injecter des milliards de dollars dans le FMI afin de combattre la crise est, à mes yeux, contre-productive et préjudiciable. Je vois trois raisons à cela. Tout d'abord, cet engagement oblige les pays créditeurs soit à puiser dans leurs réserves de devises étrangères, soit à s'endetter.

Ensuite, cet engagement contraint même les États qui ont subi des préjudices durables du fait des analyses incompétentes du PMI de contribuer au fonds. La République tchèque, que je représente dans cet hémicycle, en est un exemple. Quand bien même les prévisions du FMI n'épousent pas du tout la réalité de mon pays, les citoyens tchèques contribuent à financer le Fonds à hauteur de 1,4 milliards de dollars américains.

Enfin, le FMI concédera aux États des prêts à des conditions nettement moins rigoureuses qu'auparavant et ne soumettra pas l'octroi de ses prêts à la programmation de mesures réalistes destinées à résoudre les difficultés économiques de l'emprunteur.

Mesdames et Messieurs, je suis fermement convaincue que cela ne mène qu'à une altération du marché international du crédit aux dépens des contribuables.

**Othmar Karas (PPE-DE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice, Mesdames et Messieurs, le sommet a été une belle réussite politique, et il a envoyé un message important, à savoir que le monde se serre les coudes et qu'il existe une réelle volonté politique de se concerter et d'appliquer des réponses globales aux crises et aux défis auxquels nous sommes confrontés. Cela étant, je voudrais dire très clairement qu'il ne faut pas non plus exagérer l'importance des résultats du sommet. Les sommets débouchent sur des déclarations d'intention; les sommets ne prennent pas de décision; les sommets ne se substituent pas aux législateurs; les sommets sont dépourvus de base juridique.

L'Union européenne doit réagir à plusieurs attentes. Nous devons ambitionner d'être à l'avant-scène de la construction d'un ordre économique et financier mondial. Toutefois, nous n'endosserons ce rôle de leader que si nous nous dotons de réglementations européennes et si nous sommes en mesure de donner l'exemple. Forts de notre modèle d'économie sociale de marché, de la garantie des dépôts et de la réglementation adoptée aujourd'hui à propos des agences de notation, nous sommes sur la bonne voie. Néanmoins, à mes yeux, il

est dommage que le sommet n'ait pas permis d'aboutir à un accord clair sur l'élimination des effets pro-cycliques des réglementations qui existent à l'échelon européen et mondial, le mot d'ordre étant Bâle II.

Il nous reste beaucoup de travail: les fonds spéculatifs, les salaires des dirigeants, la directive de coordination bancaire et la supervision européenne, pour ne citer que quelques points à l'ordre du jour. Nous sommes des porte-parole qui nous exprimons via la Commission, à l'intention de ce continent qui est le nôtre. Cela étant, les États nationaux sont également représentés. Les intérêts de la Communauté côtoient les intérêts nationaux sur la scène mondiale. Cela peut constituer un atout comme une faiblesse. C'est pourquoi la coordination est d'une importance primordiale. Si ceux qui nous représentent n'empruntent pas tous la même direction, nous en pâtirons sur la scène mondiale.

Enfin, dernier point que je souhaite soumettre à votre attention, la mise en œuvre juridique de déclarations politiques d'intention, leur application et la coordination de cette dernière sur le plan du calendrier et du contenu détermineront notre réussite. Le sommet se contente d'indique la voie à suivre. Sur le plan des résultats, tout reste à faire.

**Elisa Ferreira (PSE).** - (*PT*) Monsieur le Président, le sommet du G20 a été important, notamment parce qu'il a créé un espace de dialogue multilatéral et permis à tous de réaliser que, en l'absence d'un tel multilatéralisme, la crise ne peut trouver de solution. Cela étant, le sommet est un point de départ, non un aboutissement. À cet égard, le rôle de l'Union européenne doit être renforcé et clarifié, et l'UE doit agir en tant que force motrice. À ce jour, nous n'avons nulle indication que cela sera effectivement le cas.

Nous possédons un guide extrêmement important, à savoir le rapport Larosière, mais la Commission s'est révélée lente à mettre en œuvre son contenu et lente à réagir. Voyez la réaction aux fonds spéculatifs, par exemple. Entre-temps, l'économie européenne réelle ne montre toujours aucun signe de relance, et la politique attentiste désormais observée ne débouchera sur rien d'autre qu'une aggravation de la situation. Considérez les derniers rapports du Fonds monétaire international et de l'OCDE (Organisation de coopération et développement économique) qui estiment à 27 millions le nombre de personnes sans emploi – un problème énorme

La Commission doit également à la présente Assemblée des explications à propos de ce qu'elle entend faire, à propos des implications réelles de son initiative, et à propos de ce qu'il en est de la politique de coordination des initiatives des États membres. Nous ne devons pas attendre plus longtemps. La volonté politique d'agir devrait déjà exister.

**Rebecca Harms (Verts/ALE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le G20 représente en effet la voie à suivre; le G20 remplacera le G8 en temps utile. Nous aurons alors un sommet de moins. Les Européens ont échoué. L'Union européenne qui compte 27 États membres est la scène par excellence sur laquelle organiser le nouveau marché financier.

Jusqu'ici, nous avons beaucoup discuté sans jamais prendre de résolution claire. Nous avons beaucoup entendu parler de lutte contre les paradis fiscaux, de contrôle des fonds spéculatifs et de liquidation des produits financiers frauduleux. Si les Européens étaient allés à Londres avec une position politique, qui donc aurait été capable de s'opposer à eux? Je trouve, à l'instar de ma collègue, M<sup>me</sup> Lucas, particulièrement exaspérant que le sommet de Londres se soit contenté de reporter le thème de la crise climatique et celui de la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Non seulement cette décision fait peser un lourd préjudice sur ces questions mais elle a également laissé s'évanouir la possibilité de créer des milliers de nouveaux emplois.

**Hans-Peter Martin (NI).** - (*DE*) Monsieur le Président, je m'inscris dans la foulée de ce qui vient d'être dit. Que ce continent soit incapable d'atteindre la majorité à propos de ce que notre confrère M<sup>me</sup> Lucas a évoqué est une tragédie. Si nous en avions été capables, nous serions en bien meilleure position et nous pourrions regarder nos enfants et les enfants de nos enfants dans les yeux. Dans l'état actuel des choses, nous ne le pouvons pas.

Il me faut émettre une critique en particulier: la manière dont se déroule le débat sur le marasme financier et dont on relègue celui sur le changement climatique – une catastrophe émergente, à moins qu'elle ne soit déjà là – me rappelle le *Bundestag* allemand après la Seconde Guerre mondiale. Nombre de membres du parlement et de politiciens au sein du *Bundestag* ne manifestaient plus aucun intérêt vis-à-vis de ce qui s'était passé jusqu'en 1945. Il fallait les y confronter lentement. C'est le point de départ: à moins de triompher du passé, d'examiner ses erreurs et de regarder l'avenir, il n'y a pas d'issue. L'UE et, au-delà, ses acteurs politiques ont

totalement échoué sur le chapitre de la crise financière. Ils doivent en tirer les conclusions qui s'imposent et apprendre en quoi ils ont échoué.

**Jean-Paul Gauzès (PPE-DE).** - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la résolution qu'il votera demain, le Parlement se félicitera des prises de position relatives aux agences de notation de crédit, qui visent à augmenter la transparence et à renforcer la coopération entre les autorités nationales de supervision.

À cet égard, aujourd'hui même, l'Europe a montré le chemin. Ce matin, le COREPER a adopté le compromis intervenu entre les États membres, la Commission exécutive et le Parlement. Ce midi, le Parlement a, à son tour, adopté le compromis par une écrasante majorité de 569 voix contre 47. Ainsi, le règlement proposé par la Commission et amendé par le Parlement pourra entrer en vigueur rapidement.

Je voudrais souligner que ce règlement jette les bases d'une supervision européenne dans l'esprit des propositions du rapport de Larosière. Le CESR sera le point d'entrée unique pour l'enregistrement des agences et il jouera dans un premier temps un rôle de coordinateur.

La Commission s'est engagée à proposer dans les prochains mois une initiative législative qui permettra de parfaire une véritable supervision européenne.

Avant de conclure, je voudrais souligner que le retour de la confiance, qui est l'objectif même de toutes les mesures qui sont prises, passe bien évidemment par une meilleure régulation, notamment du système financier.

Mais nous devons également prendre en compte les craintes de nos concitoyens et y répondre positivement. Il convient de leur adresser des messages réalistes d'espoir. Sans l'amélioration du moral de nos concitoyens, nous ne retrouverons pas la confiance des consommateurs, sans laquelle la relance de l'économie ne sera pas possible. Il convient que l'information à destination de nos concitoyens soit équilibrée et honnête et ne privilégie pas le défaitisme en occultant les progrès, les réussites et les conséquences concrètes des plans de relance, en tenant compte des délais nécessaires pour qu'ils produisent leurs effets.

**Pervenche Berès (PSE).** - Monsieur le Président, je voulais dire au président Daul, mais il nous a quittés, que c'est quand même étonnant de voir les conservateurs, aujourd'hui, nous accuser nous, socialistes, de vouloir augmenter les dépenses sociales alors que leur principal argument pour refuser des plans de relance, c'est de dire qu'en Europe, nous avons les fameux stabilisateurs automatiques. Qu'est-ce que c'est, sinon les allocations de chômage, que nous avons défendues à cor et à cri.

Sur le G20, je ferai une critique principale: ils ont adopté la méthode Barroso, qui consiste à additionner les plans qui existent et à considérer que c'est un plan de relance. Cela n'est pas un plan de relance. Et, lorsque l'on regarde les chiffres de l'OCDE hier, du FMI aujourd'hui, de la Commission demain, comment s'imaginer que l'Europe puisse en rester là?

Nous avons besoin d'une vraie relance européenne et, pour cela, vous n'avez pas d'autre moyen, Monsieur le Commissaire, que de la financer par un emprunt européen. Il est temps que vous vous mettiez au travail, même si ce Parlement européen ne sera plus là pour vous accompagner dans cette tâche.

Enfin, je constate que le G20 avait une tâche à exécuter, un message qui lui avait été lancé par Dominique Strauss-Kahn à la veille de ses travaux: «Le système ne repartira pas tant que la question des produits toxiques n'aura pas été résolue». Manifestement, là-dessus, le G20 était incompétent. Il nous reste tout le travail à faire.

Deux points: les conclusions du G20 évaluent à 150 milliards de dollars les bénéfices du cycle de Doha. D'où vient ce chiffre? Comment peut-on le justifier? Nous vous demandons, Monsieur le Commissaire, des explications.

Enfin, sur la supervision, si l'Europe veut prendre le bon chemin, elle doit d'urgence mettre en œuvre les propositions du groupe de Larosière.

**Antolín Sánchez Presedo (PSE).** - (*ES*) Monsieur le Président, le G20 a envoyé un message important: la prospérité est indivisible et le seul rétablissement durable est celui de tous, ensemble.

Aujourd'hui, nous devons concrétiser le message. Nous devons poursuivre dans la direction indiquée. Le G20 a réaffirmé des priorités communes, conclu des accords afin d'approvisionner le Fonds monétaire international et les banques de développement, et de promouvoir les échanges commerciaux. Il a engagé des réformes en matière de gouvernance financière mondiale, mis en œuvre des programmes ambitieux en matière de réglementation et de contrôle, et progressé dans la lutte contre les paradis fiscaux.

Sans le G20, la situation serait désespérée et la maladie qui affecte l'économie mondiale deviendrait chronique.

Cela étant, il convient de réaliser que l'initiative du G20 n'est pas tant un événement qu'un processus. L'Union européenne est la scène économique la plus importante, intégrée et équilibrée au monde. C'est la raison pour laquelle, elle doit montrer la voie à suivre. Elle en a le potentiel. Elle est capable de sensibiliser le monde au fait que nous ne sommes pas seulement au centre d'une crise cyclique mais que nous sommes confrontés à une crise dont les racines sont profondes et qui requiert l'intervention politique de l'Union européenne.

**Danuté Budreikaité (ALDE).** - (*LT*) Une des mesures avancées dans la déclaration du Fonds monétaire international afin que les pays d'Europe centrale et orientale de l'UE puissent sortir plus rapidement de la crise est d'y introduire l'euro. Cette mesure est proposée aux pays qui possèdent des caisses d'émission. En Lituanie, le litas est lié à l'euro à un taux inchangé depuis quatre ans, ce qui est deux fois plus que ne l'impose le mécanisme de la caisse d'émission. Nous devrions également réduire la période relative au mécanisme européen des taux de change à un an pour d'autres pays hors de la zone euro. Le marasme économique dans l'UE et le monde exige désormais que l'on adopte des réponses innovatrices, rapides et créatives, et que l'on fasse des compromis dans la mesure où, au cours des dix années d'existence de l'euro, aucun pays de la zone euro n'a été capable de mettre en œuvre la totalité des critères et exigences de la zone euro, à savoir les critères de Maastricht.

**Bart Staes (Verts/ALE).** - (*NL*) Je voudrais profiter de cette occasion pour dénoncer une certaine hypocrisie autour du sommet du G20. Ce sommet a été présenté comme un accord historique, un événement incroyable et une réelle avancée, par exemple dans la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux. La réunion a également établi d'une liste noire, d'une liste grise et d'une liste blanche.

Pourtant, l'Union européenne est hypocrite dès lors que – et ce n'est qu'un exemple – elle a conclu un accord de partenariat économique avec les pays caribéens dix jours à peine avant ce sommet. Huit des quatorze pays en question sont des paradis fiscaux et pourtant, nous avons signé avec eux un accord de libre-échange qui débouchera sur la libéralisation des échanges et des services financiers. Avec pour conséquence que les crédits toxiques et les fonds illicites pourront circuler librement depuis ces paradis fiscaux jusque dans l'Union européenne.

Je veux donc profiter de l'occasion qui m'est donnée pour dénoncer l'hypocrisie de cette grande messe médiatique qu'est le sommet du G20, qui proclame sa volonté de s'attaquer aux paradis fiscaux tout en menant une politique diamétralement opposée. Voilà ce que je voulais dire.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* — (CS) Mesdames et Messieurs, merci beaucoup pour ce débat. Je voudrais dire en toute clarté que je rejoins M. Daul, qui a souligné le caractère essentiel de la lutte contre le protectionnisme. Le protectionnisme est comparable à un cancer capable de détruire notre économie tout entière, de nuire aux citoyens de l'UE, d'aggraver la crise économique et de tirer encore à la baisse le niveau de vie des populations. Je rejoins aussi M. Daul quand il appelle à la mise en place d'une économie transparente, réellement et opportunément régulée, et aussi — bien entendu — au renforcement des institutions financières internationales.

M. Rasmussen et M<sup>me</sup> Starkevičiūtė ont parlé d'injection d'argent dans la machine économique. Je me dois de souligner que nous n'injectons pas des liquidités dans la machine économique pour soutenir les institutions financières. Si nous le faisons, c'est pour soutenir l'emploi et aider les travailleurs à conserver leur emploi, car nous sommes tous d'accord pour dire que le travail est le moyen le plus digne dont disposent les citoyens de l'UE pour assurer leur subsistance. Cela étant, en déployant ces mesures d'incitation financière en faveur de l'économie, nous devons penser non seulement à nous-mêmes, mais aussi à nos enfants et petits-enfants. En d'autres termes, ces mesures ne doivent pas mettre en danger la stabilité à long terme des finances publiques. Nos efforts doivent principalement porter sur la sauvegarde de l'emploi et c'est pourquoi la Commission européenne organisera, en coopération avec la présidence, un sommet sur l'emploi, dont la priorité première sera de concevoir des mesures dans le domaine de l'emploi.

Je voudrais aussi souligner mon désaccord avec M<sup>me</sup> Lucas. Il est faux de dire que le sommet du G20 a été une occasion manquée et je demande à tous de faire preuve d'un tant soit peu de réalisme politique. Actuellement, l'économie est malade. Elle doit être soignée, elle a besoin des premiers soins, d'un traitement à long terme et d'une période de convalescence. Il ne faut pas s'attendre à voir des effets positifs se manifester au cours des trois ou quatre prochains mois. Les problèmes qui affectent l'économie mondiale – et donc, l'économie européenne également – sont profonds et durables par nature. Le traitement doit donc lui aussi

porter sur le long terme et il nous faut faire preuve de patience. Je crois fermement que, sous cet angle, le sommet du G20 constitue une avancée positive.

M. Wurtz a critiqué le caractère superficiel des accords relatifs aux marchés financiers. Je conviens qu'à maints égards, l'UE doit aller plus loin et je suis d'ailleurs fermement convaincu que c'est le cas. Il ne faut pas seulement considérer les mesures prises par les chefs d'État et de gouvernement, mais aussi celles prises par les ministres des finances, souvent consignées dans des annexes à de nombreux documents. Je voudrais aussi souligner que, dès cette semaine, la Commission européenne a débattu de nouvelles mesures spécifiques. Mais, là aussi, j'invite au réalisme. On ne saurait espérer des remèdes miracles dans les trois ou quatre mois à venir. L'économie mondiale va mal, et la guérison n'interviendra qu'à long terme. Il est impératif de souligner que, même dans le cadre de l'UE, nous devons agir de façon coordonnée. Nul d'entre nous n'évolue en autarcie. Seule une action coordonnée nous permettra de surmonter les effets de la crise économique mondiale.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je vous remercie pour ce débat sérieux et constructif. J'en rendrai bien sûr compte à la Commission, au président Barroso et à mon collègue Joaquín Almunia.

J'ai deux ou trois commentaires à faire, concernant tout d'abord le plan européen de relance économique. Tout comme Poul Nyrup Rasmussen, j'ai bien entendu lu avec attention les dernières prévisions économiques du FMI, qui sont effectivement des plus pessimistes. Cependant, il faut également remarquer que nous avons déjà pris des décisions politiques concrètes et importantes pour stimuler l'économie européenne et l'économie mondiale. Ceci a déjà contribué dans une large mesure à interrompre l'effondrement du système financier. Mais nous devons faire preuve d'honnêteté: les nouvelles concernant l'économie réelle ne seront pas bonnes avant un certain temps, surtout en ce qui concerne la montée du chômage. Nous devons donc nous montrer particulièrement attentifs et vigilants. Nous devons évaluer en permanence le fonctionnement et les résultats du paquet de relance économique, du stimulus fiscal et des réformes du secteur financier. Si nécessaire, nous devrons faire plus et mieux au cours des prochains mois.

Pour répondre à plusieurs de vos collègues, nous travaillons effectivement à la réforme des marchés financiers. Par exemple, la Commission se penchera la semaine prochaine sur un important paquet législatif concernant les marchés financiers, et notamment la rémunération des dirigeants, ainsi que sur une recommandation relative aux politiques de rémunération dans le secteur des services financiers. Il s'agit là d'un élément important dans la réforme des marchés financiers.

Enfin, si une réforme de la règlementation financière est nécessaire en Europe comme dans le reste du monde afin de corriger les erreurs systémiques du capitalisme financier, il est également important de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain en ce qui concerne l'économie de marché proprement dite. En d'autres termes, nous devons sauvegarder le marché unique, qui a été le moteur de la prospérité européenne, et nous devons travailler à la conclusion d'un nouvel accord commercial mondial dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Comme l'a dit M. Daul, nous avons besoin de plus de commerce, et non moins. C'est particulièrement important pour les pays en développement qui sont durement touchés par la récession actuelle et le ralentissement du commerce mondial.

Étant donné que je remplacerai Louis Michel le mois prochain, cette question me concerne également du fait de mes responsabilités. Les pays en développement sont parmi les plus durement touchés par cette récession économique. Il ne faut donc pas perdre l'élan accumulé pour parvenir rapidement à une conclusion ambitieuse du cycle de Doha pour le développement. Dans le climat économique actuel, il est devenu encore plus important de conclure le cycle de Doha. Doha donnerait un coup de fouet à l'économie mondiale et empêcherait la montée du protectionnisme. C'est pourquoi tous les pays du G20 doivent regarder au-delà de leur politique nationale et manifester un réel engagement à faire avancer sans retard le cycle de Doha pour le développement. Du point de vue du développement économique, je pense qu'il est également important de remarquer que les dirigeants du G20 ont également adopté un paquet de financement du commerce de 250 milliards de dollars sur deux ans destiné à soutenir les flux commerciaux mondiaux. L'Europe y apportera une contribution importante.

**Le Président.** - Je signale qu'en conclusion de ce débat, j'ai reçu, conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement six propositions de résolution<sup>(1)</sup>déposées par les six principaux groupes de cette assemblée.

Le débat est clos.

<sup>(1)</sup> Cf. procès-verbal

Le vote aura lieu vendredi 24 avril 2009.

# 14. Soutien aux Jeux olympiques spéciaux dans l'Union européenne (déclaration écrite): voir procès-verbal

### 15. Situation en République de Moldavie (débat)

**Le Président.** - L'ordre du jour appelle la déclaration du Conseil et de la Commission sur la situation en République de Moldavie mais, avant tout, je crois que M. Watson veut attirer l'attention de notre assemblée sur la présence, dans notre hémicycle, d'éminentes personnalités moldaves.

**Graham Watson (ALDE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur la présence, à la tribune des spectateurs, des chefs des trois partis d'opposition représentés au parlement moldave, venus assister aujourd'hui à ce débat: Dorin Chirtoacă, maire de Chişinău et vice-président du Parti libéral de Moldavie; Vladimir Filat, président du Parti libéral démocrate, et Serafim Urechean, président de l'alliance «Notre Moldavie».

(Applaudissements)

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* — (*CS*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le Conseil et le Parlement suivent tous deux avec grande inquiétude les évènements qui se déroulent en Moldavie à la suite des élections parlementaires du 5 avril. Une crise politique majeure a éclaté à proximité immédiate de nos frontières et représente un défi considérable pour la politique européenne sur la Moldavie et plus généralement sur la région toute entière. Ce facteur est particulièrement inquiétant dans la mesure où l'UE se prépare actuellement à lancer le partenariat oriental. Il en va de nos intérêts à tous de veiller à ce que la situation en Moldavie ne nuise pas à la mise en œuvre de ce partenariat oriental. Nous devons observer une nette distinction entre, d'une part, les déclarations du président Voronin et les actions des représentants politiques et, d'autre part, les intérêts des citoyens moldaves.

L'UE a envoyé son représentant spécial Kalman Mizsei en Moldavie immédiatement après le début des violentes manifestations à Chişinău, le 7 avril. Depuis lors, M. Mizsei s'évertue à essayer d'amener les différentes parties moldaves à entamer des négociations politiques. Les députés élus au nouveau parlement doivent se mettre d'accord sur une solution réaliste respectueuse des principes démocratiques. Tout au long de la crise, le représentant spécial a été en contact étroit avec la présidence ainsi qu'avec le haut-représentant Javier Solana.

Vous êtes peut-être au courant de la visite effectuée hier par le premier ministre tchèque Mirek Topolánek à Chişinău. Il a insisté auprès des autorités moldaves et de l'opposition pour qu'elles entament un dialogue politique. Il a rencontré le président Voronin, le premier ministre Greceanu ainsi que les représentants de l'opposition. Le principal message transmis par la présidence était totalement en symbiose avec les mesures à long terme de Kalman Mizsei. Il est nécessaire de renforcer les droits civiques de la société moldave, le gouvernement doit permettre à la société civile de fonctionner de manière adéquate et il doit garantir la liberté d'expression ainsi que d'autres droits de l'homme fondamentaux. Il est également essentiel que l'opposition moldave se voit accorder l'accès aux principaux médias afin de faire connaître ses opinions et de participer sur un pied d'égalité à la compétition politique. Par contre, les représentants de l'opposition doivent également coopérer de manière constructive avec le parti au pouvoir et respecter les résultats électoraux. Le premier ministre Topolánek, en tant que président du Conseil européen, a souligné à tous les représentants qu'il était de la plus haute importance de toujours garder à l'esprit la dimension européenne. La Moldavie ne doit pas s'écarter du chemin de la démocratie. Établir des liens avec le projet de partenariat oriental devrait aider la Moldavie à rester sur ce chemin.

Je voudrais vous rappeler que le résultat officiel des élections, proclamé le 8 avril, donnait la victoire au parti communiste moldave, avec près de 50 % des votes. Le reste des voix se sont partagées entre les trois partis d'opposition. Sur cette base, les communistes remporteraient 60 des 101 sièges du nouveau parlement. L'évaluation préliminaire de la mission internationale d'observation électorale a conclu à la validité de l'élection, bien que plusieurs problèmes survenus au cours de la campagne aient été signalés.

Toutefois, l'opposition ainsi qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont déclaré que les élections avaient été entachées de fraudes. La semaine dernière, la commission électorale centrale a procédé au recompte des votes et en a conclu que le parti communiste au pouvoir avait bel et bien remporté 60 des

101 sièges du parlement, confirmant ainsi les résultats obtenus lors du premier compte. Selon l'opposition, le grand problème ne réside pas dans le comptage des votes, mais bien dans les listes électorales, qui incluraient selon elle plusieurs centaines de milliers d' «âmes mortes», autrement dit, des personnes qui n'existent pas. L'opposition vérifie actuellement les listes électorales afin d'étayer cette allégation par des preuves. Selon un porte-parole de la Commission, aucun signe de fraude n'a été détecté pendant le recomptage. L'opposition a également dénoncé l'exploitation généralisée des ressources administratives par le parti au pouvoir au cours de la campagne électorale. Les observateurs internationaux lors de cette élection ont critiqué les autorités moldaves à cet égard. L'UE avait déjà mis en garde les autorités moldaves au sujet de ce problème à plusieurs reprises avant les élections. Une référence particulière a été faite au manque de liberté de la presse et à la persécution de l'opposition par les forces de répression.

À la suite des manifestations, la pression exercée sur les médias indépendants s'est considérablement accrue. Des journalistes ont été arrêtés et persécutés, certains journalistes étrangers ont été expulsés ou se sont vus interdire l'entrée dans le pays. Il existe encore un autre sujet faisant l'objet de vives inquiétudes. Pendant la crise, les autorités moldaves se sont rendues coupables de graves violations des droits de l'homme. Selon les informations reçues, près de 250 personnes ont été arrêtées à la suite des violentes manifestations du 7 avril. La plupart d'entre elles, principalement des jeunes personnes, ont été battues par la police, soumises à des traitements inhumains et à la torture, empêchées d'avoir accès à une aide juridique et de prévenir leur famille. Trois jeunes manifestants sont décédés.

Nous avons très clairement fait savoir aux autorités moldaves que de telles violations des droits de l'homme et de la liberté de la presse étaient inacceptables pour l'UE. Les violences perpétrées à Chişinău ne peuvent en aucun cas justifier les mesures cruelles imposées par les autorités nationales. La Moldavie a adopté les normes et valeurs européennes en acceptant des mesures telles que le plan d'action UE-Moldavie. L'UE prie instamment les autorités moldaves de défendre les principes des droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le 15 avril, le président moldave Vladimir Voronin a fait un pas dans la bonne direction en accordant une amnistie à toutes les personnes arrêtées durant les manifestations, à l'exception de celles possédant déjà un casier judiciaire. Il a également réclamé une enquête adéquate et transparente sur ces évènements. Cette enquête doit être menée en collaboration avec les institutions européennes et internationales pertinentes. La situation des droits de l'homme fait l'objet d'un suivi étroit sur le terrain par l'UE ainsi que par le Conseil de l'Europe, l'OSCE et les Nations unies. Il est important que ces opérations soient coordonnées. L'enquête menée en Moldavie doit comprendre une participation internationale afin de pouvoir être considérée comme fiable et équitable. Seul un processus transparent peut permettre de surmonter le vif conflit et la méfiance qui prédomine dans la société moldave depuis quelques semaines.

Il est essentiel de trouver une solution politique à cette crise. La Moldavie se retrouve en proie à de très graves problèmes économiques dus à la crise financière mondiale. Des turbulences politiques prolongées empêcheraient le pays de lutter contre ces problèmes économiques. Il est urgent de mettre en place un gouvernement fonctionnel. L'aide extérieure sera également nécessaire, notamment une implication importante du FMI. Il est très important, à ce stade, de se tourner vers l'avenir, de regarder au-delà des conséquences immédiates de la crise actuelle et de réfléchir sur ce que doit être notre politique à l'égard de la Moldavie. La crise a clairement démontré qu'il était nécessaire de prendre des mesures ambitieuses et cohérentes afin de renforcer les normes et les institutions démocratiques en Moldavie. L'UE devra renforcer l'aide apportée, centrée sur la construction des institutions grâce à la réforme de la police et du système judiciaire et à la garantie de la liberté de la presse et de la pluralité. L'accord convenu entre les partis politiques moldaves en vue de sortir de la crise actuelle devrait comprendre un engagement en faveur d'une réforme profonde des domaines mentionnés.

Mesdames et Messieurs, je voudrais terminer en soulignant que pendant de nombreuses années, la Moldavie a été l'un des pays les plus avancés d'Europe centrale, grâce à sa détermination à défendre les normes démocratiques et à sa volonté de se rapprocher de l'UE. Il est dans notre intérêt d'aider la Moldavie à sortir de la crise actuelle et de poursuivre son chemin dans cette direction. Le partenariat oriental fournira un nouveau cadre ambitieux permettant de renforcer l'aide de l'UE ciblant les réformes politiques et économiques en Moldavie et dans d'autres pays de la région. Il est dans notre intérêt à tous de veiller à ce que la démocratie soit renforcée en Moldavie et que ce pays continue à se rapprocher de l'Union européenne.

### PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> MECHTILD ROTHE

Vice-présidente

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, en réponse à l'annonce faite par M. Watson, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à nos invités moldaves.

La situation de la République de Moldavie est effectivement préoccupante. Nous suivons de près son évolution et nous recherchons des moyens de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les forces politiques du pays.

En ce qui concerne le déroulement des récentes élections, ma collègue Benita Ferrero-Waldner a salué l'évaluation préliminaire de la mission internationale d'observation dirigée par l'OCDE. Cette mission a conclu que les élections avaient été organisées dans un environnement pluraliste, que les électeurs avaient pu faire un choix politique réellement différencié et que ces élections avaient respecté un certain nombre de normes internationales en matière d'élections démocratiques.

Elle a cependant identifié des lacunes considérables et préoccupantes que la Commission avait déjà mises en exergue bien avant les élections. Il s'agit par exemple de tracasseries administratives injustifiées, de restrictions à la liberté d'expression et à l'accès de toutes les parties aux médias et d'un manque de confiance généralisé de la population dans le processus démocratique et électoral. Il convient de combler rapidement ces lacunes, surtout après les événements du 7 avril.

Les nombreuses violations des droits de l'homme signalées après les manifestations au lendemain des élections sont plus préoccupantes encore. Après les troubles qui ont suivi les manifestations du 7 avril, la Commission a condamné énergiquement l'utilisation abusive de la force et demandé à toutes les parties prenantes de renoncer à la violence et aux paroles incendiaires.

Nous continuons à suivre la situation de près. Le respect des droits de l'homme reste l'une des conditions essentielles à l'approfondissement de nos relations avec la Moldavie. Il est essentiel d'examiner soigneusement et rapidement les allégations de graves violations des droits de l'homme par les forces de sécurité. Si ces violations sont avérées, les autorités doivent prendre les mesures nécessaires pour traduire en justice les responsables de ces abus.

Nous nous réjouissons que le président Voronine ait accepté de rendre visite au commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, et de coopérer avec le RSUE sur ces questions. De même, l'intérêt manifesté par la Moldavie envers la possibilité de l'envoi d'une mission européenne d'enquête est un signe positif.

Toutes ces missions ne peuvent décharger l'État de son obligation d'enquêter sur ces violations et de punir les responsables, mais elles devraient contribuer à faire la lumière sur les élections et leurs conséquences. Elles devraient également contribuer à faciliter le dialogue politique de façon à rétablir la confiance de la population.

À l'heure actuelle, la situation en Moldavie est très instable. Le pays a exprimé à plusieurs reprises son souhait d'approfondir ses relations avec l'Union européenne. La crise actuelle constitue une mise à l'épreuve de la détermination de la Moldavie à cet égard.

Nous nous réjouissons que la Roumanie ait renoncé à prendre des mesures de représailles après le rétablissement de l'exigence de visa pour les citoyens roumains et la désignation de son ambassadeur comme persona non grata. Nous devons encourager tous les partenaires concernés à faire preuve d'un maximum de prudence et à garder à l'esprit l'objectif premier, qui est de stabiliser le pays.

La situation actuelle est préoccupante, mais nous ne devons pas perdre de vue le contexte global. La clé de la stabilité et de la prospérité futures de la Moldavie réside dans l'approfondissement de ses relations avec l'Union européenne. À la veille du lancement du Partenariat oriental, nous devons faire la preuve que nous sommes effectivement prêts à aider la Moldavie à surmonter ses difficultés actuelles, notamment en désamorçant les tensions, en favorisant le dialogue et en consolidant les liens qui nous unissent.

La République de Moldavie est un pays voisin de l'Union européenne. Nous collaborons étroitement avec les citoyens moldaves, dans une relation de confiance mutuelle, depuis 15 ans. Nous avons pleinement conscience des aspirations européennes de la Moldavie. Nous devons absolument continuer à soutenir le peuple moldave et collaborer pour surmonter non seulement les obstacles qui se sont présentés pendant la

période électorale, mais aussi les difficultés provoquées par la crise financière et économique mondiale. En d'autres termes, nous pensons au bien-être de la Moldavie et de ses citoyens.

**Marian-Jean Marinescu**, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*RO*) La République de Moldavie a des obligations et des engagements internationaux qui font qu'elle a le devoir de respecter la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. Toutefois, les récents évènements nous ont signalé de graves manquements à ces engagements. Les arrestations arbitraires, les enlèvements, les disparitions, les violations manifestes des droits des détenus, les traitements inhumains et dégradants, la terreur exercée sur les citoyens et les menaces armées sont autant d'actes déplorables qui mettent en péril l'avenir européen du pays.

La campagne lancée contre les représentants des grands médias et les partis d'opposition, ainsi que l'arrestation et l'expulsion des journalistes, sont des faits graves et déplorables. Je condamne cette campagne de harcèlement, les graves violations des droits de l'homme ainsi que les actions illégales menées par le gouvernement de la République de Moldavie.

L'aide européenne prévue pour la période 2007-2010 et ayant pour but de soutenir le développement de la démocratie et la bonne gouvernance en Moldavie se chiffre à plus de 50 millions d'euros. J'espèce que cet argent n'a pas servi à former la police aux manières de recourir à la violence contre la population. Je voudrais demander à la Commission de présenter au Parlement européen un rapport sur l'utilisation de l'ensemble des fonds européens en République de Moldavie.

La Roumanie mène actuellement, et continuera à mener, une politique proactive visant à soutenir l'intégration de la République de Moldavie au sein des structures européennes, et ce non pas seulement en raison des liens historiques que nous avons avec les citoyens de cet État, mais surtout parce que nous sommes convaincus que le destin de la République de Moldavie réside en Europe, sous la forme d'un État moderne et démocratique basé sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les accusations formulées par les autorités moldaves à l'encontre de l'État roumain n'ont aucun sens. L'introduction de visas pour les citoyens roumains constitue également une mesure injustifiée et inacceptable. Le chef de l'État change, les citoyens, eux, restent.

Je pense qu'il est dans l'intérêt de l'Union européenne de voir la République de Moldavie suivre un chemin européen en respectant les aspirations de ses citoyens, qui souhaitent vivre dans un État démocratique, stable et sûr. À cet égard, le partenariat oriental représente un instrument efficace ainsi qu'un débouché pour les aspirations européennes des citoyens de la République de Moldavie.

**Marianne Mikko**, *au nom du groupe PSE*. – (*ET*) Mesdames et Messieurs, j'ai toujours soutenu avec ferveur la Moldavie, mais la crise actuelle m'inquiète énormément. Bien que la Moldavie soit un petit pays dépendant de l'aide étrangère, nous ne pouvons faire la sourde oreille quand les principes de l'État de droit sont bafoués.

Les relations entre l'Union européenne et la Moldavie restent très importantes à nos yeux, mais il ne faut pas croire que l'Union européenne se compose d'individus naïfs qui croient tout ce que les autorités moldaves leur assure être la vérité. La prochaine mission ad hoc du Parlement européen en Moldavie sera très importante. Aucun sujet ne sera tabou. Nous voudrions savoir comment la police s'est comportée face aux manifestants pendant la période postélectorale. Le respect des droits de l'homme, non seulement en paroles, mais aussi dans les faits, est de la plus haute importance pour l'Union européenne ainsi que pour les représentants directement élus par le peuple. Malheureusement, la République de Moldavie a fait savoir lors de la réunion de la commission des affaires étrangères et de la délégation moldave, hier, que l'Europe devait se préparer à affronter des monologues à Chişinău. Nous ne pouvons accepter cela, car l'intégration européenne exige un dialogue ouvert, avec des partenaires qui discutent de tout. Je crois en le partenariat oriental ainsi que dans la possibilité d'une démocratie en Moldavie. Aidons la Moldavie à y parvenir.

**Graham Watson,** *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Madame la Présidente, la situation de la Moldavie fait ressortir de sinistres souvenirs du passé malheureux de l'Europe: un gouvernement communiste qui déclare victoire selon sa propre interprétation, des manifestants battus et tués, et des accusations lancées à l'encontre des pays voisins soupçonnés de fomenter les troubles. S'il existe des indications concrètes montrant que les services de sécurité roumains ont attisé les violences, ces accusations doivent faire l'objet d'une enquête par la communauté internationale.

La mission qui sera envoyée la semaine prochaine par ce Parlement devra enquêter sur les allégations selon lesquelles 200 000 bulletins de vote supplémentaires auraient été imprimés, 400 000 électeurs se seraient inscrits le jour de l'élection sans produire de documents d'identité probants ou encore les affirmations selon lesquelles les électeurs de Transnistrie auraient été massivement empêchés de voter. Avant la publication

des résultats de cette enquête et des rapports de l'OSCE, nombreux sont ceux qui ne croiront pas les résultats – quelle que soit la décision des tribunaux moldaves. Il se peut que l'optimisme instinctif de M<sup>me</sup> la Commissaire Ferrero-Waldner soit mal placé.

Le président Voronine devrait également dénoncer la détention, les mauvais traitements et les exécutions extrajudiciaires de jeunes arrêtés au hasard après les manifestations. Plus d'obstacles imposés aux avocats ou aux ONG, plus de dissimulation des noms des personnes détenues ni de leur nombre. Je voudrais demander à la Commission de confirmer si l'expulsion par la Moldavie de l'ambassadeur roumain et l'imposition d'une obligation de visa pour les voyageurs roumains constituent une infraction aux accords passés entre l'Union et la Moldavie. Dans l'affirmative, quelles mesures la Commission compte-t-elle prendre?

L'annonce faite par le président Băsescu concernant les passeports a contribué à aggraver les tensions. Nous devons respecter les relations bilatérales, mais nous devons aussi insister pour que les accords soient respectés.

Nos visiteurs moldaves d'aujourd'hui nous décrivent un pays dans lequel la liberté et la démocratie sont réprimées, où l'internet tombe mystérieusement en panne, où des chaînes de télévision disparaissent et où la télévision contrôlée par le gouvernement préfère diffuser des spectacles de danse du ventre plutôt que de décrire la violence dans les rues.

Tout en se préoccupant des aspects géopolitiques, notre Union doit également comprendre la politique de la Moldavie, la situation d'un peuple impatient d'exercer ses droits démocratiques et de bénéficier de la liberté de choix, d'un pays dont les échanges commerciaux se font en grande majorité avec les pays occidentaux, d'un pays lié aux États membres de l'Union par la géographie, l'histoire et la culture. Le mois prochain, lorsque nos dirigeants se réuniront pour le sommet sur le Partenariat oriental, ils devront faire en sorte de développer ce partenariat sur la base de la démocratie et des droits de l'homme. Le président Voronine et ses camarades doivent s'engager en faveur de cette cause. Notre Union doit l'exiger.

**Bastiaan Belder (IND/DEM).** - (*NL*) Les comptes-rendus internationaux sur les perturbations qui ont eu lieu début avril en Moldavie et leurs conséquences amènent de nombreuses questions, des questions que les institutions européennes doivent poser aux autorités moldaves et roumaines.

Commençons par Chişinău. Le gouvernement moldave prévoit-il vraiment de faire dorénavant feu sur les manifestants en cas d'urgence? Je voudrais renvoyer les députés à l'annonce faite par le premier ministre à la télévision d'État. Comment le gouvernement moldave explique-t-il la volte-face radicale de l'approche adoptée par les forces de sécurité nationales à l'égard des manifestants et autres opposants? Cette volte-face a transformé une passivité incompréhensible vis-à-vis du vandalisme, des incendies volontaires et de la mise à sac des bâtiments de l'État en une violence physique brutale à l'encontre de citoyens non armés ayant entraîné trois décès suspicieux.

Surtout, comment la République de Moldavie prend-elle ses responsabilités pour ces violations des droits fondamentaux les plus basiques? Pour répondre à cette dernière question essentielle, Madame la Présidente, la lettre ouverte contenant neuf recommandations présentées hier à la présidence tchèque par quatorze défenseurs moldaves de la société civile doit absolument être prise en considération. J'espère que les institutions européennes, le commissaire Rehn et la présidence tchèque tiendront compte de cette lettre. Des personnalités éminentes de la société moldave réclament une explication. Nous devons mettre les autorités moldaves face à leurs responsabilités.

Par ailleurs, Bruxelles doit au moins demander à Bucarest une explication au sujet de la proposition visant à rendre la citoyenneté roumaine plus facilement accessible aux citoyens moldaves ayant des grands-parents roumains. Une consultation européenne au sujet des conséquences profondes d'une décision aussi radicale est certainement raisonnable.

**Adrian Severin (PSE).** – (EN) Madame la Présidente, la violence qui a secoué la République de Moldavie ne constitue pas une révolution mais une mutinerie, qui s'est déroulée dans une atmosphère révolutionnaire dans une société divisée. On pourrait également considérer que ces violences ont été provoquées et utilisées dans le cadre d'une stratégie destinée à redessiner les frontières entre l'Union européenne et l'Eurasie.

Le problème auquel nous sommes confrontés est donc un problème européen. Ce n'est pas un problème interne ni le problème d'un seul État membre. Mais ce problème ne sera pas résolu par des représailles, mais bien par la multiplication des efforts visant à rapprocher la Moldavie de l'Europe. La solution n'est pas non plus d'encourager les élites moldaves à quitter le pays en utilisant des passeports étrangers.

À cette fin, nous devons renforcer la mission de l'envoyé de l'Union européenne en Moldavie, tant en termes d'envergure que de ressources, accélérer les négociations avec la Moldavie sur l'assouplissement du régime de visas et renforcer la coopération en matière de maintien de l'ordre public et de respect des droits de l'homme. Nous devons collaborer avec les autorités, l'opposition et la société civile, mais également avec la Russie, dont la présence est importante dans la région. Nous devons éviter que ces événements ne servent de prétexte à une solution unilatérale en Transnistrie.

**Anna Ibrisagic (PPE-DE).** - (*SV*) Madame la Présidente, il y a ceux qui pensent qu'il faut que nous adoptions une résolution sur la Moldavie, et ceux qui pensent le contraire. Ceux qui ne veulent pas de cette résolution citent souvent le fait que l'OSCE a elle-même approuvé l'élection. Permettez-moi néanmoins d'ajouter que le rapport de l'OSCE n'a pas été à 100 % favorable. Au contraire, il contenait beaucoup de critiques. Toutefois, la résolution ne concerne pas seulement les élections, mais aussi ce qui s'est passé après celles-ci et ce qui se passe en Moldavie depuis un bout de temps.

Les droits de l'homme doivent être respectés. Les médias doivent être libres. Les mauvais traitements infligés aux manifestants pacifiques ne seront jamais tolérés. Approuver cette résolution reviendrait à envoyer un signal fort au peuple moldave en leur montrant qu'ils ne sont pas seuls, que nous nous rendons compte de ce qu'il se passe chez eux et que nous ne l'acceptons pas. Je vous enjoins donc tous à soutenir cette résolution.

**Victor Boştinaru (PSE).** - (RO) Les évènements qui se sont produits en République de Moldavie étaient prévisibles depuis très longtemps. En disant ceci, je me réfère au fait qu'en 2008, le dialogue UE-République de Moldavie a mentionné au moins trois grands problèmes: a) libre accès de l'opposition aux grands médias publics, accès qui a été systématiquement refusé et institutionnalisé par le régime Voronin; b) refus catégorique du régime de Chişinău et de ses collaborateurs d'accéder à la demande de la commission de Venise visant à s'abstenir de modifier la loi sur les élections parlementaires; c) implication de l'opposition dans les grandes décisions relatives à la politique nationale, notamment la politique d'intégration européenne, une autre mesure catégoriquement refusée.

Le fait que ces trois grandes questions aient été ignorées ou systématiquement rejetées par nos partenaires à Chişinău nous signale en fait que l'Union européenne a été fermement éconduite par la Moldavie en ce qui concerne les questions essentielles pour l'avenir du pays. Les évènements qui se sont produits le jour des élections n'étaient que l'aboutissement prévisible d'une histoire pour laquelle l'Union européenne et le Parlement européen sont peut-être dans une certaine mesure responsables.

Maria Petre (PPE-DE). - (RO) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous avons trois types de problèmes avec la République de Moldavie, qui sont tous sérieux et sur la base desquels nous pouvons définir trois pistes. Le premier type concerne les droits de l'homme. Nous avons des centaines de jeunes qui ont été arrêtés, parfois même torturés. Le deuxième type concerne la liberté de la presse. Nous avons des journalistes qui ont été intimidés et enlevés, en pleine rue et en pleine journée. Le dernier type concerne la méthode d'organisation des élections. Nous disposons d'énormément de données spécifiques à ce sujet qui indiquent que les élections ont été truquées. Nous allons devoir faire preuve de la même fermeté pour prendre position sur ce dernier aspect. Les partis d'opposition soutiennent que le trucage des élections a modifié le résultat de 10 à 15 %. Les citoyens de la République de Moldavie attendent toujours avec beaucoup d'espoir nos décisions, nos réactions. C'est leur seule chance de sortir de cette situation catastrophique, qui ne connaît que peu de précédents en Europe et qu'ils doivent endurer chaque jour.

**Alexandru Nazare (PPE-DE).** - (*RO*) Aujourd'hui, à Chişinău, Madame la Présidente, vous avez le droit de garder le silence, vous avez le droit de faire tout ce qu'on vous dit de faire et vous avez le droit de payer des taxes à une élite qui n'a de comptes à rendre à personne, ainsi que d'émigrer, de vous conformer et, si nécessaire, de haïr sur commande. Vous n'avez pas le droit à la liberté d'expression, à l'association, au débat public, ni même le droit de décider vous-même de votre identité. Monsieur le Commissaire, voilà donc les conditions de la stabilisation de la République de Moldavie, mais elles ne laissent aucune place à l'optimisme.

Une fois engagée sur ce chemin, le seul destin qui attend la Moldavie, en admettant le scénario le plus optimiste, c'est celui du Belarus. Bien avant les élections, le parti communiste avait déjà réussi à obtenir et à consolider un contrôle absolu sur tous les grands médias. Ces mesures ont vidé le processus démocratique de toute sa substance et ont contraint un quart de la population du pays à émigrer. Dans un tel contexte, les élections n'auraient pas pu avoir lieu sans qu'un certain doute ne s'installe. La répression exercée par Chişinău permet maintenant aux autorités de communiquer avec la population.

Donc, désormais, l'UE ne peut plus se permettre d'adopter une attitude indulgente et ambivalente à l'égard du régime de Chişinău. Désormais, notre silence ou nos déclarations ambivalentes témoigneront de notre

approbation et de notre complicité vis-à-vis de ce mépris des libertés fondamentales et d'un système démocratique légal et vis-à-vis des actes de violence et de répression. Dernier point, mais pas des moindres, la crise de Chişinău prouve que nous devons améliorer les méthodes que nous utilisons pour observer et contrôler les élections et repenser le rôle de notre représentant permanent là-bas.

**Charles Tannock (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, la Moldavie reste l'un des pays les plus pauvres d'Europe, avec une démocratie fragile dirigée par le président Voronine, un *Homo Sovieticus* impénitent qui se dit encore fièrement communiste et qui, malheureusement, adopte une attitude ambiguë envers l'UE et même envers le Partenariat oriental.

Il reste néanmoins populaire, notamment dans les régions rurales et parmi les personnes âgées auxquelles cette période d'incertitude économique fait regretter la sécurité de l'URSS.

La troïka de l'OSCE, comprenant notre propre délégation du PE, a essentiellement confirmé cette victoire. Nous devons donc accepter ce fait, même si nous devons également condamner avec force la répression brutale des manifestants de l'opposition qui ont accusé le gouvernement de monopoliser les médias pendant la campagne, d'utiliser un registre électoral peu fiable et dépassé – incluant de nombreuses personnes supposées décédées – et de priver de leur droit de vote les nombreux Moldaves vivant à l'étranger.

Nous devons nous concentrer maintenant sur les violations des droits de l'homme. Ces violations doivent faire l'objet d'une enquête approfondie par une mission de l'Union européenne si la Moldavie veut continuer à bénéficier de notre soutien dans ses ambitions vis-à-vis de l'UE et de l'OTAN.

**Paul Rübig (PPE-DE).** - (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je suis très reconnaissant pour ce débat, car il démontre qu'une Europe à 27 États membres et 500 millions de citoyens a un poids qui dépasse ses frontières. Bon nombre de citoyens moldaves ont reconnu l'importance d'avoir une division des pouvoirs, de concevoir une compréhension démocratique fondamentale et de lutter pour cela.

Ce n'est pas acquis d'avance que les gens puissent aujourd'hui se battre pour la démocratie, proclamer leurs convictions en public et tout cela, sans être enfermés ou victimes de la répression. C'est pourquoi je pense – et je voudrais soutenir fermement ici le Commissaire – que nous, Européens, devons mettre tous les moyens dont nous disposons actuellement en œuvre dans la lutte des citoyens individuels pour la liberté, pour la liberté de la presse et pour une démocratie bien établie.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la situation en Moldavie reste volatile et l'UE doit poursuivre ses efforts intenses afin d'amener les parties à la table des négociations. Elle doit également travailler avec elles pour trouver une solution commune qui soit à la fois globale, équilibrée et réaliste et qui contribuera au renforcement du processus démocratique et des institutions démocratiques en Moldavie. Je rejoins totalement l'avis de Graham Watson lorsqu'il dit que M. Voronin doit adhérer aux principes démocratiques et qu'il doit condamner les tortures et les violences perpétrées contre les manifestants. Je pense que tout le monde devrait également condamner les arrestations de journalistes et les énormes violations de la liberté d'expression. À cet égard, il est également important que nous soutenions fermement les travaux du représentant spécial de l'UE en Moldavie.

Il ne devrait persister aucun doute sur le fait que l'UE et le Conseil sont très inquiets au sujet des violations des droits de l'homme survenues en Moldavie pendant la crise. Nous insistons auprès des autorités moldaves pour qu'elles s'engagent dans un processus transparent avec la pleine collaboration des institutions européennes et internationales pertinentes et pour qu'elles enquêtent sur les violations des droits de l'homme et les condamnent. La crise a révélé le besoin de renforcer l'aide de l'UE ciblée en faveur d'une nouvelle réforme politique et économique en Moldavie, afin de renforcer l'engagement de la Moldavie envers les normes et valeurs démocratiques et en accord avec le soutien de l'UE au sujet de la souveraineté et de l'intégrité territoriale moldaves. L'UE est prête à coopérer et à rapprocher la Moldavie de l'UE. Il faut toutefois pour cela qu'il existe une Moldavie démocratique, une Moldavie où les droits de l'homme sont respectés, où il existe une liberté d'expression et où les institutions démocratiques fondamentales sont fonctionnelles.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais utiliser mon temps de parole pour répondre à certaines questions et à certains commentaires entendus au cours de l'échange de vues responsable et raisonné que nous venons d'avoir.

Je commencerai par les remarques de M. Watson concernant les visas et les droits de l'homme, mais je voudrais tout d'abord réagir à ses remarques concernant ma collègue Benita Ferrero-Waldner, chargée de nos relations

avec la Moldavie. Vous avez dit de Benita qu'elle était naturellement optimiste. Je défendrai sa position et celle de la Commission en disant qu'en fait, cette position est extrêmement réaliste et équilibrée. Deuxièmement, il faut être un optimiste professionnel pour accepter d'être commissaire européen, surtout pour se charger de l'élargissement de l'UE et des relations avec l'Europe du sud-est.

En ce qui concerne la question des visas, nous sommes effectivement consternés par la décision prise par la Moldavie d'imposer une obligation de visa aux citoyens roumains. C'est inacceptable. Nous sommes en train d'analyser la légalité de cette mesure. Nous discuterons de ce problème avec les autorités moldaves le 30 avril, à la veille de la Fête du travail, dans le contexte du Comité de gestion conjoint Commission-Moldavie créé dans le cadre de l'accord d'assouplissement du régime de visa.

En ce qui concerne les élections, leurs suites et les violations des droits de l'homme, la Commission a condamné énergiquement la violence qui a éclaté dans les rues de Chişinău le 7 avril et l'utilisation massive et excessive de la force par les autorités et, selon la rumeur, par des milices privées. Les rumeurs d'enlèvements et de violations nombreuses des droits de l'homme des détenus sont extrêmement préoccupantes.

D'un point de vue réaliste, il est manifestement essentiel que la Moldavie se montre à la hauteur de ses ambitions européennes. Les allégations de violations des droits de l'homme doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et impartiale impliquant toutes les forces politiques, ainsi que des observateurs internationaux si nécessaire. Ceux qui sont soupçonnés d'actes criminels, y compris de violations des droits de l'homme, doivent faire l'objet d'une enquête. S'ils sont inculpés pour ces actes, ils doivent pouvoir bénéficier d'un procès équitable.

Enfin, en ce qui concerne l'impact probable des événements qui ont suivi les élections sur les relations entre l'UE et la Moldavie, ces événements ont mis en évidence le caractère incomplet des réformes internes de la Moldavie, notamment en ce qui concerne la règle de droit et le respect des libertés fondamentales. Nous attendons de toutes les parties concernées en Moldavie, des autorités officielles tout comme de l'opposition politique et de la société civile, de se mettre d'accord et de progresser vers une solution à la crise actuelle qui renforce au lieu d'affaiblir les droits démocratiques et la liberté du peuple moldave.

L'histoire de ce qui est devenu l'Union européenne prouve de façon concrète que le dialogue, la coopération et la règle de droit permettent d'aboutir à un mélange cohérent et durable de respect des libertés fondamentales, de stabilité politique et de prospérité économique.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote sur d'éventuelles propositions de résolutions aura lieu pendant la prochaine session.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Corina Creţu (PSE),** *par écrit.* – (*RO*) Alors que les autorités communistes à Chişinău continuent de s'agripper au pouvoir en recourant à la malhonnêteté et à la torture, le premier ministre du pays assurant la présidence de l'UE se contente de décrire la crise qui se déroule aux frontières de l'UE comme «préoccupante». Pas même les preuves de la terreur et la position agressive adoptée à l'encontre d'un État membre de l'Union européenne n'ont entraîné une réaction aussi intense que celle qui a suivi la distorsion d'une décision légitime prise par la Roumanie d'accélérer le processus de récupération de la citoyenneté roumaine pour ceux qui l'ont perdue dans de tragiques circonstances historiques pour lesquelles l'Occident a une certaine part de responsabilité.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer l'hypocrisie des hommes politiques qui jouent les alarmistes au sujet des millions de Moldaves prêts à envahir l'Ouest, tout comme ils martelaient les esprits jusqu'en 2007 au sujet d'une attaque des Roumains.

Concernant les violations de la démocratie et des libertés fondamentales, nous aurons l'opportunité d'échanger des opinions à ce sujet avec MM. Loukachenko et Voronin une fois que le partenariat oriental sera lancé. Si ce mécanisme de coopération ne permet pas de défendre les réformes démocratiques dans les anciens États soviétiques qui ont été invités, il sera alors mort-né.

Je ne peux m'empêcher d'en conclure que pour certains Européens, le Tibet est plus proche que la Moldavie. C'est probablement ce qui se passe quand la route vers Chişinău passe par Moscou.

**Silvia-Adriana Țicău (PSE),** par écrit. – (RO) Les élections qui se sont déroulées le 6 avril 2009 en République de Moldavie ont été suivies de manifestations. Malheureusement, la presse a rencontré des problèmes pour informer les gens de la manière dont ces évènements se sont produits. Je pense que la liberté de la presse, la

liberté d'expression et le respect des droits de l'homme et de l'État de droit sont des principes que nous respectons, promouvons et défendons tous.

Je pense que la situation en République de Moldavie est extrêmement grave. Je pense particulièrement que l'Union européenne doit intervenir de manière sérieuse et diplomatique. Pour moi, les accusations formulées à l'encontre de la Roumanie ciblent aussi l'Union européenne. Néanmoins, le fait que l'ambassadeur roumain à Chişinău ait été désigné comme persona non-grata et l'introduction soudaine et unilatérale par la République de Moldavie de visas pour les citoyens roumains sont inacceptables.

La République de Moldavie est un pays européen de par son histoire et sa géographie. Elle est l'une des voisines de l'UE et les relations entre l'UE et la République de Moldavie doivent continuer à être des relations de bon voisinage. La région d'où je viens est limitrophe de la République de Moldavie et de l'Ukraine. Nous participons à de nombreux programmes de développement conjoints et je pense que la Roumanie et l'Union européenne doivent continuer à soutenir le développement économique et social de la République de Moldavie au moyen d'un partenariat basé non seulement sur une bonne coopération, mais surtout sur un respect mutuel.

# 16. Consolider la stabilité et accroître la prospérité dans les Balkans occidentaux - Situation en Bosnie-et-Herzégovine (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur les Balkans occidentaux, et plus particulièrement le rapport (A6-0212/2009) de M<sup>me</sup> Ibrisagic, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la consolidation de la stabilité et de la prospérité dans les Balkans occidentaux et les déclarations du Conseil et de la Commission sur la situation en Bosnie-et-Herzégovine [2008/220(INI)].

Anna Ibrisagic, rapporteure. – (SV) Madame la Présidente, cela fait presque 15 ans que la guerre en Bosnie a pris fin et bientôt dix ans que la campagne de bombardements de l'OTAN a contraint les forces serbes à quitter le Kosovo. Au mois de décembre, cela fera également 17 ans que je suis moi-même arrivé en Suède en tant que réfugié d'une guerre qui a mis mon pays d'origine à feu et à sang et a fait des ennemis jurés des Bosniaques, des Croates et des Serbes, des peuples qui avaient pourtant jusque là cohabité en tant que voisins. Le fait que ni la Bosnie, ni le Kosovo, ni aucun des autres pays des Balkans occidentaux n'ait repris les affrontements depuis lors est entièrement attribuable à l'UE et à l'OTAN. Toutefois, si les armes se sont tues, les conséquences de la guerre se font toujours ressentir dans la politique et la société de cette région. La seule chance qu'ont les peuples de ces pays de surmonter leur passé est de continuer le chemin menant vers l'adhésion à l'UE. Seul l'effet de la «carotte et du bâton», qui constitue la grande dynamique du processus d'adhésion, peut amener les gouvernements de ces pays à se concentrer sur l'exécution des travaux et des réformes qui pourront une fois pour toutes consolider la stabilité et la prospérité dans les Balkans occidentaux.

Dans le rapport que j'ai rédigé à ce sujet, et sur lequel le Parlement européen se prononcera demain, j'ai examiné les différentes initiatives et les différents projets dans lesquels l'UE et ses États membres sont impliqués d'une manière ou d'une autre en vue de favoriser le développement de sociétés qui sont prêtes à se conformer aux exigences élevées d'une adhésion à l'UE. Je ne compte pas entrer maintenant dans les détails de ce rapport, mais je voudrais tout de même souligner deux points particuliers.

Premièrement, il existe une différence fondamentale entre les pays actuellement impliqués dans le processus d'élargissement et ceux qui ont déjà adhéré à l'Union en 2004 ou 2007. Les pays des Balkans occidentaux ont été ravagés par une guerre à grande échelle et un nettoyage ethnique il y a dix ans à peine. Ce n'est heureusement pas le cas de la Hongrie, de l'Estonie ou de la Roumanie. Mais cela signifie toutefois que l'UE ne peut pas se contenter de reprendre la recette utilisée lors des précédents élargissements et de l'appliquer aux Balkans. Pour illustrer ceci, je mentionne dans mon rapport le problème de l'interdiction de l'extradition d'auteurs présumés de crimes risquant une mise en accusation dans d'autres pays. Ces interdictions sont actuellement en vigueur dans tous les pays des Balkans mais l'UE n'a jusqu'ici pas encore exigé leur abolition. Pour se justifier, elle fait valoir qu'aucune exigence similaire n'a été formulée à l'égard, par exemple, de la Slovaquie ou de la Pologne. La raison pour laquelle cette analogie n'est pas valable devrait être évidente. Je suppose qu'il y a très peu de personnes suspectées de crimes de guerre qui se cachent de la justice en Slovaquie. Par contre, je peux vous dire qu'il y en a bien plus en Serbie et en Bosnie. La justice est la fondation sur laquelle la réconciliation pourra être bâtie. L'impunité des criminels de guerre est absolument inacceptable et je voudrais donc insister auprès de la Commission et des États membres pour qu'ils soulèvent une nouvelle fois la possibilité de contraindre les pays de cette région à prendre des mesures en vue d'une abolition coordonnée de ces interdictions.

Le second point que je voudrais souligner est que le processus d'adhésion est, comme je l'ai déjà dit, très strict et exigent - et c'est bien normal. Si nous ne posons pas des exigences strictes en insistant pour qu'elles soient observées avec rigueur, nous n'obtiendrons pas de résultats tangibles. Les exigences étant donc déjà tellement strictes et difficiles à observer, la dernière chose que nous devrions faire serait de compliquer encore la tâche des pays qui souhaitent devenir membres en leur imposant des contraintes qui n'ont rien à voir avec leur capacité à satisfaire aux critères d'adhésion à l'UE.

Je pense aussi à ceux qui affirment que l'UE est déjà complète et qu'elle ne pourrait pas accueillir d'autres membres dans un futur proche. Bien que, comme je le souligne dans mon rapport, il serait, d'un point de vue technique, tout à fait possible d'accepter de nouveaux États membres, même si le traité de Lisbonne devait ne pas entrer en vigueur, il faut pour cela une volonté politique, et c'est mon travail, ainsi que celui de mes camarades députés, réunis ici au Parlement, de créer cette volonté.

**Petr Nečas**, *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je suis reconnaissant envers le Parlement européen d'avoir organisé cette importante discussion cet après-midi. J'ai lu avec grand intérêt le rapport d'Anna Ibrisagic sur la future stabilité et prospérité des Balkans ainsi que la proposition de résolution sur la Bosnie-et-Herzégovine élaborée par Doris Pack. Le Conseil est d'accord avec la plupart des points exposés dans ce rapport et nous partageons une grande partie des opinions et des inquiétudes exprimées au sujet de la situation en Bosnie-et-Herzégovine.

Je voudrais axer mon introduction directement sur la Bosnie-et-Herzégovine, car la stabilité de ce pays est vitale pour l'avenir des Balkans occidentaux en tant que bloc, et également car la situation actuelle continue de susciter des inquiétudes. Le Conseil a été actif à la fois dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie soutenant la sécurité et l'intégrité de la Bosnie-et-Herzégovine ainsi que dans le soutien des réformes nécessaires pour garantir un avenir paisible et prospère. C'est pourquoi je ne peux accepter que l'on dise que le Conseil n'accorde pas suffisamment d'attention à la Bosnie-et-Herzégovine.

Nous savons tous que nous vivons toujours avec les conséquences des évènements tragiques des années 1990, comme M<sup>me</sup> Ibrisagic l'a également mentionné tout à l'heure. La Bosnie-et-Herzégovine, qui a été des décennies durant le symbole de la coexistence pacifique de nations, de cultures et de religions, est devenue une zone en proie à un conflit destructeur. Depuis lors, la politique de l'UE a eu pour but d'œuvrer en faveur de la stabilité et de la réconciliation sur la base d'une promesse d'un avenir européen pour la région des Balkans toute entière. Malgré ceci, nous nous retrouvons encore fréquemment face à des discours férocement nationalistes visant à renforcer les différentes nationales en Bosnie-et-Herzégovine et à éviter la réconciliation nationale. Le temps qui passe n'a pas encore permis de résoudre ces conflits, ni de guérir les blessures des trois nations composant la Bosnie-et-Herzégovine.

Il est tout de même surprenant que les discours et opinions nationalistes aillent de pair avec l'intérêt commun de toutes les communautés des Balkans et leurs représentants politiques dans le cadre d'un avenir européen pour la Bosnie-et-Herzégovine. La population de Bosnie-et-Herzégovine se bat tout simplement pour une vie plus sûre et plus prospère. Elle veut aller de l'avant et elle compte sur l'intégration du pays à l'UE et à d'autres structures pour garantir la stabilité à l'avenir. Bien que les dirigeants politiques locaux parlent beaucoup de l'avenir de la Bosnie-et-Herzégovine au sein de l'UE, il est difficile de percevoir dans leurs actions un véritable engagement à cette fin. Le conflit entre l'intérêt pour une orientation plus européenne et le nationalisme fait que la Bosnie-et-Herzégovine risque réellement de rester sur le carreau, empêtrée dans ses conflits internes, pendant que les autres pays de la région, eux, vont de l'avant.

Les préoccupations relatives à de telles perspectives d'avenir pour la Bosnie-et-Herzégovine font que ce pays continue à figurer parmi nos priorités d'action et à faire l'objet d'une attention constante. La Bosnie-et-Herzégovine a fait et fait toujours l'objet d'intenses négociations à tous les niveaux du Conseil. La Commission et le secrétariat du Conseil développent actuellement leurs contacts avec les partenaires de ce pays afin de faire avancer le processus politique et d'aider la Bosnie-et-Herzégovine à se maintenir au même niveau que le reste de la région. Les États membres complètent l'action européenne par leurs propres efforts déployés au niveau bilatéral. Nous nous félicitons également beaucoup de l'attention accordée par ce Parlement à la Bosnie-et-Herzégovine. Je voudrais faire part de ma gratitude aux nombreux députés européens ici présents qui ont soutenu toutes les actions favorisant la stabilité et la maturité politique en Bosnie-et-Herzégovine.

L'UE continue à promouvoir un avenir européen pour la région toute entière, Bosnie-et-Herzégovine y comprise. Toutefois, satisfaire aux critères d'adhésion à l'UE exige de considérables efforts. Il s'agit d'élaborer une approche consensuelle et de se préparer à opérer des changements profonds. Ce n'est pas quelque chose

qui peut être accompli du jour au lendemain. Il s'agit de rien de moins qu'une transformation complète au niveau politique, économique et social.

La Bosnie-et-Herzégovine doit apporter d'importants changements à ses structures internes et à ses processus de prise de décisions. Nous sommes déçus de l'absence de progrès accomplis au sein du conseil des ministres et de l'assemblée parlementaire bosniaques. Ils sont largement en retard par rapport à ce qui est nécessaire. Les organes nationaux doivent de toute urgence être renforcés et améliorés au niveau opérationnel de manière à ce que des résultats concrets soient obtenus, notamment en ce qui concerne les programmes relatifs à l'UE. C'est essentiel, car l'UE ne peut traiter qu'avec la Bosnie-et-Herzégovine dans sa globalité, et non pas avec ses différents éléments. Les priorités du partenariat européen sont également claires. L'Union est toujours prête à aider, mais elle ne peut pas accepter, et n'acceptera pas de missions relevant de la compétence des hommes politiques de Bosnie-et-Herzégovine.

Malgré la persistance de programmes politiques nationalistes, nous réalisons qu'il est possible de trouver des compromis et des accords en Bosnie-et-Herzégovine. Nous l'avions déjà remarqué notamment lors de l'adoption de deux lois de police, qui avaient préparé le terrain pour la signature de l'accord de stabilisation et d'association, ou lors du règlement de l'affaire Brcko, qui a marqué la réalisation de l'un des grands objectifs fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix. Toutefois, même dans ces cas, des progrès ont toujours été réalisés et des accords ont été signés à la dernière minute et sous une pression énorme de la communauté internationale.

Une approche bien plus mature est nécessaire. Il est de la plus haute importance que les dirigeants politiques locaux se comportent de manière responsable, fassent preuve d'initiative et comprennent à qui la Bosnie-et-Herzégovine appartient vraiment et qui est vraiment responsable de son avenir. Les habitants de Bosnie-et-Herzégovine méritent de retirer de meilleurs résultats des votes qu'ils ont introduits dans l'urne électorale. C'est un aspect que vous, en tant qu'hommes politiques, pouvez aider à renforcer plus que quiconque. Une telle avancée permettrait de faire énormément de progrès en ce qui concerne la présence de la communauté internationale en Bosnie-et-Herzégovine. Le changement est primordial. Beaucoup d'années se sont écoulées depuis la signature de l'accord de paix et la Bosnie-et-Herzégovine doit à présent prendre son envol, abandonner sa mentalité de «protectorat» et devenir un État crédible à part entière. Afin d'y parvenir, le Conseil de mise en œuvre de la paix, agissant au nom de la communauté internationale, a dressé une liste de cinq objectifs et de deux conditions que la Bosnie-et-Herzégovine doit remplir avant que tout changement puisse être obtenu. Cela représente un véritable test de maturité entièrement appuyé par l'UE.

La liste 5+2 n'est pas qu'un catalogue de plus de conditions supplémentaires. C'est une liste d'obligations soigneusement établie et fondamentale pour que la Bosnie-et-Herzégovine se transforme en un État moderne à part entière dans lequel la présence du Bureau du haut-représentant n'est plus nécessaire. Tout État moderne nécessite un système juridique fonctionnel, une administration fiscale efficace, la résolution de tous les litiges concernant les biens de l'État et un accès égal à un tribunal constitutionnel pour tous les citoyens.

Nous avons déjà à de nombreuses reprises accueilli favorablement la déclaration de Prud faite en novembre dernier par les trois dirigeants politiques et dans laquelle ils s'engageaient à collaborer pour soutenir le développement de la Bosnie-et-Herzégovine. Nous soutenons les accords qui ont été conclus et nous prions instamment les représentants politiques de poursuivre leurs efforts en vue de la prochaine réunion du comité de direction du Conseil de mise en œuvre de la paix qui aura lieu fin juin. Je suis convaincu que les questions restant en suspens au sujet des biens du gouvernement peuvent être résolues et ne doivent pas devenir un obstacle à une solution. Toutefois, les initiatives politiques nécessitent un large soutien. C'est pourquoi je voudrais demander instamment à la société bosniaque dans sa globalité de prendre part aux efforts réformateurs. Le rôle des médias, notamment, doit être plus constructif.

La mission de l'UE est claire. Il est de la plus haute importance que les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine collaborent encore plus étroitement afin de surmonter les différents historiques et de mener leur pays vers une plus grande intégration européenne. L'Union sera toujours prête à soutenir ces efforts qui sont essentiels non seulement pour la Bosnie-et-Herzégovine, mais aussi pour la stabilité et la sécurité globales de la région. Je sais que, dans ce processus, nous pouvons compter sur le soutien des députés de ce Parlement. Mesdames et Messieurs, je vous suis toujours reconnaissant pour ce soutien.

Olli Rehn, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, je me réjouis que les Balkans occidentaux soient à nouveau à l'ordre du jour du Parlement européen cette semaine. Cette région s'est fortement stabilisée ces dernières années, grâce notamment aux perspectives européennes des pays qui la composent - l'objectif ultime étant l'adhésion à l'UE, une fois que chacun de ces pays respectera les conditions. Les négociations avec la Croatie sont déjà fortement avancées. L'Ancienne République yougoslave de Macédoine est un pays

candidat qui se prépare à l'ouverture des négociations, et nous possédons un réseau d'accords de stabilisation et d'association. Le Kosovo est resté stable tout au long des évolutions importantes qu'il a connues l'année passée.

Nous ne devons pas mettre ces réalisations en péril en nous reposant sur nos lauriers ou en nous laissant distraire par d'autres questions, parfois plus urgentes sans doute. De nombreuses personnes se posent probablement des questions sur l'opportunité d'élargir l'UE au beau milieu d'une crise économique, et les discussions iront sans doute en s'intensifiant à l'approche des prochaines élections au Parlement européen.

Ces préoccupations sont compréhensibles, et je comprends l'inquiétude de nos concitoyens concernant leur avenir, leur emploi et leur bien-être. Mais ne faisons pas de l'élargissement un bouc émissaire pour quelque chose dont il n'est pas responsable. Nous ne devons pas lui faire payer le prix de nos propres problèmes économiques et sociaux. Un débat public bien informé est donc essentiel pour que nous puissions tous rester impliqués et faire des progrès dans cette région importante.

Certains réclament la consolidation de l'Union européenne. C'est exactement ce que nous avons fait ces dernières années, avec le consensus renouvelé sur l'élargissement adopté par le Conseil européen et approuvé par le Parlement européen en décembre 2006. La clé de ce consensus renouvelé est de ne pas prendre de nouveaux engagements mais de nous en tenir aux engagements existants et de les respecter. En d'autres termes, si les pays de Balkans occidentaux remplissent les conditions définies, ils peuvent progresser vers l'adhésion à l'UE.

C'est dans ce contexte que je salue le rapport de M<sup>me</sup> Ibrisagic. Il souligne à juste titre l'importance fondamentale de proposer aux Balkans occidentaux un avenir européen. Cette perspective est la principale force motrice de réformes plus que nécessaires et du maintien d'une plus grande stabilité dans les Balkans occidentaux. Dix ans après les événements horribles survenus au Kosovo, nous devons nous rappeler la puissance de la perspective européenne. Aujourd'hui encore, elle contribue à consolider la stabilité et la paix dans une région qui est en pratique notre avant-cour - pas notre arrière-cour, mais notre avant-cour.

Nous ne pouvons pas renoncer temporairement à notre travail pour la paix et la stabilité du continent européen. Alors même que l'Union européenne poursuit ses propres réformes institutionnelles, nous devons poursuivre parallèlement un processus d'adhésion contrôlé et progressif des Balkans occidentaux susceptible de renforcer les institutions et la société civile de ces pays.

Jusqu'il y a peu, les négociations d'adhésion avec la Croatie se sont bien déroulées. C'est pourquoi, en novembre 2008, la Commission, a proposé une feuille de route indicative menant à la dernière étape des négociations d'adhésion d'ici fin 2009 pour autant que la Croatie remplisse les conditions requises. Il reste beaucoup de travail à faire, et la Croatie doit encore accélérer et approfondir de nombreuses réformes. Malheureusement, ces négociations sont actuellement au point mort en raison du conflit relatif à la frontière entre la Croatie et la Slovénie. Il s'agit d'un problème bilatéral qui est devenu *de facto* un problème européen.

Depuis janvier, en étroite collaboration avec la présidence tchèque et la troïka des gouvernements tchèque, français et suédois, j'ai pris l'initiative de tenter de faciliter une solution. L'objectif est de trouver une solution à ce conflit frontalier et de permette la poursuite des négociations d'adhésion de la Croatie à l'UE. Ce travail se poursuit encore à l'heure actuelle, et il nous a fallu énormément de patience et de détermination pour progresser. Nous avons discuté toute la journée d'hier avec les ministres des affaires étrangères de Croatie, de Slovénie et des pays de la troïka. Je veux croire que nous sommes sur le point de débloquer la situation et que nous pourrons reprendre prochainement les négociations d'adhésion avec la Croatie.

En ce qui concerne l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, je me réjouis du déroulement généralement satisfaisant des élections municipales et présidentielles. Ces derniers mois, nous avons insisté sur l'importance de ces élections pour l'avenir européen de ce pays. Le pays a réagi positivement à notre message, confirmant ainsi sa volonté de faire avancer son processus d'adhésion. Cependant, nous ne devons pas oublier les principales priorités de réforme. Le moment est en effet venu de redoubler d'efforts pour remplir les critères de référence requis pour l'ouverture des négociations d'adhésion.

Je voudrais remercier Doris Pack pour sa motion, et je me réjouis de pouvoir discuter avec vous aujourd'hui de la Bosnie-Herzégovine. Le moment est en effet crucial. L'année dernière, la Bosnie-Herzégovine a progressé sur la voie de l'intégration européenne, notamment grâce à la signature de l'AAS et à l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire. Nous avons assisté à des évolutions positives ces derniers mois également, par exemple l'accord de Prud, les progrès accomplis sur la question de Brcko et les préparations d'un recensement en 2011. La mise en œuvre de l'accord intérimaire AAS est généralement sur la bonne voie.

Nous devons nous montrer fermes quant au respect des conditions «5+2» pour la fermeture du Bureau du haut-représentant, mais il est possible que ces conditions soient remplies dans les prochains mois. Les mesures prises récemment en vue de l'établissement d'un inventaire de la propriété d'État sont également positives à cet égard.

Néanmoins la Bosnie-Herzégovine, comme les autres pays de la région, ne doit pas se reposer sur ses lauriers. Les réformes restent généralement lentes, y compris celles relatives aux priorités essentielles pour l'adhésion à l'UE, et il reste de nombreux défis. Les discours nationalistes restent fort présents, provoquant des tensions politiques inutiles. Il faut que cette situation évolue si la Bosnie-Herzégovine veut continuer à progresser sur la voie de l'Union européenne et ne pas se retrouver à la traîne des pays voisins.

Le gouvernement serbe maintient son engagement en faveur de son programme européen, et nous avons constaté récemment plusieurs évolutions positives. Au moment où le pays commence à ressentir l'impact négatif de la crise financière mondiale, il sera cependant vital de ne pas négliger certaines réformes essentielles. Le processus d'adaptation structurelle doit se poursuivre, et le pays doit respecter ses engagements - notamment en ce qui concerne le système judiciaire et la règle de droit.

Mon collègue Joaquín Almunia et moi-même étudions actuellement les possibilités d'atténuer l'impact de la crise financière. Nous analysons par exemple notre programme IAP, pour lequel nous envisageons de convertir une partie de l'enveloppe nationale pour 2009 en soutien budgétaire direct, avec l'aide également des institutions financières internationales.

Nous apprécions le soutien constant exprimé par le Parlement pour les efforts de l'UE au Kosovo, qui reste une priorité pour l'Europe et un facteur essentiel de la stabilité de la région. Le Conseil européen a confirmé à plusieurs reprises le fait que le Kosovo partage une perspective européenne avec le reste des Balkans occidentaux. Le Conseil a demandé à la Commission d'utiliser des instruments communautaires pour promouvoir le développement économique et politique et de proposer des mesures pour progresser dans cette direction.

La Commission présentera cet automne une étude consacrée à ce sujet. Nous analyserons la façon dont le Kosovo, dans le cadre plus large de la région des Balkans occidentaux, peut progresser vers une intégration à l'Union européenne dans le contexte du processus de stabilisation et d'association.

Enfin, si nous envisageons dans leur ensemble l'année 2009 et la région des Balkans occidentaux, nous constatons des progrès importants en matière de libéralisation du régime de visa. Ceci prouve selon moi que moyennant des incitants appropriés, les pays réagissent par des réformes efficaces. Il est fort probable que pour les citoyens ordinaires des Balkans occidentaux, l'espace unique européen soit l'élément le plus important. D'ici la fin de la présidence tchèque, nous espérons pouvoir soumettre une proposition permettant aux ressortissants des pays les plus avancés en la matière, et qui remplissent les conditions fixées, de voyager sans visa. Cela permettrait au Conseil de prendre les décisions nécessaires pour que les pays les plus avancés bénéficient d'une exemption de visa d'ici fin 2009.

Chers amis, je compte sur votre soutien sur cette question essentielle des visas et, de façon plus générale, sur la perspective européenne des Balkans occidentaux.

**Bastiaan Belder,** *rapporteur pour avis de la commission du commerce international.* – (NL) Dans son avis figurant dans le rapport digne d'éloges de M<sup>me</sup> Ibrisagic, la commission du commerce international souligne l'importance d'une perspective concrète d'adhésion à l'UE pour le développement politique et économique des États des Balkans occidentaux.

Vu qu'il est possible d'observer une force de marché monopolistique dans les grands secteurs économiques de la région, une telle situation engendre un double obstacle, surtout lorsqu'elle est liée à des partis politiques. Le développement interne stagne et les entreprises européennes restent éloignées. Un exemple par excellence de ceci est la montée sans entrave de Delta Holding en Serbie, avec son directeur influent Miroslav Mišković qui joue le rôle de «pieuvre» à sa tête. Le commissaire l'a rencontré en octobre dernier.

Je demande à la Commission, quelles contre-mesures avez-vous adoptées jusqu'à présent au sujet de Belgrade? En mai 2007, un rapport de l'ambassade américaine à Belgrade divulgué a réclamé de toute urgence la fin du monopole de Delta Holding, à la fois dans le propre intérêt de la Serbie et dans l'intérêt de l'intégration européenne du pays. Le commissaire a parlé d'un moteur du développement. Je dois dire qu'il y a un sacré paquet de sable dans ce moteur serbe.

**Doris Pack**, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'automne de l'année dernière, nous avons abandonné tout espoir que le dénommé «accord Prud» conclu entre les représentants des trois grands partis de Bosnie-et-Herzégovine sur des mesures politiques communes dans de nombreux domaines politiques fasse que quelque chose change véritablement dans la vie politique. Où en sommes-nous aujourd'hui? La plupart de ces promesses étaient vides et se sont évaporées dès que nous nous sommes penchés dessus. La division ethnique en Bosnie-et-Herzégovine s'est accentuée. La méfiance s'est renforcée. Les gens se font manipuler par des politiques irresponsables basées sur des critères purement ethniques au lieu de politiques luttant contre les véritables problèmes. Chaque citoyen de Bosnie-et-Herzégovine a besoin d'une bonne éducation, d'un système juridique adéquat, d'emplois; en bref, chaque citoyen a besoin de croire en un avenir meilleur.

L'UE aide ce pays depuis des années en lui consacrant beaucoup d'argent et de main-d'œuvre, mais il lui faut évidemment aussi des structures d'administration nationales qui pourront faire usage de ces ressources. Je voudrais mentionner trois points importants. La question de la propriété d'État doit être résolue. La réforme constitutionnelle doit être envisagée sous l'angle d'un large consensus politique et social. Seul l'État de Bosnie-et-Herzégovine tout entier peut accéder à l'Union européenne.

La feuille de route pour la libéralisation des visas doit être achevée. Les citoyens, comme leurs représentants politiques, veulent pouvoir voyager librement. Les hommes politiques doivent donc faire en sorte que le feu vert soit donné à la fin de cette année. Tout citoyen a besoin d'un système judiciaire fonctionnel, pas d'un système qui dispense différentes justices selon le cas. La frustration s'installe partout. La société civile doit de toute urgence disposer d'une voix plus forte dans tous les domaines afin de rappeler aux hommes politiques quel est leur travail.

Il est toutefois difficile de sortir de sa cachette, car le réseau des partis politiques s'étend sur tout le pays. Les quelques emplois pouvant être offerts dépendent de la bonne volonté des partis. Nous souhaitons bonne chance au haut-représentant pour trancher le nœud gordien de la passivité des hommes politiques, «laisser-faire et laisser-aller», de manière à ce que la paix et la stabilité puissent enfin faire leur retour et que l'avenir de la population soit plus rose qu'il ne l'est pour le moment.

### PRÉSIDENCE DE M. Manuel António DOS SANTOS

Vice-président

**Hannes Swoboda**, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier les deux rapporteurs au nom du groupe socialiste au Parlement européen. De bons rapports ont une nouvelle fois été rédigés et ils obtiendront un soutien massif.

Je voudrais rebondir sur les propos du commissaire Rehn, car il me semble qu'il s'agissait là du message le plus important de la discussion d'aujourd'hui, à savoir que le processus d'intégration, le rapprochement des pays d'Europe du Sud-Est ne doit pas être interrompu, non seulement dans l'intérêt de ces pays, mais aussi dans notre propre intérêt. Le commissaire a dit que la Commission devait se montrer réaliste. Nous pourrions peut-être, nous, au sein de ce Parlement, être un peu plus idéalistes, mais l'analyse finale exige tout de même que nous fassions également preuve de réalisme. Il s'agit d'une route longue et sinueuse et l'objectif visé ne sera pas atteint du jour au lendemain. C'est pourquoi les commentaires de certaines personnes, qui ressemblent

à «laissons la Croatie adhérer et ce sera bon pour quelques temps» sont le mauvais signal. Rien de ce que M<sup>me</sup> Pack a demandé et réclamé à juste titre ne se réalisera si les gens là-bas ont le sentiment que, quoi qu'il arrive, ils ne sont pas les bienvenus dans l'Union européenne et que leur adhésion sera évitée de toute façon.

Le second point que nous devons bien faire entendre, c'est que les problèmes bilatéraux qui se posent actuellement à nous, du moins la procédure, le processus, doivent être résolus de la même façon que les questions bilatérales. À l'avenir, ils doivent être traités avant le début des négociations, de manière à ce qu'ils ne gênent pas la procédure de négociation toute entière.

Troisièmement, les propos du ministre sont également très importants. Nous ne pouvons pas faire le travail des hommes politiques et de la population du pays à leur place. La population doit s'acquitter de ses propres tâches. Comme Doris Pack l'a dit, les forces politiques doivent résoudre elles-mêmes leurs problèmes. Cela leur ouvrira alors la voie à l'Union européenne et cette voie doit dépendre des performances de ces pays, et non pas de notre volonté. Là doit se trouver notre volonté.

**Johannes Lebech,** *au nom du groupe ALDE.* – (DA) Monsieur le Président, l'idée de base qui anime la résolution

de M<sup>me</sup> Ibrisagic sur les Balkans occidentaux est très claire. Elle a souligné la corrélation entre les réformes opérées dans la région et les perspectives d'adhésion du pays à l'UE. Telle est la dynamique que nous avons appliquée si admirablement lors du dernier grand élargissement de l'UE. La résolution identifie un certain nombre de domaines concrets dans lesquels ces pays pourraient améliorer leurs performances ainsi que les nombreux problèmes connus qui minent la région. Toutefois, selon moi, il est tout aussi important que nous insistions aujourd'hui auprès de ces pays, de leurs hommes politiques et de leurs populations pour qu'ils remplissent leur part du contrat. Eux aussi doivent participer activement au processus, car l'Union européenne n'est pas la seule partie qui doive produire quelque chose de concret. Par ailleurs, le processus d'intégration doit également être promu depuis l'intérieur de ces pays, ce qui signifie qu'ils doivent lutter contre la corruption et la criminalité et créer une société civile forte ainsi que des économies et sociétés de la connaissance. Tel est le processus que nous voudrions voir prendre forme, de manière à ce que nous puissions nous attendre à voir tous les pays des Balkans occidentaux devenir des membres à part entière de l'Union européenne un jour, ce qui garantira la paix, la sécurité et la coopération, également dans cette partie de l'Europe.

**Paul Marie Coûteaux**, *au nom du groupe IND/DEM*. – Monsieur Le Président, il n'est pas question pour nous d'approuver un tel rapport. D'abord, ses références constantes au traité de Lisbonne sont inacceptables, puisque ce traité n'est pas ratifié et, sans doute, ne le sera jamais. Il faut vous y faire: l'entreprise visant à instaurer une supranationalité pure et parfaite, lancée voici huit ans par la grande convention Giscard, a bel et bien avorté.

Surtout, nous ne pouvons accepter le ton ironique d'un rapport, dont le titre même «Consolidation de la stabilité et de la prospérité dans les Balkans» est stupéfiant d'hypocrisie. Stupéfiant rapport en effet, qui, dans l'intention manifeste de préparer l'adhésion de nouveaux pays, notamment la Bosnie, la prétendue Macédoine, l'Albanie, pourquoi pas le Kosovo, fait comme si l'actuelle situation des Balkans était stable, passant complètement sur le jeu terrible de deux grandes puissances, les États-Unis et l'Allemagne, qui ont minutieusement participé à la décomposition politique de toute la région.

Pour ce faire, je rappelle que l'armada de l'OTAN est allée jusqu'à bombarder la capitale d'un État européen, Belgrade. Le dixième anniversaire de ce sinistre épisode dans les prochains jours sera, bien entendu, passé sous silence, mais j'ai à cœur de le rappeler ici.

Le Kosovo est le symbole de cette entreprise de décomposition politique. On voit bien l'avantage que ces puissances peuvent tirer d'une telle zone de non-droit, ouverte à tous les trafics et si propice, bien entendu, à l'installation de bases militaires au cœur de notre continent.

Mais le Kosovo révèle le vrai visage d'une politique visant à balkaniser l'Europe. C'est l'Europe à l'allemande, celle des régions ou des ethnies, cette Europe aux cent drapeaux qui, en éliminant les États, éliminera peu à peu les volontés populaires pour désarmer les peuples et les livrer aux oligarchies en tout genre.

Tout cela, le rapport le passe sous silence. C'est en silence, sous le couvert du tombeau habituel des bons sentiments, que l'on balkanise l'Europe et qu'on la neutralise jusqu'à la faire sortir de l'Histoire. C'est pourtant elle, l'Histoire, qui jugera tout cela. En attendant, Mesdames et Messieurs, je vous laisse à vos œuvres.

**Charles Tannock (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Président, le rapport Ibrisagic souligne bien entendu le fait que la stabilité des Balkans occidentaux est notre première priorité. En fait, je pense que l'appartenance à l'UE est le ciment qui unit cette région dans la paix et la stabilité. Nous nous attendons toujours à ce que la Croatie soit le prochain pays à rejoindre l'UE, pour autant que la Slovénie règle son conflit frontalier, sauf bien sûr si l'Islande bénéficie entre-temps d'un processus d'adhésion accéléré.

Mais en réalité, les choses sont un peu plus délicates. La Bosnie-Herzégovine de l'après-Dayton est encore loin de constituer une véritable nation, et la Grèce bloque les progrès de la Macédoine sur la question du nom. Il faut ajouter à cela la crise du crédit et le fait que l'Allemagne et la France sont généralement défavorables à un élargissement sans la ratification du traité de Lisbonne, même si je pense qu'il s'agit là simplement d'un prétexte pour empêcher tout élargissement.

La décision prise par de nombreux pays de l'UE et par les USA de reconnaître l'indépendance du Kosovo a également créé de nouvelles divisions dans une région qui a tant souffert de ses divisions passées. Nous savons déjà que le Kosovo n'est pas en mesure d'adhérer à l'UE parce que certains États membres ne reconnaissent pas son indépendance, et il en va de même pour son adhésion à l'ONU. Ses pays voisins par contre, la Serbie, le Monténégro et la Macédoine, progressent lentement vers une future appartenance à l'UE. Le Kosovo

pourrait ainsi devenir une enclave isolée, incapable d'adhérer à l'UE mais soutenue financièrement par les contribuables européens pendant des décennies.

La tentative de résoudre un problème par un fiat unilatéral de la communauté internationale a provoqué plus de difficultés qu'elle n'en a résolues, surtout dans cette région elle-même. Une approche plus équilibrée et mesurée aurait pu permettre aux habitants du Kosovo de bénéficier en fin de compte de l'appartenance à l'UE. La patience est une vertu en toutes choses, et surtout en politique étrangère.

**Libor Rouček (PSE).** - (CS) Mesdames et Messieurs, même en temps de crise économique, l'UE ne doit pas oublier qu'elle s'est engagée envers les pays des Balkans occidentaux au sujet d'un futur élargissement de l'Union. Je me félicite donc de ce débat et de la confirmation claire de l'engagement en faveur d'un futur élargissement. L'intégration européenne est vitale pour l'ensemble des habitants de Bosnie-et-Herzégovine, le pays auquel nous accordons une attention particulière dans le débat de ce jour. Il est nécessaire de remarquer à cet égard que la promesse d'une adhésion à l'UE a été faite à la Bosnie-et-Herzégovine en tant que pays uni, et non pas à ses éléments constitutifs. C'est la raison pour laquelle – et nous l'avons répété maintes fois dans ce Parlement – il faut mettre en œuvre les réformes efficaces nécessaires à l'adhésion à l'UE. La réforme constitutionnelle de la Bosnie-et-Herzégovine doit déboucher sur la création d'un État centralisé fonctionnel doté des compétences législatives, budgétaires, exécutives et judiciaires adéquates qui lui permettront de maintenir un marché unique fonctionnel, d'œuvrer pour la cohésion politique, économique et sociale et de défendre les intérêts du pays à l'étranger, y compris, un jour, en tant qu'État membre de l'UE. Je voudrais terminer en demandant aux pays des Balkans occidentaux, au Conseil et à la Commission de redoubler d'efforts en vue de mettre fin au régime des visas. Des contacts sans visas et la libre circulation des personnes seraient très utiles aux pays des Balkans occidentaux sur leur route vers l'adhésion à l'UE.

**Jules Maaten (ALDE).** - (*NL*) Je me contenterai d'aborder le sujet de la Bosnie et de la résolution de M<sup>me</sup> Pack que nous serons ravis de soutenir demain.

Parler de la Bosnie est toujours frustrant et je suis heureux que le commissaire ait également pu mentionner quelques points positifs concernant l'évolution de la situation en Bosnie. Néanmoins, on se demande parfois si le verre est à moitié vide ou à moitié plein. Lorsqu'il s'agit de la Bosnie, je me demande même parfois où est le verre.

M. Swoboda vient d'expliquer que l'un des problèmes de la Bosnie est que l'on a le sentiment que quelques soient les changements opérés, le pays n'accèdera de toute façon pas à l'Union. Pourtant, quand je parle avec les Bosniaques, j'ai l'impression contraire, je trouve qu'ils me disent «même si nous ne changeons rien, nous adhérerons tout de même à l'Union parce qu'ils nous veulent absolument». Nous devons nous débarrasser de ces deux idées fausses.

Si des réformes sont opérées en Bosnie et si les gens se mettent à travailler sur un système légal respectable et à lutter contre la bureaucratie, un avenir européen sera alors envisageable, mais sans cela, il ne le sera pas. Il faut faire passer clairement ce message et je pense que la résolution de M<sup>me</sup> Pack y parvient à merveille.

**Pierre Pribetich (PSE).** - Monsieur le Président, stabilité et prospérité dans les Balkans, voilà un objectif, voilà l'objectif, car derrière tout ceci, c'est la paix dans notre espace.

Le processus d'adhésion, oui, c'est un outil, mais il ne faudrait pas que ce processus d'adhésion se transforme tout doucement en une toile de Pénélope, c'est-à-dire que l'on détricote la nuit ce qui a été tricoté le jour.

Les Balkans ont une vocation naturelle à intégrer l'Union européenne. Voilà une volonté politique claire, voilà une lumière qui constitue, notamment pour les peuples, un signal.

Réaliser l'élargissement, non, mais ce qu'il faut, surtout, c'est favoriser l'intégration des pays et des régions de cette zone des Balkans. Qu'il faille faire preuve d'exigence, d'exigence démocratique, d'exigence de justice, oui, mais utiliser ces exigences pour repousser sans cesse l'intégration constitue, à mon avis, une erreur politique de fond. J'en veux pour preuve notamment ces problèmes de conflits bilatéraux. Il faut convenir et c'est écrit dans le rapport - de processus de règlement des problèmes bilatéraux, mais sans bloquer pour autant le processus d'adhésion, voilà une manière de faire et de refaire notre Union européenne élargie à l'ensemble des pays des Balkans.

**Angelika Beer (Verts/ALE).** - (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais remercier le commissaire Rehn pour l'exposé de la situation des Balkans occidentaux qu'il nous a fait aujourd'hui.

Je reviens tout juste de Macédoine et du Kosovo et je voudrais aborder trois points. Le premier est la désunion de l'Union européenne. Si cette désunion persiste dans la politique étrangère et de sécurité commune, nous n'aurons aucune stabilité et nous ne pourrons pas venir à bout des divisions ethniques dans les Balkans.

Deuxièmement, la stratégie des conservateurs allemands de la CDU a fait l'effet d'une bombe dans les Balkans, car elle prive la perspective européenne de toute crédibilité et si la campagne électorale européenne est conduite de cette manière, il y aura de nouveaux conflits dans les Balkans.

Troisièmement, et c'est la raison pour laquelle il nous faut agir maintenant, non seulement pour maintenir la perspective européenne, mais aussi pour la rendre accessible: la Grèce doit arrêter de s'opposer à l'adhésion de la Macédoine à l'OTAN et nous devons nous unir pour reconnaître l'indépendance du Kosovo, sans quoi notre mission EULEX en pâtira.

**Erik Meijer (GUE/NGL).** - (*NL*) La Bosnie-et-Herzégovine est en fait une version miniature de la Yougoslavie, une fédération au sein de laquelle différents peuples doivent choisir entre vivre ensemble en paix ou lutter dans des conflits internes au sujet du territoire.

Depuis l'éclatement de la Yougoslavie en 1992, on a tenté de faire de la Bosnie-et-Herzégovine un État unitaire, sans succès. Je ne pense pas que ce sera possible ni à court, ni à long terme. Un accord entre les trois peuples et entre leurs dirigeants politiques sur une gouvernance efficace n'est possible que lorsque personne ne se sent menacé par les autres ou par le monde extérieur. Un compromis ne sera envisageable que lorsque le haut-représentant de l'UE et les soldats étrangers se seront retirés du pays. En attendant ce moment, la stagnation persistera.

C'est pourquoi je ne voterai pas pour la résolution proposée sur ce pays, qui ne peut qu'entraîner la poursuite du protectorat, et donc de la stagnation. Nous devons garder à l'esprit le fait que la Bosnie-et-Herzégovine est principalement composée de trois peuples, qu'aucun n'y est majoritaire et que certains se sentent proches de la Serbie, d'autres de la Croatie, tandis que d'autres veulent affirmer une identité résolument bosniaque. Nous devons prendre ceci en considération.

**Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE).** - (*BG*) Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à la discussion sur ce document, qui souligne le fait que la meilleure base pour l'avenir de tous les pays de cette région est leur intégration totale en tant qu'États membres de l'Union européenne.

Les Balkans ont toujours été une région européenne et le seront toujours. Promouvoir la coopération au niveau régional devrait également être l'une des politiques fondamentales de l'Union européenne. Je voudrais ici attirer l'attention sur la nécessité de soutenir le dialogue interparlementaire au niveau régional, qui est un élément important du processus d'intégration européenne.

Les États membres de l'UE dans cette région peuvent jouer un rôle majeur dans ce processus: soutenir les activités du Centre régional pour la coopération est particulièrement important, car ce soutien permet de poursuivre et de défendre de manière adéquate les politiques et les principes du pacte de stabilité afin de faire de la région des Balkans occidentaux un espace de sécurité et de stabilité.

Je soutiens l'abolition du régime des visas, qui constitue une étape importante de l'intégration des Balkans occidentaux.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier pour ce débat très utile. Je suis également ravi que les États membres de l'UE aient manifesté leur soutien général à l'idée de la libéralisation des visas avec les pays des Balkans occidentaux. Je voudrais dire que je suis totalement d'accord avec la déclaration de M. Rouček, qui a lance un appel très vif à cet égard, car le renforcement des contacts personnels entre les citoyens des pays des Balkans occidentaux et les citoyens de l'UE est certainement une étape positive qui aidera à surmonter le sentiment d'isolement de certains États et qui favorisera la création d'une Europe sans obstacles. Je suis également convaincu que la crise économique que nous connaissons actuellement ne doit pas servir d'excuse au ralentissement du processus d'élargissement, comme certains intervenants, tels que M. Rouček, l'ont également déjà indiqué dans ce Parlement. Au contraire, il est particulièrement important pour la stabilité de la région que le processus ne perde pas d'élan.

Je suis également ravi que des progrès aient été accomplis dans les négociations relatives à la demande d'adhésion à l'UE du Monténégro, que le Conseil vient de remettre à la Commission pour en faire une proposition. La présidence estime que cette initiative est un signal très important envoyé à la région toute entière. Nous estimons également qu'il est important de débloquer les pourparlers d'adhésion avec la Croatie. Nous trouvons inutile d'encombrer le programme d'élargissement avec des questions bilatérales. La progression

de l'intégration européenne de la Serbie reste un défi et est soumise à une collaboration totale avec le tribunal international compétent passant notamment par l'arrestation et le transfert des accusés restants. La présidence travaille d'arrache-pied sur l'accord provisoire sur les affaires commerciales applicable par l'UE ainsi que sur le lancement du processus de ratification de l'accord de stabilisation et d'association signé l'année dernière. L'importance du processus de stabilisation et d'association pour la réforme en Serbie et pour le soutien du gouvernement majoritairement pro-européen est indiscutable. Les élections locales et présidentielles organisées dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont satisfait à la plupart des normes internationales et aux conditions généralement admises d'organisation d'élections libres et démocratiques. Il est toutefois clair que sans trouver de solution au litige bilatéral sur le nom du pays, la progression de son statut de candidat restera minimale.

En ce qui concerne la Bosnie-et-Herzégovine, le pays doit aller de l'avant. La dépendance envers la communauté internationale ne l'aide pas, mais érode plutôt le principe de la responsabilité et déresponsabilise les hommes politiques locaux, comme M. Swoboda l'a si justement souligné tout à l'heure. Je voudrais profiter de l'opportunité qui m'est offerte pour demander aux dirigeants politiques de Bosnie-et-Herzégovine d'unir activement leurs forces afin de conduire leur pays vers un avenir meilleur. Il est contreproductif d'opérer un retour à une politique basée sur des principes ethniques, tel que Doris Pack le dit si bien. La transition prévue d'un bureau du haut-représentant à un bureau renforcé du haut-représentant de l'UE ne signifie pas que la communauté internationale ou l'UE abandonne la Bosnie-et-Herzégovine. Au contraire, l'UE est là pour aider et elle est pleinement consciente du fait que la Bosnie-et-Herzégovine n'est pas une simple candidate de plus, mais qu'elle est bel et bien un cas particulier présentant des questions et des problèmes sensibles. Dans le cadre de sa stratégie, l'UE prévoit de créer un bureau et une politique de paix et elle est prête à se charger de toutes les activités de coordination auparavant effectuées par la communauté internationale en Bosnie-et-Herzégovine. Nous attendrons néanmoins pour cela que la Bosnie-et-Herzégovine prouve elle-même qu'elle est prête pour un changement qualitatif aussi important. La première grande étape de rapprochement avec l'Europe a été franchie avec la signature de l'accord de stabilisation et d'association, mais ce n'était qu'un début. Nous sommes prêts à continuer à soutenir ce processus qui sera forcément de longue durée.

2009 est une année importante et elle pourrait être décisive pour la Bosnie-et-Herzégovine. Premièrement, la transition d'un bureau du haut-représentant à un bureau du haut-représentant de l'UE est toute proche. Elle représente pour la Bosnie-et-Herzégovine un changement important par rapport à son attitude dépendante habituelle. Deuxièmement, la période postérieure aux prochaines élections générales de 2010 devra être entièrement mise à profit pour promouvoir le programme des réformes essentielles, notamment la réforme constitutionnelle, comme M<sup>me</sup> Pack l'a fait remarquer à juste titre. Troisièmement, la région toute entière va de l'avant et la Bosnie-et-Herzégovine ne peut tout simplement pas être autorisée à rester derrière. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais terminer par quelque chose que nous désirons tous. Nous voulons voir la Bosnie-et-Herzégovine progresser. Nous sommes reconnaissants pour le soutien apporté par les honorables députés du Parlement européen dans le cadre de la réalisation de cet objectif.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier tout le monde pour ce débat responsable et pour votre soutien à la perspective européenne des Balkans occidentaux. Je partage les inquiétudes exprimées dans ce débat par certains députés tels que M<sup>me</sup> Pack, M. Swoboda et M. Maaten au sujet de l'évolution politique de la Bosnie-et-Herzégovine.

La Bosnie-et-Herzégovine semble parfois avoir un don naturel pour créer et raviver des tensions politiques, même si le bon sens nous laisse présager des améliorations permettant d'amorcer un nouveau virage et la possibilité que la réconciliation politique trouve une place dans l'avenir politique de la Bosnie-et-Herzégovine.

Comme M. Maaten, je pense que tous les pays des Balkans occidentaux partagent le sentiment qu'ils pourront un jour rejoindre l'Union européenne s'ils remplissent les critères d'adhésion à l'Union, basés sur les critères de Copenhague. C'est également le cas de la Bosnie-et-Herzégovine. En ce qui concerne les conditions qui s'appliquent à ce pays, il n'y aura aucun raccourci ni aucun marché passé, et ceux qui penseraient éventuellement le contraire se trompent. Il est très important que cette façon de penser soit fermement ancrée dans le débat politique de la Bosnie-et-Herzégovine de manière à ce que ses citoyens puissent juger par eux-mêmes du type de politique qu'ils sont en droit d'attendre des hommes politiques démocratiquement élus.

Voici comment j'envisage le future de la Bosnie-et-Herzégovine, et ma vision se base sur ma collaboration avec Javier Solana, avec qui nous avons rédigé plusieurs communications sur l'avenir du pays et le rôle de l'Union européenne là-bas. Premièrement, notre objectif est de quitter l'ère de Dayton pour entrer dans l'ère

de Bruxelles, en d'autres termes, passer de l'ère du haut-représentant de la communauté internationale à une présence renforcée de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Cela signifie probablement aussi l'instauration d'un système de «double casquette» en ce qui concerne le haut-représentant de l'UE et le directeur de la représentation de la Commission européenne, de manière à ce que nous puissions tirer le meilleur profit des ressources politiques et économiques de l'Union européenne.

Un protectorat ne peut évidemment pas prétendre adhérer à l'UE et c'est pourquoi cette transition constitue un ingrédient organique, un élément vital des relations rapprochées entre la Bosnie-et-Herzégovine et l'Union européenne et c'est également pour cela qu'il en va particulièrement des intérêts des hommes politiques et des citoyens de ce pays que les conditions de ce processus de changement soient respectées.

Cette question revêt également une importance politique, car il est trop facile de rendre la communauté internationale responsable des problèmes de la Bosnie-et-Herzégovine lorsque les gens ne veulent pas se regarder dans une glace. Il est trop facile d'accuser le haut-représentant au lieu de négocier et d'essayer d'atteindre un accord avec ses compatriotes. J'espère qu'à cet égard, la culture politique de la Bosnie-et-Herzégovine va s'améliorer et prendre de la maturité et que les médias bosniaques assumeront également leurs responsabilités afin de veiller à ce que ce langage négatif et nationaliste ne prenne pas plus de place qu'il n'en occupe actuellement dans ce pays.

Deuxièmement, ce pays doit opérer une réforme de sa constitution s'il veut être capable de bâtir un système de gouvernement durable. Pour le moment, le système de gouvernement bosniaque est trop coûteux, pas assez efficace et tout simplement incompatible avec une adhésion à l'Union européenne. C'est pourquoi la constitution doit être réformée – au moyen d'une évolution, pas d'une révolution – et je suis ravi de voir que certains signes laissent entendre que les grands hommes politiques discutent de cette question dans ce sens.

Troisièmement et dernièrement, l'abandon des visas est un élément fondamental de l'avenir européen de la Bosnie-et-Herzégovine et je suis certain qu'une fois cette mesure mise en œuvre, le pays sera apte à s'intégrer à la dynamique européenne, ce qui sera sans aucun doute bénéfique au pays lui-même, à ses citoyens ainsi qu'à l'Union européenne.

**Anna Ibrisagic**, *rapporteure*. – (*SV*) Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Nečas pour son implication dans le débat de ce soir. Je voudrais également remercier M. Rehn pour avoir soulevé la question des différends bilatéraux, qui sont devenus de facto des problèmes européens, et pour avoir souligné combien il était important que nous n'abandonnions pas l'élargissement à cause de la crise financière.

Des différends bilatéraux empêchent actuellement la Croatie et la Macédoine de poursuivre leur chemin vers l'adhésion à l'UE alors qu'elles effectuent les réformes nécessaires. Grâce à mon rapport, le Parlement européen va participer au concert de voix insistant pour que les différends bilatéraux restent, précisément, bilatéraux, et ne soient pas amalgamés avec le processus d'adhésion.

Enfin, je voudrais dire que je pense que l'élargissement aux pays des Balkans occidentaux est trop important pour la paix, pour la liberté et pour la prospérité de notre continent pour que nous le mettions en péril.

Tel est le message que je voudrais que mon rapport communique aux 500 millions d'Européens qui seront bientôt appelés à élire un nouveau Parlement, aux gouvernements des États membres, à la Commission et aux populations et dirigeants politiques des Balkans occidentaux. Il s'agit d'un message qu'il est particulièrement important de diffuser à un moment où la crise économique risque d'inciter de plus en plus de citoyens et d'hommes politiques européens à vouloir fermer la porte derrière eux et ne plus autoriser plus de personnes à vivre, travailler et faire des affaires où ils le veulent sur notre continent. J'espère donc également que mes camarades députés de ce Parlement feront également passer ce message lors de la campagne électorale à venir. Si l'Europe est devenue plus froide et plus introvertie, il est alors de notre devoir, au sein de ce Parlement, d'œuvrer pour la rendre de nouveau accueillante et ouverte.

**Le Président.** – J'ai reçu une proposition de résolution<sup>(2)</sup> déposée sur la base de l'article 103, paragraphe 2, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu vendredi 24 avril 2009.

<sup>(2)</sup> Cf. procès-verbal.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Alexandru Nazare (PPE-DE),** *par écrit.* – (*RO*) Parmi les pays dont l'Europe est proche, les pays des Balkans occidentaux constituent un cas particulier. Il s'agit d'une région en proie à de nombreux problèmes et qui doit encore passer par de nombreux stades avant que le processus d'adhésion ne puisse aboutir. Il s'agit toutefois d'une région dont les perspectives d'adhésion à l'UE sont claires et non équivoques.

Mes camarades députés et moi-même voulons nous assurer que cette résolution confirme ceci en principe ainsi que dans les rapports concrets de l'UE avec les pays des Balkans. Comme je l'ai souligné dans mes amendements, nous sommes préoccupés par un certain nombre de points: le régime des visas, le processus d'information des citoyens sur l'UE, la coopération économique avec les États des Balkans occidentaux, les droits des minorités, les programmes d'études dans l'UE pour les jeunes de la région, ainsi que le renforcement du dialogue interparlementaire avant même l'adhésion de ces pays à l'UE.

Nous pensons que le processus d'unification européenne peut se poursuivre au niveau des citoyens lorsqu'il se ralentit au niveau institutionnel. Je pense également qu'en considérant la situation de ce point de vue, nous pouvons exprimer notre intérêt pour la stabilité de la région de manière concrète au lieu de recourir à un discours rhétorique ou historique.

Csaba Sándor Tabajdi (PSE), par écrit. – (HU) La politique d'élargissement de l'Union européenne est le meilleur instrument qu'il existe pour préserver la stabilité et la paix obtenue dans la région des Balkans occidentaux. Nous espérons pouvoir accueillir la Croatie dans l'Union en 2011, sous la présidence hongroise, mais il faudra pour cela que la Croatie et la Slovénie acceptent d'entamer des négociations bilatérales, accompagnées d'une médiation internationale, au sujet de la baie de Piran. L'objectif de ces négociations sur la baie de Piran est la résolution du différend actuel des deux pays au sujet des frontières, sans laquelle la Croatie ne pourra sûrement pas devenir membre de la Communauté. Une autre condition est que la Croatie coopère entièrement avec le Tribunal pénal international de La Haye dans le cadre de la recherche et de l'extradition des criminels de guerre.

# 17. Non-prolifération des armes nucléaires et avenir du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0234/2009) de M<sup>me</sup> Beer, au nom de la commission des affaires étrangères, contenant une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la non-prolifération et l'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) [2008/2324(INI)].

**Angelika Beer,** *rapporteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'existence des milliers d'armes nucléaires est l'héritage le plus dangereux de la Guerre froide. Ces paroles ne sont pas de moi, elles sont extraites d'une allocution récemment prononcée par le président Obama à Prague concernant la plus grave menace à notre encontre. Aucune autre question n'est plus cruciale pour la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous avons entendu des paroles semblables ces dernières années, prononcées par exemple par les stratèges américains que sont Henry Kissinger et Sam Nunn, lesquels ont élaboré une voie spécifique pour un monde sans armes nucléaires. Des responsables politiques européens de haut rang se sont joints à eux et le secrétaire général de l'ONU a lui aussi élaboré un plan de désarmement en 5 points. L'époque n'a jamais été plus propice pour reparler enfin du désarmement nucléaire.

Ces dernières années, ne l'oublions pas, n'ont vu que des retours en arrière. Les négociations à la conférence d'examen du TNP de 2005 ont été un désastre. Cela ne doit pas se reproduire l'année prochaine. Nous, Européens, devons maintenant démontrer que nous ne plaisantons pas au sujet du désarmement. Si l'Union prend les devants, elle peut définir la norme, raison pour laquelle je ne comprends absolument pas pourquoi la majorité de cette Assemblée ne souhaite manifestement pas soutenir ces objectifs ambitieux de réduction des armes de destruction massive.

La pléthore d'amendements déposés par le groupe conservateur en commission des affaires étrangères a bouleversé mon rapport et son objectif, à savoir parler du désarmement et soumettre une recommandation au Conseil, pour en faire un texte dépourvu de substance. En qualité de Parlement, nous avons la responsabilité d'adopter une position dès maintenant et nous ne pouvons la remettre à demain ou à la confier à d'autres parlements.

Nous faisons pression en faveur de la Convention sur les armes nucléaires et du Protocole Hiroshima-Nagasaki, car le désarmement est possible. Ce n'est pas une illusion déraisonnable et lointaine. Nous pouvons le faire, si nous passons en force. Les documents que nous demandons ne s'opposent pas au TNP. Ils colmatent une brèche dans le TNP et, par conséquent, le renforcent. Nous avons besoin d'une déclaration politique claire, tel est l'appel que je lance à tous les groupes dans l'optique de la mise aux voix de demain: réfléchissez aujourd'hui pour déterminer la bonne voie à suivre.

Je sais que le TNP comporte également des éléments civils, mais nous ne parlerons pas de la renaissance de l'énergie nucléaire civile aujourd'hui. Nous parlons de désarmement nucléaire. En tant que présidente de la délégation pour les relations avec l'Iran et porte-parole sur la politique extérieure, je dirais également que toute personne n'ayant pas conclu de la crise iranienne de ces dernières années, laquelle nous a fréquemment placés devant un risque d'escalade militaire, que l'utilisation civile de l'énergie nucléaire ne peut être dissociée de son utilisation à des fins militaires et de la prolifération, n'a pas compris l'ensemble de la politique extérieure de ces dernières années, les dangers et le défi qui nous attendent en matière de désarmement nucléaire.

Nous tous savons que notre objectif ne peut être atteint du jour au lendemain, mais nous devons nous lancer. Nous ne pouvons exiger - à l'unanimité - le désarmement nucléaire des Américains pendant des décennies pour arriver aujourd'hui, alors que le président Obama déclare qu'il est disposé à le faire, alors que le président Medvedev déclare qu'il est disposé à le faire, à une situation où une majorité conservatrice de ce Parlement refuse de suivre cette voie. C'est pourquoi je vous prie une nouvelle fois avec tout mon sérieux, comme m'en a chargée la commission des affaires étrangères, de ne pas confondre la question de l'utilisation civile de l'énergie nucléaire avec la renaissance du potentiel de désarmement nucléaire. Toute personne rejetant cette opportunité en matière de désarmement nucléaire se trouve dans l'incapacité de dire quand la prochaine se présentera. Je demande à tous ceux qui voteront demain contre les amendements du PSE et les nôtres d'aller expliquer à leurs électeurs, durant la campagne électorale, ce qu'apportent les armes nucléaires à l'Europe.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis enchanté de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui. Je tiens en particulier à remercier le Parlement européen pour l'intérêt porté à cette question, ainsi qu'Angelika Beer pour son travail de rapporteur dans le cadre de l'élaboration de cet intéressant rapport. Le Conseil ne manquera pas d'étudier avec attention les recommandations qu'il contient.

Comme l'indique clairement le rapport, il convient de réaliser des progrès supplémentaires en matière de non-prolifération. L'une des priorités majeures consiste à obtenir un résultat positif et concret lors de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération de l'année prochaine. La prochaine réunion du comité préparatoire du Traité de non-prolifération, qui aura lieu en mai, est une étape préparatoire importante en vue de cette conférence. L'Union continuera à apporter une contribution positive au processus d'examen conformément à sa stratégie de non-prolifération des armes de destruction massive et à la récente déclaration relative au renforcement de la sécurité internationale adoptée par le Conseil en décembre 2008.

Nous avons intérêt à ce que la révision soit équilibrée et vise à maintenir l'équilibre global, fondement du régime de non-prolifération nucléaire, et qu'elle donne une importance égale à chacun des trois piliers du Traité de non-prolifération, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation à des fins pacifiques. Nous sommes d'avis que la conférence d'examen ne peut aboutir sans approche équilibrée.

L'Union a conscience des opportunités nouvelles relatives au Traité de non-prolifération, tout particulièrement au niveau du renouvellement du dialogue entre la Russie et les États-Unis et de l'engagement renouvelé de mettre en application le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et de lancer des pourparlers internationaux relatifs à un traité crédible limitant la production de matières fissiles destinées aux armements nucléaires. L'Union observe également avec intérêt le nouveau débat public sur la manière d'atteindre les objectifs décrits dans le Traité de non-prolifération.

L'une des raisons de l'importance du processus d'examen réside dans les graves difficultés que rencontre le régime du TNP. Ces problèmes viennent principalement de Corée du Nord, d'Iran et de Syrie. Nous devons les traiter et les résoudre en renforçant le mécanisme de contrôle de la mise en œuvre. Comme nous le savons tous, l'Union est en active dans ce domaine et, avec ses partenaires, continue à jouer un rôle majeur, particulièrement dans les efforts visant à trouver une solution diplomatique au problème nucléaire iranien.

Comme l'indique le rapport, hormis la question de la non-prolifération, nous devons également nous concentrer sur la question du désarmement nucléaire. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine important. L'Union a la volonté de favoriser le désarmement nucléaire et, ce faisant, d'atteindre les objectifs de l'article 6 du TNP. Ce sujet est particulièrement important pour l'Union, dont deux

États membres possèdent des armes nucléaires. Nous demandons à la communauté internationale de se joindre à nous afin de promouvoir les initiatives de désarmement concrètes et réalistes que l'Union a soumises à l'Assemblée générale de l'ONU en 2008.

Dans le même temps, nous devons traiter la question de l'énergie nucléaire. Il est important que le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques puisse se poursuivre dans des conditions de sécurité, de sûreté et de non-prolifération maximales. L'Union est prête à renforcer la coopération internationale dans ce domaine, dans le contexte de la prochaine conférence d'examen du TNP, mais aussi dans d'autres forums. Les approches multilatérales relatives à l'approvisionnement en combustible nucléaire, en particulier, peuvent offrir une alternative valable au développement de programmes nationaux individuels dans le domaine des technologies nucléaires sensibles. Nous devons rendre les mécanismes multilatéraux d'approvisionnement en combustible nucléaire plus attrayants, en particulier pour les pays en voie de développement, car un nombre croissant de ces pays envisagent de lancer des programmes d'énergie nucléaire.

Le rapport souligne à juste titre l'importance de ratifier le traité global d'interdiction des essais nucléaires. L'Union accorde une importance particulière aux avancées relatives à la ratification et elle s'efforcer d'obtenir des avancées afin d'atteindre cet objectif. La présidence a effectué des visites à haut niveau dans les neuf pays dont la ratification demeure essentielle pour que le Traité entre en vigueur. Nous travaillons pour qu'une conférence réussie se tienne, conformément à l'article 14 du traité, à New York en septembre 2009 afin de soutenir l'entrée en vigueur du Traité. L'Union est un important contributeur au développement d'un système de surveillance du Traité et renforce, ce faisant, la crédibilité du futur système de contrôle du Traité. Nous pensons également qu'il serait particulièrement utile d'essayer de lancer des entretiens relatifs à un Traité concernant l'interdiction de la production de matières fissiles crédible.

L'approche positive récemment adoptée par les États-Unis à l'égard du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité concernant l'interdiction de la production de matières fissiles, ainsi que dans le domaine du désarmement nucléaire, est très encourageante. Nous pensons sincèrement que cette approche aboutira, dans un avenir proche, à certaines mesures très concrètes. D'une manière générale, cette nouvelle opportunité peut jouer un rôle significatif s'agissant de placer la procédure d'examen du TNP sur les bons rails.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, la prolifération des armes de destruction massive est devenue un grave problème ces dernières années, et la communauté internationale doit être prête à affronter ces défis de façon résolue et déterminée.

Nous pensons avoir fait des progrès avec le nouveau gouvernement américain dans les négociations relatives au traité sur la non-prolifération (TNP), et la dynamique positive entre la Russie et les États-Unis en matière de contrôle des armes devrait donner un nouvel élan aux discussions sur les questions nucléaires.

Pour l'Union européenne, le TNP repose sur trois piliers qui se renforcent mutuellement: la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le rapport de M<sup>me</sup> Beer sur la non-prolifération me donne l'opportunité de décrire les responsabilités et les activités de la Communauté au titre de ces trois piliers, et je m'en réjouis.

En vertu du traité Euratom, la Commission est chargée de vérifier que les matériaux fissiles, comme le plutonium, l'uranium et le thorium, ne sont pas détournés de leur utilisation prévue telle qu'elle a été décrite par les utilisateurs communautaires. Ceci vaut dans le domaine de l'énergie nucléaire comme dans d'autres secteurs, comme la recherche et les instituts médicaux.

La Commission élabore actuellement un plan d'action concernant la meilleure façon de lutter contre la menace du terrorisme biologique, radiologique et nucléaire. Cette politique sera présentée vers le milieu de cette année, avec des recommandations sur la façon de promouvoir encore davantage une culture de sécurité et de sûreté parmi les 27 États membres. Le système européen de contrôle des exportations est un autre composant essentiel de notre politique de non-prolifération des armes de destruction massive.

Les actions de la Commission en matière de non-prolifération et de désarmement ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Union. Grâce au nouvel Instrument de stabilité et à l'Instrument pour la sûreté nucléaire, auxquels la perspective financière consacre au total près d'un milliard d'euros, la Commission va pouvoir renforcer sa contribution mondiale à la non-prolifération en promouvant la sécurité et la sûreté dans le monde entier au cours des années à venir.

L'objectif des instruments mis en place par la Communauté est de développer des programmes complets de diminution des menaces proposant aux pays tiers de nombreuses possibilités de coopération en matière de contrôle des exportations, de surveillance des frontières, de surveillance maritime, de redéploiement des scientifiques, de biosciences et de sûreté nucléaire. La logique des programmes cohérents est tout à fait conforme aux objectifs du Partenariat mondial du G8 définis en 2002 et pour lesquels la Commission a promis un milliard d'euros pour la période de 10 ans s'étendant de 2002 à 2013.

Enfin, il convient également d'encourager les initiatives visant à développer un nouveau modèle de coopération civile dans le domaine du nucléaire afin de permettre aux pays qui le souhaitent d'utiliser l'énergie nucléaire sans augmenter le risque de prolifération. La banque internationale des combustibles de l'AIEA, à laquelle la Commission prévoit de contribuer 20 millions d'euros, représente un pas dans la bonne direction pour autant que nous soyons en mesure d'expliquer les raisons qui sous-tendent ce programme.

Pour conclure, la Commission travaille sans relâche pour soutenir ces trois piliers du traité sur la non-prolifération. L'heure est venue de modifier la façon dont nous abordons les questions nucléaires, et le climat international s'y prête également. La Commission est prête à travailler avec ses partenaires pour saisir les magnifiques opportunités qui s'offrent à nous et tenter de créer un monde plus sûr dans ce domaine également.

Josef Zieleniec, au nom du groupe PPE-DE. — (CS) Le nom du président Obama sera sur toutes les lèvres aujourd'hui, en raison notamment du discours prononcé à Prague le 5 avril. Cependant, notre but n'est pas d'évaluer l'approche du nouveau gouvernement américain, mais de formuler des recommandations au Conseil, qui élabore la position de l'Union concernant le futur du régime de non-prolifération nucléaire. Notre Parlement ne sera pris au sérieux dans ce débat que s'il favorise une solution qui soit claire, mais aussi réaliste à tous les égards. Notre groupe politique souhaite par conséquent utiliser tous les instruments internationaux disponibles, au lieu d'en créer de nouveaux. Cette solution implique de renforcer chacun des trois piliers, étroitement interconnectés, du Traité de non-prolifération, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la coopération pacifique dans le secteur des technologies nucléaires. Il importe par conséquent de soutenir des initiatives réalistes de désarmement comportant des procédures claires en matière de surveillance et de vérification, pour ce qui concerne la destruction des armes existantes et les installations qui les produisent. Quant au renforcement du pilier de la coopération en matière d'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, nous soutenons également de tout cœur l'internationalisation du cycle d'enrichissement de l'uranium, en particulier par la création d'une banque internationale de combustibles.

Je me réjouis que le résultat de la mise aux voix en commission reflète clairement notre position. Je suis certain qu'après le discours du président Obama, rien ne sera à changer au niveau des résultats de la commission. Le président américain a confirmé que le chemin à parcourir serait long, qu'il exigerait plus de réalisme que de naïveté, et que rien n'est plus important que des actions concrètes et réalistes. Cependant, nous sommes confrontés, dans le cadre de nos entretiens avec le nouveau gouvernement des États-Unis, à une tâche importante et difficile. Nous devons insister pour que ces questions ne soient pas uniquement décidées par les plus grandes puissances nucléaires, sans tenir compte de l'Union. C'est un défi majeur pour la diplomatie européenne.

**Ana Maria Gomes**, au nom du Groupe PSE. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais féliciter M<sup>me</sup> Beer pour cet excellent rapport qui arrive à point nommé. C'est l'année de tous les débats en matière de nucléaire. Les États-Unis préparent un réexamen de leur position vis-à-vis du nucléaire, l'OTAN réexamine son concept stratégique et le monde se prépare à la conférence de réexamen du TNP en 2010.

Tous ces événements se déroulent dans un contexte particulier. Les États-Unis ont à nouveau à leur tête, en la personne de Barack Obama, un homme favorable à un monde sans armes nucléaires. Ce n'est pas le moment de nous montrer timides ni hésitants. Nos électeurs ne comprendraient pas que ce Parlement présente un rapport relatif au TNP moins ambitieux que celui du gouvernement américain actuel.

Il est évidemment normal que les États-Unis jouent un rôle moteur dans ce processus. Après-tout, les États-Unis et la Russie restent les deux superpuissances nucléaires incontestées. Mais l'Europe ne peut pas rester les bras croisés pendant que Moscou et Washington débattent de son avenir stratégique. Nous devons présenter notre propre vision de la non-prolifération sur la base d'un équilibre strict entre la non-prolifération et le désarmement. C'est là l'objectif de ce rapport, et c'est dans cet esprit qu'ont été déposés les amendements du groupe socialiste qui seront soumis au vote en plénière.

Pourquoi ne pas soutenir le modèle de Convention sur les armes nucléaires et le protocole Hiroshima-Nagasaki, qui sont recommandés par les dirigeants politiques et les organisations de la société civile du monde entier? En tant que parlementaires libres du fardeau et des restrictions du pouvoir exécutif, nous avons le devoir de montrer la voie à suivre dans ce domaine à nos gouvernements, et donc au Conseil. J'espère que le Parlement soutiendra les amendements déposés par le PSE.

**Janusz Onyszkiewicz,** *au nom du groupe* ALDE. – (PL) Monsieur le Président, il est quelque peu paradoxal que les armes nucléaires aient contribué de manière significative à éviter que la Guerre froide ne se transforme en Troisième Guerre mondiale. Tout cela parce que les deux camps étaient convaincus que l'utilisation des armes nucléaires causerait la destruction totale des deux adversaires.

Aujourd'hui, la situation est différente. Bien entendu, les armes nucléaires ne peuvent être envisagées sous cet angle, mais nous devons garder à l'esprit que de nombreux pays accordent aux armes nucléaires une place extrêmement importante. Pour une multitude d'États, les armes nucléaires sont un symbole de puissance, pour d'autres, comme Israël par exemple, elles sont un outil de dissuasion ultime, et pour d'autres encore, elles compensent la faiblesse des armements conventionnels, c'est le cas de la Russie.

Dans ce contexte, le désarmement nucléaire, vers lequel nous devons bien entendu tendre, ne peut être un processus rapide, et le président Obama le comprend très bien. L'élément le plus important actuellement est la non-prolifération des armes nucléaires, et nous devons avoir conscience du danger que représentent certains groupes. Ben Laden l'a démontré très clairement en déclarant que l'obtention d'une arme de destruction massive constituait une obligation religieuse. La non-prolifération est absolument fondamentale.

**Rebecca Harms**, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le programme qui a permis à l'Irak, à l'Iran et à la Corée du Nord d'acquérir la technologie nucléaire s'appelait «Les atomes pour la paix». L'Est et l'Ouest ont participé à ce programme. Nous avons vu où il a mené en Irak, où une guerre terrible a eu lieu en raison d'un armement nucléaire initialement basé sur une technologie civile. Je ne suis pas en mesure de dire aujourd'hui comment cela se terminera en Iran. La Corée a quitté la communauté de non-prolifération.

La semaine même où la Corée du Nord annonçait agressivement ses nouveaux plans et finissait par expulser l'AIEA du pays, cette dernière a pour sa part indiqué qu'elle lancerait de nouvelles négociations sur l'armement civil, avec entre 30 et 50 pays en voie de développement. Celui-ci est appelé «équipement», mais je l'appelle «armement». C'est un cycle mortel. Faute d'arrêter l'armement civil, nous n'arriverons jamais à maîtriser la prolifération de la technologie nucléaire, y compris militaire.

**Tobias Pflüger**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – *(DE)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'heure est arrivée de nous débarrasser enfin des armes nucléaires sur cette planète et d'appliquer l'engagement de désarmement établi par le Traité de non-prolifération, en particulier par l'article 6. Le nouveau président des États-Unis, Barack Obama, a déclaré qu'il voulait le désarmement nucléaire. Les gouvernements de l'Union européenne sont à présent invités à agir et à s'engager sur la voie d'un désarmement nucléaire spécifique.

Cela nécessite concrètement un désarmement, et non la modernisation des armes nucléaires britanniques et françaises, mais aussi l'arrêt de la participation nucléaire de l'Allemagne, et donc le retrait des armes nucléaires américaines d'Europe, par exemple à Büchel, en Rhénanie-Palatinat. La majorité du Parlement européen, jusqu'à présent en commission des affaires étrangères, ne peut perdre son temps en votant sur des rapports insipides et doit maintenir les appels spécifiques en faveur du désarmement qui figuraient initialement dans le rapport. J'ai l'impression que le groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens vit toujours dans le passé. Ce dont nous avons besoin, c'est de composants de désarmement plus forts dans le TNP et c'est pour cela que nous devons voter demain.

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Le rapport Beer utilise des termes très généraux, ce qui est relativement compréhensible, puisque le Traité de non-prolifération est inutile s'il n'est pas respecté et s'il n'est pas appliqué par tous les États. Néanmoins, je pense que le rapport aurait pu renvoyer plus clairement aux deux cas spécifiques de la Corée du Nord et de l'Iran, dès lors qu'il est particulièrement évident que la principale menace est le fait de ces deux États.

L'Union européenne, ainsi que d'autres institutions internationales telles que l'OTAN et, si possible, le Conseil de sécurité des Nations unies, doivent clairement faire comprendre aux régimes totalitaires tels que la Corée du Nord et l'Iran que le développement des armes nucléaires ne peut être toléré. Il est primordial à cet égard que des pays tels que la Russie et la Chine soient activement encouragés, au besoin par des mesures négatives, à mettre un terme sans ambiguïté à toute coopération avec ces pays en matière de développement d'armements

nucléaires. Si la Corée du Nord et l'Iran ne peuvent être directement amenés à revoir leurs positions, ils doivent à tout le moins être isolés de tous les canaux susceptibles de les aider à développer des armes nucléaires.

**Karl von Wogau (PPE-DE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, lorsque l'Union soviétique a disparu, nombreux ont été ceux qui pensaient que ce serait également la fin de la menace nucléaire. Toutefois, ce qui était alors une menace nucléaire mondiale a refait surface au niveau régional. Il me suffit de mentionner l'Iran, la Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan. Malheureusement, le TNP n'a non plus été en mesure de l'empêcher. Le véritable danger, c'est que des terroristes, des criminels ou des régimes irresponsables puissent mettre la main sur des armes nucléaires.

L'initiative de MM. Kissinger et Shultz et le discours d'Obama à Prague viennent de donner un élan nouveau à cette question. C'est extrêmement important. Il devient clair sur ce point que les puissances nucléaires elles-mêmes sont désormais prêtes à réduire leurs arsenaux, telle était d'ailleurs la nouveauté dans la déclaration du président Obama. Il importe maintenant que l'Europe parle d'une seule voix, que l'Europe, ses puissances nucléaires et les autres parlent d'une seule voix.

Le premier pas dans ce sens est le fait que M. Solana mène des négociations avec l'Iran au nom de tous les pays européens, mais aussi de pays non européens. Je crois que nous devons persévérer. Nous ne devons attendre aucun miracle rapide sur cette voie, comme le fait M<sup>me</sup> Beer, mais si nous disposons aujourd'hui d'une véritable opportunité de réduire cette menace, pas à pas, nous devons la saisir.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier pour cet excellent débat. Comme je l'ai indiqué au début de la discussion, l'histoire du Traité de non-prolifération et du processus de contrôle des armements est à un tournant. Je tiens à remercier chacun des intervenants pour leurs commentaires. Je souhaite exprimer mon accord sincère avec le principe d'un soutien aux actions crédibles, concrètes et réalistes dans ce domaine, comme l'a déclaré M. Zieleniec, et je voudrais également approuver la déclaration de M. Onyszkiewicz, qui a indiqué que le désarmement était un processus lent et qu'il était d'autant plus important de soutenir précisément ces actions réalistes. Dans le même temps, je reconnais qu'il est essentiel d'attirer l'attention sur tous les abus du programme de production

de matières fissiles à des fins pacifiques, comme l'a souligné M<sup>me</sup> Harms. Je suis également d'accord avec M. Claeys pour dire qu'il est essentiel de prendre des mesures très fermes contre les pays qui enfreignent le programme, éventuellement pour s'armer. Je voudrais aussi souligner que l'Union continuera à participer aux révisions du TNP et à apporter une contribution active à la réussite de l'ensemble du processus.

Lors de la réunion préparatoire qui aura lieu en mai à New York, l'Union présentera des propositions concrètes au sujet d'un futur programme d'action dans l'optique de la conférence d'examen de 2010 et dans le cadre des trois piliers du Traité. Nous soumettrons nos propositions sous la forme de déclarations conjointes sur les différents piliers et sous la forme de documents de travail. Le Conseil a l'intention d'élaborer, dans le contexte des préparatifs de la conférence d'examen qui se tiendra en 2010, une position commune révisée et mise à jour. L'Union œuvrera en faveur d'une issue positive et travaillera, avant la réunion du comité préparatoire, avec ses principaux partenaires, pour que nos objectifs bénéficient d'un large soutien.

Dans le même temps, nous devons mettre à profit les opportunités nouvelles dans le domaine du désarmement nucléaire et l'Union est déterminée à ne pas rester passive. L'Union compte en son sein des États membres qui possèdent des armes nucléaires, des États membres qui ne possèdent pas ces armes, des États membres qui utilisent l'énergie nucléaire et des États membres qui sont opposés à l'utilisation de l'énergie nucléaire. L'Union dans son ensemble peut jouer un rôle significatif et est déterminée à le faire. Le Conseil a décidé d'informer régulièrement le Parlement européen concernant l'évolution des résultats des pourparlers du comité préparatoire et, plus généralement, dans le cadre des préparatifs de la conférence de l'année prochaine.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je souhaite remercier tous ceux qui ont participé au débat constructif d'aujourd'hui. Il s'agit effectivement d'un sujet d'une grande importance. En ce qui nous concerne, la Commission va continuer à soutenir le traité TNP par son travail de vérification de l'utilisation correcte des matériaux fissiles en vertu du traité Euratom.

La Commission s'efforce de déjouer toute tentative par des terroristes de mettre la main sur des matériaux chimiques, radiologiques et nucléaires. Elle applique pour cela un régime communautaire renforcé de contrôle des exportations de matériel à double usage, elle soutient les efforts de l'AIEA visant à protéger les matériaux nucléaires vulnérables et à empêcher le trafic de matériel nucléaire, ce qui est très important, et elle contribue à promouvoir une culture de sécurité et de sûreté nucléaires dans le monde entier en utilisant les moyens considérables mis à sa disposition par les instruments de stabilité et de sûreté nucléaire.

Je me réjouis de pouvoir continuer à collaborer avec le Parlement pour poursuivre ces objectifs, et je compte sur notre coopération future.

**Angelika Beer,** *rapporteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous ne menons pas aujourd'hui un débat idéologique. Après les interventions militaires dirigées par les Américains contre l'Irak, l'Afghanistan et d'autres régions, nous nous sommes retrouvés dans une ère de crises sans cesse croissantes et nous pouvions à peine envisager la seule perspective de parler du désarmement nucléaire. Nous avons maintenant une opportunité unique. Je ne sais pas combien de temps cette opportunité restera accessible, mais il est de notre devoir de donner aux générations futures un monde paisible dans lequel elles pourront vivre.

Les conditions indispensables à la réussite dans les domaines que vient d'évoquer le commissaire Rehn impliquent de ne pas accepter de double langage au sein de l'Union. En d'autres termes, nous Européens avons également le devoir de relancer le désarmement nucléaire. Permettez-moi de vous rappeler le débat que nous avons mené en décembre de l'année dernière. Javier Solana était présent dans cette Assemblée et nous avons évoqué la révision de la stratégie de sécurité. Il a cité en tant que danger majeur - et cette Assemblée s'est rangée à son avis - le risque de prolifération des armes de destruction massive.

C'est pourquoi je vous lance un nouvel appel. Réexaminez les trois amendements que le groupe socialiste au Parlement européen et le groupe des Verts/Alliance libre européenne ont proposés afin d'engager un processus de désarmement et de contrôle, pour élaborer des instruments tels qu'une convention sur les armes nucléaires visant à compléter le TNP. Demandez-vous une nouvelle fois si vous ne pouvez pas voter pour ces amendements, car si l'amendement de PPE est adopté, il sera impossible à mon groupe de voter en faveur de ce rapport.

Pour conclure, je tiens à remercier des organisations internationales telles que Mayors for Peace, l'IPPNW et l'ICAN. L'ICAN a mené une campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires bien avant Barack Obama.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu vendredi 24 avril 2009.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Pedro Guerreiro (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*PT*) Bien qu'elle contienne certains éléments positifs, cette proposition de recommandation du Parlement européen présente des lacunes au niveau des exigences fondamentales relatives au désarmement nucléaire, en particulier parce qu'elle se concentre uniquement sur la non-prolifération.

Ce qui est nécessaire et réclamé, c'est la mise au point d'un programme complet interdisant l'utilisation et la production des armes nucléaires, encourageant leur démantèlement intégral, la création de zones exemptes de ces armes, la reprise des négociations sur le désarmement nucléaire et l'application stricte du Traité de non-prolifération nucléaire, notamment par les puissances nucléaires actuelles.

Nous avons besoin d'un programme de désarmement nucléaire assorti de la démilitarisation des relations internationales, du respect de la charte des Nations unies, de la fin du colonialisme, de principes de non-intervention et de la résolution pacifique des conflits internationaux.

Nous avons besoin d'un programme exigeant la non-militarisation de l'espace, la réduction des armements conventionnels et des dépenses militaires (et non leur augmentation, comme l'a récemment demandé le gouvernement américain au sommet de l'OTAN), la fin des bases militaires étrangères, le rejet de la militarisation de l'Union et de sa transformation en bloc politique et militaire, la soumission de l'OTAN à l'ONU sur les problèmes de sécurité et la dissolution des blocs politiques et militaires.

18. Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées -Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées -Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (protocole facultatif) (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle en discussion commune sur:

- la déclaration du Conseil relative à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;
- le rapport A6-0229/2009, de M<sup>me</sup> Jeleva, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, concernant la proposition de décision du Conseil sur la conclusion, par la Communauté européenne, de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées [COM(2008)0530 C6-0116/2009 2008/0170(CNS)];
- le rapport A6-0230/2009, de M<sup>me</sup> Jeleva, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur la proposition de décision du Conseil sur la conclusion, par la Communauté européenne, du protocole facultatif de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées [COM(2008)0530 C6-0117/2009 2008/0171(CNS)].

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – *(CS)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier le rapporteur, Rumiana Jeleva, pour les deux excellents rapports qu'elle a produits. Je pense que mes commentaires sur les rapports et leurs conclusions seront relativement brefs.

Le 11 juin 2007, lors de la première réunion informelle des ministres consacrée aux questions de handicap, le Conseil a adopté une position claire soutenant la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Lors de ce sommet, le Conseil a approuvé la Convention de l'ONU en tant qu'étape fondamentale en matière de soutien, de protection et d'application adéquate des droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées. Les ministres se sont également engagés à développer des politiques pertinentes dans le but de garantir l'exécution intégrale de la Convention. Ils ont invité la Commission à s'assurer que les nouvelles priorités du programme d'action européen dans le domaine du handicap contribuent à la transposition effective de la Convention de l'ONU.

Dans sa résolution relative aux activités liées à l'Année européenne 2007 de l'Égalité des chances pour tous, adoptée en décembre 2007, le Conseil invitait la Commission et les États membres à poursuivre le processus de signature, de conclusion et de ratification de la Convention de l'ONU, dans leurs domaines de compétence respectifs. Le 10 mars 2008, le Conseil a adopté une résolution relative au statut des personnes handicapées dans l'Union européenne. Dans cette résolution, le Conseil invitait les États membres et la Commission à s'assurer, leurs domaines de compétence respectifs, que les personnes handicapées puissent jouir de tous leurs droits de l'homme. Cette démarche inclut la ratification, la conclusion et l'exécution de la Convention de l'ONU, ainsi que des solutions européennes communes dans le cadre d'une approche contrôlée et coordonnée au niveau de la transposition de cette Convention. Le Conseil a ultérieurement reçu de la Commission un projet de décision du Conseil sur la conclusion de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées par la Communauté européenne. L'examen de cette proposition a débuté à la fin de l'année dernière et le Conseil poursuit son traitement à l'heure actuelle.

Mesdames et Messieurs, comme le souligne votre rapport, un certain nombre de questions importantes découlent de ce dernier sur le plan de l'autorité, et les débats à leur sujet doivent se poursuivre au Conseil. Néanmoins, la présidence s'est engagée à essayer de conclure les négociations aussi rapidement que possible, pour que la Communauté puisse rapidement signer la Convention. Je tiens à remercier le Parlement pour l'intérêt qu'il a accordé à cette question. La présidence vous informera de l'avancement des discussions en cours au sein du Conseil.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, la Convention relative aux droits des personnes handicapées est la première convention en matière de droits de l'homme que la Communauté européenne a signée en même temps que ses États membres. Il s'agit là d'un pas indispensable pour la mise en œuvre complète de cette convention au sein de l'Union européenne, y compris dans des domaines politiques qui relèvent des responsabilités de la Communauté européenne.

Après l'entrée en vigueur de la convention et de son protocole facultatif il y a un an, le 3 mai 2008, la priorité est désormais d'assurer une conclusion rapide par les États membres et par la Communauté elle-même. Sept États membres l'ont d'ailleurs déjà fait.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers le Parlement, et en particulier envers sa rapporteure, M<sup>me</sup> Jeleva, pour le soutien exprimé en faveur de la conclusion par la Communauté européenne de cette convention des Nations unies relatives aux personnes handicapées et de son protocole facultatif. Je me réjouis que le Parlement approuve ces deux propositions.

Étant donné que cette convention relève à la fois de la compétence des États membres et de la Communauté et qu'elle lie également les institutions européennes, je me réjouis de voir que ces institutions sont prêtes à travailler de concert pour assurer une mise en œuvre correcte de cette convention.

Les objectifs de cette convention sont très importants dans l'ensemble pour permettre d'améliorer la vie de nos concitoyens handicapés, pour rendre plus cohérente l'interprétation de certaines dispositions juridiques qui relèvent des compétences de la Communauté et pour garantir une protection minimale uniforme des personnes handicapées dans toute l'Union européenne dans le contexte des obligations qui découlent de cette convention.

Nous devons travailler ensemble pour protéger les droits de l'homme des personnes handicapées, et une mise en œuvre effective de cette convention des Nations unies permettra précisément d'atteindre cet objectif. Je suis convaincu que nous travaillerons de concert pour atteindre cet objectif commun.

**Rumiana Jeleva,** *rapporteure.* – (*BG*) Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, à l'heure où nous discutons des rapports du Parlement européen sur la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, de son protocole facultatif et des déclarations de la commission de l'emploi et des affaires sociales concernant ces deux documents, je tiens à vous rappeler que les handicapés représentent plus de 10 % de la population communautaire et mondiale. Selon des données de l'Organisation mondiale de la santé, ce pourcentage augmente sans cesse en raison de l'augmentation globale de la population mondiale, des avancées de la médecine et de la tendance mondiale au vieillissement.

Cette Convention de l'ONU que nous examinons aujourd'hui est, dans le domaine des droits de l'homme, la première à laquelle la Communauté européenne puisse adhérer et qu'elle puisse officiellement approuver. Elle constitue également un premier pas unique dans les activités du Parlement européen. L'objectif de la Convention est de favoriser, protéger et assurer la jouissance intégrale et égale de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées, tout en respectant leur dignité humaine.

Je suis particulièrement heureuse de constater que nous avons collaboré dans un esprit de bonne volonté et de coopération pendant les débats en commission de l'emploi et des affaires sociales. Je pense qu'il est très important que mes collègues et moi ayons décidé, dans le cadre de notre commission parlementaire, de prononcer un peu plus qu'un petit «oui» en faveur des rapports sur la Convention et le protocole et que nous ayons élaboré une proposition de résolution.

Chers collègues, le Parlement européen a toujours soutenu de manière cohérente tout effort consenti par la Communauté au niveau de l'élaboration, de la mise en place et de l'exécution de la législation en matière d'égalité des chances et de non-discrimination à l'encontre des personnes handicapées. Quand la question des handicapés est abordée, nos différences politiques s'aplanissent face à l'objectif final, à savoir la garantie de conditions de vie et d'un travail de niveau supérieur. Il existe, naturellement, des divergences d'opinions quant à la manière dont nous pouvons atteindre notre objectif. Toutefois, avec sa décision à la quasi-unanimité - une seule voix n'était pas un «oui» -, la commission de l'emploi et des affaires sociales a montré que les différences devaient être surmontées concernant le moyen de réaliser des solutions intelligentes, à long terme et durables.

Chers collègues, je pense que nos décisions, les décisions du Parlement européen, sont d'une importance capitale pour les personnes handicapées de l'Union européenne. En cet instant, je voudrais attirer votre attention sur l'importance de répartir les compétences émanant de l'exécution de la Convention de l'ONU et du protocole facultatif entre la Communauté et ses États membres. L'exécution du protocole facultatif est importante pour permettre à des individus ou à un groupe de personnes d'informer la Commission des Nations unies chargée des personnes handicapées de toute violation des droits que leur confère la Convention. Il importe de souligner que cette option sera disponible après épuisement de tous les instruments de protection juridique nationaux.

Comme l'indique le rapport sur le protocole facultatif, nous invitons les États membres et la Commission à nous faire rapport tous les trois ans sur l'état de la mise en œuvre du protocole facultatif selon leur domaine de compétences respectif. Je pense que le Parlement européen, seule institution européenne dont les membres sont élus directement par les citoyens de l'Union, a pour responsabilité majeure et juste de respecter les droits de tous ses concitoyens.

Je tiens à souligner que lorsque nous avons commencé à travailler sur les documents fin 2008, seuls quatre États membres - l'Autriche, l'Espagne, la Slovénie et la Hongrie - avaient ratifié la Convention et le protocole facultatif, tandis que trois autres ont fait de même - la Suède, l'Allemagne et l'Italie - depuis lors.

Je pense qu'avec le débat de ce jour et, je l'espère, notre vote positif de demain, nous ferons d'une pierre deux coups: nous approuverons les propositions de la Commission relatives aux décisions du Conseil et nous enverrons aux États membres un signal positif et encourageant concernant la poursuite du processus de ratification et/ou d'adhésion.

Je souhaite conclure en remerciant une nouvelle fois l'ensemble de mes collègues qui ont participé à la rédaction des rapports et de la proposition de résolution. Je voudrais également remercier mes collègues de la Commission européenne pour leur coopération utile, ainsi que les représentants des organisations de représentation des handicapés pour leurs suggestions.

**Hiltrud Breyer,** rapporteure pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les femmes et les filles handicapées sont confrontées à de multiples discriminations et le handicap possède des dimensions de genre très claires. Nous devons améliorer la visibilité des femmes et des filles handicapées et, surtout, nous devons nous assurer qu'elles bénéficient d'une considération accrue au niveau communautaire.

Le Parlement européen m'a fait comprendre des aspects très importants dans le cadre de la résolution sur la situation des femmes handicapées adoptée en 2007. La situation spécifique des femmes et des filles doit être pleinement prise en considération lors de la transposition de la Convention de l'ONU. Malheureusement, à ce jour, seuls 4 États membres de l'Union ont ratifié la Convention et le protocole. Nous devons intégrer la dimension de genre dans des politiques communautaires relatives aux personnes handicapées, en particulier au niveau de l'accès à l'emploi et de l'intégration sur le lieu de travail. L'enseignement, la lutte contre la discrimination et le droit au travail doivent être garantis.

Le problème principal est la violence et nous devons très clairement l'exclure. Les femmes et les filles handicapées courent un très grand risque en matière de violence, notamment sexuelle, à l'intérieur et à l'extérieur de leur foyer. Bien souvent, leur droit à la sexualité et à la maternité est restreint ou des avortements et des stérilisations obligatoires sont pratiqués. Les États membres doivent par conséquent adopter des dispositions législatives qui les protègent de la violence et apportent un soutien accru aux victimes.

(Le président retire la parole à l'oratrice)

**Rovana Plumb,** au nom du groupe PSE. - (RO) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, je tiens tout d'abord à remercier ma collègue, M<sup>me</sup> Jeleva, pour l'efficacité de sa coopération dans le cadre de ce rapport, les autres députés, ainsi que les associations représentant les personnes handicapées.

Je tiens à souligner que nous devons clairement protéger les groupes défavorisés, d'autant plus que notre débat se tient au moment même où l'impact de la crise économique se fait ressentir.

Je tiens à souligner que l'Union européenne promeut l'inclusion active des personnes handicapées et leur entière participation à la société. Cette approche est au cœur de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. C'est pourquoi nous demandons que ces documents internationaux soient ratifiés rapidement par les États membres de l'Union européenne, ainsi que la participation active des handicapés et des organismes qui les représentent dans le processus de surveillance et de transposition de ces documents. Nous invitons également les États membres et l'exécutif communautaire à garantir le libre accès et la distribution...

(Le président retire la parole à l'oratrice)

Elizabeth Lynne, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier la rapporteure pour toute la coopération dont elle a fait preuve dans l'adoption de ce rapport par la commission de l'emploi et des affaires sociales. Comme vous le savez, j'ai été rapporteure du Parlement européen sur cette convention des Nations unies en 2003, à l'époque où elle a été élaborée.

Nous avons depuis lors obtenu la signature d'une convention légalement contraignante dont la nature est, je pense, historique. Il s'agit là d'une étape déterminante, mais je tiens à répéter ce que j'ai dit en 2003. Si l'UE veut bénéficier d'une certaine crédibilité dans ce débat, elle doit montrer l'exemple. Les traités internationaux en matière de droits de l'homme n'ont de valeur que si les pays les signent, les ratifient et les mettent en œuvre. Certes, tous les États membres ont signé cette convention, mais tous n'ont pas signé le protocole. La plupart

d'entre eux n'ont pas encore ratifié la convention, et ils ne l'ont pas non plus mise en œuvre – malgré les nombreux rapports parlementaires réclamant cette mise en œuvre.

Mon propre gouvernement par exemple, le gouvernement britannique, a de nouveau laissé passer l'échéance qu'il s'était lui-même fixée l'année dernière pour ratifier la convention. Je trouve cela absolument scandaleux. Pour moi, cette attitude est honteuse. Je voudrais que la Commission et le Parlement maintiennent la pression sur les États membres pour les pousser à ratifier et à mettre en œuvre cette convention. Cette convention pourrait renforcer l'autonomie de millions de personnes handicapées à travers l'UE. Nous devons à présent faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser ce potentiel.

**Elisabeth Schroedter,** *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Mesdames et Messieurs, grâce à la Convention, les handicapés disposent désormais au niveau international du droit à la protection et à la reconnaissance de leur dignité humaine et du droit de participer pleinement à la société. Il est d'autant plus important que le Conseil soumette l'acte de ratification à l'ONU pour la Journée internationale des Personnes handicapées de cette année au plus tard.

Dans le même temps, nous appelons tous les États membres à ratifier le protocole facultatif pour que la Convention de l'ONU dispose également d'une commission internationale responsable des plaintes. Je ne saurais trop insister sur l'importance de ce point pour mon pays. Jusqu'à ce jour, les personnes handicapées ont été privées de l'égalité d'accès à l'enseignement. Seuls 15 % des enfants handicapées sont intégrés au système scolaire. Dans mon pays, les demandes d'accès en faveur des personnes handicapées sont contournées en jouant sur les mots. C'est pourquoi nous devons protester contre la poursuite de ces agissements et garantir à l'avenir l'entière participation sociale des personnes handicapées dans tous les États membres de l'Union.

**Richard Howitt (PSE).** – (EN) Monsieur le Président, je suis très fier d'avoir participé au lancement de la campagne en faveur de cette convention au Sadler's Wells en 2001. Je suis fier du rôle moteur que les députés de ce Parlement ont joué pour promouvoir l'élaboration de cette convention. Je suis fier de m'être rendu à Genève avec la sous-commission parlementaire des droits de l'homme et d'avoir fait du lobbying en faveur de cette convention auprès de la Commission des droits de l'homme et du Conseil. Je suis fier que, pour la première fois, la Commission européenne et les Communautés européennes aient signé un instrument en matière de droits de l'homme. Je suis fier que cette convention ait connu l'adoption la plus rapide de l'histoire des Nations unies, mais je suis fier avant tout du rôle joué par les personnes handicapées et par les organisations de personnes handicapées dans son élaboration et dans son adoption.

Le soutien que nous exprimerons cette semaine en faveur de sa ratification doit insister sur trois points. Tout d'abord, en étant la huitième partie contractante à ratifier la convention, l'Union européenne indique aux États membres de l'UE qu'eux aussi devraient la ratifier et la mettre en œuvre, y compris son protocole facultatif.

Deuxièmement, Monsieur le Commissaire, la Commission européenne et nous-mêmes devrions analyser les politiques et procédures existantes pour faire en sorte de respecter cette convention et d'agir en conséquence.

(Le président retire la parole à l'oratrice.)

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).** – (*PT*) Je me réjouis, moi aussi, du fait que nous soyons ici pour examiner et adopter la Convention des Nations unies relative aux droits personnes handicapées et, dans le même temps, réclamer l'application de son protocole facultatif par les États membres.

Il s'agit d'un important pas en avant s'agissant de défendre et de promouvoir les droits des personnes handicapées, dans l'optique du respect de leur dignité. Cependant, il ne suffit pas que les pays signent cette Convention ou qu'ils soient disposés à appliquer son protocole facultatif. Ces pays doivent également ratifier cette Convention et être prêts à appliquer la Convention et le protocole dans les meilleurs délais.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous conviendrons, me semble-t-il, qu'en dépit des progrès considérables accomplis par l'Union au cours des années et des décennies écoulées dans la lutte contre la discrimination des personnes handicapées, la situation reste loin d'être satisfaisante. Aujourd'hui et chaque jour, en ce mois, en cette semaine, en ce jour même, des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers de citoyens communautaires handicapés souffrent de discrimination. Ils sont discriminés sur le marché de l'emploi, dans le secteur des services, dans les transports. Ils sont discriminés en raison d'un accès plus difficile aux services publics et sont très souvent

discriminés au niveau même de l'accès à certains services publics de base tels que l'enseignement à tous les niveaux. Nous conviendrons, j'en suis persuadé, que le défi principal à relever dans ce domaine est l'exclusion sociale de nos concitoyens handicapés. Pour résoudre ce problème, nous avons besoin d'un ensemble de dispositions législatives qui empêchent la discrimination, mais aussi d'un système de services sociaux efficace, instrument essentiel pour limiter l'exclusion sociale et garantir l'inclusion sociale. Le problème majeur des citoyens handicapés réside, bien entendu, dans leurs niveaux de chômage, beaucoup plus élevés.

Face aux problèmes économiques qui affectent actuellement l'Union, nous tous savons que ce sont nos concitoyens handicapés qui paient le plus lourd tribut de la détérioration du marché de l'emploi. La disponibilité des offres d'emploi leur est plus défavorable qu'en période de la prospérité. Ils paient très souvent le prix de structures de formation et d'enseignement moins développées que celles du reste de la population, ce qui a naturellement des conséquences très négatives pour leurs possibilités d'intégration sur le marché de l'emploi. Les intéressés disposent bien souvent d'un accès sensiblement plus difficile à l'enseignement, aux écoles normales et aux établissements de formation, comme l'a correctement souligné M<sup>me</sup> Schroedter. Je voudrais également dire que nous avons parfaitement conscience des multiples discriminations auxquelles sont confrontés de nombreux citoyens handicapés, comme l'a indiqué M<sup>me</sup> Breyer. Sur ce point, je souhaite indiquer que la Convention dont nous discutons contient un article spécifique s'appliquant aux femmes. Les discriminations multiples n'ont donc pas été oubliées. Nous devons bien entendu, à l'heure où je vous parle, applaudir les 7 États qui ont ratifié la Convention. Ils ont montré l'exemple aux autres États devant encore mener la procédure à son terme. L'appel clair lancé par M<sup>me</sup> Lynne en faveur de l'accélération du processus de ratification est important, mais nous devons aussi garder à l'esprit que la ratification suit certaines règles, que ces règles doivent être respectées, qu'elles sont souvent très différentes d'un États membre à l'autre et qu'elles doivent être observées.

Je souhaite également applaudir les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui, par exemple celle de M<sup>me</sup> Plumb, qui a souligné le rôle majeur joué par les partenaires du secteur du bénévolat au niveau du développement et de la transposition des politiques concernant nos concitoyens handicapés afin de limiter la discrimination à l'encontre de ces derniers, de limiter leur exclusion sociale et de les intégrer socialement. Je me contenterai de déclarer que le Conseil a consacré une attention majeure à cette question et que la présidence attache beaucoup d'importance à la participation des partenaires du secteur du bénévolat. Dans l'esprit de notre devise, «L'Europe sans frontières», nous avons également invité l'ensemble des représentants des personnes handicapées aux événements en rapport avec cette question. Plusieurs événements organisés par des organisations actives dans le domaine du handicap ont eu lieu sous l'égide de la présidence.

Je voudrais citer la réunion du Conseil du Forum européen des personnes handicapées qui s'est tenue à Prague du 28 février au 1 er mars 2009. Une conférence internationale intitulée «L'Europe sans frontières» a également eu lieu cette semaine. Elle était organisée par le Conseil national tchèque des personnes handicapées. La conférence s'est déroulée sous les auspices de la présidence et faisait partie des événements présidentiels. En tant que participant, je peux confirmer que la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées a été l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de la conférence. La présidence est déterminée à déployer des activités significatives dans ce domaine, y compris des contacts réguliers avec les représentants du secteur du bénévolat dans toute l'Europe.

Je voudrais conclure en soulignant la convergence du programme d'action européen sur le handicap et de la Convention de l'ONU, ainsi que des résultats obtenus au niveau de la transposition du programme d'action, qui met tout particulièrement l'accent sur la dignité, les droits fondamentaux, la protection contre la discrimination, la justice et la cohésion sociale. Il est désormais généralement admis que la prise en considération du problème du handicap est essentielle à sa résolution. À cette fin, le programme d'action sur le handicap a recommandé et soutenu l'accès aux services sociaux et a renforcé l'accès aux biens et aux services. Je suis convaincu que l'Union appliquera les mesures positives qu'elle entend prendre afin de garantir la pleine inclusion sociale et l'intégration totale nos concitoyens handicapés.

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais une fois de plus remercier particulièrement tous ceux qui ont participé à ce débat intéressant, notamment la rapporteure M<sup>me</sup> Jeleva, pour l'importante résolution qui sera adoptée demain en séance plénière. Je tiens également à remercier le Conseil pour son assurance que la présidence tchèque s'efforcera de favoriser une conclusion rapide de la ratification et de l'ensemble du processus.

Je remercie également le Parlement pour le soutien exprimé récemment en faveur de la proposition de directive horizontale de lutte contre la discrimination présentée par la Commission. Si cette directive est adoptée par le Conseil, ce qui nécessite l'unanimité, elle contribuera à consolider davantage encore les droits des personnes handicapées au niveau européen. Je suis convaincu que c'est là notre objectif commun, au Conseil comme au Parlement, et c'est en tout cas l'objectif de la Commission.

**Rumiana Jeleva,** *rapporteure.* – (*BG*) Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier tout un chacun pour sa participation et pour les avis qu'il a exprimés. J'aime à penser que nous pouvons placer le débat d'aujourd'hui dans un contexte plus large, notamment en établissant un lien avec le fait que le Conseil économique et social de des Nations unies a adopté l'année dernière une décision faisant de l'intégration sociale le thème prioritaire des cycles d'examen et de politique 2009-2010.

Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées reçoit une attention particulière dans ce cycle politique d'intégration sociale. Je crois également que le débat d'aujourd'hui incitera les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention et/ou le protocole facultatif à le faire prochainement. Je suis persuadée, et sur ce point je voudrais me ranger à l'avis du Conseil, que le vote sur les rapports nous aidera à faire un pas positif dans la bonne direction.

Le Parlement européen doit prendre ses responsabilités sur le plan de l'amélioration de la condition des personnes handicapées. Comme l'a souligné un participant à ce débat, nous devons inlassablement travailler et assurer l'ensemble des contrôles possibles pour que notre législation soit appliquée de manière adéquate et pour que l'on ne puisse pas nous reprocher de produire une base législative de qualité, assortie d'une mise en application insuffisante.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues des divers groupes politiques pour leur soutien, ainsi que mes collègues de la Commission européenne et des ONG avec lesquels nous avons travaillé tout au long de la procédure.

**Le Président.** – J'ai reçu une proposition de résolution<sup>(3)</sup>, déposée sur la base de l'article 103, paragraphe 2, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu vendredi 24 avril 2009.

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> DIANA WALLIS

Vice-présidente

### Déclarations écrites (article 142)

Filip Kaczmarek (PPE-DE), par écrit. – (PL) Les droits des handicapés sont régulièrement enfreints. Récemment, un incident s'est produit dans ma ville d'origine de Poznań, il est symptomatique du problème. Un membre du parlement polonais a garé sa voiture sur un emplacement réservé aux handicapés. Paradoxalement, ce député a un ami handicapé. Quelle raison m'amène à vous en parler? Parce qu'aucune loi, convention ou document n'améliorera la situation des handicapés si des officiels violent ouvertement et en toute impunité les règles spécialement créées pour aider les handicapés à vivre et à fonctionner. Les conventions sont bien entendu très importantes, mais une application fiable et intégrale est tout aussi importante. Les handicapés ne sont pas heureux d'avoir des droits uniquement théoriques. Les personnes handicapées attendent les véritables changements qui leur donneront des chances égales. Merci beaucoup.

## 19. Heure des questions (questions au Conseil)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B6-0227/09).

Les questions suivantes sont adressées au Conseil.

<sup>(3)</sup> Cf. procès-verbal.

#### **La Présidente.** – J'appelle la question n° 2 de M. **Mitchell** (H-0130/09):

Objet: Rhétorique anti-Lisbonne

La crise financière mondiale nous a montré à quel point il est impératif d'avoir une Union européenne forte. Nous avons vite appris en Irlande que les mythes et la désinformation à propos du traité de Lisbonne ne seront que de peu de réconfort dans une économie en récession et avec l'augmentation du chômage. Dans un contexte où l'Union est présidée par la République tchèque, dont le président soutient la rhétorique anti-Lisbonne, comment le Conseil entend-il concilier ces messages avec le besoin manifeste, non d'une faible, mais d'une plus forte coopération européenne?

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil n'a jamais caché sa détermination à renforcer la coopération au sein de l'UE, en particulier en temps de crise. La présidence tchèque, dans le prolongement des activités de son prédécesseur, travaille dur pour régler les problèmes causés par la présente crise économique et financière; dans ce contexte, elle a adopté des mesures à divers niveaux: elle a mis sur pied un cadre commun pour les États membres, comprenant entre autres le plan de sauvetage bancaire, le plan de relance économique européenne, la régulation et la supervision des marchés financiers. Le Parlement européen a également contribué à ces mesures en soutenant les investissements infrastructurels, et surtout en déployant ses efforts sur la scène internationale. Lors de sa réunion des 19 et 20 mars, le Conseil a concentré son débat sur la nécessité de surmonter la crise financière et les problèmes touchant l'économie réelle et a tenu à préciser que l'Europe ne pouvait affronter ces problèmes et endiguer la crise actuelle qu'en adoptant une approche unifiée et coordonnée dans le cadre du marché intérieur et de l'union économique et monétaire. Le Conseil a décidé lors de sa réunion du 19 mars qu'une réponse étroitement coordonnée de l'UE dans le cadre du plan de relance économique européen devrait mobiliser tous les instruments disponibles, y compris les ressources communautaires, et que cette réponse devrait pleinement intégrer les stratégies de croissance, d'emploi, d'intégration sociale et de sécurité sociale.

En ce qui concerne le traité de Lisbonne, le Conseil est parvenu en décembre dernier à un accord sur les prochaines mesures à mettre en œuvre. À la demande de l'Irlande, les États membres se sont mis d'accord pour fournir des garanties juridiques spécifiques relatives aux questions qui avaient posé problème lors du référendum de l'année dernière en Irlande. Le Conseil a également convenu que si le traité de Lisbonne entrait en vigueur, une décision serait prise, conformément aux procédures juridiques essentielles, sur la continuité de la représentation nationale de chaque État membre à la Commission. À l'exception de l'achèvement d'activités connexes détaillées sur cette problématique d'ici la mi-2009 et sous réserve d'une mise en application satisfaisante, le gouvernement irlandais a en même temps pris l'engagement de travailler sur la ratification du traité de Lisbonne d'ici la fin du présent mandat de la Commission. Lors de sa réunion des 19 et 20 mars, le Conseil européen a été informé des progrès réalisés sur cette question et a décidé d'y revenir lors de sa réunion de juin 2009.

Gay Mitchell (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je remercie M. le ministre pour sa réponse.

Je pense que ce Parlement, tout comme les institutions européennes de façon générale, est beaucoup trop sur la défensive lorsqu'il est question de Lisbonne et de l'Union européenne en général. Il est grand temps de mettre nous-mêmes sur la défensive certains de ceux qui attaquent l'Europe. Que serions-nous sans la Banque centrale européenne? Que seraient les membres de la zone euro sans celle-ci?

La seule chose qui nous manque est un dirigeant facilement reconnaissable à la tête du Conseil européen, qui soit capable de se prononcer sur les questions relatives à la relance économique. Il me semble clair que la disposition du traité de Lisbonne visant à désigner une telle personne est absolument essentielle. Si cette personne existait aujourd'hui, nous ne devrions pas subir les revirements qui se produisent tous les six mois d'une présidence à l'autre.

Peut-être M. le ministre pourrait-il nous dire, dans sa réponse, quelles sont selon lui les perspectives de ratification du traité en République tchèque.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (CS) Je répondrai plus tard à toutes les questions en bloc.

La Présidente. – La procédure normale veut que vous répondiez tout d'abord à l'auteur de la question et à sa question complémentaire. Je serai ensuite libre de décider de regrouper toutes les autres questions complémentaires et de vous les poser.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir répondre tout d'abord à la question.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, je vais répondre à la question. Permettez-moi de souligner qu'en ce qui concerne la ratification du traité de Lisbonne, le parlement tchèque qui est composé de deux chambres (la Chambre des représentants et le Sénat) travaille très dur sur ce traité et que le 18 février dernier, la Chambre des représentants l'a adopté. Je dois souligner ici qu'en vertu des règles constitutionnelles tchèques, il est essentiel d'obtenir une majorité constitutionnelle pour ratifier ce traité. Le Sénat du parlement tchèque portera aux voix le traité probablement le 6 mai, mais il a conditionné son approbation à la rédaction d'une loi prévoyant que le transfert de compétences depuis le niveau du vote à la majorité qualifiée requiert le consentement des deux chambres parlementaires. Cela équivaut à un mandat impératif. La loi en question a déjà été rédigée et approuvée, et nous attendons, le 6 mai, que le Sénat vote en faveur de cette loi, après quoi, le traité de Lisbonne obtiendra la ratification parlementaire.

**Richard Corbett (PSE).** – (EN) La présidence tchèque n'est-elle pas d'accord pour dire que le problème du traité de Lisbonne n'est pas un manque d'information, puisque toutes les informations sont disponibles, mais plutôt la vaste campagne de désinformation organisée par les opposants au traité?

Dans la mesure où ce traité n'est pas signé par les institutions européennes mais qu'il a été négocié par les États membres, n'est-elle pas d'accord pour dire que les gouvernements nationaux devraient en faire bien plus pour combattre les mythes et la désinformation mentionnés par M<sup>me</sup> Mitchell et remettre de l'ordre dans ce débat crucial pour l'avenir de l'Europe?

**Christopher Heaton-Harris (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Ministre, je suis sûr que dans votre pays comme en Irlande, les électeurs ressentent l'atmosphère orwellienne qui entoure actuellement l'Union européenne, et qu'ils s'en inquiètent. Ils ne sont pas stupides, et ils savent que la Commission a manipulé son programme législatif de façon à ce qu'aucune nouvelle négative ne parvienne aux médias irlandais.

Il est regrettable que M. Mitchell, M. Corbett et les autres se laissent aveugler par leur ambition de devenir des eurocrates accomplis au point de manquer l'essentiel: les citoyens irlandais ont déjà pris leur décision. Peut-être pourriez-vous, Monsieur, obtenir du Conseil qu'il ordonne à la Commission de mettre un terme à l'expansion massive de ses départements de communication et d'information – autrement appelés propagande – et de respecter le verdict du merveilleux peuple irlandais, prouvant par là qu'il reste un peu de démocratie dans l'Union européenne.

**Petr Nečas,** président en exercice du Conseil. – (CS) Je tiens à souligner que nous devrions tous avoir le courage d'admettre que les citoyens de l'UE savent très peu de choses sur le fonctionnement de l'Union. L'UE touche très souvent les citoyens européens de manière abstraite et le fonctionnement de ses institutions est très difficile à comprendre. Des situations susceptibles de véhiculer, par exemple, de fausses informations auprès du grand public précisément par manque d'information sur le fonctionnement de l'UE surviennent d'autant plus facilement que le niveau de sensibilisation est faible. À mon avis, la lutte contre le déficit démocratique et contre le manque d'identification des citoyens à l'UE et à ses institutions permettrait de combattre la désinformation et la diffusion de mensonges. Je crois fermement que le gouvernement de chaque État membre a le devoir fondamental de s'exprimer contre la désinformation et le mensonge. Dans le même temps, les gouvernements respectifs des États membres devraient régulièrement tenir informés leurs ressortissants de toutes les questions relatives à l'intégration européenne. Je crois fermement qu'il s'agit du seul moyen de parvenir à un véritable progrès démocratique.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 3 de M. **Medina Ortega** (H-0132/09):

Objet: Double imposition

Compte tenu de la récente jurisprudence de la Cour de justice en matière de double imposition, quelles mesures le Conseil compte-t-il proposer pour harmoniser le droit fiscal européen, de manière à ce que les citoyens européens n'aient pas à payer deux fois pour le même fait générateur?

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne la situation actuelle dans la Communauté, aucune mesure n'a encore été adoptée au niveau communautaire pour éliminer la double imposition dans le domaine de la fiscalité directe, sauf pour la directive 90/435/CEE du 23 juillet 1990 concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membre différents, la convention du 23 juillet 1990 relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées et la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. Cette situation est due au fait que le domaine en question entre dans le champ de compétences des États membres du moment

qu'ils respectent le droit communautaire. Les conventions bilatérales visant à l'élimination de la double imposition conclues entre États membres conformément aux pouvoirs autonomes susmentionnés et dans le respect du modèle de convention de l'OCDE ne semblent pas être suffisantes pour éliminer l'ensemble de la double imposition juridique dans l'UE.

La Commission, qui détient le droit exclusif d'initiative législative dans la Communauté en relation avec la fiscalité directe, préfère, en l'état actuel, clairement envisager cette question de manière pragmatique, au vu du principe de subsidiarité s'appliquant à la législation communautaire dans le domaine de la fiscalité directe et au vu de la nécessité d'atteindre l'unanimité. Cette approche pragmatique devrait encourager les États membres à coopérer pour ne pas nuire au bon fonctionnement de leur système national d'imposition, y compris de leurs conventions bilatérales en matière de double imposition. Il en est fait mention, entre autres, dans la communication de la Commission sur la coordination des systèmes de fiscalité directe des États membres dans le marché intérieur, en particulier dans la version finale du document COM 2006/823. Le Conseil a confirmé cette approche de la Commission basée sur la coordination dans ses conclusions du 27 mars 2007. Il a souligné que le fonctionnement du marché intérieur pouvait être amélioré grâce à la coopération en matière fiscale au niveau national et, le cas échéant, au niveau européen, tout en respectant les pouvoirs des États membres. Le Conseil a déclaré que des solutions acceptables pouvaient prendre diverses formes, conformément au principe de subsidiarité.

**Manuel Medina Ortega (PSE).** – (*ES*) Monsieur le Président, les informations que vous nous donnez sont correctes, mais nous, en tant que députés européens, et plus certainement encore les citoyens européens, avons l'impression qu'il existe une lacune très dangereuse dans le droit communautaire.

Actuellement, tandis que les obligations fiscales s'intensifient de plus en plus dans tous les États membres, la mobilité est presque impossible.

Lorsque nous demandons à la Commission d'expliquer cette approche pragmatique, il apparaît qu'elle ne reçoit aucun soutien du Conseil. Nous nous trouvons pris dans un cercle vicieux, où la Commission et le Conseil ne font que se renvoyer la balle. Mais, dans le même temps, la réalité est la suivante: les citoyens de cette Europe que nous essayons de construire n'ont pas la possibilité de vivre dans différents pays ou de nouer des relations, en raison de la charge fiscale qui pèse sur eux du fait du manque d'harmonisation du système fiscal.

Le Conseil pourrait-il faire quelque chose pour mettre un terme à ce cercle vicieux?

Petr Nečas, président en exercice du Conseil. – (CS) En premier lieu, je voudrais souligner que l'objectif à long terme est de disposer d'une directive ou d'un accord multilatéral. C'est le seul moyen pour nous d'élaborer ce système avec efficacité du point de vue des principes juridiques. La Commission propose une solution aux problèmes les plus pressants relatifs au marché intérieur, en améliorant la coordination des réglementations fiscales des États membres et les processus décisionnels. Dans sa communication 2006/823 sur la coordination, la Commission met en avant une proposition visant à créer un mécanisme permettant un règlement efficace des litiges dus aux problèmes de double imposition dans l'UE, mais le manque de soutien des États membres, auquel le député a fait allusion, a conduit la Commission à abandonner cette requête en faveur d'autres initiatives. La Commission est pleinement consciente de l'impact des conventions en matière de double imposition sur le marché intérieur et commencera à préparer des consultations publiques en 2009. Sur la base de ces consultations, elle rédigera une communication sur ses conclusions et l'accompagnera d'une proposition visant à apporter une solution acceptable aux problèmes existants.

Le Conseil a mené une lutte continuelle contre ce problème dans le cadre de diverses initiatives. La première d'entre elles a consisté à étendre le cadre de la directive 90/435/CE concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membre différents en la modifiant par la directive 2003/123/CE du Conseil, qui élimine la double imposition économique et juridique des flux transfrontaliers de dividendes dans le cadre de la Communauté. En 1990, un traité de scission a été adopté dans le but d'éliminer la double imposition causée par la fixation de prix de transfert entre entreprises liées. Néanmoins, cette directive ne s'est pas avérée très efficace, en partie parce qu'elle a le caractère d'un accord international conclu entre États membres et non celui d'un instrument juridique communautaire. En 2003, la directive 2003/49/CE a été adoptée, éliminant la double imposition sur les paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'États membres différents, qui autorise uniquement le pays du bénéficiaire effectif du paiement à taxer ce dernier. La question de l'extension du cadre de cette directive devrait figurer à l'ordre du jour de négociations supplémentaires au Conseil. En liaison avec les deux communications de la Commission sur la coordination des systèmes de fiscalité directe des États membres dans le marché intérieur et sur la

fiscalité des retraites, le Conseil ECOFIN a adopté la résolution du Conseil en matière de fiscalité des retraites de décembre 2008. Cette résolution s'efforce d'éliminer la double imposition et coordonne les procédures nationales dans le domaine de la fiscalité des retraites pour que, en cas de transfert d'activités économiques d'un État à un autre, lorsque les actifs de personnes physiques ou morales sont transférés depuis l'État qui applique la taxe à la sortie, l'État bénéficiaire impute de son côté la valeur du marché de l'actif échangée au moment du transfert en tant que dépense lorsque l'actif est vendu.

**Syed Kamall (PPE-DE).** – (*EN*) Nous savons tous que ces questions fiscales peuvent être fort techniques, mais de façon générale, M. le ministre est-il d'accord pour dire que tous ceux qui comprennent ces questions comprendront forcément qu'une harmonisation fiscale n'est pas nécessaire pour éviter la double imposition? Tout ce dont nous avons besoin, et je sais que c'est très technique, est d'une volonté de la part des États membres de collaborer davantage. Étant donné les sommes que les gouvernements extorquent actuellement aux contribuables déjà fort sollicités, le moment est certainement venu de promouvoir la concurrence fiscale pour réduire la charge supportée par les familles des travailleurs à travers l'Union européenne.

**Paul Rübig (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président du Conseil, je crois que la présidence tchèque est en train d'aborder cette question de manière très positive et proactive. Permettez-moi de vous en féliciter, parce que naturellement, il est important de protéger les citoyens et les petites et moyennes entreprises, de manière à leur permettre, lorsqu'ils ou elles proposent des services, de s'y retrouver financièrement parlant. La double imposition est une chose non justifiable socialement. D'où ma question: croyez-vous que la Cour de justice européenne pourrait fixer des normes en la matière?

Petr Nečas, président en exercice du Conseil. - (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la Cour de justice européenne a décidé que l'application directe du droit communautaire, de la libre circulation et des principes de non-discrimination n'obligent pas les Etats membres à éliminer la double imposition juridique résultant de l'interaction de systèmes fiscaux différents dans les situations transfrontalières au sein de la Communauté. Cette position résulte de la décision rendue par la Cour dans l'affaire C-513/04 Kerckhaert Morres. La Cour s'est déjà prononcée sur cette affaire et je crois fermement que le champ d'action est limité ici. D'après la jurisprudence de la Cour de justice, les conventions éliminant la double imposition doivent répondre aux exigences du marché intérieur, et plus particulièrement ne doivent pas introduire de discrimination ou de contradictions qui portent préjudice aux libertés fondamentales inscrites dans le traité CE. Par ailleurs, je crois fermement que le risque de double imposition complique énormément les systèmes fiscaux et surtout qu'il complique la situation des petites et moyennes entreprises qui trouvent parfois très difficile de percer les mystères des différentes législations nationales. Ce sont précisément les PME qui sont les plus exposées à ce risque, parce que, contrairement aux grandes entreprises et plus particulièrement aux multinationales, elles n'ont pas les moyens de s'offrir des services de consultation ou les services de grands cabinets juridiques et supportent donc des coûts plus élevés. Par conséquent, ces systèmes fiscaux compliqués pèsent plus lourds pour les PME. Je suis personnellement convaincu que la solution la plus juste serait que tous les États membres aient le système de taxation directe le plus simple et le plus transparent possible, et en ce qui me concerne, qu'ils appliquent les taxes les moins élevées possibles.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 5 de  $M^{me}$  **Harkin** (H-0136/09):

Objet: Viande de volaille

À la lumière de la proposition de la Commission COM(2008)0336 pour un règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1234/2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole, en ce qui concerne les normes de commercialisation pour la viande de volaille, la présidence tchèque convient-elle que pour protéger la sécurité alimentaire et celle du consommateur, la traçabilité et la qualité du produit, gages que toutes les viandes de volaille sont à l'état de «frais» lorsqu'elles sont mises en vente, doivent constituer une garantie de fraîcheur pour les consommateurs? La présidence reconnaît-elle que la viande provenant de volaille abattue et congelée dans des pays tiers, puis transportée et décongelée, voire, dans certains cas, transformée dans un État membre pour ensuite être commercialisée et vendue en tant que «produit frais» soulève un réel problème? Le Conseil n'estime-t-il pas qu'il s'agit là d'une situation inacceptable ainsi que d'une pratique commerciale déloyale vis-à-vis des producteurs de l'Union européenne qui, eux, respectent des normes communautaires strictes? Quelles sont les mesures prises par la présidence tchèque afin d'assurer l'adoption rapide de ce règlement?

**Petr Nečas,** président en exercice du Conseil. – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, la présidence tient à garantir à l'honorable parlementaire qu'elle attache une grande importance à un niveau élevé de sécurité alimentaire et à la protection des consommateurs dans le cadre de la Communauté, qu'il s'agisse de

denrées alimentaires produites localement ou importées de pays tiers. Dans ce contexte, la présidence tient à faire référence aux conclusions du Conseil européen des 18 et 19 décembre 2008 sur la sécurité des produits agricoles et des produits alimentaires importés. Conformément aux règles communautaires, le Conseil a invité, dans ses conclusions, la Commission à soumettre un rapport au Conseil et au Parlement européen d'ici la fin 2010 concernant l'efficacité et l'application de contrôles hygiéniques et phytosanitaires sur les aliments importés. En conséquence de son obligation de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine lorsqu'il applique les politiques communautaires, le Conseil a rejeté en décembre 2008 une proposition de la Commission concernant un règlement du Conseil portant application du règlement (CE) n° 853/2004 du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de substances antimicrobiennes pour éliminer la contamination de surface des carcasses de volailles. Le Conseil a estimé que l'utilisation de ces substances pouvait potentiellement cacher une mauvaise hygiène. Le Parlement européen a indiqué son opposition à cette proposition dans une résolution du 19 juin 2008 et a demandé au Conseil de rejeter la proposition. En ce qui concerne la proposition de la Commission concernant les normes de commercialisation de la viande de volaille, la présidence confirme que la proposition est en cours de négociation au Conseil, l'objectif étant de garantir un niveau élevé de protection pour les consommateurs et à empêcher que des volailles préalablement congelées soient vendues comme de la viande fraîche. La présidence peut garantir à l'honorable parlementaire qu'elle prendra toutes les mesures nécessaires pour permettre l'adoption rapide de ce règlement dès que le Parlement européen aura publié son avis.

**Marian Harkin (ALDE).** -(EN) Je remercie la présidence pour cette réponse, parce qu'il me semblait en effet comprendre que la présidence tchèque prévoyait de prendre des mesures dans ce domaine. Je me réjouis d'entendre que cette question fait l'objet de discussions au sein du Conseil et que vous allez prendre des mesures pour éviter que de la viande de volaille surgelée soit ensuite vendue comme «produit frais». En effet, cette pratique a pour conséquence de désavantager de nombreux producteurs européens, tous les producteurs européens en réalité.

J'imagine donc que ma question à la présidence est la suivante: quand pouvons-nous attendre une réaction de la part du Conseil à ce sujet, et êtes-vous en mesure de nous donner des informations sur les mesures spécifiques que vous pourriez prendre à ce sujet?

Petr Nečas, président en exercice du Conseil. – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ce problème a été réglé par les organes de travail du Conseil dans le cadre des négociations relatives à une proposition de règlement du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1234/2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole eu égard aux normes commerciales appliquées à la viande de volaille. La présidence tchèque a proposé un texte de compromis qui a été majoritairement soutenu par le comité Agriculture du Conseil. Le texte sera soumis à l'évaluation de l'OMC dans le cadre de consultations avec les partenaires commerciaux. En cas de réaction positive et si le Parlement approuve en même temps son rapport à la prochaine session plénière, ce qui devrait être le cas, la présidence tchèque soumettra le texte de compromis au Conseil. Le Conseil a l'obligation formelle d'attendre que le Parlement soumette son avis, même s'il n'est pas obligé d'y faire référence dans sa décision. Le texte de compromis précise que pour les produits issus de viande de volaille fraîche répondant aux conditions du règlement concerné, les Etats membres peuvent prévoir de légères variations au niveau des températures requises appliquées pendant une durée aussi courte que possible et uniquement pour permettre les opérations de manipulation et de découpe dans les usines de transformation pendant la production de produits issus de viande de volaille fraîche. Nous attendons du Conseil qu'il se saisisse de cette proposition en mai et, d'après les négociations menées jusqu'à présent, nous attendons un résultat positif.

**Avril Doyle (PPE-DE).** – (*EN*) Après la crise de la vache folle dans le secteur bovin il y a quelques années, nous avons instauré une obligation d'identification et de traçabilité complète de tous les produits à base de bœuf en Europe. Le Conseil convient-il que nous devons agir rapidement afin de fournir aux consommateurs les mêmes informations, et d'assurer la même traçabilité en cas de problème, non seulement pour la volaille mais également pour le mouton et la viande de porc?

Le rapport Sommer relatif à l'information des consommateurs est actuellement en cours d'examen par le Parlement, et peut-être que le Conseil serait d'accord avec moi pour dire qu'un étiquetage supplémentaire—qui renforcerait la traçabilité – serait un bon moyen d'y parvenir.

**Petr Nečas,** président en exercice du Conseil. – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'annexe 14 du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil ne prévoit pas qu'il faille indiquer l'origine de la viande de volaille. Cela ne fait donc pas non plus partie de la proposition dont nous débattons. L'indication de l'origine est régie par le règlement (CE) n° 543/2008 de la Commission; cette question entre donc dans le champ de compétence

de la Commission et est débattue en commission. Permettez-moi aussi de dire que je comprends très bien cette question. En effet, lorsque vous considérez la menace qui a résulté de la maladie de la vache folle, dans le cas de la viande de bœuf infectée, et que vous prenez en considération l'impact réel sur la santé de la population européenne, il apparaît que certaines des maladies transmises par la viande de poulet, par exemple la salmonelle, provoquent des problèmes de santé nettement plus nombreux, voire des décès, que la maladie de la vache folle à l'époque. Par ailleurs, permettez-moi d'insister à nouveau sur le fait que l'indication de l'origine entre dans le champ de compétences de la Commission, et nous ne devrions pas oublier que la surveillance du lieu d'origine est beaucoup plus difficile à réaliser dans le cas des volailles que dans le cas du bétail. Nous devrions également éviter d'en arriver à une situation où la volonté de protéger les consommateurs par l'élimination de la moindre suspicion ou du moindre risque potentiel débouche sur un système si complexe du point de vue administratif que cela conduit à une augmentation significative des prix des denrées alimentaires. Permettez-moi de répéter à nouveau que c'est la Commission qui assume la responsabilité principale en matière d'indication obligatoire de l'origine de la viande de volaille, et pas le Conseil.

# **La Présidente.** – J'appelle la question n° 9 de M<sup>me</sup> **Panayotopoulos-Cassiotou** (H-0144/09):

Objet: Lutte contre la crise et petites et moyennes entreprises

Le plan européen de lutte contre la crise prévoit un soutien aux petites entreprises dans le cadre du «Small business act». Quelles actions ont été entreprises à ce jour dans le cadre de ce plan, et quelles actions sont prévues dans l'avenir?

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en décembre dernier, le Conseil européen s'est mis d'accord sur un plan européen de relance économique. Ce plan inclut des mesures concrètes de soutien en faveur des petites et moyennes entreprises, dont les plus importantes sont les mesures visant à améliorer l'accès aux ressources financières et à alléger la charge administrative pesant sur les entreprises. Dans le même temps, le Conseil européen a exprimé son soutien à une intervention accrue de la Banque européenne d'investissement entre 2008 et 2011, en particulier au travers de prêts aux petites et moyennes entreprises, ce qui représente une augmentation de 10 milliards d'euros par rapport à la situation de prêt actuelle. En outre, le Conseil a accepté des dépassements temporaires des valeurs seuils pendant au moins deux ans relativement aux aides d'État impliquant des sommes pouvant aller jusqu'à 500 000 euros et des ajustements du cadre des aides d'État qui sont essentiels pour relancer le soutien aux entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises. Le Conseil européen a également demandé que les procédures accélérées permises par le droit communautaire soient appliquées à l'octroi des marchés publics ainsi qu'un allègement de la charge administrative pesant sur les entreprises. Le Conseil européen soutient également la pleine application du plan d'action de la Commission faisant partie de l'initiative «*Small* 

Business Act» adoptée par le Conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Ce plan d'action devrait apporter une aide aux petites et moyennes entreprises en cette période de turbulence économique, en améliorant l'accès au crédit, en allégeant la charge administrative, en aidant les petites et moyennes entreprises à tirer profit des avantages du marché intérieur et en améliorant la compétitivité sur les marchés étrangers. Le 5 mars, le Conseil a conclu qu'il faudrait que le plan d'action soit pleinement et rapidement appliqué au niveau communautaire et au niveau des États membres dans le respect du principe de subsidiarité.

En outre, le Conseil a rappelé l'importance de continuer à améliorer l'accès aux ressources financières - je pense aux prêts, aux garanties, aux financements mezzanine, etc. - ainsi qu'au capital-risque pour les entreprises novatrices nouvellement établies et pour les petites et moyennes entreprises, auquel cas il est nécessaire de prendre en compte les effets de la crise financière actuelle. Nous devons renforcer l'accès au marché des petites et moyennes entreprises, avant tout en surveillant de plus près le marché et les secteurs individuels de manière à identifier et à surmonter les obstacles au marché intérieur. Les exigences comptables et les procédures de création de nouvelles entreprises devraient être fondamentalement simplifiées et accélérées. Lors de sa réunion des 19 et 20 mars, le Conseil européen a arrêté les mesures suivantes: éliminer les obstacles existants et empêcher l'apparition de nouveaux, parvenir à un marché intérieur fonctionnant de manière pleinement satisfaisante, en améliorant les conditions-cadres applicables à l'industrie afin de maintenir une base industrielle solide pour les entreprises et en particulier pour les petites et moyennes entreprises et l'innovation, en soutenant les partenariats entre les différents secteurs économiques, la recherche, l'enseignement et la formation, et améliorer la qualité des investissement dans la recherche, la connaissance et l'enseignement.

Mesdames et Messieurs, j'ajouterai, si vous le permettez, que le 10 mars 2009, le Conseil a conclu un accord politique en vertu duquel tous les États membres auraient le choix, sur la base d'une modification de la directive 2006/112/CE, d'appliquer de manière permanente des taux de TVA réduits sur une série de services

à forte intensité de main-d'œuvre, lesquels sont souvent fournis par les petites entreprises, bien entendu. Parmi les autres propositions législatives résultant des initiatives du Small Business Act, le Conseil devrait adopter un règlement sur le statut de la société privée européenne, qui devrait faciliter les démarches des petites et moyennes entreprises dans leurs activités transfrontalières. Le Conseil se penchera aussi sur la révision de la directive sur les retards de paiement, dans le but de garantir aux petites et moyennes entreprises que toutes leurs transactions commerciales seront payées en temps et en heure. En ce qui concerne le programme «Mieux légiférer», la Commission a présenté l'année dernière 11 nouvelles mesures accélérées pour alléger les lourdeurs administratives pesant sur les entreprises, dans le but d'atteindre d'ici à 2012 une réduction de 25 % de la charge actuelle causée par les réglementations. D'après les estimations, cela pourrait permettre d'économiser environ 30 milliards d'euros, et ce sont les petites et moyennes entreprises qui en profiteraient le plus. Le 10 mars dernier, le Conseil a invité la Commission à proposer de nouvelles mesures spécifiques visant à réduire la charge administrative pour chacun des 13 domaines prioritaires du plan d'action. Les mesures réelles prises à cet égard comprennent l'adoption, en première lecture au Parlement européen, de propositions visant à simplifier la troisième et la sixième directive s'appliquant aux fusions et aux dissolutions d'entreprises commerciales, et l'approbation d'une révision de la quatrième et de la septième directive. Toutefois, ce travail important devrait se poursuivre dans le but de parvenir à une réduction de 25 % de la charge administrative. Et la Commission devrait terminer dans les meilleurs délais sa révision de toutes les réglementations en vigueur.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – (EL) Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Toutes les mesures planifiées y sont citées. Bien entendu, la mise en œuvre de ces mesures doit maintenant aboutir à des résultats tangibles pour tous les directeurs de petites et moyennes entreprises dans l'Union européenne qui souffrent des conséquences de la crise et pour tous ceux et celles qui veulent en créer de nouvelles. C'est précisément sur ce point que je voudrais interpeller le ministre et lui demander s'il existe des statistiques sur les nouvelles créations d'entreprise, à l'instar de celles sur les entreprises qui disparaissent. Il serait intéressant d'avoir ces chiffres comparatifs, soit aujourd'hui, soit à l'occasion d'une réponse ultérieure.

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (*CS*) Avant tout, permettez-moi de souligner que le nombre d'entreprises qui cessent leur activité et de celles qui se créent, ainsi que les conditions spécifiques de création d'une nouvelle entreprise, varient considérablement d'un État membre de l'UE à l'autre. Tandis que dans certains États, il ne faut que quelques jours pour créer une petite ou une moyenne entreprise, dans d'autres cela peut malheureusement prendre plusieurs mois. Bien entendu, il est possible de faire une synthèse détaillée, présentée par écrit et contenant les informations que vous sollicitez, Madame Panayotopoulos-Cassiotou.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 10 de  $M^{me}$  **Doyle** (H-0145/09):

Objet: Issue du Conseil de printemps sur le financement d'un accord global en matière de climat

À la lumière du sommet de printemps qui s'est tenu la semaine dernière, la présidence est-elle satisfaite de l'issue des négociations relatives à l'aide financière accordée aux pays en développement afin de promouvoir un accord global sur le changement climatique dans le cadre de la Conférence COP-15 de Copenhague qui se tiendra en décembre?

**Petr Nečas,** président en exercice du Conseil. – (CS) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, dans les conclusions de sa réunion des 19 et 20 mars 2009, le Conseil a déclaré que les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessiteraient des ressources internes et financières considérables, à la fois publiques et privées, en particulier dans les pays en développement les plus menacés. Le Conseil a aussi déclaré que l'UE apporterait une part équitable des fonds en faveur de ces mesures dans les pays en développement. Les estimations de la Commission basées sur des études récentes indiquent que d'ici à 2020, les investissements publics et privés supplémentaires devront être portés à presque 175 milliards d'euros, pour parvenir à réduire les émissions à un niveau compatible avec les objectifs de l'UE.

Les études actuelles montrent également que plus de la moitié de ces investissements devront être faits dans les pays en développement. Le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques estime en outre qu'en 2030, le coût d'adaptation dans les pays en développement se trouverait dans une fourchette comprise entre 23 et 54 milliards d'euros par an. En ce qui concerne le financement des mesures d'adaptation, le Conseil a adopté une position claire. Avec l'aide des pays développés, les pays en développement devraient élaborer des stratégies et des plans pour donner naissance à une économie à faible émission de carbone. Ces stratégies et ces plans devraient faire une distinction entre les mesures pouvant être adoptées de manière indépendante, puisqu'elles impliquent des dépenses nulles ou très faibles, voire

génératrices d'un bénéfice net à moyen terme, et les mesures qui entraîneront des frais additionnels positifs que les pays à titre individuel ne peuvent pas prendre en charge seuls facilement.

Pour pouvoir mettre en œuvre l'accord de Copenhague, il est essentiel de disposer d'un soutien financier suffisant, prévisible et apporté en temps utile. La structure financière internationale qui apporte ce soutien doit respecter les principes d'efficacité, de pertinence, d'égalité, de transparence, de responsabilité, de cohésion, de prévisibilité et de bonne gestion financière. Pour ce qui est des sources de financement, le Conseil a confirmé des alternatives possibles susceptibles d'être examinées plus en détail dans le cadre de négociations internationales et qui impliquent une démarche fondée sur un système d'apports inscrit dans un cadre concerté, une approche de marché basée sur un système d'enchères ou une combinaison des deux et d'autres options. En outre, pendant la phase de transition à un marché mondial des échanges de carbone, les mécanismes flexibles, le mécanisme de développement propre et la mise en œuvre conjointe continueront à jouer un rôle important dans le financement des efforts en matière de réduction des émissions déployés par les économies en développement et en mutation. À cet égard, il sera important de renforcer l'intégrité eu égard à l'environnement, la contribution au développement durable et l'équité de la répartition géographique. Il est également nécessaire d'étendre le marché des échanges de carbone de manière à lancer des signaux clairs quant au coût du carbone. Il s'agit d'un des moyens les plus rentables du point de vue coût-efficacité tout en étant une incitation évidente en faveur du passage à une économie à faible émission de carbone. Pour ce qui est de l'accord de l'UE sur le paquet «climat-énergie», le Conseil a également souligné la contribution de ce paquet aux efforts de l'UE destinés à garantir le financement de mesures visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Il est clair que nous devons en faire beaucoup plus dans le domaine du financement. Le Conseil a décidé de revenir sur cette problématique à l'occasion de sa réunion de juin, afin d'affiner sa position par rapport aux négociations internationales en cours.

**Avril Doyle (PPE-DE).** - (*EN*) Je voudrais remercier la présidence tchèque pour cette réponse complète. Je l'avais en fait déjà reçue par écrit ce matin parce que la présidence ne pensait pas que nous irions jusqu'à la question n° 10.

Puis-je supposer que c'est réellement le point de vue du gouvernement tchèque, comme vous venez de le déclarer officiellement? Cela m'encouragerait énormément de le croire. Je vous remercie, parce que cela signifie que le gouvernement tchèque a fait des progrès considérables en matière de changement climatique depuis le début de sa présidence.

Hormis la réunion du Conseil de juin, pourriez-vous indiquer la suite du calendrier prévu pour parvenir à un accord concernant la «part équitable» de l'UE dans le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation prises par des pays tiers? Je suis par ailleurs tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit concernant le marché du carbone et le rôle qu'il doit jouer.

**La Présidente.** – Merci, Madame Doyle. Je suis surprise d'apprendre que vous aviez reçu la réponse à l'avance. C'est une pratique que je m'efforce d'encourager depuis longtemps pour le Conseil comme pour la Commission, et je vous félicite donc tous les deux d'y être parvenus.

(Interruption de M<sup>me</sup> Doyle: «C'est parce qu'ils pensaient que nous n'atteindrions pas la question n° 10!»)

**Petr Nečas,** *président en exercice du Conseil.* – (CS) Mesdames et Messieurs, le temps semble passer d'autant plus vite que la fin de la présidence tchèque approche, et c'est peut-être pour cela qu'elle s'empresse de traiter tout l'aspect administratif dans le temps qui lui est imparti. Permettez-moi de dire, pour répondre à la question posée par l'honorable parlementaire, que le Conseil reviendra sur cette question en juin. Du point de vue du Conseil, il est important de se concentrer davantage sur les mécanismes financiers de la lutte contre le changement climatique. Anticipativement à la réunion de Copenhague, le Conseil publiera l'approche de l'UE quant aux différentes manières de financer les mesures d'atténuation et d'adaptation, quant au soutien des nouvelles technologies et quant à la création de l'environnement qui convient pour la mise en œuvre de ces plans. Le Conseil montrera également comment l'UE apportera concrètement sa contribution à ces plans et expliquera les modalités de partage des coûts entre les États membres, ainsi que les efforts à déployer pour atteindre ces objectifs. Toutes ces actions se feront sur la base de propositions réelles de la Commission.

En ce qui concerne certains autres problèmes relatifs au financement de l'accord mondial de lutte contre le changement climatique, l'UE a été claire: elle veut un partage équitable des responsabilités en la matière. En outre, l'UE a défini des principes de base pour ce qui est du financement et a été claire sur son intention d'en discuter avec ses partenaires internationaux. Toutefois, vous comprendrez qu'il est trop tôt pour dévoiler notre jeu en publiant certains des chiffres. Ce ne serait pas sensé, ce ne serait pas prudent, ce serait une erreur

de tactique. Nous avons une idée de volume de financement nécessaire pour mettre en œuvre le plan mondial. Toutefois, nous devons connaître, au moins approximativement, le type de mesures d'atténuation que les pays tiers prévoient de mettre en œuvre. Dans ce contexte, je tiens à dire qu'en 2007, l'UE s'est volontairement engagée à réduire les émissions de 20 % voire, sous réserve d'un accord mondial fructueux, de 30 %. Et c'était bien avant que tout autre pays du monde n'ait publié quoi que ce soit à propos des propositions d'atténuation.

La Présidente. – Je profite de cette occasion pour insister sur ce point. Il me semble en effet que s'il est possible de fournir à l'avance les réponses aux questions que nous pensons ne pas pouvoir appeler, il n'y a aucune raison de ne pas fournir à l'avance les réponses aux questions que nous pensons bel et bien avoir le temps d'aborder. Cela nous permettrait des échanges plus utiles et de meilleure qualité, comme celui que nous venons d'avoir. Je vous remercie tous les deux d'avoir apporté la preuve de ce que bon nombre d'entre nous affirment depuis longtemps.

Les questions restées sans réponse faute de temps recevront une réponse écrite (voir l'annexe).

L'heure des questions est close.

(La séance, suspendue à 20 h 10, est reprise à 21 heures)

# PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

# 20. Exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte) (débat)

**Le Président.** - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0096/2009) de M. Csibi, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte) (COM(2008)0399 - C6-0277/2008 - 2008/0151(COD)).

**Magor Imre Csibi,** *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens à remercier les rapporteurs fictifs pour leur coopération dans la recherche d'un accord de compromis avec le Conseil sur la refonte de la directive sur l'écoconception.

Ce fut un travail difficile, surtout en raison de la nature fort limitée de la refonte. Une proposition législative à laquelle le Parlement ne peut pour ainsi dire rien changer ne constitue pas un cadre adéquat pour la codécision. Nous ne sommes plus une institution dont le seul rôle se limite à approuver des textes, et ce n'est pas ainsi que le Parlement souhaite travailler à l'avenir.

Je me réjouis cependant que malgré ces difficultés, nous soyons parvenus à un compromis qui confirme les principes fondamentaux de la proposition de la Commission, comme par exemple l'élargissement de son champ d'application aux produits liés à l'énergie, mais qui apporte également des clarifications supplémentaires et met davantage en exergue tous les paramètres environnementaux pertinents.

Ainsi, ce compromis améliore la définition des «produits liés à l'énergie» en clarifiant quels sont les produits susceptibles d'être couverts par les mesures de mise en œuvre, comme les matériaux d'isolation des fenêtres ou certains produits liés à l'utilisation de l'eau comme les pommeaux de douche et les robinets. Et j'insiste sur le fait que la seule mention de ces exemples ne signifie pas que ces produits seront automatiquement couverts.

Ils feront tout d'abord l'objet d'une étude d'incidence spécifique, et des mesures de mise en œuvre seront élaborées uniquement pour les produits qui présentent un impact environnemental significatif, qui présentent un potentiel d'amélioration important et qui ne sont pas couverts par une autre législation susceptible d'atteindre les mêmes objectifs plus rapidement et à moindres frais.

Le compromis prévoit également une évaluation de la méthodologie utilisée pour préparer les mesures de mise en œuvre de façon à mieux couvrir l'efficacité en termes de ressources et l'approche basée sur le cycle de vie. En ces temps de raréfaction des ressources naturelles, nous devons avoir pour objectif non seulement l'efficacité énergétique, mais également l'optimisation de l'utilisation des ressources de façon générale. Nous devons en outre essayer de réduire l'impact environnemental de nos produits non seulement au moment de

leur utilisation, mais aussi tout au long de leur cycle de vie, depuis la sélection des matériaux jusqu'à la fin de vie en passant par la fabrication, le conditionnement et l'utilisation.

Même si cette directive ne concerne aujourd'hui que les produits liés à l'énergie, nous devrions être prêts à l'étendre à tous les produits à l'avenir. La commission de l'environnement et la commission de l'industrie ont toutes deux demandé un engagement clair en faveur de l'extension de la portée de cette directive au-delà des produits liés à l'énergie après son réexamen de 2012.

En réponse à cette demande, la Commission s'est engagée à adopter la méthodologie actuelle, si nécessaire, en vue d'étendre le champ d'application à tous les produits. Mais nous n'avons pas obtenu d'engagement ferme en faveur de cette extension après le réexamen de la directive en 2012. J'aurais préféré que la Commission adopte une approche plus ferme et plus visionnaire, d'autant plus que nous possédons aujourd'hui déjà tous les instruments nécessaires et qu'il s'agit là de la meilleure option identifiée par l'étude d'incidence. Dans cette perspective, je pense que nous avons laissé échapper une opportunité d'en faire plus pour l'environnement avec moins de bureaucratie.

Il y a également le réexamen de 2012. Nous ne mettrons certainement pas en doute la nécessité de modifier nos modes de consommation et de production en adoptant des produits plus propres. Un changement est nécessaire, mais le changement est également possible sans imposer aux entreprises et aux ménages des contraintes excessives.

En développant une économie à faible intensité de carbone et centrée sur une utilisation efficace des ressources, nous pourrons donner un nouvel essor à la compétitivité. La directive sur l'écoconception représente pour l'industrie une excellente opportunité de développer des activités plus concurrentielles basées sur les technologies vertes. Elle crée des règles de concurrence uniformes dans toute l'Europe, ce qui réduit la bureaucratie et les coûts de production. Elle assure aussi une certaine flexibilité à l'industrie, puisque les mesures d'autorégulation peuvent constituer des alternatives reconnues aux mesures de mise en œuvre règlementaires.

Dernier point, mais non des moindres, les parties prenantes concernées sont consultées et sont associées à la définition et au réexamen des mesures de mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation des mesures d'autorégulation. Mes discussions avec les parties prenantes m'ont appris que les entreprises tournées vers l'avenir n'attendaient pas les règlementations pour s'y conformer, mais qu'elles prenaient au contraire des mesures proactives. Certaines le font par altruisme, mais la plupart le font tout simplement parce que la conscience écologique est bonne pour les affaires.

Nous devons cependant envoyer les signaux corrects à l'industrie. Bien que tous mes collègues ne partagent pas ma vision d'un élargissement des exigences d'écoconception à tous les produits, je suis fermement convaincu que l'utilisation de produits plus propres est la seule façon de mettre fin à la dégradation de l'environnement.

L'impact environnemental d'un produit dépend à plus de 80 % de sa conception. Une meilleure conception des produits permettrait de réduire les déchets et de proposer aux consommateurs des produits plus efficaces, plus fiables et plus durables.

L'extension des exigences d'écoconception aux produits liés à l'énergie tels que les fenêtres ou les robinets représente un premier pas vers une approche plus ambitieuse et vers une politique durable de production au niveau européen.

Des mesures modestes permettent parfois d'obtenir des résultats importants. J'espère que vous approuverez cet accord de compromis comme la voie à suivre et que vous maintiendrez la pression afin de réaliser pleinement le potentiel d'amélioration écologique et d'encourager la conception de produits plus respectueux de l'environnement.

**Günter Verheugen,** *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je remercierai pour commencer le rapporteur, M. Csibi, pour le travail remarquable qu'il a accompli sur cette proposition et j'ajouterai que je suis ravi que ce travail ait pu aboutir à un accord en première lecture.

Le contenu de la proposition est limité - d'un point de vue strictement juridique. Il s'agit essentiellement d'étendre le champ de la directive Écoconception existante qui couvre actuellement les produits consommateurs d'énergie à l'ensemble des produits liés à l'énergie. Pourtant, du point de vue politique, ce changement revêt la plus haute importance. Cela représente un pas important en direction de la troisième

révolution industrielle en Europe, de la transformation des économies nationales européennes en économies nationales à faible production de CO<sub>2</sub>.

J'ai une idée de ce à quoi devra ressembler le produit européen de l'avenir. Le produit européen de l'avenir, portant une étiquette «Made in Europe», sera le plus innovateur, le plus sûr, mais aussi le moins énergivore du marché. Je suis convaincu que si l'Europe devient le fer de lance de l'efficacité énergétique et de l'utilisation parcimonieuse des ressources, ce sera bénéfique non seulement pour l'environnement, mais également pour l'emploi. Les produits et les processus respectueux de l'environnement ont actuellement le vent en poupe, même en cette période de crise, et ce n'est qu'un début.

À mon avis, cette directive est un bon exemple de politique intégrée des produits. Elle a déjà démontré sa valeur et obtient de bons résultats lorsqu'il s'agit des produits liés à l'énergie. La directive établit un cadre pour la fixation d'exigences communautaires en matière d'écoconception, qui tient compte de la pollution effective causée durant tout le cycle de vie d'un produit. Comme l'a déjà dit M. Csibi, la directive ouvre la voie à une initiative volontaire de la part de l'industrie. Elle limite les exigences officielles aux produits présentant un fort potentiel de réduction à faible coût.

La directive actuellement en vigueur contribue déjà de manière significative aux objectifs européens de réduction des émissions de gaz, au travers notamment de la suppression des ampoules d'éclairage, des chauffe-eaux et de nombreux autres produits à faible efficacité énergétique. L'extension du champ de la directive à tous les produits liés à l'énergie engendre un énorme potentiel de réduction supplémentaire de la consommation d'énergie et donc des émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour récapituler, tous les produits liés à l'énergie entrent à présent dans le champ de la directive. Sont donc inclus tous les produits qui ne consomment pas d'énergie en tant que telle mais qui ont une incidence sur la consommation d'énergie, tels que les fenêtres et les dispositifs consommant de l'eau. Pour donner un simple exemple: le fait simplement d'augmenter le nombre de fenêtres à double vitrage pourrait permettre d'économiser jusqu'à 30 % d'énergie supplémentaire d'ici à 2020. Cela revient à économiser 55 000 gigawatts/heure, soit l'équivalent de 27 mégatonnes de CO<sub>2</sub> ou la production de deux à trois centrales nucléaires. Cela montre l'impact énorme que peut avoir ce genre de changements apparemment anodins.

La Commission a l'intention de poursuivre les quelque 25 mesures d'exécution autour de la directive Écoconception qui avaient été définies dans son plan de travail pour la période 2009-2011. En outre, après avoir recueilli l'avis du forum consultatif sur l'écoconception en vertu de l'article 16 de la directive, elle établira d'ici le 21 octobre 2011 la liste des produits qui seront inclus dans le deuxième plan de travail.

D'ici à 2012, la Commission examinera, conformément aux dispositions de l'article 21, s'il est pertinent d'étendre le champ de la directive à des produits non liés à la consommation énergétique mais qui ont une incidence sur la conservation des ressources.

Comme convenu dans les négociations qui ont permis d'atteindre un accord en première lecture, la Commission est en train de rédiger une déclaration. Le Parlement est au courant. Je la donnerai au Bureau après la séance.

Grâce à l'adoption rapide de la proposition en première lecture, la Commission peut à présent mettre en œuvre sa politique industrielle durable et se mettre directement à chercher d'autres mesures spécifiques pour économiser l'énergie et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Je conclurai mon intervention en faisant observer que l'étroite coopération instaurée entre le Parlement, le Conseil et la Commission a permis d'accélérer les négociations. J'ai l'immense plaisir de pouvoir vous annoncer que la Commission est en mesure d'accepter tous les amendements proposés par le rapporteur M. Csibi. Merci.

**Anders Wijkman,** *au nom du groupe PPE-DE.* – *(EN)* Monsieur le Président, je tiens à remercier le rapporteur, M. Csibi.

Selon moi, le résultat de nos efforts communs pour la révision de la directive sur l'écoconception est, dans une large mesure, une opportunité manquée. L'extension de son champ d'application des produits consommateurs d'énergie aux produits liés à l'énergie est évidemment une bonne chose. Mais pourquoi s'arrêter là? Les problèmes auxquels nous sommes confrontés en matière d'utilisation des ressources dépassent la question de l'énergie. M. le commissaire devrait le savoir.

Le problème est la pression généralisée que subissent les écosystèmes et nos ressources naturelles. De nombreux rapports scientifiques en témoignent, notamment notre propre stratégie thématique en matière de ressources naturelles. On estime que deux tiers des grands écosystèmes du monde entier sont surexploités, et nous sommes en train d'épuiser notre capital naturel. La croissance démographique et le développement économique ne font qu'aggraver le problème. Le fait est que notre concept et notre modèle de croissance actuels ne sont pas viables à long terme. Qui est mieux placé que l'Union européenne pour remplacer ce concept dépassé par un nouveau concept durable?

Je pense que la directive sur l'écoconception nous montre une voie possible. Tout comme en matière d'efficacité énergétique, nous pourrions instaurer des normes concernant l'obtention des matériaux, la façon de concevoir les produits pour en faciliter le recyclage et la réutilisation ou encore la façon d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources. Tôt ou tard, et sans doute plus «tôt» que «tard», nous devrons nous pencher sur l'utilisation efficace des ressources. J'ai vu des ébauches antérieures des propositions de la Commission incluant l'efficacité d'utilisation des ressources, et j'ignore pourquoi ces propositions n'ont pas été suivies.

Dites-moi, dans quels autres textes législatifs européens trouve-t-on des mesures qui encouragent une utilisation efficace des ressources? Nous avons besoin de cadres politiques qui encouragent l'utilisation efficace des ressources à tous les niveaux, qui encouragent les entreprises à essayer de nouveaux modèles commerciaux, comme la réflexion fonctionnelle, proposant des services plutôt que des produits, et des modèles dans lesquels les revenus dépendent de la qualité du service et non uniquement de l'augmentation des volumes de ventes.

Comme je l'ai dit, la directive aurait pu couvrir tous ces points. Je prédis que d'ici quelques années, nous regretterons tous de ne pas nous être montrés plus proactifs aujourd'hui. Il s'agit là, comme je l'ai dit, d'une opportunité manquée.

**Dorette Corbey,** *au nom du groupe PSE.* – (*NL*) Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le rapporteur. J'admire et j'estime son dévouement et son engagement, et j'apprécie aussi beaucoup sa diligence. En ce qui me concerne, tout cela aurait pu aller un peu plus vite, et il est regrettable qu'il ait rencontré tellement d'obstacles.

L'Europe est à présent aux prises avec une crise économique, mais en réalité, cela fait de nombreuses années que nous nous battons contre un manque d'innovation. D'autres continents sont souvent plus novateurs que l'Union européenne. Les États-Unis le sont, car ils investissent nettement plus de fonds - tant publics que privés - dans la recherche et le développement. Le Japon est extrêmement novateur, en partie grâce à son approche «top runner» (meilleure technologie possible). Notre directive sur l'écoconception a pour objectif l'innovation. C'est bon pour l'environnement ainsi que pour l'économie. Le label «Made in Europe» devrait en effet être apposé sur les produits les plus respectueux de l'environnement.

L'innovation doit se faire à plusieurs niveaux: diminution de la consommation d'énergie, diminution de la pollution causée par la production et la consommation, manipulation nettement meilleure des ressources naturelles et réutilisation ou recyclage des produits à la fin de leur vie utile. Il ne s'agit pas simplement des produits consommateurs d'énergie, mais également des produits liés à l'énergie, et je suis pleinement d'accord avec le rapporteur: il devrait s'agir en réalité de tous les produits.

En d'autres termes, les ressources sont importantes. Si, dans vingt ans, la population mondiale atteint les neuf milliards, et si tout le monde veut un niveau raisonnable de prospérité, il est essentiel de gérer les ressources naturelles de manière sensée et modérée. Il existe des concepts stimulants tels que le modèle *cradle-to-cradle* (berceau à berceau) proposé par Michael Braungart, des idées radicales visant à rendre possible une réutilisation totale des matériaux.

Aujourd'hui, la question importante est la suivante: la directive sur l'écoconception fonctionne-t-elle réellement? L'exemple le plus connu est l'interdiction des ampoules à incandescence, une décision impopulaire mais très positive. Malheureusement, une certaine confusion règne encore sur l'efficacité énergétique des ampoules LED, car il semblerait qu'elles ne soient pas aussi avantageuses que ce qu'ont dit les fabricants.

Un autre exemple regrettable est celui de l'étiquetage énergétique. Vous avez à présent sur le marché des produits étiquetés AA, A+, A20, A40, et bientôt tous les produits entreront dans une certaine catégorie de type A. Mais leur signification est totalement obscure, ce qui n'est pas vraiment un bon exemple d'écoconception.

Chers collègues, cette révision ne peut malheureusement pas régler tous les problèmes. Nous nous en tenons à nos propres procédures et accords, et il s'agit réellement d'une occasion manquée. Espérons que l'évaluation

donnera une occasion d'amélioration. Il est important que la directive sur l'écoconception soit bientôt soigneusement évaluée. Apporte-t-elle l'innovation que nous recherchons? Place-t-elle l'Union européenne et les fabricants européens au sommet du marché? Permet-elle d'économiser de l'énergie? Permet-elle de réduire les déchets et l'utilisation des ressources naturelles? Et le plus important: l'effet peut-il être étendu aux produits non liés à l'énergie et à tous les produits?

**Holger Krahmer**, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Verheugen, chers collègues, j'ai quelques mots d'avertissement à formuler à propos de ce compromis, qui a été atteint très rapidement, en fait étonnamment rapidement.

Nous avons fait un tel saut en avant que nous aurions pu adopter cette directive pratiquement sans débat ce soir. Ce doit être une des raisons pour lesquelles si peu de députés prévoient de s'exprimer. Je voudrais vous avertir que nous étendons le champ de cette directive alors que nous n'avons pratiquement aucune expérience de la manière dont s'est déroulée la transposition de la directive actuelle. Permettez-moi de rappeler aussi à toutes les personnes qui sont présentes que nous avons tenu un débat sur le champ de la directive au Parlement, et que la présente Assemblée voulait son extension à tous les produits. Je pense que ce serait faire fausse route. Il n'est ni acceptable ni sensé de soumettre tous les produits fabriqués dans l'UE à une évaluation environnementale, et il est regrettable - tout au moins de mon point de vue - que cette option soit proposée dans le texte pour 2012.

Je tiens à vous avertir que nous devons veiller à éviter que la Commission européenne devienne une autorité de conception de produits. Les personnes politiques et les administrateurs ne savent pas mieux que les ingénieurs, même après l'expérience de la crise économique et financière, comment les produits doivent être fabriqués. Je rappellerai aussi à tout le monde que la complexité croissante de la législation sur les produits submerge les petites et moyennes entreprises. Nombreuses sont les exigences que ces entreprises peuvent à peine honorer actuellement, et ce que nous faisons aujourd'hui ne fera que les encombrer davantage, et j'ai le sentiment que nous n'avons pas assez réfléchi aux conséquences pratiques de notre démarche.

**Satu Hassi,** *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*FI*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je remercie sincèrement le rapporteur, M. Csibi, pour son excellent travail.

La directive sur l'écoconception ne fait pas partie de ces questions qui provoquent le soulèvement des médias ou du grand public, mais en réalité c'est quelque chose de très important, même si je partage aussi le point de vue de M. Wijkman selon lequel la perspective devrait être élargie et couvrir l'efficacité des ressources en général.

Toutes les études qui ont analysé le coût de la protection climatique montre que c'est en économisant l'énergie que nous réduirons le plus rapidement et au meilleur coût les émissions de gaz. Si nous imposons des exigences d'efficacité énergétique aux équipements et aux produits, nous ferons des économies d'énergie significatives, sans que le grand public ne subisse de désagrément supplémentaire.

D'après les estimations, 36 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE proviennent des bâtiments. Selon les rapports que nous avons tous vus, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments est un des moyens les plus économiques de protéger le climat. À présent, nous sommes sur le point d'étendre le champ de la directive Écoconception, en imposant des exigences énergétiques, par exemple, aux fenêtres et aux murs et aux éléments isolants des bâtiments. Nous avons eu raison de le faire, et je pense que c'est une excellente chose de n'avoir pas permis aux groupes de pression de l'industrie chimique de bloquer cette décision hautement nécessaire. Cette directive sera pour nous une aide précieuse pour atteindre l'objectif des 20 % d'économie d'énergie.

Nous disposons d'un autre moyen important: l'étiquetage énergétique de l'équipement. La tentative de supprimer la classification des équipements selon une échelle de A à G, qui fonctionne si bien, à laquelle les consommateurs se sont bien habitués et qui a servi de modèle dans le monde entier, relève d'un non-sens pathologique. Je suis ravie que la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie ait adopté cette semaine une position ferme en faveur du maintien de la classification des équipements selon une échelle de A à G et d'une mise à jour de ses critères en fonction du développement technologique. J'espère que la Commission tiendra au moins compte de l'opinion très forte et très claire de la présente Assemblée.

**Günter Verheugen,** vice-président de la Commission. – (DE) Mesdames et Messieurs, la controverse autour de ce débat ne concerne pas l'efficacité énergétique. Je crois que tout le monde ici s'accorde à dire que la proposition de la Commission nous permettra de faire un grand pas en avant dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est le thème de

la proposition. Il s'agit d'une proposition relative à notre politique climatique et énergétique. Je suis quelque peu ébahi par les critiques excessives que je viens d'entendre. Je pense que les propos que j'ai tenus aujourd'hui ont été très clairs, à savoir que la politique intégrée des produits menée par la Commission considère que l'efficacité énergétique et la préservation des ressources sont inextricablement liées. À cet égard, la conservation des ressources joue bien entendu un rôle absolument crucial dans la proposition en cours de négociation. Cet élément semble avoir été perdu de vue.

Permettez-moi aussi de souligner qu'en ce qui concerne les mesures d'exécution, l'annexe 1 de la directive couvre déjà toutes les propriétés environnementales pertinentes durant le cycle de vie d'un produit - y compris l'efficacité des ressources et pas uniquement l'efficacité énergétique - et que la Commission prend en compte ces facteurs, lorsqu'elle définit, à l'aide d'une méthodologie spécialement élaborée à cet effet, quels paramètres d'écoconsommation doivent faire l'objet d'une réglementation dans les mesures d'exécution pour l'écoconception de produits consommateurs d'énergie. En termes de mesures d'exécution spécifiques, la question de l'efficacité des ressources est absolument essentielle.

Laissez-moi cependant dire quelque chose de tout à fait général à propos de la politique menée sur cette question. Je pense que cette nouvelle politique des produits, qui aura un impact énorme sur le comportement des consommateurs, sur l'ensemble de la production industrielle et sur l'ensemble de notre culture économique ne peut pas se faire d'un seul coup; elle doit se faire graduellement. En outre, il est toujours judicieux d'attendre d'avoir un minimum d'expériences avant d'établir des règles légales, et il se trouve que nous n'en avons pas encore suffisamment au niveau de l'efficacité des ressources des produits de consommation courante. Nous avons cependant défini clairement la direction que nous prenons et je suis pratiquement sûr que lors de notre prochain travail sur cette directive, l'accent ne portera plus sur l'efficacité énergétique mais plutôt sur la conservation des ressources.

Je vous serais très reconnaissant si, dans la situation actuelle, nous faisions ce qu'il est judicieux de réaliser maintenant, contribuant ainsi tous à ce qui est réellement important et durable pour réduire la consommation d'énergie, et donc à l'objectif de faire de l'Europe le fer de lance en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Rapport Csibi (A6-0096/2009)

(EN) La Commission déclare que l'adoption de l'extension proposée de la directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie n'aura pas d'impact sur la mise en œuvre du programme de travail défini actuellement.

De plus, la Commission tiendra compte de l'expérience acquise grâce à cette directive au moment de définir le nouveau programme de travail et de proposer de nouvelles mesures de mise en œuvre en vertu de la refonte de cette directive. Conformément à l'article 15, paragraphe 1, sous (c), de cette directive et aux principes de l'initiative «Mieux légiférer», la Commission s'efforcera notamment de préserver la cohérence globale de la législation communautaire en matière de produits.

En outre, pour évaluer l'opportunité d'étendre le champ d'application de la directive aux produits non liés à l'énergie en vertu de l'article 21, la Commission tiendra compte de la nécessité d'adapter la méthodologie utilisée pour identifier et aborder les paramètres environnementaux importants de ces produits.

**Magor Imre Csibi,** *rapporteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, il n'est jamais facile de parvenir à un compromis, et le débat d'aujourd'hui a montré que nous avions des opinions différentes. Mais il n'est jamais facile non plus de trouver un juste équilibre entre les ambitions progressistes du Parlement européen et le réalisme des DG et du Conseil.

Je tiens cependant à remercier sincèrement nos collègues des DG pour la flexibilité dont ils ont fait preuve. Je voudrais également remercier M. le commissaire Verheugen pour son soutien et pour ses paroles aimables, ainsi que les rapporteurs fictifs qui m'ont aidé tout au long de ce processus législatif.

Je pense que nous sommes parvenus à trouver un bon équilibre dans cette proposition, et que ce paquet législatif permettra de renforcer l'efficacité de l'industrie européenne en matière d'énergie et d'utilisation des ressources sans lui imposer des contraintes excessives.

Mais je tiens également à me faire l'écho de mon collègue M. Krahmer et à exprimer l'espoir que la mise en œuvre de cette proposition sera aussi rapide que notre travail législatif.

J'appelle de mes vœux une mise en œuvre rapide, des résultats rapides et surtout des résultats conformes aux intérêts de tous les citoyens européens et de l'industrie européenne.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 12 heures.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Rovana Plumb (PSE)**, par écrit. – (RO) La crise financière actuelle permet simplement de renforcer la responsabilité de l'UE face à ses engagements dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. De nombreuses mesures doivent être prises (par exemple l'écoconception) pour rendre la consommation et la production en Europe plus durables sans coûts supplémentaires pour les entreprises et les ménages.

L'écoconception est la première étape du cycle de vie d'un produit. L'objectif du nouveau projet est d'éliminer l'impact sur l'environnement des produits et des processus de production. Environ 80 % de l'impact environnemental d'un produit ainsi que les coûts tout au long du cycle de vie peuvent être calculés pendant la phase de conception. L'accumulation et la diffusion des connaissances générées par les efforts d'écoconception des fabricants est un des avantages cruciaux de la refonte de la directive sur l'écoconception.

Informer les consommateurs à propos de l'efficacité énergétique et de l'efficacité des ressources devrait devenir un élément déterminant dans les décisions des fabricants. L'amélioration de l'efficacité énergétique est la manière la plus rapide et la moins coûteuse de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Afin d'accroître la transparence pour les consommateurs, l'industrie et les autorités compétentes et de faciliter la collecte de données aisément et rapidement accessibles pour les consommateurs et les PME, une base de données doit être accessible en ligne.

Je soutiens la demande de la Commission de créer une base de données «Écoconception» publique en ligne.

# 21. Conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0068/2009) de M<sup>me</sup> Neris, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction (COM(2008)0311 - C6-0203/2008 - 2008/0098(COD)).

**Catherine Neris,** *rapporteure* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, mes chers collègues, nous arrivons ce soir au terme de la première phase du travail d'examen de la proposition de la Commission sur les conditions de commercialisation des produits de construction.

Je tiens, à cet égard, à remercier la Commission pour son support technique, et je tiens également à remercier l'ensemble des rapporteurs fictifs pour la disponibilité et leur sens du dialogue, qui a permis de nous faire converger progressivement sur des positions et sur des points importants de ce dossier.

S'il est vrai que nous adhérons pleinement aux objectifs de la réforme, qui sont un meilleur fonctionnement du marché, une crédibilisation du marquage CE, une simplification du système, et que nous partageons l'intérêt indiscutable de disposer d'un langage technique commun, une large majorité de nos membres de la commission IMCO a tenu à faire valoir ses doutes.

Ces doutes s'expliquent en premier lieu par notre volonté unanime d'éviter la simplification et l'assouplissement de procédures nous conduisant à un infléchissement du contrôle, de la déclaration des produits.

Ils concernent également le positionnement de la Commission qui, à notre sens, tend à se satisfaire d'une situation où le choix des critères d'évaluation des produits est partiellement laissé aux États membres, faisant varier la signification réelle du marquage CE en fonction du pays où les produits sont mis sur les marchés, avec des conséquences problématiques en termes de crédibilité.

Nos réserves reposent enfin sur le fait qu'à l'heure où nous souhaitons engager l'Europe sur la voie de l'économie verte, le texte qui nous est proposé ne traite pas de la performance énergétique des produits ou encore de leur dangerosité partielle pour les utilisateurs.

Pour répondre à ces inquiétudes, la commission IMCO a introduit une série de modifications. J'en retiendrai, pour ma part, cinq.

Nous proposons, en premier lieu, de maintenir l'obligation visant à ce que tous les produits de construction mis sur les marchés disposent du marquage CE afin de garantir que tout ce qui se vend en Europe a subi les procédures de contrôle appropriées.

Ce choix ne doit pas contribuer à alourdir les charges pesant sur les entreprises les plus fragiles et, ce faisant, handicaper leur activité. C'est pourquoi nous avons défendu le maintien des procédures simplifiées destinées aux microentreprises et nous avons introduit une mesure permettant d'exclure les petits artisans du marquage CE obligatoire.

Le deuxième point concerne les procédures simplifiées permettant d'accéder plus facilement au marquage CE. Nous avons toutefois choisi d'en réserver l'accès aux fabricants des produits de construction, et non aux importateurs. Cette démarche, qui vise à améliorer la surveillance du marché, permettra d'éviter l'importation de produits de moindre qualité via des sociétés d'importation douteuses.

Troisième grande modification, l'introduction d'un niveau minimal d'harmonisation en ce qui concerne les critères d'évaluation des produits de construction en Europe, afin que le marquage CE puisse avoir la même signification quel que soit le pays où le produit est commercialisé.

Quand cela est possible, nous souhaitons, en effet, que les exigences applicables pour évaluer un produit en Europe soient communes à tous les États membres. Dans cette logique, nous avons en outre introduit la possibilité de créer de nouveaux critères d'évaluation qui ne soient pas simplement techniques, mais qui permettent de mesurer les performances relatives à des questions d'intérêt général, telles que l'environnement, la sécurité ou le risque pour la santé.

Dans les mêmes perspectives – et ce sera mon quatrième point –, nous avons contribué à un renforcement à haut niveau des informations transmises à l'utilisateur par le fabricant à travers la déclaration de performance. Le fabricant sera, en particulier, tenu de déclarer toute substance dangereuse figurant désormais sur une liste en annexe, qui reprend en outre les éléments mentionnés dans la directive REACH.

Enfin, et ceci est mon dernier point, les membres de la commission IMCO ont cherché à introduire un plus haut niveau de transparence en ce qui concerne les conditions de certification des produits de construction, davantage de transparence en ce qui concerne la place des entreprises dans le processus de certification, et plus de transparence également en ce qui concerne la clarification des conditions d'accès au marquage CE, distinguant clairement les routes d'accès pour les produits couverts par une norme harmonisée de la route réservée aux produits qui ne le sont pas et que l'on a souvent qualifiés de produits innovants.

Ce travail, effectivement, arrive à terme, mais n'a pas abouti là où nous voulions arriver. Les difficultés rencontrées au Conseil en ce qui concerne l'élaboration d'une position n'ont pas permis qu'elle soit effectuée, malgré une bonne coopération de la présidence française et de la présidence tchèque.

Aujourd'hui, je le regrette, sachant que le temps qui nous est imparti grâce au délai supplémentaire nous permettra peut-être, en deuxième lecture, d'aboutir à un consensus beaucoup plus large, mais surtout à un approfondissement, bien évidemment, de nos échanges, qui vont faire valoir ces positions pour ce secteur.

**Günter Verheugen**, *vice-président de la Commission*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier la rapporteure, M<sup>me</sup> Neris, pour son travail sur cette proposition si vaste et si complexe techniquement parlant. C'est un processus législatif qui a généré des défis de taille pour nous tous, mais n'oublions pas que c'est l'avenir d'un secteur extraordinairement important qui est en jeu ici.

Les produits de construction représentent à eux seuls 3 % du produit intérieur européen. Et si nous incluons l'activité de construction, le secteur de la construction s'élève à 10 % de la production économique totale de l'Union européenne. Il est évident, par conséquent, que les efforts déployés pour améliorer la compétitivité de ce secteur – surtout en ces temps de crise – sont particulièrement importants.

Avec cette proposition, nous cherchons à établir une base solide en vue de la consolidation du marché intérieur des produits de construction. C'est le seul moyen de garantir la croissance et les emplois nécessaires après la phase de redressement. Pour atteindre cet objectif, il convient d'aligner l'actuelle directive relative aux produits de construction sur les principes du «mieux légiférer».

Je vais à présent vous exposer brièvement nos objectifs. Nous voulions clarifier les concepts fondamentaux et l'utilisation de la marque CE, simplifier les procédures afin de réduire les frais des entreprises, surtout des PME, et améliorer la crédibilité de l'ensemble du système.

Me concernant, il s'agissait d'éviter d'imposer de nouvelles charges inutiles aux entreprises et, plus spécifiquement, aux plus petites d'entre elles. Il me paraît donc important de n'introduire aucune nouvelle procédure administrative ou d'évaluation; cela est tout particulièrement vital pour les petites entreprises locales.

Conformément aux principes du *Small Business Act*, qui, rappelons-le, a reçu un accueil extrêmement chaleureux ici-même il n'y a pas si longtemps, la proposition de la Commission contient des procédures simplifiées pour les microentreprises dans le cas de produits ne comportant aucun risque grave pour la sécurité. Je veux que nous gardions cette approche: c'est l'un des points clés de cette proposition. Car, en pratique, pour ce qui est de diverses familles de produits de construction – les fenêtres, les portes intérieures et les revêtements pour sols, par exemple –, l'existence de très petits fabricants est primordiale pour le bon fonctionnement du marché, sans compter qu'elle est bénéfique pour le consommateur. Le potentiel de ces petits producteurs doit être exploité efficacement dans l'intérêt du secteur européen de la construction.

Je ne pense pas, contrairement à certains, qu'il soit nécessaire d'établir, pour la déclaration des substances dangereuses, des règles plus strictes que celles prévues par la réglementation REACH. Je peux vous assurer, en toute honnêteté, que les dispositions REACH couvrent tout – il n'y rien à ajouter pour le secteur de la construction; toutes les considérations qui ont été soulevées en ma présence sont traitées exhaustivement dans la réglementation REACH. Je me demande vraiment à quoi servirait d'avoir une législation complète, intégrée, sur les substances chimiques si nous décidions d'introduire de nouvelles réglementations dérogatoires pour des produits spécifiques. La Commission n'appuiera jamais une telle idée.

Enfin, je souhaiterais aborder la question du marquage CE et de l'abolition de l'étiquetage national. Je n'irai pas par quatre chemins à ce sujet: lorsque la législation l'exige, les règles nationales d'étiquetage prévoient, pour les produits de construction, des tests obligatoires supplémentaires qui vont au-delà des exigences prévues dans le cadre des normes européennes harmonisées, mais ces mesures supplémentaires n'apportent pas la moindre valeur ajoutée sur le fond. Leur seul impact est d'accroître les charges administratives et le travail des entreprises du secteur. Elles vont directement à l'encontre du principal objectif de la proposition.

La situation du secteur de la construction diffère de celle des domaines traditionnels couverts par ce que l'on appelle notre «nouvelle approche de l'activité législative», qui était il y a peu l'objet du paquet sur le marché intérieur. Nous ne pouvons pas nous contenter de transposer les solutions mises en œuvre par les autres secteurs de cette «nouvelle approche» dans celui de la construction, car il possède une structure complètement différente et travaille avec des matériaux complètement différents.

Pour des raisons que vous comprendrez aisément, je n'ai pas commenté tous les amendements. Nous informerons par écrit le personnel du Parlement de la position de la Commission concernant le restant des amendements du Parlement.

La proposition de règlement sur les produits de construction est très importante, selon moi. Le débat d'aujourd'hui est important, de mon point de vue, et je pense, comme le rapporteur, qu'avec un peu plus de temps, nous avons encore de bonnes chances de parvenir à un résultat ensemble et d'obtenir un compromis équilibré.

**Den Dover,** rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. – (EN) Monsieur le Président, je pense que M. le commissaire a fait preuve d'une bonne compréhension du secteur de la construction. Je voudrais simplement dire que je pense que ce secteur représente un pourcentage plus important du PIB global, environ 12 ou 13 %, et des matériaux, environ 4 à 5 %. Il s'agit donc d'un secteur extrêmement important.

Je suis ingénieur civil de formation, et ce fut un privilège pour moi de pouvoir rédiger l'opinion pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. Je suis ravi qu'au final, l'opinion que nous avons présentée ait obtenu un soutien total et unanime. Nous nous sommes davantage penchés sur les aspects techniques que sur la commercialisation parce que, de façon générale, l'approche dont nous discutons ce soir concerne surtout le marché intérieur.

Vingt ans après l'entrée en vigueur de la directive, le secteur de la construction a effectivement bien besoin d'un règlement. Je tiens à insister sur la nécessité d'utiliser davantage le sigle CE, qui est absolument essentiel.

Nous ne voulons plus de prolifération de normes nationales, et j'espère que tout ce processus sera couronné de succès. Il s'agit d'une mesure particulièrement importante dans un secteur important.

**Zita Pleštinská**, *au nom du PPE-DE*. – (*SK*) Les règles actuellement applicables pour les produits de construction et leur installation dans les bâtiments divergent considérablement d'un État à l'autre.

La construction étant l'un des secteurs les moins respectueux du principe de reconnaissance mutuelle, je me félicite de la proposition de règlement sur la commercialisation des produits de construction. Il s'agit d'une législation complète qui vise à mettre à jour une directive en la matière entrée en vigueur il y a vingt ans ainsi que divers règlements. Ce nouveau règlement modifie l'exigence relative à la déclaration de conformité; il harmonise la terminologie juridique et définit les exceptions applicables aux PME. D'après les informations dont je dispose, les fabricants de matériaux de construction sont très intéressés par la marque CE. Cette marque devrait en outre grandement simplifier les obligations administratives des exportateurs et des importateurs, sans oublier qu'elle possède une valeur commerciale.

Les fabricants de chaux, de ciment et de briques, par exemple, tirent d'ores et déjà profit des avantages que procurent la marque CE. Dans le secteur de la construction, cette marque ne fournit aucune indication en matière de sécurité et les marques nationales n'ont aucune valeur ajoutée pour les utilisateurs; elles représentent au contraire un obstacle au marché intérieur. Elles ne mentionnent pas que d'autres propriétés d'un produit ont été testées ni ne donnent la moindre indication sur la qualité d'un produit de construction. En dépit de ces failles, les fabricants doivent bien souvent débourser de l'argent pour la réalisation de tests et pour acquérir le droit d'estampiller leurs produits au logo de marques nationales.

Je n'ai rien contre le marquage volontaire visant à tester les propriétés qualitatives de produits – je pense notamment à l'Eco-design. Je suis fermement convaincue que nous devons œuvrer à renforcer la marque CE et l'obligation de l'utiliser. Commissaire Verheugen, j'apprécie votre avis sur l'utilisation des marques nationales pour les produits de construction, mais, en tant que rapporteure fictive, je soutiens la proposition originale de la Commission.

Les normes harmonisées sont un instrument plus efficace et plus adéquat pour les fabricants de produits de construction et je suis donc fière d'avoir rédigé, ici au Parlement européen, le cadre de financement des normes européennes. Je voudrais remercier les rapporteurs, M<sup>mes</sup> Neris, Fourtou et Rühle, ainsi que leur équipe, pour leur excellente coopération, de même que mes collègues Den Dover, Malcolm Harbour, Andreas Schwab et Tereza Pinto de Rezende pour leur travail exceptionnel. Je voudrais aussi adresser mes remerciements à mes collègues de la Commission et de la présidence tchèque pour leur approche conciliante et constructive. Je souhaite beaucoup de succès à cette législation.

**Jan Cremers**, *au nom du groupe PSE*. – (*NL*) L'établissement de normes pour les produits n'est pas de nature exclusivement technique. Il y a vingt ans, j'ai participé au premier processus de normalisation dans un domaine de responsabilité totalement différent, à savoir la construction. Je dois dire que suis satisfait du résultat obtenu par M<sup>me</sup> Neris.

Ainsi, la performance d'un produit de construction devrait être évaluée du point de vue non seulement de ses capacités techniques et caractéristiques essentielles, mais également de l'impact de son utilisation sur la santé et la sécurité à toutes les étapes de son cycle de vie. Notre groupe a par conséquent travaillé avec ardeur pour inclure des dispositions qui garantissent à la fois la sécurité et la santé des travailleurs et des utilisateurs ainsi que la protection de l'environnement. Je remercie la rapporteure pour son soutien à cet égard.

Notre groupe estime que toutes les informations connues du fabricant devraient être mentionnées dans une déclaration de performance, et notamment les informations sur les substances dangereuses. Les États membres devraient veiller à l'application correcte de la législation et infliger des sanctions en cas d'infraction, y compris des sanctions pénales en cas d'infraction grave.

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'harmonisation des produits, l'on entend trop souvent affirmer qu'il s'agit d'un problème technique qui ne doit pas être résolu à coup de mesures sociales. Je suis heureux de constater que, dans ce cas-ci, nous sommes parvenus à faire fi de cet argument, et j'espère que nous pourrons conclure ce sujet demain.

**Janelly Fourtou**, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, tout d'abord, je tiens à féliciter M<sup>me</sup> Neris pour le travail qu'elle a accompli sur un sujet technique particulièrement difficile pour les non-experts que nous sommes.

Le but de ce règlement proposé par la Commission est d'arriver à un cadre législatif harmonisé, tout en gardant de la flexibilité et en réduisant les lourdeurs administratives et les coûts. Je ne sais pas si nous avons toujours répondu à ce cahier des charges, mais, au moins, nous avons essayé, avec le rapporteur et les autres rapporteurs fictifs, de faciliter le travail pour la seconde lecture puisque le Conseil n'a pas pu arrêter une position commune.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais je profiterai des secondes qui me restent pour exposer la position ALDE sur le marquage CE, un des points cruciaux de ce rapport. L'ALDE sur le sujet suit totalement la Commission et s'est toujours positionnée contre la prolifération des marquages nationaux.

Nous voterons donc pour l'exclusivité du marquage CE ainsi que pour une simplification des procédures qui amènent à ce marquage et pour une facilitation pour les microentreprises.

**Andreas Schwab (PPE-DE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi me joindre aux remerciements adressés à la rapporteure, à la rapporteure fictive et, tout spécialement, à M<sup>me</sup> Pleštinská. Je reprendrai là où M<sup>me</sup> Fourtou nous a laissés.

Après tout, nous avons adopté le paquet Marchandises il y a un an, et nous avons dû résoudre la question délicate du marquage CE à ce moment-là. Monsieur le Commissaire, la décision prise par le groupe socialiste au Parlement européen d'introduire dans cette directive le compromis dégagé à l'époque est également due au fait que l'étude que vous avez commandée n'a peut-être pas été correctement représentée au sein de toutes les fractions de cette Assemblée. Vous disposez ici d'une excellente occasion d'encourager plus fermement le groupe socialiste à prendre en considération les résultats de cette étude. Peut-être que ces résultats seront également davantage pris en considération d'ici le vote de demain, surtout du fait que le marquage CE visé dans cette directive – à la différence des dispositions prévues dans le paquet Marchandises – ne fait pas référence à des informations pertinentes du point de vue du consommateur, mais uniquement à des caractéristiques du produit qui, dans tous les cas, ont clairement une autre finalité.

Deuxièmement, le règlement sur les produits de construction a largement contribué à promouvoir l'achèvement du marché intérieur, étant donné que, d'une part, nous sommes parvenus à introduire la simplification des réglementations applicables aux PME dans de nombreux domaines et que, d'autre part, nous avons mis en œuvre les mesures d'assouplissement en faveur des microentreprises qui avaient été annoncées dans le *Small Business Act* et qui nous avaient été réclamées, explicitement et à de nombreuses reprises, en divers lieux.

Je partage à 100 % les avis exprimés concernant les instituts nationaux de normalisation. Nous avons besoin d'un marché intérieur européen beaucoup plus solide à cet égard. Un fabricant espagnol doit pouvoir obtenir une autorisation de mise sur le marché allemand ou suédois auprès d'un institut de normalisation établi en Espagne, au lieu d'être confronté à la tâche délicate d'obtenir l'autorisation nationale auprès de chaque institut national.

Par ailleurs, Monsieur le Commissaire, je rejoins totalement ce que vous avez dit sur la réglementation des substances chimiques. L'adoption du règlement REACH nous a demandé beaucoup de travail, et nous ne devrions pas introduire en plus de nouvelles réglementations pour chaque nouvelle proposition législative relative à des matériaux liés d'une façon ou d'une autre à des substances chimiques.

Quelques autres points devront être à nouveau abordés lors de la seconde lecture. Le premier concerne les réglementations régissant les réclamations relatives à des produits. Je pense que nous devons étayer la réglementation dans ce domaine – afin que les utilisateurs puissent réellement se faire une idée claire de la question –, tout en évitant les doubles emplois. L'annexe 6 va trop loin, de mon point de vue. La directive «Basse tension» et la directive «Machines» couvrent déjà de nombreux aspects en la matière. Il convient de réexaminer avec soin si des lex specialis sont nécessaires dans ce cas-ci. Pour le reste, M<sup>me</sup> Neris a fourni une bonne base pour le vote en première lecture.

**Günter Verheugen,** *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur le Président, merci de me céder à nouveau la parole, mais ce ne sera pas nécessaire. Il me reste juste à tous vous remercier pour ce débat constructif et utile.

**Catherine Neris,** *rapporteure.* – Monsieur le Président, merci, Monsieur le Commissaire, merci à vous, chers collègues, d'avoir contribué aussi largement à ce travail.

Je ferai une seule remarque: j'ai effectivement tenu compte de tout ce qui a été dit parce que je pense que ce travail devra continuer. Il nous paraît, en effet, important que ce secteur soit un peu plus structuré au sein de l'espace communautaire, mais, surtout, que la norme que nous, nous voulons un peu plus exhaustive sur le marquage CE soit beaucoup plus conséquente. En ce sens, notre volonté, c'est avant tout de construire un peu plus d'Europe pour un mieux d'Europe, et, effectivement, ces secteurs qui sont sensibles, parce que nous savons qu'ils sont au cœur de nos économies sont aussi des leviers de réimpulsion économique. Il faudrait aussi qu'on en prenne la mesure sur tous les points que nous avons énoncés.

La dernière chose que j'avais à dire, c'est par rapport à ce disait le collègue Schwab sur toutes les études, effectivement. Nous tiendrons compte des études qui ont été faites, bien évidemment, pas simplement pour confirmer ce que nous avons fait, mais pour procéder à une réévaluation, si cela s'avère nécessaire. Je crois que croiser les intelligences dans ce secteur nous paraît essentiel, et nous le ferons.

Merci, Monsieur le Commissaire, d'avoir tenu ces échanges fructueux, et j'espère, en tout cas, qu'en deuxième lecture, ce texte sera non seulement conséquent mais aussi adapté aux besoins de nos entreprises en particulier.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 12 heures.

# 22. Fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts - Système commun de TVA en ce qui concerne la fraude fiscale liée aux importations et autres opérations transfrontalières (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0244/2009, de M. Hamon, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts (COM(2008)0727 C6-0464/2008 2008/0215(CNS)), et
- A6-0189/2009, de M. Visser, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne la fraude fiscale liée aux importations et autres opérations transfrontalières (COM(2008)0805 C6-0039/2009 2008/0228(CNS)).

**Benoît Hamon**, *rapporteur*. – Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier les rapporteurs fictifs qui ont contribué à l'adoption de ce rapport en commission des affaires économiques et monétaires, M<sup>me</sup> Pietikäinen notamment, M<sup>me</sup> Raeva, et saluer les coordinateurs des groupes PPE et Libéraux, MM. Gauzès et Klinz, qui ont joué un rôle important dans l'adoption de ce rapport en commission des affaires économiques et monétaires, lequel sera soumis demain au vote de notre séance plénière.

Vous savez qu'à la conclusion du G20, un certain nombre de chefs d'État, et pas des moindres, dans l'Union européenne ont crié victoire en annonçant, à grand renfort de communications, que l'ère du secret bancaire était révolue.

Au-delà de ces déclarations tonitruantes, le Parlement européen, et je m'en réjouis, est passé, lui, aux travaux pratiques et s'est intéressé, plutôt qu'à la communication, à la façon dont il pouvait essayer de lutter efficacement contre la fraude fiscale dont on estime qu'elle est évaluable chaque année à 200 milliards d'euros, 200 milliards d'euros qu'il faut rapprocher de ce qu'ont été les montants des plans de relance des pays européens face à la crise, 200 milliards d'euros qu'il faut rapprocher du budget de l'Union européenne, 200 milliards d'euros qu'il faut rapprocher aussi du niveau des déficits des pays européens. Aujourd'hui, les contribuables européens sont ainsi parfaitement légitimes de réclamer au secteur bancaire européen, et donc aux banques européennes, de faire des efforts pour permettre aux administrations fiscales des États membres de recouvrer une partie des recettes fiscales qui leur sont soustraites par l'évasion ou par la fraude.

Nous avons eu un travail qui était un travail constructif et je crois qu'il a évité de sombrer dans l'ukase ou dans la dénonciation de la part des uns et des autres. Nous avons avancé dans trois directions, et je veux saluer ce qu'a été la proposition de texte de la Commission européenne et le travail fait autour du commissaire Kovács, qui allait incontestablement dans le bon sens. Nous avons essayé, à notre mesure, à l'aune de ce que nous disent les contribuables européens, d'améliorer le texte de la Commission dans trois directions.

Nous avons jugé que, dans le champ d'application de la directive, le texte était un petit peu trop timide, tant sur les structures juridiques concernées que dans la définition des produits d'épargne. Nous savons que l'ingénierie financière a une imagination considérable, dès lors qu'il s'agit d'inventer des produits financiers nouveaux pour permettre à certaines personnes physiques d'échapper à l'impôt, d'où la proposition du Parlement et de la Commission de mettre en place une procédure de comitologie qui adapte la définition des produits d'épargne à ce qu'est aujourd'hui la réalité de l'ingénierie financière.

Mais, à ce sujet, de nombreux produits sont actuellement exclus du champ d'application et, à nos yeux, devraient être le plus rapidement possible intégrés; c'est le cas notamment de certaines formes d'épargne-vieillesse qui fonctionnent par capitalisation, et de manière plus générale, nous pensons que la proposition d'inclure des produits qui garantissent 95 % de l'investissement n'offrent pas de garanties suffisantes.

C'est pour cela que le seuil de 90 % nous paraît plus raisonnable. Des amendements seront déposés en ce sens, demain, en plénière. Nous verrons s'ils sont adoptés. Je regrette que nous n'ayons pas trouvé, sur ce point, de compromis en commission, et je souhaite que la séance plénière donne un signal fort en définissant les produits d'épargne comme des produits qui garantissent 90 % du capital et pas seulement 95 %, comme le propose la Commission.

Un point toutefois a permis de dégager un large consensus sur la façon d'élargir le champ d'application de la directive, notamment dans la rédaction des annexes I et III. L'annexe I est d'ailleurs considérablement renforcée par le rapport, puisque nous établissons une liste très large de paradis fiscaux qui n'épargne aucune juridiction, qui introduit notamment le Delaware et le Nevada, à la différence de la liste du G20. Nous imposons à ces juridictions la charge de faire la preuve que des constructions juridiques définies de manière plus large que ce que ne le fait la Commission soit n'existent pas sur leur territoire, soit sont transparentes fiscalement, et je crois que cette inversion de la charge de la preuve est un moyen plus efficace de lutter contre la fraude fiscale.

La principale faiblesse cependant de ce texte – et je conclus par là – porte sur la période de transition accordée à trois États membres: la Belgique, l'Autriche et le Luxembourg. Même si la Belgique a annoncé abandonner le système de retenue à la source, moi, je souhaite que soit généralisé le système d'échange automatique d'informations et, pour qu'il puisse être généralisé, qu'une date butoir fixe la fin de la période de transition, et c'est pour cela que, même si nous avons adopté le principe d'une étude qui évalue les mérites respectifs du système de retenue à la source et de l'échange d'informations pour 2011, au moment de la révision de la directive, nous souhaitons qu'une date butoir soit fixée à 2014 pour mettre fin à cette période de transition. Je veux dire que nous avons essayé de travailler dans un esprit qui était celui de la transparence et de l'amélioration de la transparence à un moment où les contribuables européens sont mis à contribution, notamment pour venir au secours du secteur bancaire européen.

**Cornelis Visser**, *rapporteur*. – (*NL*) Tout d'abord, je voudrais remercier les rapporteurs fictifs pour leur bonne coopération.

Replaçons les choses dans leur contexte. La lutte contre la fraude, quoique relevant essentiellement de la responsabilité des États membres, ne peut être menée uniquement au niveau national. Elle doit être une priorité pour l'Union européenne, et nous devons nous assurer que les États membres et la Commission européenne collaborent étroitement. Étant donné que la réforme de la TVA a été mise en veilleuse, la Commission s'est concentrée sur la mesure dite classique, consistant à opérer des modifications de la législation sur la TVA qui apportent des améliorations techniques mais aucun changement de fond au système existant.

J'appuie l'initiative présentée par le commissaire Kovács parce qu'elle va dans la bonne direction. La fraude fiscale donne principalement lieu à des violations du principe de fiscalité équitable et transparente et peut entraîner des distorsions de concurrence si une société facture la TVA, tandis que l'autre ne le fait pas, sans compter qu'elle entraîne des frais pour l'État. Le fonctionnement du marché intérieur s'en trouve affecté, du fait que les entreprises honnêtes sont désavantagées d'un point de vue concurrentiel en raison de la fraude fiscale. Je salue chaleureusement les efforts déployés par la Commission pour combattre toute exploitation abusive du système de la TVA par des organisations criminelles qui veulent tirer profit des failles du système.

La TVA est une source importante de revenus non seulement pour les États membres, mais également pour l'UE. L'Union européenne perçoit quelque 20 milliards d'euros grâce aux recettes de la TVA. On estime à 100 milliards d'euros par an les pertes liées à la fraude à la TVA en Europe. Ce montant correspond à la somme non versée par les importateurs à la frontière. C'est une bonne raison de s'attaquer aux importateurs et exportateurs qui se rendent coupables de fraude fiscale.

Cependant, la Commission européenne travaille actuellement à l'introduction d'un changement majeur, qui vise à tenir pour solidairement responsables les fournisseurs agissant de bonne foi et les importateurs coupables de fraude. J'ai par conséquent voulu accroître la protection juridique des exportateurs qui agissent de bonne foi. En d'autres termes, les entreprises ne doivent pas être tenues responsables de la mauvaise coopération administrative entre les États membres. Si les États membres se voient attribuer le pouvoir supplémentaire de poursuivre en justice les exportateurs sur une base transfrontalière, ils seront peu motivés à améliorer leur coopération administrative.

Nos amendements visent à empêcher que les honnêtes exportateurs soient pénalisés sans raison. L'exportateur doit recevoir un avertissement deux mois avant l'imposition effective de sanctions, afin qu'il puisse prouver qu'il a agi de bonne foi. Pour ce faire, le contact doit être établi avec l'administration fiscale de l'exportateur, et non avec celle de l'État membre importateur.

Le groupe socialiste au Parlement européen plaide en faveur d'une période maximale de recouvrement de cinq ans. Je ne suis pas d'accord. Le délai de prescription applicable au niveau national pour le recouvrement de la TVA n'est pas harmonisé. En Belgique, par exemple, il est de trois ans sauf dans les cas de fraude manifeste. Il n'est pas judicieux de prévoir une période plus longue dans le cas de transactions transfrontalières, car cela imposerait une charge administrative beaucoup trop lourde aux entreprises, entraînant des coûts de fonctionnement élevés qui sont loin d'être souhaitables en ces temps de crise.

En outre, à compter de 2010, les entreprises devront déposer des déclarations sommaires mensuelles pour les opérations intracommunautaires au sein de l'UE. Les administrations fiscales recevront ainsi automatiquement les informations nécessaires pour vérifier par recoupement les transactions intracommunautaires. Elles devront utiliser ces informations de manière appropriée et ciblée.

Pourquoi faudrait-il leur accorder cinq années supplémentaires pour réaliser ces vérifications si elles reçoivent des données mensuelles? Je crains que l'instauration d'une période de réclamation aussi longue incite les administrations fiscales à agir tardivement, à un moment où les fraudeurs auront disparu. Les actions en recouvrement seront alors intentées à l'encontre d'entreprises ayant peut-être agi de bonne foi.

Monsieur le Président, je conclurai en disant que les importateurs responsables de fraudes doivent être interpellés rapidement. L'exportateur honnête doit être contacté par l'administration fiscale dont il relève, avec notification préalable de deux mois et dans un délai maximal de deux ans, ce délai permettant de limiter, autant que possible, les charges administratives pesant sur les entreprises honnêtes.

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, dans un univers mondialisé, où les fraudeurs et les adeptes de l'évasion fiscale profitent des limites géographiques de l'autorité des administrations fiscales nationales, le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale passe par une collaboration efficace et une assistance mutuelle entre les administrations fiscales. Il faut absolument améliorer les règles et instaurer une plus grande transparence.

C'est ce qu'a souligné récemment le sommet du G20 de Londres, et cette réalité est d'autant plus pertinente dans le marché intérieur, au milieu de la crise financière et à un moment où nous devons resserrer les politiques fiscales de l'Union européenne. Dans ce contexte, je suis heureux de pouvoir aborder avec vous ce soir deux propositions qui contribuent à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales dans deux domaines fiscaux différents.

La révision proposée de la directive sur la fiscalité de l'épargne a pour objectif de fermer des échappatoires et de mieux prévenir l'évasion fiscale. Je me réjouis de l'attitude constructive et favorable dont font preuve M. Hamon dans ce rapport et M<sup>me</sup> Siitonen dans son avis.

Je sais que le point le plus controversé des discussions au sein des commissions a été l'amendement 20, qui fixe la fin de la période transitoire au cours de laquelle trois États membres sont autorisés à effectuer une retenue à la source au lieu de procéder à un échange automatique d'informations. Je note également l'initiative opposée de M<sup>me</sup> Lulling et de M. Karas qui, par le biais de l'amendement 28, préconisent d'autoriser ces trois États membres à continuer le prélèvement d'une taxe à la source et à s'abstenir de façon permanente de

participer à un échange automatique d'informations.

Permettez-moi de rappeler que l'objectif ultime de la directive sur la fiscalité de l'épargne est précisément un échange automatique d'informations aussi large que possible, étant donné qu'il s'agit là du seul outil réaliste permettant au pays de résidence du contribuable d'appliquer sa propre réglementation fiscale aux revenus transfrontaliers de l'épargne. Cette approche s'inscrit tout à fait dans la lignée des évolutions récentes au niveau international, comme par exemples les conclusions du G20, qui encouragent la transparence et le renforcement de la coopération entre les administrations fiscales sur la base d'un échange d'informations. Je puis donc vous assurer que la Commission, tout en rejetant l'amendement 28 parce que celui-ci est contraire à l'objectif de la directive, n'a pas d'opinion défavorable de l'amendement 20.

Nous pensons néanmoins qu'il est prématuré à ce stade de fixer une date pour la fin de la période transitoire, et que cette mesure risquerait d'entraver l'adoption rapide par le Conseil de la proposition d'amendement. Il faut évaluer quand et comment mettre en œuvre les engagements politiques en faveur d'une coopération accrue pris par un certain nombre de juridictions. Cependant, la Commission ne s'opposera pas à un renforcement des dispositions correspondantes de la directive susceptible d'être approuvé à l'unanimité par le Conseil.

L'amendement 22 demande à la Commission de produire d'ici fin 2010 une étude comparative analysant les avantages et les faiblesses de la retenue à la source et de l'échange d'informations. Mais l'échéance proposée pour la production de cette étude ne semble pas réaliste: tous les États membres devraient également mettre à la disposition de la Commission, à partir de cette année, les données statistiques dont la transmission n'est qu'optionnelle en vertu des conclusions du Conseil de mai 2008 et de l'annexe V de la proposition d'amendement.

Concernant les autres amendements de nature technique visant à étendre la portée d'une disposition particulière – comme l'amendement 17 relatif aux assurances – ou à limiter les contraintes administratives imposées aux opérateurs économiques, la Commission estime que sa proposition est déjà le fruit d'un compromis délicat visant à renforcer l'efficacité de cette directive tout en limitant l'augmentation des contraintes administratives.

Les amendements proposés risquent cependant de rompre cet équilibre délicat. Ils risquent soit d'augmenter les contraintes administratives de façon disproportionnée, notamment dans le cas des amendements visant à étendre le champ d'application, soit d'avoir un impact négatif sur l'efficacité des dispositions concernées.

Bien qu'elle apprécie l'approche constructive du Parlement, la Commission ne peut donc accepter certains des amendements dans leur forme actuelle. La Commission défendra toutefois l'esprit de certains de ces amendements lors de ses délibérations avec le Conseil sans modifier formellement sa proposition.

En ce qui concerne le sujet sensible de la fraude à la TVA, je tiens à rappeler que lors de la réunion ECOFIN du 4 décembre 2007, le Conseil a invité la Commission à accélérer son travail relatif aux mesures traditionnelles de lutte contre la fraude à la TVA. ECOFIN a également invité la Commission à présenter des propositions législatives visant à corriger les lacunes de la législation actuelle.

C'est à la suite de ces demandes que la Commission a présenté en décembre 2008 une communication relative à une stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude à la TVA dans l'Union européenne. Cette communication définit une série de mesures à propos desquelles la Commission prévoit d'introduire à court terme des propositions législatives. La proposition actuelle fait partie du premier ensemble de propositions annoncé par cette communication.

Cette proposition donnera aux États membres deux moyens de mieux lutter contre la fraude à la TVA. Tout d'abord, elle clarifie les conditions d'exemption de certaines importations de marchandises. Deuxièmement, elle crée la base juridique nécessaire pour instaurer une responsabilité solidaire transfrontalière pour les professionnels qui ne respectent pas leurs obligations en matière de notification.

Je tiens à remercier le Parlement, et en particulier son rapporteur M. Visser, pour avoir examiné cette proposition dans de si brefs délais et pour ce rapport constructif. Permettez-moi toutefois de faire quelques commentaires.

Les amendements 2 et 4 du rapport exigeraient de la Commission qu'elle évalue le fonctionnement de la nouvelle disposition relative à la responsabilité solidaire transfrontalière. La Commission ne dispose malheureusement pas de ces informations, étant donné que l'évaluation des taxes et leur recouvrement relèvent strictement des compétences nationales. En outre, si la Commission reçoit des plaintes de la part d'opérateurs économiques selon lesquelles cette disposition fait l'objet d'abus par les administrations fiscales nationales ou qu'elle aboutit à des résultats injustifiés, elle prendra ses responsabilités en tant que gardienne

de la législation communautaire et prendra les mesures adéquates. Ces mesures incluent la possibilité de présenter si nécessaire une proposition de modification de cette disposition.

Les amendements 3 et 5 sont contraires à la répartition des compétences entre les États membres pour le fonctionnement général du système communautaire de TVA. Ce système repose sur l'existence d'un fait générateur dans un États membre, qui donne naissance à une dette de TVA et donc à une responsabilité en matière de TVA dans cet État membre. C'est à l'État membre dans lequel la TVA est redevable qu'il revient de déterminer la procédure à suivre pour obtenir le paiement de cette TVA, y compris par des professionnels établis dans un autre État membre.

Par conséquent, un professionnel qui n'a pas respecté ses obligations de notification dans l'État membre de départ devra justifier ses manquements vis-à-vis de l'administration fiscale de l'État membre dans lequel la TVA est due et non vis-à-vis de l'administration de son propre État membre. Ce dernier n'interviendra qu'à la demande du premier État membre afin d'obtenir des informations supplémentaires ou dans le cadre du processus de recouvrement de l'impôt.

**Eva-Riitta Siitonen,** rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (FI) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je soutiens le compromis dégagé par la commission des affaires économiques et monétaires. Le rapport de M. Hamon sur la directive relative à la fiscalité des revenus de l'épargne est excellent et équilibré. Il traite des questions de prévention de l'évasion fiscale et de transparence accrue.

Le Parlement doit faire preuve de fermeté dans ce domaine. Nous devrions par exemple harmoniser les systèmes de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Nous devons inclure les États membres restants dans le système d'échange d'informations. Le principe du secret bancaire, qui est beaucoup trop rigide, doit être assoupli afin de pouvoir lutter contre les paradis fiscaux. La conférence du G20 a également inscrit le démantèlement des paradis fiscaux parmi ses principaux objectifs.

Le Parlement doit donner l'exemple, afin que nous puissions sortir de la crise financière et regagner la confiance des citoyens. Il faut garantir la transparence dans le secteur bancaire et l'échange d'informations est indispensable à cette fin.

**Astrid Lulling,** *au nom du groupe PPE-DE.* – Madame la Présidente, les débats et les discussions autour de la fiscalité de l'épargne ont pris une telle tournure passionnelle que cela en devient dérangeant. Je n'ai pas d'états d'âme à défendre une position qui semble être minoritaire ici, mais on verra bien demain, même si notre rapporteur et le commissaire mélangent encore les torchons et les serviettes.

Revenons-en au fond du problème. Mise en vigueur depuis 2005, la directive sur la fiscalité de l'épargne a pour objet de taxer les revenus de capitaux des non-résidents. Deux systèmes y concourent: l'échange d'informations entre autorités fiscales et la retenue à la source.

Que constate-t-on après quelques années de mise en œuvre? Études officielles et officieuses montrent toutes que l'échange d'informations connaît de sérieux ratés, parce qu'il est compliqué, lourd et coûteux. La retenue à la source, en revanche, démontre de nombreuses vertus.

Que croyez-vous que l'on en déduise – et surtout notre rapporteur et le commissaire? Eh bien, qu'il faut rendre obligatoire le système qui ne fonctionne pas et qui ne garantit pas non plus que l'impôt dû sera effectivement payé. Comprenne qui pourra!

L'affaire ne manque pas de piquant, lorsque l'on constate, en plus, que le système de la retenue à la source ne cesse de gagner du terrain dans les différents États membres – dix-neuf sur vingt-sept l'appliquent à la satisfaction générale. Mais, ce qui est bon chez soi devient inacceptable dès que l'on dépasse les frontières.

Cette logique conduit tout simplement à défaire ce que nous construisons ici même depuis des décennies, à savoir le marché unique des services financiers. C'est aussi l'acquis communautaire de la libre circulation des capitaux qui est remis en cause, lorsque les soi-disant grands poussent au rapatriement des capitaux de leurs résidents.

Mais tous les coups sont désormais permis pour combattre la nouvelle hydre qu'est devenu le secret bancaire. Je le dis à mes collègues qui luttent contre ce soi-disant monstre coupable de tous les maux: vous vous trompez de cible en mélangeant les enjeux dans le cadre de cette directive, et surtout vous vous faites des illusions.

Pour finir, Madame la Présidente, j'espère que nombre de mes collègues seront sensibles à la voix de la raison et voteront l'amendement 28 de mon groupe, qui ne tend à rien d'autre qu'à laisser le libre choix aux États membres entre la retenue à la source et l'échange d'informations.

**Kristian Vigenin**, *au nom du groupe PSE*. – (*BG*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je suis désolé que M. Visser ne soit pas resté jusqu'à la fin du débat sur ce sujet, mais je me dois de dire avant toute chose que nous soutenons les propositions de la Commission qui vont dans ce sens. Une réforme totale de la TVA serait bien évidemment beaucoup plus efficace, mais puisqu'elle n'est pas possible pour le moment, votre proposition devrait résoudre une partie des problèmes rencontrés par les États membres dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale.

En particulier dans un contexte de crise, nous pensons qu'il est absolument primordial de garantir les revenus de la TVA, étant donné qu'à l'heure actuelle, les États membres cherchent à investir des milliards d'euros en faveur de l'économie. C'est pourquoi le Parlement devrait encourager toute possibilité de limiter les risques de fraude.

Je voudrais également signaler que, dans l'ensemble, nous soutenons les propositions soumises par M. Visser au sein de la commission des affaires économiques et monétaires. Elles seront peut-être plus efficaces que les propositions initiales de la Commission s'agissant d'accroître quelque peu la confiance du secteur des affaires. Cependant, nous pensons également que le délai suggéré à l'article 1, point c), préconisant un délai maximal de deux ans entre la livraison des biens et la réception de la notification visée au deuxième alinéa, est trop court et fournit, selon nous, de nouveaux prétextes pour restreindre le champ et les résultats de la proposition de la Commission européenne.

Par conséquent, le groupe PSE suggère de relever ce délai à cinq ans, un délai suffisamment court pour les entreprises, mais suffisamment long pour permettre à l'administration fiscale d'effectuer son travail. Par ailleurs, l'introduction du point c) n'est accompagnée d'aucune suggestion quant à sa date et à son mode d'entrée en vigueur, ce qui occasionnera de nouveaux problèmes pour les États membres.

Nous espérons que la proposition recevra le soutien nécessaire et produira les résultats escomptés.

**Bilyana Ilieva Raeva,** *au nom du groupe ALDE.* – (*BG*) Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, dans le contexte actuel de crise économique et financière, nous devons soutenir l'Union européenne dans ses efforts visant à établir un système fiscal mieux géré et plus efficace.

La proposition de la Commission en vue de la modification de la directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne dans les autres États membres offre une opportunité d'améliorer le système existant. Les membres de la commission parlementaire des affaires économiques et monétaires sont favorables à l'extension de son application à de nouveaux instruments financiers et domaines géographiques. Les libéraux et les démocrates pour l'Europe ont proposé l'inclusion des territoires appliquant des régimes fiscaux particulièrement peu réglementés, notamment le Delaware et le Nevada aux États-Unis, ainsi qu'une garantie d'égalité de traitement entre les États membres et une réduction de la charge administrative allant de pair avec la mise en œuvre de la directive.

Toutefois, Monsieur le Commissaire, la question fondamentale est de savoir s'il faut abolir le système de calcul de l'impôt à la source au profit d'un système d'échange automatisé d'informations. Du point de vue des libéraux, le problème est de savoir comment nous parviendrons à accroître la collecte des recettes fiscales et comment empêcher que le seul échange d'informations n'entraîne pas – un fait confirmé si l'on en croit les études déjà réalisées – la prévention de la fraude fiscale ou l'augmentation de la collecte des recettes fiscales, mais dépossède juste certains États membres de leur avantage compétitif. La retenue à la source est non seulement plus efficace, mais elle garantit en outre une transparence accrue durant la collecte.

Je suis fermement convaincue que les États membres doivent conserver leur autonomie s'agissant du choix de leur système fiscal. Le groupe ALDE a suggéré que soit réalisée une analyse comparative des deux systèmes. Nous espérons que la Commission nous en communiquera les résultats au plus tard d'ici décembre 2010. Nous espérons en outre que ces résultats serviront de base à l'élaboration de nouvelles propositions de la Commission en vue de la réforme du système de fiscalité des revenus de l'épargne au sein de l'Union européenne.

Demain, nous voterons sur un autre texte important concernant la fraude à la TVA sur les importations. Cette directive vise à garantir l'échange rapide d'informations pertinentes et de qualité. Dans le cas qui nous occupe, un délai de cinq ans est relativement long pour le secteur des affaires. La directive entend également

introduire un mécanisme de responsabilité partagée. Tout en protégeant les recettes fiscales de chaque État membre, il importe néanmoins de veiller à ce que les parties soient tenues pour solidairement responsables uniquement lorsque les informations fournies sont entachées d'irrégularités graves ou sont fournies tardivement sans justification valable. Autrement, nous risquons d'imposer une nouvelle charge préjudiciable aux entreprises.

J'espère que nous voterons en faveur de ces rapports demain.

**Nils Lundgren**, *au nom du groupe IND/DEM*. – (*SV*) Madame la Présidente, l'évasion fiscale n'est pas notre principal problème en ces temps de chamboulement économique mondial. Certes, la fraude fiscale existe dans toute l'Europe, aux États-Unis et, finalement, dans le monde entier. Certes, il existe des paradis fiscaux de par le monde, où les gens riches et les sociétés peuvent déposer et faire fructifier leur argent. Cependant, ce n'est pas notre principal problème aujourd'hui. En faire la priorité revient à fuir nos responsabilités.

Ce que nous devons faire aujourd'hui, si nous voulons être sûrs qu'il restera des bases fiscales à l'avenir, c'est mettre un terme à la crise financière. Pourquoi nous trouvons-nous dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui? Avant tout parce que nous sommes dans un monde de capitalisme débridé. En pratique, les institutions financières, les grandes banques et la majorité des grande sociétés sont gérées par des cadres, lesquels introduisent des primes, des indemnités de licenciement et des pensions qui toutes dépendent des bénéfices de l'entreprise qu'ils gèrent. Il n'y a rien de plus simple au monde que d'accroître la rentabilité à court terme et par conséquent les bénéfices de ces entreprises. Il suffit d'accroître le risque. Nombreuses sont les études de «distribution Taleb», comme nous les appelons couramment qui indiquent, qu'en cas d'accroissement substantiel du risque, les profits augmentent sensiblement et tous peuvent dès lors bénéficier de ces primes et autres avantages, en d'autres termes de ces «à-côtés». Ensuite, bien évidemment, ces risques deviennent réels, mais à ce moment-là, les PDG ont déjà quitté la société ou seront contraints de le faire. Ils s'en vont acheter des châteaux en France ou jouer au golf en Espagne. Il n'y a pas de quoi être désolé pour eux, mais le système n'est tout bonnement pas viable.

Par ailleurs, aucun des acteurs n'a de motivation pour contrer cette évolution. Les agences de notation ont besoin de clients, mais elles n'en auront pas si elles disent que leurs clients sont insolvables. Les déposants savent qu'il existe des garanties de dépôt et ne doivent donc pas s'inquiéter quant au choix de la banque à laquelle ils confieront leur argent. Les autres acteurs savent qu'ils peuvent passer un accord avec l'autre partie et s'appuyer sur le fait que leur envergure les protège de tout danger, alors que le contribuable paie toujours l'addition. Cela signifie que les États doivent signaler dès le départ qu'ils n'assumeront pas tous les risques. C'est une chose très difficile à faire, mais qui doit être faite. Malheureusement, je ne pense pas que le Parlement européen collaborera sur ce point, mais je recommande à chacun au sein de ce Parlement de coopérer.

**Ieke van den Burg (PSE).** - (*NL*) Contrairement à mon habitude, je commencerai par une déclaration politique: en ces temps de chômage et d'inégalité de rémunération croissants, l'évasion et la fraude fiscales constituent un véritable scandale. Lors des élections, nous saurons rapidement quels partis sont réellement désireux d'assumer ce problème.

Le rapport de M. Hamon sur la fiscalité des revenus de l'épargne est un bon exemple de la question à l'ordre du jour. Je me rends compte qu'il est difficile pour le commissaire de parvenir à un réel accord sur ce point à l'unanimité. Le groupe socialiste au Parlement européen a plus d'ambition que la Commission dans sa proposition, et a élaboré à cet égard une série d'amendements que nous avons déposés.

Une dernière remarque concernant M<sup>me</sup> Lulling, qui oppose les deux systèmes d'échange d'informations et de retenue à la source. Je pense que le problème n'est pas vraiment là. Il réside dans les vides juridiques présents dans les deux systèmes, et qui sont les points sur lesquels nous devons nous concentrer. Des mesures ont été prises, mais nous devons aller au-delà de ce que le rapport actuel propose.

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, je voudrais vous remercier pour vos commentaires et pour les avis exprimés au cours de ce débat. Je me réjouis de constater que le Parlement européen et la Commission partagent la même vision des mesures à prendre pour améliorer la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale dans l'Union européenne, et je me réjouis du soutien exprimé de façon générale envers ces deux propositions.

Je voudrais vous remercier une fois de plus pour la priorité accordée au dossier de la fiscalité de l'épargne et pour votre soutien aux efforts déployés par la Commission pour promouvoir la bonne gouvernance en matière fiscale. La réalisation de progrès rapides dans les discussions relatives à la modification de la proposition est également l'une des priorités de la présidence tchèque. En raison du climat international de crise financière et économique, c'est aussi une priorité pour la plupart des États membres.

Je suis convaincu qu'une fois que les États membres se seront mis d'accord sur la façon de fermer les échappatoires actuelles de la directive sur la fiscalité de l'épargne, le Conseil demandera probablement à la Commission de mettre à jour d'une façon équivalente les accords passés avec les cinq pays hors UE et les dix autres juridictions impliqués dans le régime de fiscalité de l'épargne. Il est prématuré de spéculer aujourd'hui sur la façon dont ceux-ci réagiront à notre approche. L'UE doit d'abord parvenir à un accord unanime en interne. Cependant, étant donné les progrès accomplis dans le cadre des discussions du G20 sur le respect des normes de l'OCDE en matière d'échange d'informations, je suis optimiste à ce sujet également.

En ce qui concerne le rapport de M<sup>me</sup> Visser, j'ai déjà expliqué que la Commission ne pouvait pas accepter les amendements proposés par le Parlement mais que nous avions pris note des recommandations du rapport. La Commission soutient notamment énergiquement la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents États membres, la nécessité d'améliorer la qualité des informations échangées, la nécessité d'offrir aux autres États membres un accès automatisé à certaines données contenues dans les bases de données des États membres et l'exigence d'harmoniser les procédures d'immatriculation et de désimmatriculation. C'est également pour cette raison que d'ici fin mai, la Commission présentera une proposition plus substantielle de refonte du règlement sur la coopération administrative qui intègrera ces propositions.

En conclusion, et comme je l'ai déjà mentionné par le passé, il est clair qu'il n'existe pas de solution unique et globale permettant d'éliminer la fraude et l'évasion fiscales. Les propositions dont nous avons discuté aujourd'hui représentent deux pas en avant importants dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la fraude fiscale au niveau européen.

**Benoît Hamon,** *rapporteur.* – Madame la Présidente, je serai très bref, puisque j'ai déjà beaucoup parlé tout à l'heure.

Je voudrais d'abord remercier M<sup>me</sup> Raeva et M<sup>me</sup> Siitonen, ainsi que les collègues, pour leurs interventions et leurs contributions à ce texte, et dire à M. Kovács qu'à mon sens, j'ai entendu ce qu'il a dit.

Mais je pense qu'un signal fort donné demain par le Parlement européen à la fois sur la question du champ d'application, sur la question du secret bancaire et sur la question de la liste des paradis fiscaux lui sera d'une aide précieuse au Conseil, surtout si demain nous devons négocier de nouveaux accords avec les États tiers.

Et puis, je voudrais terminer par ce que M<sup>me</sup> Lulling m'a reproché et a reproché à M. Kovács – gentiment d'ailleurs – de «mélanger les torchons et les serviettes», mais c'était très gentiment fait. Je voudrais lui dire que je pense que, demain, ce Parlement, s'il mélange parfois les torchons et les serviettes, saura faire la différence entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, et j'espère que nous aurons ainsi contribué mieux à lutter contre la fraude fiscale.

**Astrid Lulling (PPE-DE).** - Madame la Présidente, j'ai demandé à intervenir pour un fait personnel. M. Hamon vient de me reprocher quelque chose et, moi, je dois lui dire que je constate que lui et le commissaire, malheureusement, continuent à mélanger les torchons et les serviettes. Et je dois lui dire que le seul système qui assure que chaque contribuable paie effectivement ses impôts – ce que nous voulons tous –, le meilleur système, c'est le système de la retenue à la source parce que le système d'échange d'informations est un échec. Il n'a pas fonctionné, et on ne sait pas qui a payé quoi parce que les administrations ne savent pas gérer le système.

J'ai tenu à faire cette précision.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, vendredi 24 avril 2009, à 12 heures.

Déclarations écrites (article 142)

**Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN)**, *par écrit*. – (*PL*) Concernant le débat sur l'évasion fiscale dans le domaine de la fiscalité des revenus de l'épargne et de la TVA, je voudrais attirer votre attention sur les points suivants.

- 1. Le montant total des pertes dues à l'évasion fiscale dans l'ensemble des juridictions fiscales de l'Union européenne s'élève à environ 200 milliards d'euros par an. Cela représente plus de 2 % du PNB des États membres, ce qui implique une vaste réduction des dépenses publiques au niveau national.
- 2. Il est bien, par conséquent, que la nouvelle directive comble les vides juridiques identifiés dans la législation fiscale et, doublant l'imagination des fraudeurs, prenne des dispositions pour empêcher l'élaboration de nouvelles stratégies de contournement de cette législation.
- 3. La question des paradis fiscaux sur le territoire de l'Union européenne a été soulevée, ainsi que celle des paradis fiscaux présents sur les territoires dépendants d'États membres de l'UE. L'actuelle crise financière a montré que le fait de tolérer des législations fiscales floues, des transactions anonymes et un manque de coopération en matière fiscale peut, à court terme, générer des recettes supplémentaires dans les différents pays et leurs territoires dépendants, mais à long terme, cela déstabilise le système financier et peut donner lieu à de graves crises financières.

**Siiri Oviir (ALDE),** *par écrit.* – (*ET*) La perte de recettes due à la fraude fiscale, toutes catégories de fiscalité confondues, s'élève à plus de 200 milliards d'euros par an dans l'UE, soit près de 2 % du PIB.

Ces pertes sont responsables de la réduction des nouveaux investissements réalisés dans les États membres de l'UE ainsi que des dépenses publiques d'intérêt général, ce qui, dans le contexte actuel de crise financière, diminue fortement la capacité des États membres à résoudre les problèmes rencontrés dans les secteurs des affaires sociales, des soins de santé et de l'éducation.

La lutte contre la fraude fiscale est un sujet très important pour l'UE, et nous devons veiller à conserver notre rôle de leader dans ce domaine. C'est le seul moyen d'encourager des centres financiers de premier plan hors de l'Union européenne à mettre en œuvre des mesures similaires à celles appliquées dans les États membres.

Je soutiens l'idée émise par la Commission européenne selon laquelle, dans le respect du principe de libre circulation des capitaux établi dans le traité instituant la Communauté européenne, nous devrions envisager l'ajout de clauses visant à contrer toute tentative de personnes physiques résidant dans l'UE de contourner la directive Épargne en transférant les intérêts perçus dans l'UE via des entreprises ou entités non imposables situées hors du territoire de l'UE ou de territoires où sont appliquées des mesures similaires ou identiques à celles adoptées au niveau communautaire.

Nous devons pratiquer une politique de zéro tolérance vis-à-vis des paradis fiscaux. Remettre à plus tard la recherche de solutions pour l'application de mesures plus justes et plus cohérentes dans ce domaine est inacceptable au vu de la situation économique actuelle.

**Sirpa Pietikäinen (PPE-DE),** par écrit. – (FI) La révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne est un volet important du remaniement de l'architecture financière et des règles des marchés financiers. La directive actuelle est totalement dépassée. Il est relativement aisé de contourner ses dispositions, notamment en passant par des sociétés d'investissement que la directive ne définit pas en tant qu'agents de paiement et qui ne sont par conséquent nullement obligées de participer au système d'échange d'informations. Pareillement, il est possible d'organiser des portefeuilles d'investissement de manière à exclure de la définition des revenus équivalents à des revenus de l'épargne, via le «repackaging».

La réforme envisagée cherche à résoudre ces problèmes. Pour régler celui des intermédiaires, la Commission a élargi la définition d'agent de paiement aux fondations et aux fonds. Il est également prévu d'inclure de nouveaux produits, innovants, ainsi que, par exemple, certains types de polices d'assurance-vie, dans la directive.

D'autres nouveaux produits sont beaucoup plus difficiles à intégrer. Il est malheureusement extrêmement délicat d'établir des définitions permettant de classer parmi les intérêts tous les revenus susceptibles d'être comparés à des revenus de l'épargne, en particulier du fait qu'il est relativement facile de créer de nouveaux produits. Ceci à l'esprit, nous devrions nous interroger sur la façon de réglementer au mieux ces produits avant de les inclure dans la directive. La Commission entend également présenter une proposition de modification de la directive sur l'assistance mutuelle, qui prévoira aussi des réformes liées à l'échange automatisé d'informations.

Afin de prévenir l'évasion fiscale, il est par ailleurs vital que les trois pays exemptés de participer au système d'échange d'informations – la Belgique, le Luxembourg et l'Autriche – appliquent le système en vigueur dans les autres pays. Nous devrions approuver le délai proposé à cette fin par le rapporteur, c'est-à-dire 2014.

# 23. Problème du profilage, notamment sur la base de l'origine ethnique ou de la race, dans les opérations de contre-terrorisme, de maintien de l'ordre, de contrôle de l'immigration, des services des douanes et de contrôle aux frontières (débat)

**La Présidente.** - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0222/2009) de M<sup>me</sup> Ludford, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur le problème du profilage, notamment sur la base de l'origine ethnique ou de la race, dans les opérations de contre-terrorisme, de maintien de l'ordre, de contrôle de l'immigration, des services des douanes et de contrôle aux frontières [2008/2020(INI)].

**Sarah Ludford,** *rapporteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, au cours de la dernière décennie, différentes lois et pratiques sont apparues permettant de conserver et d'échanger des volumes considérables de données à caractère personnel. À l'heure actuelle, l'UE elle-même propose un certain nombre de mesures destinées à faciliter le profilage, une technique consistant à regrouper des données en provenance de différentes sources afin de créer une sorte de modèle utilisé pour identifier les personnes dont les caractéristiques, le comportement ou les relations semblent suspects et qui nécessitent un contrôle plus approfondi en tant que criminels ou terroristes potentiels.

Il existe également une tendance à adopter, en matière de police, une approche prédictive et préventive qui, si elle n'est pas dénuée d'intérêt dans certaines circonstances, risque de provoquer des mesures répressives à l'encontre de personnes innocentes sur la base de stéréotypes, souvent raciaux ou même religieux.

La raison pour laquelle le profilage et la «fouille» des données me préoccupent est que ces techniques s'écartent du principe général selon lequel les décisions policières doivent se baser sur le comportement individuel de la personne concernée. Le risque existe que des personnes innocentes se fassent interpeller, interroger ou voient leurs voyages perturbés pour des raisons arbitraires. Par la suite, si leur marquage en tant que «personnes à risque» n'est pas rapidement supprimé, elles risquent de subir des restrictions à plus long terme, comme le refus de délivrance d'un visa ou d'autorisation d'entrer, l'interdiction de travailler ou même l'arrestation et la détention.

Dans un monde où les données sont de plus en plus échangées au niveau international, l'identification d'une personne comme présentant un intérêt pour la police ou en matière de sécurité, si elle n'est pas corrigée, pourrait avoir des conséquences non seulement gênantes et coûteuses, mais parfois tragiques. Il suffit de se rappeler que Maher Arrar, le ressortissant canadien transféré clandestinement par avion et torturé dont s'inspire le film «Rendition», a été arrêté à la suite d'un profilage reposant sur le fait que son frère connaissait certaines personnes. Il n'avait, quant à lui, rien fait qui mérite les soupçons, ce qui ne l'a pas empêché d'être torturé pendant sept mois dans une geôle syrienne.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui a bénéficié grandement des contributions importantes des rapporteurs fictifs, que je remercie chaleureusement. Il décrit des normes en matière de droits de l'homme, de protection des données et de non-discrimination pour tenter de définir deux principes de base que devrait respecter tout exercice de profilage: l'égalité devant la loi et le principe selon lequel les conséquences répressives doivent reposer sur un comportement individuel.

Toutes les formes de profilage ne suscitent pas d'objections du point de vue juridique. Nous connaissons tous les films à sensations dans lesquels un psychologue est chargé d'établir le profil criminel d'un assassin présumé. De même, si un témoin fournit la description précise – le profil – d'un voleur de banque, par exemple: homme blanc, la trentaine, il serait absurde d'arrêter une femme d'origine asiatique et âgée d'une cinquantaine d'années.

Le risque le plus évident du profilage concerne le profilage sur la base de l'origine ethnique ou de la race. Lorsque des officiers de police l'utilisent comme seul critère pour décider qui interpeller, fouiller ou arrêter, ils utilisent en fait des stéréotypes faciles et trompeurs et se rendent coupables de discrimination illégale à l'encontre des minorités.

Cette pratique a donné lieu à une victimisation fort préoccupante des Roms. Dans ma propre ville, Londres, l'impact de ce profilage sur les jeunes hommes noirs a nécessité l'instauration de consignes et de garde-fous plus stricts. Il convient bien sûr de souligner qu'aucune de ces mesures ne doit faire obstacle aux enquêtes basées sur des renseignements.

Outre les préoccupations relatives à sa légitimité, j'ai de sérieux doutes quant à l'efficacité du profilage. En s'obstinant à rechercher des personnes suspectes sur la base de leur apparence ou de leur comportement, on

risque de passer à côté des personnes réellement dangereuses. Par ailleurs, les véritables criminels peuvent s'adapter au profilage en utilisant des personnes à l'apparence «innocente» pour faire passer de la drogue ou lancer des attaques suicides, ou encore en adoptant de nouveaux itinéraires à l'écart des itinéraires surveillés.

La lutte contre le terrorisme se concentre sur les personnes d'origine asiatique et notamment pakistanaise. Trente-deux pour cent des musulmans britanniques ont dit avoir été victimes de discrimination aux aéroports. Il existe un risque réel de pousser ces personnes à ne plus collaborer avec la police, ce qui nuirait en définitive à la sécurité.

Ce rapport demande donc à ce que la législation européenne et les législations nationales en matière de profilage soient mises en conformité avec le droit européen en vigueur et avec les traités internationaux. Dans la mesure du possible, il faudrait regrouper dans un seul instrument toutes les mesures visant à éviter les abus en matière de profilage.

Outre l'évaluation du point de vue juridique, il faudrait réaliser d'autres études sur la proportionnalité et l'efficacité du profilage. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Contrôleur européen de la protection des données devraient jouer un rôle essentiel dans ces études dans leurs capacités respectives.

Enfin, si nous voulons utiliser le profilage de façon légale et juste pour contribuer au maintien de la sécurité, il faudra mettre en place un cadre juridique cohérent et équitable.

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, au nom de la Commission, je salue cette initiative de la part du Parlement de placer le profilage au centre des débats au niveau européen, notamment le profilage sur la base de l'origine ethnique et de la race en matière de lutte contre le terrorisme, de lutte contre la criminalité, d'immigration, de douanes et de contrôle des frontières.

Le rapport Ludford constitue une excellente plateforme qui contribue à une meilleure compréhension de cette question en lançant un large débat et en suggérant des façons de faire face à ce problème. Je tiens à souligner que la législation existante en matière de protection des données assure d'ores et déjà un degré élevé de protection des données à caractère personnel, y compris des données sensibles telles que l'origine ethnique ou la race, et qu'elle s'applique quelle que soit la technologie utilisée. Il est donc évident que les principes généraux de la protection des données s'appliquent au profilage, qui constitue une façon de traiter des données.

La Commission est fermement convaincue que le profilage ethnique injustifié ou inutile est une pratique injuste et illégale, même dans le cadre de la lutte contre la criminalité ou en rapport avec l'immigration, les douanes et le contrôle des frontières, et qu'il est contraire aux valeurs fondamentales de l'Union européenne.

Les instruments importants proposés par la Commission, comme le Code frontières Schengen, Eurodac, SIS et VIS, n'autorisent pas les techniques de profilage ethnique injustifiées. En matière de contrôle aux frontières par exemple, l'article 6 du Code frontières Schengen exige que les garde-frontières effectuent leurs vérifications sans aucune discrimination envers les voyageurs fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances.

Je voudrais également mentionner les activités de l'Agence européenne des droits fondamentaux dans ce domaine. L'Agence présentera prochainement un guide de bonnes pratiques pour combattre et prévenir le profilage ethnique. La Commission soutient l'inclusion, dans le programme de travail pour 2010 de cette agence, d'une formation commune avec FRONTEX qui pourrait utiliser ce manuel. La Commission soutient également l'inclusion dans le programme de travail pour 2010 de cette agence d'un projet de collecte de données relatives à la mise en œuvre de l'article 6 du Code frontières Schengen.

Enfin, la Commission salue l'enquête présentée hier sur les minorités et la discrimination. Les chapitres relatifs au maintien de l'ordre et au contrôle aux frontières nous apportent des données supplémentaires et récentes sur l'utilisation du profilage ethnique. La Commission étudiera bien entendu avec soin les résultats de l'enquête sur les minorités et la discrimination, qui sera publiée chapitre par chapitre tout au long de cette année. Mais nous pouvons conclure dès à présent que le racisme et la xénophobie restent des phénomènes tenaces au sein de l'Union européenne et qu'ils ont un impact négatif sur les minorités ethniques.

La Commission convient avec le projet de rapport que le traitement statistique des données, y compris des données relatives à l'ethnicité, à la race ou à l'origine géographique, pourrait contribuer à identifier les discriminations indirectes ou les pratiques policières injustifiées. Nous devons toutefois évaluer correctement cet aspect. C'est pourquoi la Commission examine actuellement l'opportunité de demander au Groupe de

travail «Article 29» sur la protection des données de préparer un avis sur le traitement de données à caractère personnel à des fins statistiques, y compris les données relatives à l'ethnicité, à la race ou aux origines.

La Commission suit également de près les activités du Conseil de l'Europe concernant le projet de recommandation sur le profilage. La Commission est sur le point de soumettre au Conseil une demande de mandat l'autorisant à négocier ce projet de recommandation.

En ce qui concerne la nécessité d'un cadre juridique pour définir le profilage, la Commission considère que la législation européenne existante en matière de gestion des frontières et de protection des données permet une protection adéquate des droits fondamentaux. Elle exige en effet que tout traitement de données repose sur une base juridique spécifique et reconnue et qu'il respecte en particulier les principes de nécessité, de proportionnalité, de restriction d'objectif et d'exactitude. Ce traitement doit être soumis au contrôle d'autorités publiques indépendantes. Le cadre juridique actuel contient également des règles strictes relatives au traitement de données personnelles sensibles et aux décisions automatisées. Tous ces principes s'appliquent également au profilage dans la mesure où il constitue une façon de traiter des données personnelles.

La Commission s'engage – et je m'engage personnellement – à lutter contre le racisme et la xénophobie en utilisant tous les pouvoirs prévus par les Traités, ce qui inclut les cas où ce racisme est pratiqué par des autorités publiques. La Commission est déterminée à renforcer sa politique de lutte contre le racisme dans le contexte de Stockholm, ce qui devrait inclure la question du profilage ethnique.

Une fois de plus, au nom de la Commission, je salue ce projet de rapport et je me réjouis de le voir adopter demain en plénière.

**Claude Moraes**, *au nom du groupe PSE.* – (*EN*) Madame la Présidente, en tant que socialistes, nous soutenons sans réserve ce rapport et nous y avons contribué parce que nous pensons que c'est la première fois que ce Parlement aborde correctement le débat politique, juridique et moral entourant le profilage ethnique et ses effets sur les citoyens ordinaires.

Nous pensons que le profilage prédictif et la fouille des données sont des sujets qui ont été longtemps négligés. Je me réjouis de l'approche positive de la Commission, qui reconnaît l'importance de cette question et qui comprend la discrimination indirecte susceptible d'être causée par le profilage ethnique.

Les socialistes espèrent que ce rapport sera adopté demain et que la recommandation du Conseil de l'Europe sur le profilage attendue prochainement provoquera un élan politique suffisant pour aborder cette question aux plus hauts niveaux. Pourquoi? Pour ma circonscription de Londres et pour moi-même personnellement, je peux dire que je sais ce qu'est le profilage ethnique. C'est se faire interpeller et fouiller régulièrement en raison de son apparence, et non sur la base de véritables renseignements, dans le cadre d'un travail de police correct respectant des procédures appropriées.

Ce genre de profilage est un gaspillage de ressources. Il ne permet d'arrêter ni les terroristes, ni les criminels. Il affecte par contre indirectement ou directement les personnes vulnérables, celles dont le profil ethnique se trouve ne pas être le bon.

Ceci peut aboutir à des fouilles corporelles et à d'autres abus que nous avons déjà constatés, et je pense que les gens doivent en avoir conscience. Ce rapport constitue un pas en avant important pour protéger la population d'un phénomène jusqu'ici négligé. Je me réjouis que Sarah Ludford ait lancé ce débat au Parlement, et nous soutiendrons ce rapport sans réserve demain.

**Carl Schlyter,** *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (EN) Madame la Présidente, je tiens à remercier Sarah Ludford pour son rapport. Kathalijne Buitenweg n'a pas pu être présente, mais j'exprimerai son opinion.

Je dois tout d'abord poser les questions suivantes: qu'est-ce qu'un terroriste? Quels sont les sentiments engendrés par les terroristes? Les terroristes suscitent un sentiment d'insécurité. Les terroristes nous rendent tous vulnérables et nous empêchent de mener nos vies comme nous l'entendons.

Mais quand on examine la législation antiterroriste en matière de profilage, on se rend compte que cette pratique suscite elle aussi l'insécurité et qu'elle empêche certaines personnes de mener tranquillement leur vie. On ne peut pas lutter contre le terrorisme en appliquant des lois qui créent le même sentiment d'insécurité.

Je pense que la Cour européenne a été extrêmement claire sur ce point en déclarant que cette pratique devrait être interdite. Nous savons qu'elle n'est ni efficace, ni légale. Le Centre Carter, aux États-Unis, a montré que le profilage n'était pas efficace. Le système mis en place en Allemagne pour surveiller les hommes musulmans âgés de 18 à 24 ans n'a pas donné de résultats. Le profilage ne fonctionne pas, et j'espère sincèrement que nous pourrons mettre un terme aux dernières exemptions permettant aux ports, aux aéroports et autres d'utiliser ces méthodes inefficaces qui inspirent le malaise.

Comment peut-on prétendre assurer un degré élevé de protection quand des gens abandonnent des CD contenant les données de 20 millions de personnes dans des cafés, et quand on sait à quel point il est facile de pénétrer les systèmes informatiques? À vrai dire, je l'ai fait moi-même quand j'étais enfant.

Je pense donc que ce rapport est important. Le Conseil doit modifier sa logique et dépenser ses ressources efficacement en ciblant des personnes spécifiques et en se concentrant sur ces personnes au lieu de pratiquer une immatriculation ethnique qui viole absolument toutes les règles des droits de l'homme.

**Emine Bozkurt (PSE). -** (*NL*) Tout d'abord, je voudrais remercier la Baronne Ludford pour ce bon rapport. Il aurait dû être plus audacieux, mais il représente une avancée dans le débat mené sur ce thème.

Le «profilage» peut s'avérer nécessaire dans certains cas, mais ceux-ci doivent être clairement délimités et des garanties interdisant tout abus doivent être mises en place. Ces dernières années, les possibilités de conservation, d'échange et d'interprétation des informations ont augmenté à un rythme qui dépasse les limites nécessaires que se sont fixées les démocraties. La méthode d'extraction et d'examen de données basée sur le profilage a valu aux services de sécurité américains, non pas d'obtenir des informations plus intéressantes ou plus fiables, mais avant tout une charge de travail supplémentaire. Un agent de sécurité a comparé avec justesse cette méthode au fait de remplir un verre d'eau à l'aide d'un tuyau d'incendie. Autant dire qu'elle est particulièrement inefficace.

Naturellement, le profilage sur la base de l'origine ethnique est utilisé depuis des années, même si nous n'employons généralement pas ce terme. Même moi, qui culmine à 1,60 m, et suis par conséquent loin d'avoir un physique des plus dangereux, ai régulièrement été interpellée par les autorités douanières. Un sujet d'irritation sans gravité pour ma part, mais bon nombre de personnes respectueuses des lois subissent ce désagrément non pas régulièrement, mais systématiquement. Ils en viennent à se sentir constamment suspects, inférieurs et indésirables dans notre société. Ce n'est pas par cette méthode que nous allons identifier les vrais criminels, qui se trouvent dans toutes les couches de la population.

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, les interventions des différents députés montrent l'importance de la question du profilage et du respect des droits fondamentaux ainsi que l'attention que le Parlement accorde à ces problèmes.

Ce rapport illustre parfaitement les problèmes suscités par l'utilisation des techniques de profilage, notamment lorsque ce profilage se fonde sur l'origine ethnique, la race, la nationalité ou la religion à des fins de maintien de l'ordre, d'immigration et de contrôle aux frontières.

La Commission suit de près, et continuera à suivre, les problèmes posés par le profilage de façon générale et en particulier dans les secteurs mentionnés spécifiquement par ce rapport.

La Commission lance actuellement une consultation sur les défis posés par les nouvelles technologies en matière de protection des données. Les résultats de cette consultation devraient alimenter les réflexions de la Commission et la guider dans son approche des problèmes posés par le profilage en matière de justice, de liberté et de sécurité.

Les résultats publiés récemment par l'Agence des droits fondamentaux à propos des minorités et de la discrimination dans l'UE, que la Commission a salués hier, montrent que le racisme et la xénophobie persistent au sein de l'Union européenne et qu'ils ont un impact sur la vie de nos minorités.

La Commission doit étudier attentivement les résultats de cette enquête pour décider de la voie à suivre. Une fois de plus, je salue ce projet de rapport et je me réjouis de le voir adopter demain en plénière.

**Sarah Ludford,** *rapporteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, je me réjouis de la réaction positive de M. le commissaire. Je pense que certaines des choses dont il a parlé seront extrêmement utiles. Je pense notamment à l'Agence des droits fondamentaux, aux consignes en matière de profilage ethnique, à la collaboration entre la Commission et le Conseil de l'Europe pour préparer la recommandation de celui-ci et à la suggestion de demander conseil au Groupe de travail «Article 29».

Je voudrais cependant encourager la Commission à se concentrer encore davantage sur les problèmes spécifiques du profilage. Après tout, nous avons déjà une recommandation sur le profilage en matière de données PNR, c'est donc qu'il existe des problèmes particuliers.

Je voudrais remercier chaleureusement mes collègues députés, peu nombreux mais distingués, qui ont contribué à ce débat. Je pense que celui-ci a mis clairement lumière deux aspects différents: d'une part le fait que certaines mesures dites «de sécurité» peuvent engendrer une insécurité, mais d'autre part le fait que ces mesures, au lieu de concentrer les ressources, peuvent également les gaspiller. Il s'agit donc non seulement de libertés civiques, mais aussi d'efficacité.

#### La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, vendredi 24 avril 2009, à 12 heures.

## 24. Statistiques sur les produits phytopharmaceutiques (débat)

**La Présidente.** - L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0256/2009) de M. Staes, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, concernant les statistiques sur les produits phytopharmaceutiques [11120/2/2008 - C6-0004/2009 - 2006/0258(COD)].

**Bart Staes,** *rapporteur.* – (*NL*) Nous sommes appelés à voter sur l'accord final que nous avons négocié avec le Conseil et la Commission, un accord final obtenu au terme d'une première lecture au cours de laquelle nous, au Parlement, avons adopté une position très forte et introduit plusieurs éléments qui, adoptés à une large majorité, nous ont garanti une position de départ très solide vis-à-vis du Conseil. Je dois dire que la position commune du Conseil, quelques mois après notre première lecture, était plutôt décevante. Il n'y avait en fait pas de réelle volonté de suivre notre approche et les négociations avec le Conseil ont par conséquent été plutôt ardues.

Nous avons malgré tout fait un pas en avant et l'atmosphère était très constructive. La délégation parlementaire était elle aussi un groupe très soudé. Il y avait de l'unité dans la diversité. Je pense que nous pouvons mettre le résultat aux votes demain avec une certaine fierté. Quoi qu'il en soit, nous contribuons à faire avancer les choses et à instaurer une base, outre les deux législations qui ont déjà été adoptées sur les pesticides, à savoir la directive sur l'utilisation durable et le règlement sur la commercialisation de produits phytopharmaceutiques, un ensemble d'instruments à utiliser dans le cadre d'une réglementation équilibrée concernant la fourniture de données via les statistiques. Selon moi, il s'agit donc de la base du travail législatif parlementaire que nous avons accompli.

L'une de nos plus grandes réussites est d'être parvenus à imposer au Conseil, contre son gré, le fait que nous ayons employé comme définition fondamentale des pesticides celle que nous avions précédemment incluse dans la directive sur l'utilisation durable dans le cadre de l'accord politique avec le Conseil. Cela garantit une certaine cohérence et c'est également important pour un usage ultérieur.

Nous sommes en outre parvenus à introduire une référence très claire au cadre législatif général sur les statistiques, à la façon dont les statistiques devraient être utilisées, à la façon dont elles sont manipulées et, surtout, à la façon dont elles devront être manipulées dans le futur, notamment en ce qui concerne la confidentialité. Nous avons atteint notre objectif en ce sens que les États membres doivent fournir une multitude d'informations sur les pesticides, sous une forme qui soit mutuellement comparable. Personnellement, j'aurais voulu que nous allions encore plus loin, mais c'est déjà une première étape.

Une autre de nos réussites est sans nul doute le fait qu'en utilisant comme définition fondamentale le mot «pesticides» et la définition de ce terme contenue dans la directive sur l'utilisation durable, nous avons également, dans un deuxième temps, intégré le concept de «produits biocides». C'était une requête importante du groupe socialiste au Parlement européen. C'est une avancée. Elle apparaît dans le règlement, ainsi que dans l'accord politique actuel, bien que l'accord prévoit que nous nous engageons à élargir la réglementation sur les statistiques et les pesticides actuellement en vigueur au concept de «produits biocides» au moment où la législation existe et aussi – et c'était une demande urgente de la part du Conseil – après une étude d'impact sur le sujet.

Nous avons obtenu une transparence accrue. Nous avons obtenu la publication obligatoire des données sur l'internet. Nous avons par ailleurs essuyé quelques échecs – c'est toujours une question de négociation, car c'est cela la démocratie. Je les ai déjà mentionnés précédemment, notamment une formulation édulcorée

concernant l'utilisation non agricole de pesticides. Sur ce point, la proposition de règlement ne prend pas totalement en compte le résultat de la première lecture. Mais chacun doit faire des concessions.

Je dois dire que je suis très reconnaissant aux rapporteurs fictifs. Notre collaboration a été agréable. C'était mon dernier rapport législatif dans le cadre de cette législature, et j'espère pouvoir le compléter encore un peu au cours de la prochaine législature.

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, la stratégie thématique sur l'utilisation durable des pesticides approuvée par le Parlement européen et par le Conseil en janvier 2009 a pour objectif de compléter le cadre législatif existant en ciblant la phase d'utilisation des pesticides, le but étant de réduire l'impact des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement.

Avec la directive-cadre et le règlement concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, cette proposition constitue le troisième pilier juridique de cette stratégie et vise à fournir des données fiables pour mesurer ses progrès.

L'objectif principal de cette proposition est donc de garantir la collecte de données comparables et fiables dans tous les États membres et leur transmission à la Commission afin de permettre le calcul d'indicateurs de risques uniformes et de mesurer les progrès de cette stratégie thématique.

Pour des raisons liées principalement à la portée du règlement et à la publication des résultats, le Conseil et le Parlement ne sont pas parvenus à un accord en première lecture concernant cette proposition.

Grâce au trialogue intensif et fructueux en deuxième lecture et en particulier au sens du compromis dont ont fait preuve le rapporteur et ses rapporteurs fictifs, des solutions ont pu être apportées à tous les problèmes.

La Commission estime que le compromis trouvé est très raisonnable et qu'il répond aux préoccupations du Parlement sans imposer de contraintes disproportionnées aux administrations nationales ni aux entreprises. Elle peut donc lui apporter son soutien.

La Commission souhaite saisir cette opportunité pour remercier le rapporteur Bart Staes pour l'excellent travail accompli sur cette proposition complexe, pour sa patience et pour les échanges extrêmement constructifs qu'il a eus avec la Commission. Sur la base du compromis actuel, la Commission est convaincue qu'un accord pourra être trouvé en deuxième lecture entre le Parlement européen et le Conseil sur cette proposition importante pour la réussite de la stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides.

Anne Laperrouze, au nom du groupe ALDE. – Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chers collègues, lors de la session plénière du mois de janvier 2009, nous avons adopté deux textes législatifs relatifs à l'utilisation durable des pesticides et aux procédures de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Les négociations de ces textes avaient été passionnelles et ont permis de véritables avancées pour la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Ces deux textes ne seraient toutefois rien sans celui-ci. Ce règlement est, en effet, le bras armé des deux autres. Vous le rappeliez, Monsieur le Commissaire, ces statistiques sont nécessaires pour connaître l'évolution des mises sur le marché des produits, mais aussi de leur utilisation, et surtout pour calculer les indicateurs de risques définis dans le rapport sur l'utilisation durable des pesticides.

Je souligne également qu'à mon sens, nous avons atteint un équilibre entre nécessaire transmission des données et confidentialité de celles-ci, mais aussi charges administratives proportionnées puisqu'il s'agit là d'une inquiétude pour les utilisateurs.

Concernant les biocides, il est important de souligner que ce texte devrait, à terme, les couvrir en fonction des résultats d'une étude d'impact.

Nous nous sommes interrogés sur les utilisations commerciales non agricoles des pesticides. Pour l'instant, toute appréciation sur leur volume ne peut être qu'intuitive. Pour cette raison, les études pilotes devant être conduites par la Commission européenne se révèleront très éclairantes.

Je tiens enfin à remercier notre rapporteur qui nous a associés tout au long des négociations, et a fortement contribué à ce que nous parvenions à un accord.

**Bart Staes,** *rapporteur.* – (*NL*) Je pense que tout a été dit. C'est un bon accord et j'espère qu'il sera adopté demain matin.

#### La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, vendredi 24 avril 2009, à 12 heures.

#### Déclarations écrites (article 142 du règlement)

**Daciana Octavia Sârbu (PSE),** *par écrit.* – (RO) Comme indiqué dans le sixième programme communautaire d'action pour l'environnement, l'Union européenne a reconnu la nécessité de réduire plus drastiquement l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé publique. Ce règlement concernant les statistiques sur les produits phytopharmaceutiques comblera les lacunes existantes liées à l'usage des pesticides dans les États membres.

Les informations fournies par la Commission sur l'utilisation et la vente de pesticides ont révélé que nous avions besoin d'une méthode harmonisée au niveau communautaire pour la collecte des données tant au niveau de la commercialisation des produits que de la part des fabricants.

Nous avons tous conscience qu'il importe d'établir un cadre législatif plus cohérent à l'échelle de l'Union européenne en ce qui concerne la réglementation de l'utilisation des pesticides. C'est pourquoi je voudrais souligner que je suis favorable à la création d'un cadre commun de production systématique de statistiques communautaires sur la commercialisation et l'utilisation des pesticides dans le respect du principe de subsidiarité.

# 25. Décisions concernant certains documents: voir procès-verbal.

# 26. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

#### 27. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 05.)